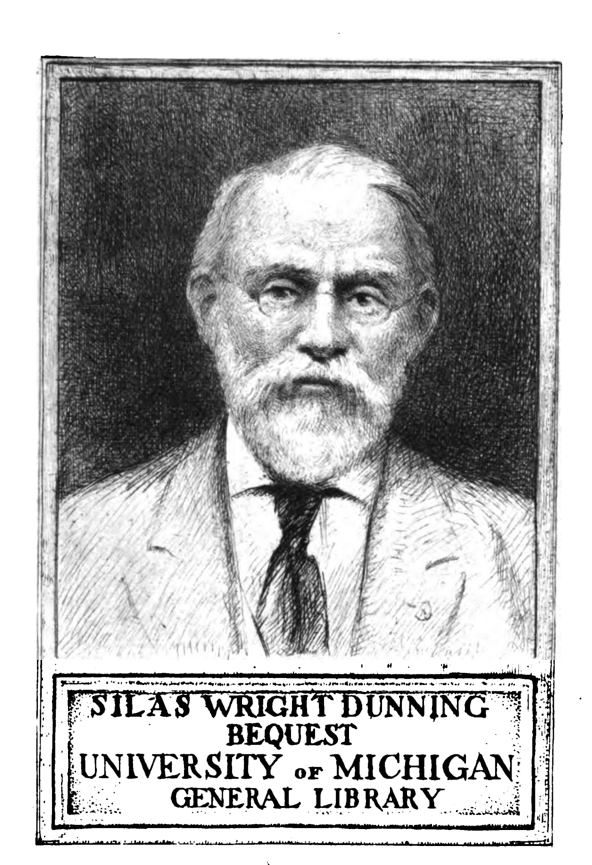

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

De l'Imp. de S. Lamort.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XVIIe ANNÉE,

1835—1836.



METZ,

Mme THIEL, LIBRAIRE, RUE DU PALAIS, N° 2;

M. GERSON-LÉVY, LIBRAIRE, RUE DES JARDINS, N° 1;

PARIS,

M. BACHELIER, QUAI DES AUGUSTINS, N° 55.

1836.

RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES

DE LA CITÉ DE METZ,

PAR M. DE SAULCY.

EN publiant mon travail sur les Monnaies des évêques de Metz, j'avais tout naturellement formé le projet de m'occuper ensuite des Monnaies de la cité. C'était pour moi un désir bien vif que celui de couler à fond la numismatique de cette ville et de fournir ainsi ma petite part à l'histoire des monnaies françaises; aussi ai-je fait marcher de front mes Recherches sur toutes les branches de la numismatique messine. J'avais donc réuni depuis long-temps les matériaux nécessaires à la publication des monnaies municipales; aujourd'hui ces matériaux sont classés et je puis enfin les mettre au jour, avec la conviction qu'il n'a pu m'échapper que bien peu de documens authentiques. Ce second travail publié, il ne me restera plus à aborder que la suite des

médailles et jetons relatifs à Metz, pour avoir terminé l'histoire numismatique de cette ville. J'espère qu'il me sera possible de traiter aussi cette troisième et dernière partie; mais si je m'en trouvais empêché par quelque raison que ce fût, j'aurais du moins la satisfaction de n'avoir laissé que peu de chose à faire.

INTRODUCTION.

Si l'on rencontre de grandes difficultés dans la détermination de l'époque à laquelle les évêques de Metz ont, pour la première fois, exercé le droit de frapper monnaie, l'embarras n'est pas moins grand lorsqu'on veut remonter à l'origine du même droit, pour la cité de Metz elle-même. A-t-il existé deux monnaies frappées simultanément dans l'*enceinte de la ville*, l'une épiscopale, l'autre municipale? Ensuite, puisque le coin épiscopal n'a été engagé, pour la première fois, à la cité, qu'en 1292, et cédé définitivement qu'en 1383, peut-on trouver des monnaies municipales messines antérieures à 1292? Voilà deux questions intéressantes qui méritent d'être examinées avec soin.

Sauf quelques lacunes peu nombreuses, la suite monétaire des évêques de Metz peut être considérée comme non interrompue depuis Adelberon Ier jusqu'à Henri de Verneuil. C'est donc un espace de 650 années environ dont les monumens numismatiques de l'autorité spirituelle établie à Metz, sont déterminés. Frappées à Metz jusqu'en 1383, les monnaies épiscopales, à partir de cette

époque, sortent des seuls ateliers de Vic et de Marsal, mais ne forment pas moins une série continue.

Bien des curieux ont recherché et recueilli avec soin les monnaies portant le nom de la ville de Metz et dont il est facile, au premier coup d'œil, de distinguer le caractère épiscopal ou municipal. Bien des collections se sont formées petit à petit, de ces précieux témoins de notre histoire messine, et dans toutes ces collections, il faut en convenir, on n'a jamais pu rassembler une série de monnaies évidemment municipales et antérieures au xivme siècle. Tout ce qui remontait au-delà de cette époque portait des caractères non équivoques d'une origine épiscopale. Il a donc fallu conclure de ce fait, que la monnaie municipale n'avait pas existé avant la première cession du droit de monnaie, faite en 1292 à la cité, par l'évêque Bouchard d'Avesnes; ou bien, admettre que cette monnaie antérieure à 1292 avait été frappée en si petite quantité que le temps avait tout dévoré et qu'il restait bien peu d'espoir d'en retrouver jamais. A mon tour, j'ai cherché avec ardeur les monnaies messines, espérant parvenir à jeter quelque jour sur cette branche, vierge encore, de la numismatique française. J'ai visité les cabinets, j'ai appelé à mon aide les plus habiles de ceux qui s'intéressent à cette étude attrayante, et je n'ai pu réussir à remonter au-delà du xivme siècle. Une seule espèce de monnaie, faisant partie du petit trésor de Tronville, m'a paru présenter des caractères saillans qui la distinguent des pièces épiscopales, et j'ai pu espérer un instant que d'autres découvertes semblables combleraient la lacune de deux siècles au moins qui existait entre ces monnaies et les plus anciennes des monnaies évidemment municipales.

En m'occupant sérieusement de l'histoire de ces monnaies j'ai dû remonter à la source et rechercher dans les

archives de la cité, les titres originaux sur lesquels, faute d'autres monumens, devait nécessairement se baser mon opinion. J'ai donc étudié les différens traités passés entre les évêques Bouchard d'Avesnes, Adhemar de Monthil et Thierry de Boppart d'un côté, et la cité de l'autre. J'ai bien pesé les expressions dont se servent et les évêques et les magistrats, et je ne pense pas qu'il soit possible de douter, après une appréciation attentive des mots employés par eux, que la cité ne se reconnaissait aucun droit de battre monnaie, sans une cession préalable de ce droit, consentie par l'évêque. De ce moment j'ai regardé comme bien faible l'argument que l'on a tiré de la présence du mot *Metensis moneta* dans des chartes épiscopales du XIIme siècle, où, disait-on, l'évêque n'eût pas manqué de stipuler qu'il s'agissait de sa propre monnaie, s'il en eût été ainsi. Il y a une réponse toute naturelle à faire à cette objection, c'est que dans un des actes même où se trouve le mot *Metensis moneta* qu'on a prétendu interpréter par monnaie de la cité de Metz, se trouve le mot *Catalaunensis moneta* employé de la même manière. Or ici point de doute, la monnaie châlonnaise était purement épiscopale; il est donc bien probable que l'une comme l'autre de ces deux monnaies, désignées de la même manière, était une monnaie épiscopale. D'ailleurs, si vraiment la cité eût joui de ce droit précieux, pourquoi le louer à tant de reprises, et finir par l'acheter si cher? Pourquoi, bien loin de relever les expressions dont les évêques se servent dans leurs actes de cession, employer, dans les actes qui en furent la conséquence, des expressions analogues, qui donnent nettement à entendre que la cité tient son droit de battre monnaie du bon plaisir de l'évêque? Hâtons-nous de conclure que jusqu'à la vente définitive du coin épiscopal en 1383, la cité n'a joui du droit de frapper monnaie que par intervalles et en vertu

des cessions que lui faisaient les évêques, possesseurs des droits régaliens accordés par l'empire.

J'ai dit plus haut que la précieuse découverte de Tronville avait mis au jour des monnaies antérieures à 1107 et dont le caractère n'était nullement épiscopal; il me reste à tenter d'expliquer l'origine de ces monnaies et à déduire les motifs qui m'ont déterminé à les considérer comme monnaies municipales.

Il résulte évidemment de la composition du trésor de Tronville, qu'il a dû être enfoui avant l'année 1107. Par suite, les monnaies messines qui en faisaient partie étaient également antérieures à cette époque et avaient encore cours, puisqu'elles étaient en assez grand nombre, tandis qu'un seul denier épiscopal de l'évêque Heriman, frappé hors de Metz, se trouvait comme égaré dans la masse de monnaies verdunoises. Interrogeons l'histoire messine des trente années qui se sont écoulées avant 1107, et voyons si l'autorité des évêques de Metz était bien solidement assise.

Henri IV était chef du saint empire et, gêné dans ses prétentions par les prétentions opposées du pape Grégoire VII, avait pris le parti de faire créer un pape de sa façon qui pût soutenir sa cause aux yeux de la chrétienté. Grégroire VII et l'antipape Guibert échangèrent donc à plusieurs reprises les foudres spirituelles et les lancèrent à l'envi sur les évêques, qui se trouvaient cruellement embarrassés entre deux anathèmes. Il fallait opter pour l'empire ou pour Rome, et l'évêque de Metz Heriman, élu en 1073, après avoir essayé vainement de nager entre deux eaux, ne réussit qu'à se mettre assez mal avec les deux partis, et à se faire chasser, par l'empereur, de son trône épiscopal. Il mourut en 1090 après avoir passé en exil les deux tiers du temps écoulé depuis le

moment où il avait reçu la mître. A sa mort, l'empereur voulut encore imposer à la cité un évêque de son choix; celui-ci ne fut pas accueilli, et pendant trois années le siège fut pour ainsi dire vacant. Enfin en 1093, Poppon fut élu par le peuple messin, et le premier soin de Henri IV fut de dépouiller l'évêché d'une partie de ses possessions. Poppon rentré plus tard en grâce, comme ses monnaies le constatent, mourut en 1103, après un règne fort tourmenté.

C'est évidemment sous l'un ou l'autre de ces deux évêques qu'ont été frappées les monnaies en question; mais plutôt sous le premier, puisqu'il faut au moins supposer quelques années entre l'émission des monnaies messines et leur admission dans la monnaie courante de l'évêché de Verdun. Heriman dans les courts instans de repos dont il a joui, a frappé bon nombre de monnaies, les collections en sont pourvues; mais pendant qu'il était hors de Metz, il n'est pas probable que les officiers de sa monnaie eussent osé continuer la fabrication des espèces à son coin, parce que ce fait n'eût pas manqué d'attirer sur la cité la colère de l'empereur. On était encore trop près de l'origine de la monnaie des évêques de Metz, pour que le numéraire en circulation fût suffisamment abondant; la précipitation d'Heriman à frapper ses monnaies toutes les fois qu'il le pouvait, semble autoriser à le croire. Il y avait donc une nécessité réelle de continuer la fabrication d'une monnaie qui pût être admise dans les transactions commerciales de la cité, sans éveiller le ressentiment de l'empereur. Qu'alors les autorités spirituelles et temporelles de la cité se soient entendues pour ordonner la fabrication d'espèces qui ne pussent être soupçonnées d'appartenir à l'évêque; il n'y a rien là que de très-probable. Si elles existèrent, ces monnaies ne durent porter que des types tout-à-fait innocens aux

yeux du chef de l'empire. Or, si nous trouvons des deniers d'argent de cette époque, offrant le chef du patron de la cité, mais sans la légende *Sanctus Stephanus* qui se lisait sur les monnaies épiscopales antérieures, et dont le revers ne présente qu'une croix et le nom *Mettis*, ne serons-nous pas en droit de conclure qu'elles ont l'origine que nous venons de leur donner, et que ce sont les premières pièces municipales, frappées par suite d'une concession forcée de la part de l'autorité spirituelle? Je crois qu'on peut hardiment répondre par l'affirmative, et c'est par suite de ces considérations que j'ai dû classer ces précieuses monnaies à la tête des monnaies de la cité. Il est impossible de donner des preuves certaines de la légitimité de cette attribution; mais les présomptions en sa faveur m'ont paru assez fortes pour mériter d'être adoptées.

Ainsi en résumé, la cité de Metz n'a vraiment été dûment maîtresse de frapper monnaie à son coin, qu'après la vente définitive du coin épiscopal opérée en 1383, par l'évêque Thierry de Boppart. Elle avait bien frappé précédemment des espèces à son nom; mais en vertu de concessions temporaires achetées des prélats, ou par suite de circonstances qui mettaient ceux-ci dans l'impossibilité d'exercer eux-mêmes leurs droits régaliens.

Jusqu'à ce jour les monnaies de la cité de Metz ont été fort peu connues, parce que l'on s'en est peu occupé. Elles sont d'ailleurs assez rares et il est facile de trouver une raison certaine de cette rareté dans la fréquence des atours ou ordonnances publiés successivement, pour empêcher l'exportation et la destruction des monnaies messines, que leur titre élevé faisait mettre au creuset, pour être vendues ensuite avec avantage comme matière.

Le premier auteur qui en ait parlé est Meurisse, évêque de Madaure, qui tout préoccupé de ses idées peu consciencieuses sur la suprématie temporelle des évêques de

Metz, a cherché un argument en leur faveur en interprétant à sa manière les monnaies anciennes qui lui passaient devant les yeux.

Voici comment il s'exprime (1):

« Les plus anciennes monnaies qui sont certains gros
» d'argent vallant trois ou quatre sols de roy, portent
» d'un costé l'image de saint Estienne avec ceste ins-
» cription autour *S. Stephanus protomartyr*. Depuis
» quelques evesques ont fait mettre leur figure du même
» costé au lieu de celle de saint Estienne comme Theo-
» doric second, avec ces mots *Theoric eps. Metens.*, et
» de l'autre costé il y a aux unes et aux autres, une croix
» avec ces deux inscriptions autour l'une dans l'autre:
» *Grossus Metens. Sit nomen domini benedictum*, et
» parce que l'image de saint Estienne a toujours esté
» l'escusson des evesques comme il appert par une quan-
» tité de chartes anciennes, il n'y a point de doute que
» tant celles qui portoient l'image de saint Estienne, que
» celles qui portoient leurs noms et leurs figures estoient
» à eux. Mais comme le magistrat vint à usurper ou à
» achepter entièrement ou en partie le droit de faire
» battre monnoye on commença alors de faire mettre
» deux petits escussons de la ville aux deux costés de
» l'image de S[t] Estienne, reservant pourtant tousiours les
» mêmes inscriptions qui estoient à l'entour de part et
» d'autre. Et puis enfin l'on osta la croix avec les ins-
» criptions qui estoient sur l'autre des costés et mit-on
» en la place, l'ecusson et le nom de la ville; comme
» on peut voir sur certains florins d'or moins anciens
» qui portent autour de l'ecusson de la ville ces mots
» *Florenus civitatis Metensis.* »

Il n'y a pas besoin, je pense, de relever les erreurs

(1) Hist. des évêques de Metz, p. 333.

qui fourmillent dans ce passage, et les attributions par trop hasardées qui y sont données, avec peu de bonne foi. En m'occupant des monnaies des évêques de Metz j'ai eu plusieurs occasions déjà de faire connaître l'inexactitude habituelle de Meurisse, je ne m'y arrêterai donc plus.

Dom Calmet a publié un mémoire sur les monnaies de Metz, tant épiscopales que municipales, et j'y trouve les passages suivans (1):

« On ne connaît aucunes monnaies de Metz, frappées » au nom de la ville avant l'an 1383, et je n'en ai vu » aucune antérieure à cette époque. Les ordonnances de » l'an 1334 et 1338 sont de bonnes preuves de l'exercice » du droit de frapper monnoye au coin de la ville, mais » elles ne détruisent point celui que l'évêque de Metz » exerçoit en même temps dans sa ville episcopale et » long-temps avant l'affranchissement de la ville de Metz » et son érection en communauté et en ville libre. »

« Il est indubitable que depuis la décadence de la » maison de Charlemagne, l'évêque seul avait les droits » de regale à Metz. Voici ce que porte un ancien écrit » que j'ai fait imprimer dans mon histoire de Lorraine : » *nul n'ait ban ne destroit en Metz se mission de l'évêque* » *non;* mais depuis que sous l'évêque Bertrand qui a » gouverné depuis 1187 jusqu'en 1211, Metz commença » à avoir une forme de république, que l'on y crea des » maîtres échevins et d'autres officiers de justice, insen- » siblement l'autorité regalienne fut partagée entre l'évê- » que et la commune de la ville de Metz, et enfin depuis » l'engagement fait en 1383 par l'évêque Thierry Bayer » de Boppart, la ville seule frappa communement ses » monnoyes à Metz et l'évêque à Vic ou dans quelques » autres de ses terres. »

(1) Hist. de Lorraine, t. III, 1748, p. cxxj et cxxij.

Duby dans ses monnaies des barons et prélats français (1) ne dit que peu de mots des monnaies de la cité de Metz. Il admet que l'empereur Otton II déclara cette ville impériale et lui permit de faire battre monnaie à son coin, droit qu'elle conserva jusqu'en 1652. Cette assertion est erronée. C'est à l'évêque de Metz et non à la cité, que l'empereur Otton II accorda le droit de monnaie.

Les bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz, se sont bornés à citer les faits authentiques qui sont venus à leur connaissance, et M. de Viville, d'après eux, a réuni dans son dictionnaire historique et statistique du département de la Moselle (2), les dates des principaux faits relatifs à l'histoire monétaire de la cité. Il admet que la présence du mot *Metensis moneta* dans des chartes épiscopales dénote l'existence d'une monnaie purement municipale à l'époque où ces chartes ont été données. Je me suis expliqué plus haut sur la valeur de cette preuve.

Je vais actuellement présenter un ensemble de tous les faits certains que j'ai pu recueillir dans les chroniques originales, les archives de la ville, et les ouvrages écrits sur la cité de Metz, et qui ont trait à l'histoire de ses monnaies.

---

(1) Tome II, p. 34.
(2) Tome I, p. 482 et suivantes.

RECUEIL

DES

DOCUMENS HISTORIQUES

RELATIFS

A L'HISTOIRE MONÉTAIRE

DE LA CITÉ DE METZ.

---

10 *kal. aprilis* 1163.

Le premier renseignement que je trouve sur les monnaies de la cité de Metz, est tiré d'une charte citée par Meurisse (1) et par D. Calmet (2). Cette charte de l'évêque Etienne est relative à la fondation de la collégiale de St-Thiébaut et contient le passage suivant : « Ità tamen » quod dicti canonici in festo sanctæ Glodesindis, singulis » annis in perpetuum, aureum unum qui duodecim dena- » rios Metenses valeat, eidem ecclesiæ sanctæ Glodesindis » in censu persolvant. » Voilà donc la valeur du denier messin fixée à la douzième partie de la monnaie d'or courante. Quelle est cette monnaie d'or, quel est ce denier? c'est ce que le passage, d'ailleurs assez vague, ne précise pas. Quelques écrivains cependant ont supposé qu'il s'agit ici de deniers de la cité, puisque l'évêque Etienne ne

(1) Hist. des év. de Metz, p. 401.
(2) Hist. de Lorraine, p. cxxvj, t. III; 1748.

stipule pas qu'il entend parler de la monnaie particulière *nostræ monetæ*, et que d'ailleurs l'*aureus* auquel il les compare ne peut être, en aucune façon, épiscopal. Cela ne peut pourtant être donné comme une preuve incontestable.

21 *décembre* 1190.

Je trouve à-peu-près à la même époque deux autres passages, admis également comme preuves de l'existence d'une monnaie de la cité dès le XIIme siècle. Ils sont extraits de deux chartes de l'évêque Bertram relatives, la première à la charge de changeur (1), et la deuxième au métier de boucher (2).

Voici ces deux passages qui ne me paraissent pas non plus bien décisifs :

1° « Statuimus ut omnes simul cambitores in civitate » nostrâ vel in suburbiis ejus, ad mensam sedentes, » xii libras Metensis monetæ annuatim persolvendo, liberi » ad mensam sedeant et suum cambiendi officium in- » offensè exequantur, etc. » Plus bas, « Episcopo xx solidos » et magistro camerario episcopi v. solidos Metensis » monetæ persolvat. »

2° « Facimus manifestum, quod cum in civitate Met- » tensi ità antiquis institutum fuisset temporibus, ut » omnes simul carnifices in eâ manentes quindecim » solidos Mettensis monetæ singulis annis in festo sancti » Andreæ episcopis dare deberent, etc., etc. »

1120 *à* 1163 *sous Etienne de Bar, suivant D. Calmet. — Vers* 1200 *suivant les bénédict. aut. de l'hist. de Metz.*

D. Calmet (3) et les bénédictins, D. Tabouliot et D. Jean François ont reproduit une pièce historique inti-

(1) Hist. de Metz des bénédictins, preuves, t. III, p. 147.
(2) *Ibidem*, p. 159.
(3) Hist. de Lorraine, t. III, p. cxxxij ; 1748.

tulée : *Droits que Monseigneur l'évêque de Metz ait en icelle cité*, et qui commence de la manière suivante :

« Monseigneur l'évêque ait tels droits en cette ville » que la monnoye si est sienne, que nuls n'y ait, ni en » fait, se messire li évêque, et de li non tient. » Si réellement cette pièce dont je n'ai pas vu l'original a été rédigée de 1120 à 1200, elle rend fort probable l'opinion qu'il n'a point existé de monnaie de la cité pendant le XIIme siècle.

1206.

Dom Calmet (1) a tiré de l'histoire de Moyen Moutier un document précieux qui établit, pour cette époque, la valeur du marc d'argent pur en sous messins ; c'est une stipulation de quinze livres messines, dans laquelle se trouve le passage suivant : « Quindecim libras Metensis » monetæ, quando viginti sex solidi valebant marcam » puri argenti. » Il en résulte que si le sou d'argent eût existé, il eût pesé $177^{gr},24$. Très-probablement ce sou n'était qu'une monnaie de compte, mais il nous donne le poids du denier qui était de $14^{gr},76$.

7 *kal. avril* 1211.

Très-peu d'années après, la monnaie messine éprouva une légère modification de poids, et le prix du marc d'argent augmenta de 4 deniers. Ce fait est établi par l'existence d'une charte fort curieuse qui existait aux archives de l'abbaye de St-Arnould et dont j'ai pu étudier une copie écrite de la main même de D. Robert, procureur de l'abbaye, à la fin du siècle dernier. Cette pièce est assez intéressante sous d'autres rapports pour que je croie devoir la reproduire en entier.

« Th. Comes Barrensis et Lucelemburgensis et H. filius

(1) Hist. de Lorraine, t. III, p. cxlvi et p. 314.

ejus universis ad quorum notitiam presens pagina pervenerit: veritati ipsius fidem adhibete. Expedit hiis que inter homines bonâ fide geruntur ita provideri, ne oblivione aliquâ aut malitiâ cujusquam à debitâ stabilitate valeant immutari. Hinc est quod presentibus litteris volumus, quod Fulco, miles de Nuweroit, universum feodum quod ipse tenebat in banno de Cheminot ab abbate et conventu sancti Arnulphi Metensis, videlicet molendinum unum apud Scotelencort, cum piscarià ad ipsum pertinente, *quatuor quoque solidos Metensis monete,* qui ei singulis annis pro custodiâ indominicati nemoris abbatis et conventus debebantur. Insuper etiam singulos panes à singulis domibus de Cheminot, tum in nativitate domini pro custodiâ nemoris hominibus ejusdem ville communis annuatim debitos; et scapulam unam porci a quolibet homine ville ipsius baconem faciente, in nativitate domini debitam et quinque solidos Catalaunensis monete anno quolibet apud Champes debitos, eidem abbati et conventui pro *centum libris Metensis monete* in presentiâ nostrâ impignoravit. Et ipse Fulco totum hoc parium suorum judicio in elemosinam obtulit ecclesie sancti Arnulphiità silicet quod ubicumque, sive extrà peregrinationem, sive in peregrinatione, ipsum contingeret sine herede sui corporis decedere, totum hoc de cetero proprium et quietum haberet regressum. Quod si fortè idem Fulco ad idem feodum rehabendum intenderet et id redimere vellet, et contrà redemptionem istam abbas et conventus aliquid objicerent, controversiâ que inter ipsos super hoc oriretur ipse Fulco super hoc judicium ecclesiasticum et non seculare sequeretur et quod exindè judicio ecclesiastico diffiniretur sine contradictione ratum haberet. Nec propter hoc aliquod dampnum vel gravamen predicte ecclesie per se, vel per alium machinaretur. Quicquid autem ligni ad usus molendini jamdicti necessarii in

nemoribus ejusdem Fulconis inveniri poterit, liberè et licitè sumetur. Si verò monetam mutari contigerit, *marca puri argenti pro viginti et sex solidis et quatuor denariis solvetur*. Sunt quidem omnia peracta assensu omnium heredum memorati Fulconis, videlicet Johannis de Orioncourt, sororii sui, et uxoris ejusdem Johannis et omnium heredum suorum. Quoniam itaque idem Fulco hominio nobis erat astrictus, nos omnia hec in presentiâ nostrâ assensu et favore gesta approbavimus et approbamus; rataque habuimus et habemus, prohibentes ne quis hec presumat in aliquo temerare seu infringere. Acta sunt hec anno dominice incarnationis M°. CC°. XI°. mense martio, VII kal. aprilis, aureo numero XV. Amen. »

« Hujus rei testes sunt Poncius, castellanus de Mouzuns; Warverus, filius ejus. Henricus de Castel et filius ejus Hugo. Cono de Mucei, Warinus de Mouzuns; Guillermus de Prinei, Ruvicus de Briei; Folco de Mallei; Huardus de Nuweroit. Folco de Condei, et frater ejus Bartholomeus Lietardus de Mouzuns. »

Chyrographe des archives de St-Arnould.

D'après cette valeur du marc d'argent pur, le sou de compte représentait 174^gr,96; et le dernier devait peser 14^gr,58; la livre messine qui n'était aussi qu'une monnaie de compte et valait 20 sous, eût représenté 3499^gr,20.

On remarquera dans cette charte la présence des mots *moneta Catalaunensis*. Cette monnaie était purement épiscopale, bien que le titre ne le dise pas; rien donc ne prouve que la *moneta Metensis* n'était pas également la monnaie de l'évêque de Metz.

1290.

Le poids des monnaies baissa encore vers la fin du XIIIme siècle, et je trouve dans l'inventaire des titres de

Lorraine (1) un acte passé par l'évêque de Metz, Bouchard, qui fait connaître la valeur du marc d'argent pur dans l'année 1290. Par cette pièce, Bouchard reconnaît devoir à Thibaut le Gournay li fis Jacquemin le Gournaix 850 livres messines payables à la volonté de Thibaut. Il y est stipulé en outre que si la monnaie change de valeur, comme cela arrivait assez fréquemment, lui, Bouchard, rendra pour chacun 27 sous, 4 deniers moins de messins, un marc de fin argent.

Le denier pesait donc alors $14^{gr},4$ exactement, et le sou de compte représentait $172^{gr},8$.

30 *janvier* 1291. — *Nouveau style* 1292.

Une fois arrivé à cette époque, il n'est plus permis de révoquer en doute l'émission de monnaies frappées au nom de la cité. En effet, par un acte que j'ai textuellement reproduit dans mes recherches sur les monnaies des évêques de Metz (2), il appert que l'évêque Bouchard, vendit sa monnaie à la cité, pour cinq années consécutives, et au prix de 500 livres messines. Il y eut donc au moins dès-lors une monnaie purement municipale.

6 *juin* 1326.

A cette époque reculée, se trouve déjà mentionnée dans les actes publics, une petite monnaie nommée angevine. Ainsi, dans un atour concernant la maltote et la bulette (impôts analogues à l'octroi de nos jours), publié en 1326, on lit le passage suivant (3): « Item de chascune quarte » de corée de tennor (tan) vendue en Mes, ne dedens les » bors de Mes, ne dedens la banlue de Mes, paiereit » li vendeirs une angevine, etc. »

(1) Tome I, p. 436.

(2) P. 55.

(3) Preuves de l'hist. de Metz, t. IV, p. 30; d'après l'original tiré des archives de l'hôtel de ville.

Cette citation suffit pour faire rejeter l'hypothèse des auteurs qui ont pensé que l'angevine avait tiré son nom des princes de la maison d'Anjou, parce que ceux-ci, à leur avènement aux duchés de Bar et de Lorraine, avaient répandu dans ces provinces, l'usage de cette petite monnaie. Il est du reste prouvé par un acte postérieur (de 1338), que ces angevines étaient des monnaies étrangères à la cité.

1334.

J'ai donné dans mes recherches sur les monnaies des évêques de Metz (1), l'acte par lequel l'évêque Adhemar de Monthil, céda pour deux années consécutives, au maître-échevin, aux treize et à toute la communauté de Metz, le droit de frapper des deniers messins. Il semble résulter positivement de cette pièce, qu'avant la cession faite par Adhemar, les magistrats n'exerçaient pas le droit monétaire, et qu'ils en étaient demeurés privés depuis l'expiration des cinq années d'exercice de ce droit, payées 500 livres à l'évêque Bouchard.

En vertu de la nouvelle cession obtenue d'Adhemar de Monthil, les magistrats firent aussitôt paraître une ordonnance sur la fabrication des deniers et des mailles; la teneur de cette ordonnance fait croire aussi que la cité ne frappait pas encore monnaie à son compte et en son nom. Voici cette ordonnance que j'ai copiée sur l'original qui existe aux archives de la ville (2).

« Nous li maistre eschevin, li treses, etc., etc., faisons savoir et cognissant à tous que pour le grant besoing et pour la grant urgent necessiteit où li pais et notre dite citeit estoient cheus par deffault de ce con ne savoit menus paiement faire ni n'avoit on de quoy en puist.....

(1) P. 59.

(2) Actuellement au cabinet des manuscrits de la bibliothèque publique.

par faulte de menue monoie coursauble, nous en regardant le commun proffis et pour veoir coment ces choses se traissent à bons fins, sus le moins mal, don consantement de notre chier et ameis seigneur Emairt, par la grace de Dieu evesques de Metz, le queil nous ait donneit l'ottroy de faire faire messain, en la monnoie, dez la nativeteit S[t] Jehan Baptiste qui or vient en dous ans, qui doient estre de xxxiiij s[s]. sus le march et doient faire li xxxiiij s[s]. vij onces et iiij[d] de fin argent. Avons accordeit que li menoier ferait les messains sus ceste forme et noz li citain dessus nommeis doient avoir boin ewerdours et boin wairde dessus les menoiés dessus nomeis qui la dite monoie feront: c'est assavoir de chescun paraige ung home et dou comun doulz lequeilx par fois et par serment ne doient estre aus essais à faire ce il faisoient faire monoie pour eulx et doient veoir et regairder et faire les assay que li messains soint boin et loyaulx sor la tenour desous dite sus ceu où il n'averoit pairt; et en samblant maiment doient il faire les mailles qui les ij vallent ung messains pour departir au menus peuple: cilz messains et celle maille se doient estre coursauble par tout notre citeit et pour pais; ons en doit paier les cences et les cences racheter et toute debte; ainsi nulz de noz queil qu'il soit ne puent ne ne doit ranfuzeir le paiement desdits messains et maille: car li vij messains vallent ung gros coursauble. Cilz qui cette monoie feront faire et qui leur argent se metteront, nulz de noz queil qu'il soit ne puet acheteit billon ne vaixellement d'argent pour brixier se dont nestoit chaingier. Nous li citains dessusdits doient foignieir hosteil au maistre monoier et à sa maigniée, et doint paieir les warde qui a la dite menoie entendront; et doit avoir li menoiers qui la dite monoie feront x et viij messains pour chescun mairt. En tesmoignaige de veriteit et pour ceu que les chose dessusdites soient ferme et estauble

avons nous, li paraige de Portemuzelle, li paraige de Jeurue, li paraige de S[t] Mertin, li paraige de Porsaillis, li paraige d'Oult Saille, mis les sceel desdits paraiges ès ces presentes lettres, avec le grant commun scel de la citeit de Mets dessusdite, qui furent faite et mise en l'arche au grant moustier l'an de graice n[tre]. ss. mil iij[c] et xxxiiij[ans]. »

Il résulte de la teneur de cette ordonnance, que les messins forgés à la taille de 34 sous au marc, devaient être au nombre de 408, et par suite devaient peser réellement 11[gr],29. Les mailles étant taillées au nombre de 816 au marc, devaient peser 5[gr],64. Mais comme l'argent employé était au titre de 7 onces 4 deniers de fin au marc, celui-ci ne contenait que 4128[gr] d'argent, qui répartis sur les pièces forgées, donnaient au messain 10[gr],12 d'argent fin, et à la maille 5[gr],06 seulement. On remarquera que sept messains sont évalués un gros tournois.

Le fait précédent est mentionné dans la chronique dite de Praillon, de la manière suivante (1): « Ondit ans » acomansont à forgier à Mets lez blan messains, car » alors ne coroit nulle petitte monnoye de Mets. »

2 *août* 1338.

A cette date les magistrats firent paraître un atour qui fixait le cours des monnaies alors répandues dans le commerce: ce sont les gros tournois, les escarlins, les florins, etc. Il y est dit, comme dans l'ordonnance de 1334, que vij boins blancs messains doivent être pris pour ung gros tournois. Les angevines y sont encore mentionnées, mais cette fois elles sont désignés plus particulièrement sous le nom d'angewines à la cleif ouz bourgoize. C'étaient sans doute les petits deniers bourgeois de Philippe IV.

(1) Ms. de la bibliothèque d'Epinal, à l'an mil iij[c] et xxxv.

26 *février* 1339. — *Nouveau style* 1340.

Les monnaies frappées par la cité étaient d'un si bon aloi, comparativement aux monnaies des états voisins, qu'il ne manquait pas de gens adroits qui, spéculant sur le tarif auquel elles avaient cours dans le pays messin, les exportaient et en tiraient un très-grand profit au détriment de l'état. Il était urgent de remédier à un tel état de choses, et les magistrats firent publier le 26 février 1340, un atour qui prohibait l'exportation des monnaies messines et en montait le cours, en mettant celui des monnaies étrangères courantes au taux qu'il était convenable de leur attribuer. Malheureusement cette ordonnance n'eut pas tout l'effet qu'on en attendait, et il fallut en publier de semblables à nombreuses reprises. Quoi qu'il en soit, voici la partie intéressante de cet atour (1).

Atour concernant la monnaie.

(Arch. de l'hôtel de ville, cartul. en parch., folio xiiij ; verso, num. 25.)

« Nous li maistres eschevins, li trezes, li contes jureis, li paraiges et toute li communauteit de la citeit de Mes, faisons savoir et cognissant à tous que nous en rewairdant lou grant proffit de nostredicte citeit par grant conseil et par grant deliberation, avons veu et rewairdeit que li bones gens de nostredicte citeit et de nostre pais ont eu grant dopmaige et grant deffault on temps paisseit, et poioient encore plus grant avoir, on temps à avenir, de monoie d'argent menoié : pour ce que lidicte monoie d'argent menoié ne couroit mie en nostre dicte citeit selond ce qu'elle devoit courre lonc les florins que li roys de France ait fait et fait tous les jours ; et pour li baix cours où lidicte monoie courroit en nostredicte citeit et en nostre pais, plusours gens malicious, pour leur avan-

(1) Hist. de Metz, preuves, t. IV, p. 88.

taige emportoient celledicte mesme monoie, et la metoient à niant, pour lou grant proffit qu'ils y avoient, pour ce qu'elle n'estoit mie en son droit cours; avons tuit acordeit par commun acort que ne soit nuls ne nulez, clers ne lais, queil qu'il soit, soit homs, soit femmes de notre dicte citeit et de notre pays ne de nos subgiés que ne praingnent d'or en avant en paiement de denrées, de debtez, d'ouvraigez et de toute autres choses, le boin gros tornois pour seses petits tornois et maille, et quatorse viés petits tournois à la cleif et à la main et champenois et bourjois pour seize petits tornois, cest assavoir le gros pour seize tournois et maille, et trois escarlins viés boins pour ung gros, et deux boins blans messains qui ne soient mie retaillés pour cinc tournois, le gros pour seize tornois et maille et le plus desdis messins à l'avenant. »

1353.

Vers la fin de l'année 1353, l'empereur Charles IV, vint à Metz, où il tint cour plenière avec une grande pompe, et publia quelques chapitres de la fameuse bulle d'or; pendant son séjour qui fut assez long, il usa d'une prérogative que ses prédécesseurs s'étaient réservée en accordant les franchises de la cité de Metz, et en la mettant au nombre des villes libres de l'empire.

Ce droit impérial consistait à frapper dans la ville de Metz, et pendant le séjour de l'empereur, une monnaie qui devait avoir cours jusqu'au terme de huit jours après son départ. Voici comment Philippe de Vigneulles s'exprime au sujet de ce droit, exercé par Charles IV (1).

« Durant que l'empereur Charles fut à Mets, l'an pre-
» cedent 1353, il fit faire monnoye d'or et d'argent: c'est

(1) Extraits de Philippe de Vigneulles, m. s. de Baltus, bibl. de Metz, sous le titre An de J.-C. 1354.

» assavoir florins d'or en guise de petits florins, où il y
» avoit d'une part un empereur et d'autre un aygle, et
» ceux d'argent estoient en la façon d'un gros tournois,
» où il y avoit d'une part la moitié d'un empereur armé,
» tenant son glaive en sa main et de l'autre un aygle,
» et son nom estoit en escrit autour, et valoit ledit gros
» d'argent douze deniers, et le florin 9 gros 6 deniers,
» monnoye de Metz et fit laditte monnoye hucher (1)
» devant le palaix, par un sien chevallier; et en jetta ledit
» chevalier en voye, après ledit huchement fait, une
» grande poignée d'icelui argent. »

L'auteur de la chronique manuscrite dite de Praillon, a transcrit à peu près littéralement cette note curieuse. Quant à la prérogative impériale de l'exercice duquel je viens de donner un exemple, son existence est attestée par deux passages extraits de la chronique des célestins de Metz, et du terrier de l'évêché, écrit en 1385. Voici ces deux passages qui sont d'accord, quant au fait, mais présentent quelques différences dans les détails. L'auteur de la chronique des célestins, parlant des droits de l'empereur à Metz, dit que « quand il lui plait d'y venir,
» il fait faire telle monnoye comme il veut et en telle
» fleur comme il veut. Cette mounoye doit courre huit
» jours devant sa venue et tant comme il est dans la ville,
» et huit jours après son allée, et cette monnoye doit
» on passer à telle vaillance qu'il le veut (2). »

L'autre passage ainsi conçu:

« Item quant l'empereur vient à Mets, y puet faire
» monnoye et ait cours trois jours après son depart (3). »

(1) Hucher, huchement, publier, publication.

(2) D. Calmet, t. III, p. 124 et 748.

(3) Terrier de l'évêché, écrit en 1385. Hist. de Metz, preuves, t. IV, p. 515.

18 *mars* 1363. — *Nouveau style* 1364.

Le même motif qui avait fait publier l'atour du 26 février 1340, c'est-à-dire l'exportation des monnaies messines à cause de leur titre élevé, décida les magistrats à publier un atour semblable le 18 mars 1364 (1). J'y trouve cette fois des détails précieux sur les monnaies messines.

« Nous li maistre eschevins, etc. avons accordeit que ne soit nul, etc. qui ne preignet dor en avant, etc. le boin gros tournois pour xij deniers et demi messins la pièce : et le boin double de Mets pour ij denier et demi la piece ; et le boin denier messin de Mets pour v angevines, la piece ; et la novelle monnoie c'ons ont fait dairiennement, où li chef St Estienne est emprain en l'une des parties, c'est assavoir la grande piece pour ij deniers messins et la petite piece pour j denier messin, et toute bonne angevine la piece pour une angevine, et li petit florin de bon or et de bon poix de Metz, pour x sous et x deniers messains la piece, etc., etc. »

14 *août* 1376.

L'évêque Thiery de Boppart, grevé de nombreuses dépenses auxquelles il avait à faire face, prit le parti d'engager à la cité le coin de la monnaie épiscopale, pour se procurer de l'argent. L'engagement qu'il contracta le 14 août 1376, devait durer dix années consécutives ; comme ceux de ses prédécesseurs Bouchard et Adhemar de Monthil, il est conçu en termes qui permettent de soutenir que la cité ne pouvait frapper monnaie à son coin, qu'en vertu d'une concession de l'évêque. Cet acte que j'ai reproduit (2) en entier dans mon travail sur les mon-

(1) Observ. sécul. de Paul Ferry, siècle XIV, t. II, fol. 173, verso, atour num° CCCIX.

(2) Recherches sur les monnaies des évêques de Metz, p. 66.

naies épiscopales, dit formellement que les monnaies frappées par la cité seront, de zous son non et cung, et pourront être de différentes valeurs, depuis un messain jusqu'à douze, à la volonté des magistrats. Le titre en est fixé à xij deniers de loi, argent de roi. L'évêque donne ensuite des détails sur ses propres monnaies que les magistrats peuvent imiter, si bon leur semble; ce sont des deniers de 12 deniers pièce, à la taille de 71 au marc; des deniers de 4 deniers, à la taille de 17 sous 9 deniers au marc; des deniers de 2 deniers pièce et de 35 sous 6 deniers de taille au marc, et enfin des deniers d'un denier pièce et à la taille de 71 sous au marc. Ces différentes monnaies d'argent fin devaient donc peser :

			gr.
Le denier de	12 messins ou gros de......	71 au marc,	64,9
Le denier de	4 messins ou tiercelle de...	213	21,63
Le denier de	2 messins ou double de...	426	10,81
Le denier de	1 messin ou denier ordin^re de	852	5,40

Je ne sais si les magistrats de la cité se conformèrent d'abord à l'espèce d'injonction comprise dans la cession de l'évêque et qui leur imposait l'emploi des types épiscopaux, en ne leur laissant que les profits du monnayage;

9 *décembre* 1378.

mais ce qu'il y a dec ertain, c'est qu'en 1378, ils décrétèrent la fabrication de nouvelles monnaies, frappées au nom et aux types de la cité, bien que l'engagement contracté par Thierry de Boppart, n'eût pas plus de deux années de date. Malheureusement l'ordonnance originale qui existe aux archives de la ville (1) est tellement lacérée, qu'il est difficile d'en tirer un grand parti. Quelque maltraitée qu'elle soit, cette pièce n'en mérite pas moins cependant d'être transcrite.

« ..... Pour le très grant besoing et necessité que on

(1) Cab. des m.s. de la bibliothèque.

avoit de monnoye de nostre cité...... et chescun soy affranchir et acquitter des cences et .... avons ordonné que on temps present et advenir on se pusse d'icelle monnoye aydier ; c'est assavoir...... gros, thiereeles nommés bugnes, ung denier nomé jolletruis et ung denier nommé blanc messains ...... onquel gros seroit empraint un saint Estenne engenoillié entre deux escussons. Li thierceles condit la bugne seroit et vaulrait six deniers.... de deux deniers appelés jolletruis valroit trois...... onquel jolletruis averoit empraint ung demei saint Estenne et le denier appelé blanc messain valrait..... etc., etc. »

23 *septembre* 1383.

Le temps que devait durer l'engagement de la monnaie épiscopale, d'après l'acte passé le 14 août 1376, n'était pas encore expiré, que Thierry de Boppart, cédait définitivement à la cité tous ses droits monétaires ; l'acte de cession, avec faculté de rachat cependant, fut signé le 23 septembre 1383 (1). Une clause importante de cet acte, est la réserve de trois années d'exercice du droit monétaire, que la cité devait conserver, à partir du jour où le rachat serait effectué, à cause de la durée de l'engagement du 14 août 1376, dont le prix avait été perçu intégralement par l'évêque.

13 *février* 1383. — *Nouveau style* 1384.

Très-peu de temps après, le maître-échevin, les treize et toute la communauté de Metz, publièrent une ordonnance qui fixait le cours des monnaies messines anciennes et nouvelles. Voici cette ordonnance (2) :

« Nous ly maistres eschevins, etc., avons atorneis et

(1) Voir cet acte dans les Recherches sur les monnaies des évêques de Metz, p. 67 et suivantes.

(2) Hist. de Metz, preuves, t. IV, p. 351.

accordés que ne soit nulz, etc., qui ne preigne, etc., la nouvelle monnoie qui ci après est escripte : c'est assavoir le grant denier c'ont font a present en nostre ditte cité pour xij deniers messains... où le corps saint Estenne serait emprain; et le denier de iiij deniers pour iiij deniers messains, où il y averoit ung demei saint Estenne; et le denier de ij deniers pour ij deniers messins, où li chief saint Estenne seroit emprain; et le denier d'ung denier pour ung denier messain, où ly chief saint Estenne seroit emprain; et le grant denier c'ons ont autreffoix fait en nostre dite cité où le corps de l'evesque Thiedrich est emprain pour xij deniers messins; et le denier de iiij deniers où il y avoit ung demei evesque semblament emprain, pour iv deniers messains; et le denier de ij deniers où ly chief dudit evesques est emprain, pour ij deniers messins; et le petit denier d'ung denier où il y ait une teste d'evesque, pour j denier messin; et le denier de ij deniers c'on ont auttreffois fait en nostre cité, où li chief saint Estenne est emprain, pour ij deniers messins; et le petit denier qui fuit fait en yceluy temps, où li chief saint Estenne est semblablement emprain, pour j denier messin; et j bon viez double de Mets pour ij deniers et maille messins; et j bon viez gros messains pour v angevines; etc., et une bonne angevine pour une angevine; et le florin fait en la cité de Metz d'or et de pois, du pois de Mets, pour xi sols de messains; etc. qui furent faites l'an de graice nostre Signour m. iij^{c}. iiij^{xx} et iij, le xiij jour de feivrier. »

Il résulte du contenu de cette pièce, que le florin d'or valait alors onze gros de l'évêque Thierry, et par conséquent onze pièces d'argent fin du poids de 64^{gr},9 ou 0,156 du marc d'argent, au titre de 12 deniers, argent de roi.

25 *juin* 1385.

A partir de cette époque on retrouve soit dans les ar-

chives de la ville, soit dans les cabinets particuliers, une partie des traités originaux passés entre la cité et ses maîtres monnayeurs. Ces pièces sont généralement intéressantes en ce qu'elles donnent des détails qui n'existent que là, sur le titre, la taille et les types des monnaies messines. Je me suis donc fait un devoir d'étudier ces traités, et d'en extraire tout ce qui pouvait être utile à l'histoire monétaire de Metz. Le plus ancien acte de ce genre, daté du 25 juin 1385, a été transcrit par les bénédictins, sur une ancienne copie conservée dans le cabinet de M. Emery; comme il est impossible de pénétrer dans ce dépôt de documens historiques, j'ai dû à mon tour, reproduire la copie des bénédictins (1).

Traité entre les magistrats de Metz et Gerard Hennequin, de Troyes, touchant la fabrication de la monnaie d'argent de la cité, l'espace de deux ans.

(Sur une ancienne copie conservée dans le cabinet de M. Emery, avocat.)

« Nous li maistres eschevins, li trezes, li contes jureis, li paraige de porte Muzelle, li paraige de Jeurue, li paraige de S[t] Martin, li paraige de Porsaillis, li paraige d'oultre Saille, et toute la comunalteit de la citeit de Metz, faisons savoir à tous soulz qui ces presentes lettres verront et orront, que nous avons merchandeit à Girard Hennequin de Troyes, dou fait de la monnoye d'argent de nostre citeit; la queille il ait promis qu'il la doit faire faire et singnieir chaiteit (*à son chapteit, à ses frais*), dès lou jour de la confection de ces présentes en dous ans continuement et en xuwans l'un après l'aultre, sans moyen; dou tout de ces coustenges, excepteit maxon pour lui ademoureir et ouvreir, et le lowier de la garde que doit estre à nos frais. C'est assavoir, que doit faire monnoie

(1) **Hist. de Metz, preuves, t. IV, p. 369.**

en nostre dite citeit le termine dessusdit durant, teille comme si après s'enxuit: c'est assavoir qu'il doit faire faire deniers de douze deniers piesse où lou corps S[t] Estenne serait enprain, de cinq sols et deix deniers de taille sur le mart de Mes; et deniers appelés tiercelles, de quatre deniers piesse, où qu'il averoit un demey S[t] Estenne, de deix sept sols et seix deniers de taille sus lou mart dessusdit; et deniers de dous deniers piesse où li chief de saint Estenne serait emprains, et de trente et cinq solz de taille sus ledit mart; et petis deniers d'un denier piesse, où li chief saint Estenne serait emprain, et de seixante et deix solz de taille sus ledit mart; et doit estre la monnoye dessus dite à dous deniers de loy argent de roy, dous grain dessus, dous grains desous pour lou remeyde. Item, de grans deniers, demey denier dessus, demey denier desous, de taille pour le remeyde: et des tiercelles, ung denier dessus ung denier desous de taille pour le remeyde: et des petis deniers de dous deniers et d'un denier, dous deniers dessus, dous deniers desous de taille pour le remeide: et de cent mart d'ergent doit avoir deix mars de menus deniers, c'est assavoir seix mars de tiercelles, trois mars de dous deniers piesse et ung mart de petits deniers d'un denier piesse. Et se necessiteit estoit, pour lou commun proufit de la ville, qu'il falcist plus de menu menoye que si dessus ne soit denommés, li ville doveroit paier ceu que la menue monnoye cousteroit plus à faire en fesson que celle dessus dicte. Et doit avoir li maistres pour chescun mart d'ergent qu'il feroit ouvreir trois sols de messains, et desqueils trois sols de messains, il en doit rendre au sept que sont esleus pour la ville, on fait de ceste monnoye, douze deniers messains pour chascun mart, à chescune delivrance qu'il feront de ladite monnoye, leisqueils douze deniers messains sont la ville. Ne plux n'en peut on panre soit ceu

que argent montet ou avallet, et doit li dit Girard donner à tous venans pour chescun mart d'ergent soixante sept solz de messains, etc., etc. Li queils Girard dessus nommeys, ses haians cause, maingniés, ouvriers et mennoiers et tous leurs biens nous exurons et affranchissons de toute taille, de toute malletote, prinses, ventes, tonneurs, vinaiges, passaiges de guerre, de fermeteit, de debis, de cherges de ville et de toutes aultes servitutes queilconques, etc. et voulons que aucuns n'ait jurdiction sur le dit maistre fors que lesdis sept et que aulcuns n'ait cognissance sus ses ouvriers et servans fors que ledis maistre et la warde de ceu que li ungs averait a faire à l'aultre en lour office, faisant excepteit trois cais : rest, murtre et larencin..... qui furent faites l'an de graice nostre signour, mil trois cens quatre vins et cinq, londemain de la nativeteit saint Jehan Baptiste. »

D'après cet acte, le marc de billon d'argent, apporté à la monnaie, ne devait être payé que 67 sous messins, tandis qu'il devait en contenir 70 à la taille. Cela vient de ce que chaque marc rapportait au maître monnoyeur trois sous messins de frais de fabrication, et que la ville voulait se couvrir de ces frais, en ne payant pour le marc d'argent pur, que ce qu'elle en retirait réellement d'argent monnoyé. Du reste depuis la dernière fabrication ordonnée, la monnaie messine, sans changer de titre, avait augmenté de poids. En 1376, les sous messins étaient frappés à la taille de 71 au marc, et en 1385 ils n'étaient plus taillés qu'au nombre de 70. Il en résulte que ces sous messins pesaient 65^{gr},83, les tiercelles de 210 au marc pesaient 21^{gr},94, les doubles deniers de 420 au marc pesaient 10^{gr},97, et enfin les deniers de 840 au marc pesaient 5^{gr},48.

4 août 1388.

Le 4 août 1388, les magistrats de la cité, conclurent un nouveau traité, pour six années consécutives, avec le même Gérard Hennequin de Troyes, qu'ils avaient pris pour maître monnoyeur, le 25 juin 1385. Les bénédictins (1) ont reproduit ce second traité, d'après une ancienne copie aussi conservée dans le cabinet de M. Emery. Ce traité étant absolument identique avec celui que j'ai rapporté plus haut, j'ai dû me borner à le mentionner sans en donner le texte.

20 *août* 1394.

A cette époque, l'exportation des monnaies de la cité appela de rechef toute la sollicitude des gouvernans, qui employèrent encore le remède dont ils s'étaient servi jusqu'alors, et qui consistait à défendre expressément l'industrie criminelle avec laquelle on spéculait sur la destruction des monnaies. C'est le 20 août 1394, que parut l'ordonnance qui faisait connaître le nouveau tarif des monnaies de la cité. Voici le passage intéressant de cet acte que les bénédictins ont reproduit en entier (2).

Atour concernant la monnaie.

(Archives de l'hôtel de ville, cartul. en papier, in-4°, fol. 42, verso.)

« .... et le grand denier de douze deniers c'ons ont depuis fait en nostre citeit, où li corpt saint Estenne seant est empraint, pour xiij deniers messains ; et le denier de iiij deniers qui fuit fait à ycelluy tempt où il y ait ung demei saint Estenne semblamment empreint, pour iiij deniers messains ; et le denier de deux deniers où li chief saint Estenne est empraint, pour ij deniers mes-

(1) Hist. de Metz, preuves, t. IV, p. 380.
(2) Ib. p. 452.

sains, et le peti denier d'ung denier où li chief saint Estenne est empraint, pour ung denier messain; et le denier de ij deniers c'ons ont auttrefois fait en nostre ditte citeit où li chief saint Estenne est empraint, pour ij deniers messains; et le denier qui fuit fait en iceluy tempt où le chief saint Estenne est semblament empraint, pour ung denier messain; et ung bons viez double de Metz, pour ij deniers et maille messains; et ung boins viez gray messains de Metz pour v angevines; et une bonne angevine pour une angevine; et le florin fait à present en nostre citeit, d'or et de poix, du poix de Metz, où l'imaige de saint Estenne, en genoil, premier martir, entre deux escussons dou bausant de nostre ditte citeit est empraint d'une part, et le bassant de nostre dite citeit d'autre part, pour xj sols de messains la pièce; et le florin, c'on ait autrefoix fait en nostre ditte cité, où l'imaige saint Estenne seant est empraint, pour dix sols et v deniers messains la pièce; etc. qui furent faites et minse en l'airche à grant moustier, l'an de grace nostre Signour m. iij^{c} iiij^{xx} xiij le xx jour du mois d'avost. »

On voit que le gros d'argent ou grand denier de 12 deniers des fabrications antérieures, fut porté à 13 deniers messins; mais que la tiercelle, le double et le simple denier conservèrent leur valeur précédente; de plus le nouveau florin conserva une valeur de 11 sous messins, tandis que l'ancien florin qui valait auparavant 11 sous, fut baissé à 10 sous 5 deniers. Du reste, cet atour est précieux par les notions qu'il donne sur les types de plusieurs monnaies d'or et d'argent qui n'existent plus dans aucune collection.

15 *mars* 1395. — *Nouveau style* 1396.

Une nouvelle ordonnance du gouvernement de la cité, fut promulguée au mois de mars 1396, et porta contre

les accapareurs et exportateurs de monnaies, des peines plus graves que celles dont on les avait menacés jusques alors. Ce fait est un sûr indice de l'aggravation d'un mal auquel il était important de remédier, et dont on n'était nullement parvenu à arrêter les effets. Des avantages furent offerts à tous ceux qui viendraient offrir à la monnaie de la cité, du billon d'or ou d'argent; on prit ce parti pour obtenir, si c'était possible, une importation de matières suffisante pour entretenir la fabrication des monnaies. Cette ordonnance a été tirée du cabinet de M. Emery, par les bénédictins (1); en voici la teneur.

« Qui ne soit nulz, ne nulles, queils qu'il soit, homs, ne fems, clercs, ne lays, qui empourtet, ne faist porter fuer de Mes en nulles manieres, en hault ni en baix, nuls or, ne nulz argent à ovrer, ne nuls buillons, queil qu'il soit, en nulles manieres queilles quelles soit, et qui qui onques y mespanroit, ne qui autrement le feroit, ils perderoient l'ors et l'argent; et qui qui l'aresteroit, il en averoit le quars, li trezes le quart, et la ville la moitié. Et se par aventure il eschappoit, c'ons en puit estre informmeiz par grave information, cilz ou celles qui envoiei l'avroient fuer de Mes, perderoit encore la vallour de l'or et de l'argent et se perderoit encore xx liv. de Mes de somme az xiij et se seroit banis ij ans fuer de Mes et a x lues ensus de Metz.

» Et que toutes manières de gens quelz quilz soiet qui aporteront a vandre en Mes, en jusques auz octaves de la chandelour prochienement venante, iiij mars d'argent, ou iiij mars de bullon, ou plus, ou ung mart d'or ou plus, sont bien exurié iiij jours, c'est assavoir le jour qui l'apouteront à vandre et iij jours après, sauf soulz qui sont de mortel faite et en la chesse de la ville, et de werre

(1) Hist. de Metz, t. IV, preuves, p. 469.

overte à nous..... et donnerat li maistre de la monnoie à tous venant, de chescun mart d'or fin, lxxij florins, et de chescun mart d'argent, argent de roye, lxxiiij s. et ne se panront vendours ni achetours point de malletote pour cestuy fait. Que fuit fait et huchiez le xv jours du mois de mairs, par mccciiij[xx] et xv ans. »

Nota. Dans une autre copie du même huchement, conservée dans le même cabinet, on lit: lxxvij et iiij deniers, et dans un second huchement du mois de février 1400 (nouveau style), lxxv. s.

Dans des observations des vij sur la même copie, se lit: « Se nous entendons que chevaliers ou escuiers ou aultres gens qui s'airme que cil apportoient, or, billon ou argent à vendre, cil seroient auci bien exuriés comme les altrez merchans et gens de poesteit que se mellent de teille danrées à vendre, » preuve sensible que la ville de Metz, ne négligeait rien pour favoriser le commerce de l'argent.

1396.

En 1396, le prix du marc d'or fin a été, comme on le voit, de 72 florins, et celui du marc d'argent de roi, de 74 sous; les gros d'argent étaient donc diminués de poids. Quant à la deuxième version donnée dans une note par les bénédictins, et suivant laquelle le marc d'argent eut valu 77 sous et 4 deniers, d'après une autre copie du même huchement, elle n'est pas admissible, par cela même que par un autre atour du mois de février 1400, le marc ne fut porté, suivant la même note, qu'à 75 sous. Il y a nécessairement là une erreur de copiste.

Avant le 21 mars 1405. — Nouveau style 1406.

En 1406 un nouveau traité pour la fabrication des monnaies, fut conclu pour six ans, entre la cité et Jacomin Mourel. Dans l'acte furent stipulés, le titre, la taille et

le type des monnaies qu'il avait à frapper. Voici les passages saillans du contrat (1).

Traité de la ville de Metz, avec Jacomin Mourel, touchant la monnaie.

(Sur une ancienne copie conservée dans le cabinet de M. Emery, avocat.)

« Nous, li maistre eschevings faisons savoir..... que nous avons merchandiez à Jacomin Mourels, chaingeour, dou fais de la monnoie d'argent de nostre citeit; laqueille il ait parmix qu'il la doit faire faire et signiez chapteis dès le seizieme jour dou moix de may prochiennement venant en seix ans continuelement l'un après l'autre, sans moieins, dou tout à ces coustangez, excepteis maixons pour lui demoureir et pour ouvreir, et le lowier de la garde que doit estre à nos frais; c'est assavoir, qu'il doit faire faire monnoie en nostre citeit, le terminez dessudis durant, teille comme se s'enxuivent, c'est assavoir, qu'il doit faire faire denier de douze deniers pièce, où le corps saint Estenne, en genoil, seroit entre doulz escussons du bassant de nostre dite citeit, et de seix sols et huict deniers de taille sur le mairc de Mes; et deniers appelleiz thiercelet, de quatre denier pieces, où le corps sainct Estenne en genoil, seroit empraint, et de vingt sols de taille sus le mairc dessus dis; et de deniers de doulz denier piece où le corps saint Estenne en genoil, seroit empraint et de quarante sols de taille sus ledit mairc; et petit deniers d'un denier piece où le bassant de nostredite citeit seroit empraint, et de quatre vingt solz de taille sus ledit mairc; et doit estre la monnoie dessusdite à onze deniers vingtz grains argent de roy, doulz grains dessus, doulz grains desoubz de remeide; et de cent mairc d'argent doit avoir dix maircs de menus deniers, c'est assavoir, six maircs de thiercelet, trois mairc

(1) Hist. de Metz, preuves, t. IV.

de deniers de doulz deniers piece et ung mairc de petits deniers d'un denier piece, et se necessiteit pour le commun proffis de nostre ditte citeit qu'il falcist plus de menue monnoie...... nostre ditte citeit dobveroit paier ce que la menue monnoie cousteroit plus à faire en fessons que celles dessus dites. »

Les emolumens du monnayeur sont aussi de trois sous messins par chaque marc d'argent, moins 12 deniers messins à verser aux sept de la monnaie ; ses priviléges sont aussi les mêmes.

« Et doit encore li dis Jacomin, faire engevines ou li bassant de notredite citeit serait empraint et de quarante sept solz de taille sus le marc de Metz et a ung denier euct grains, dous grains dessus dous grains dessous pour remede. »

Les monnaies qui devaient être fabriquées par Jacomin Mourel étaient des gros, des tiercelles, des doubles, des deniers et des angevines. Les quatre premières étaient au titre de 11 deniers 20 grains argent de roi, et les angevines au titre de 1 denier 8 grains. Il en résulte que le marc ne contenait pour les angevines que 512 grains, et pour les autres monnaies que 4544 grains d'argent fin. Le tableau suivant donne les poids de ces différentes espèces.

ESPÈCES.	NOMBRE de pièces au marc.	POIDS RÉEL en grains.	POIDS DE L'ARGENT FIN en grains.
Grand denier........	80	57,6	56,8
Tiercelle	240	19,2	18,93
Double denier......	480	9,6	9,47
Denier............	960	4,8	4,73
Angevine..........	564	8,17	0,90

22 *février* 1407. — *Nouveau style* 1408.

Pendant la durée de sa gestion, le monnayeur Jacomin Mourel rendit à plusieurs reprises, aux maîtres de la monnaie, des comptes fort en règle, dont les originaux existent encore aux archives de la ville et dans le cabinet de M. Emery. Voici le relevé de ces comptes, qui peuvent servir à donner une idée de la fabrication de la monnaie de Metz, au commencement du xvme siècle.

PREMIER COMPTE.

« 1406, on mois de mairs, on mois d'avril et on mois de may, on ne fit point de menoie.

De juin en septembre en jusca le vj jour, toute jour

	Marcs d'argent.
Somme............	ij^c^ et lxiiij
Du 7 septembre 1406 jusqu'en septembre 1407.....	1905
De la Notre-Dame de septembre 1407 jusqu'au 18 février 1408..................................	771
Du 22 fév^er^ 1408 à la Nontre-Dame de sept^bre^ 1408..	1803
De septembre 1408 au 28 février 1409...........	1536
Du 1er mars jusqu'en mai 1409.................	946
De mai en août 1409..........................	651
Et on temps des novelz maistres qui entront en lour maistrie à la Nativeteit Nostre-Dame par xiiij^c^ et viiij ons ont fait jusqu'on moix de dessembre........	339
De janvier en décembre 1410...................	941
En 1411....................................	1089
De janvier en juin 1412......................	618
Du 12 août 1412 en février 1413...............	301
De mars 1413 à février 1414..................	1042
De mars en juillet 1414 (1)....................	617 »

10 *août* 1414.

En 1414, Jacomin Mourel qui avait renouvelé son premier traité avec la ville, quitta l'office de maître mon-

(1) Hist. de Metz, t. IV, p. 707.

nayeur de la cité. Il rendit alors ses comptes définitifs et reçut des sept de la monnaie, la quittance générale suivante :

(Sur une copie tirée du cabinet de M. Emery, avocat.)

« Nous, lez vij sy après nommeis, comis et ordonneit sus le fait de la monnoie de la citeit de Metz, c'est assavoir, de porte Muzelle, Uguignon Bugley, l'amant; de Jeurue, s^r^ Guercille Boullay, chevalier; de Saint-Mertin, s^r^ Jehan Faixin, l'amant; de Porsaillis Arnould Baudoiche; d'oultre Saille Jehan Renguillon, l'amant; et dou commun Audreus de Waldrevenge, l'amant et Baudowin Godairt, faisons savoir et cognissant à tous que, à jour de la confection de ces presentes lettres, nous avons compteit à Jaicomin Morel, l'amant, maistre de la monnoie de ladite citeit de Metz, de tous l'ouvraiges d'argent qu'il ait fait ou fait faire ouvreir, dès le xij jour dou mois d'awoust, par xiiij^e^ et douze, qui merchandeit à ladite citeit de Metz de faire la monnoye d'argent de ladite citeit, en jusques au xij jour dou moix de jullet par m. xiiij^c^ et xiiij. Sy temoignons que à celle journéez nous trovismes ledit Jaicomin de boin compe, et meysmement à celle journée, feysmes faire en nos presences, les essais de tous les ouvraiges de monnoie qu'il avoit fait, ou fait faire par ces servant, pour boin, juste et loiaulz, en poy, en loye et en tailles, et en toutes aultres chosez, selon la merchandiez qu'il ait à nous et à ladite citeit et n'en poions nous, ne aultrez pour nous, ne de part ladite citeit de Metz, aprochiez, ne demandeir, on temps advenir rien que soit audit Jaicomin, ces hoirz, ne aiant cause, aussois l'en avons quicteit par cez presentes lettres, l'an acquictons pour et on nom de ladite citeit de Metz, lui, la wairde, les ouvreir, et maigniez et tuit ciaulx ad cui quictance en peut et doit appartenir. En tesmoignaige de veriteit, nous li septz dessus nommeis, avons mis nostre seelz dont nous

usons en cest fait pour nostre offices, en ces presentes, qui furent faitez, l'an de graice nostre Signour, m. quaitre cens et quaitorze ans, lou deixiemes jour dou moix d'awoust. »

4 mars 1414. — *Nouveau style* 1415.

Lorsque Jacomin Mourel eut quitté la monnaie, il fut remplacé par Colin de Maline, avec lequel la cité passa deux marchés relatifs, l'un à la fabrication de la monnaie d'argent et l'autre de la monnaie d'or. J'ai transcrit les passages intéressans de ces deux traités qui font connaître les monnaies de cette époque.

Traité de la ville de Metz, avec Colin de Maline, touchant la monnaie d'argent (1).

(Sur une copie tirée du cabinet de M. Emery, avocat.)

« Nous ly maistres eschevin, etc., etc., faisons savoir, etc., etc., que nous avons merchandéz à Jehan Collin de Mailline dou fait de la monnoie d'argent de nostre citeit, laqueille il ait parmis qu'il la doit faire et signier chapteis, dès le deixuctisme jour du moix de mars prochain venant en dix ans continuellement l'un après l'autre, sens moien du tout à ces coustanges, exceptés masons pour lui demourer, et pour ouvrer et le lowier de la gairde qui doit estre a nos frais : cest assavoir qu'il doit faire faire monnoie en nostre citeit lou termine dessusdit, teilles comme sy apres s'enxeut : c'est assavoir, qu'il doit faire faire denier de douze deniers piece, où le corps saint Estenne en genoille seroit entre doulz escusson du bassant de nostre citeit, et de sept sols de taille sur le marcq de Metz ; et deniers appelés thierssellet de quaitre deniers piessez, où le corps saint Estenne en genoille seroit emprain, et de

(1) Hist. de Metz, preuves, t. IV, p. 711.

vingt et un solz de taille sur le marcq dessusdis; et deniers de doulz deniers pieces où le corpz saint Estenne seroit emprain et de quarante doulz solz de taille sus ledit marcq; et petits deniers d'un denier piecez où le bassant de nostredit citeit serait emprain, et de quaitre livres et quaitre solz de taille sus ledit marcq; et doit estre la monnoie dessusdite à onze deniers six grains de fin et ij grains de remeide pour le maistre: et de cens marcq d'argent de monnoie doit avoir deix marcq de menus deniers, c'est assavoir: de thierselet, trois marcq de deniers de doulz deniers pieces, et ung marcq de petit denier de denies piesses; et se necessiteit estoit, pour le commun proffit de nostredite citeit, que fallcist plus de menue monnoie que si dessus ne soit nomméez, nostredite citeit debveroit paier ceu que la menue monnoie couteroit plux au faire de fessons que cellez dessusdite; et doit ledit Jehan Collin pour chescun marcq d'argent qu'il feroit ouvreir, rendre au sept que sont eslus pour nostredite citeit on fait de cest monnoie, douze deniers messains pour chescun marcq, à chescune délivrance qu'il feroit de ladite monnoie, lesquels douze deniers messains sont nostredite citeit; et doit ledit Jehan Collin donner à tous venans pour chescun marc d'argent audit marcq de Metz, quaitre livrez et douze deniers messains de ladite monnoie..... »

Suivent encore les priviléges du maître monnayeur.

Il résulte de ce premier traité que le prix du marc de billon d'argent, offert par la cité, était de 81 sous messins, à cause des 3 sous de frais de fabrication, qui portaient la valeur réelle du marc à 84 sous messins. Le titre de ces monnaies étant de 11 deniers 6 grains de fin, le marc ne contenait que 4320 grains d'argent fin. Voici le tableau des poids réels et des poids d'argent fin de chaque espèce.

ESPÈCES.	NOMBRE de pièces au marc.	POIDS RÉEL en grains.	POIDS DE L'ARGENT FIN en grains.
Gros ou grand denier.	84	54,85	51,42
Tiercelle	252	18,28	17,14
Double denier......	504	9,14	8,57
Denier............	1008	4,57	4,28

17 *juin* 1415.

Voici actuellement le traité relatif à la monnaie d'or.

Traité avec le même touchant la monnaie d'or (1).

(Sur une copie du cabinet de M. Emery. — Ce traité est fait pour dix ans à partir du 15 juillet.)

« ...... c'est assavoir qu'il doit faire florin à dixeuct quairet iij grain de fin, sens nuls remeide, tel comme les lingot c'on dit touchet, qui est en la buste (boite) de la monoie tout d'une loy et de septante et euct florin de taille sus le maircq de Metz ; sus queilz florin l'imaige de saint Estennes, premier martir, estant tout droit, doit estre d'une part et le bassant de nostre citeit de Metz d'autre part, et doit li dis Jehan Colin donneir à tous venans de chescun marcq d'or, quairente quaitres livres qui vallent quaitre vingt florin dès devant dis florins, unze solz piece.... et pour chescun marcq d'or de menoie que li dis Jehan Colin ferait ouvreir doit lidis Jehan Colin paier au sept que sont esleus on fait de monoie de nostre citeit, seix sols de messain, pour le proffit de nostre citeit et de ving marcq d'or que li dis Jehan Colin feroit ouvreir doit on panre ung des dis florin et partir parmey, de quoy ons en doit mettre la moitiet en la dessusdite buste pour faire l'essay et l'autre moitiet doit li dis Jehan

(1) Hist. de Metz, preuves, t. IV, p. 707.

Colin wairdeir. » — Comme dans l'autre bail, relatif à l'argent, on facilite au monnayeur l'achat des matières; il lui est défendu de s'adjoindre personne, et les mêmes franchises lui sont encore octroyées.

De la teneur de ce traité résulte que les florins étaient alors au titre de 18 karats 3 grains de fin, et à la taille de 78 au marc. Le marc d'or pur valait 44 livres messines ou 80 florins, ceux-ci valant onze sous messins la pièce. Par suite de leur taille ces florins pesaient 59gr,07.

Janvier 1420.

Jean Colin rendit ses comptes aux sept de la monnaie, dans le mois de janvier 1420. La pièce originale qui fait partie du cabinet de M. Emery, avait été communiquée par lui aux bénédictins (1). En voici le résumé :

	Marcs.
Ont été monnoiés du 16 février 1415 au mois de février 1416	4153 d'argent.
De juillet 1415 à février 1416	330 d'or.
Du 16 février 1416 à février 1417	509 ½ d'or.
Id. *id.*	3770 d'argent.
En mars 1417	248 d'argent.
Id.	17 ½ d'or.
En avril 1417	281 d'argent.
Id.	17 ½ d'or.
En mai 1417	225 d'argent.
Id.	10 d'or.
De mai 1417 à janvier 1420	398 ½ d'or.
Id. *id*	4866 d'argent.

13 *juillet* 1420.

L'ordonnance du 15 mars 1396, sur l'exportation des matières d'or et d'argent, fut encore renouvelée le 13 juillet 1420, et les mêmes moyens d'en favoriser l'apport à l'hôtel de la monnaie, furent encore mis en usage. Le

(1) Hist. de Metz, t. IV, preuves, p. 713.

maître de la monnaie devait payer à tout venant, le marc d'or, 80 florins de 11 sous pièce, et le marc d'argent pur, 4 livres 12 deniers messins, ou 81 pièces de 12 deniers. Cette ordonnance que j'ai cru inutile de reproduire ici, à cause de sa parfaite analogie avec celle que j'ai transcrite, est toute entière dans les preuves de l'histoire de Metz (1).

28 *novembre* 1424.

Le nouveau traité pour la fabrication de la monnaie pendant dix années consécutives, à partir du 2 mars 1425, passé entre la cité et Jean Colin de Malines, le 28 novembre 1424, a été donné par les bénédictins (2), mais avec des inexactitudes que j'ai été à même de corriger d'après l'original existant aux archives de la ville. Voici les passages saillans de ce traité.

« Nous li maitre eschevin..... faisons sçavoir...... que nous avons marchandé à Jehan Colin de Maillines dou fait de la monnoie d'argent de notre cité..... c'est à sçavoir qu'il doit faire faire monnoye en notre cité le terme cy dessus, telle monnoye que ci après s'ensuit : c'est à sçavoir quil doit faire faire deniers de douze deniers pieces où le corps saint Estenne engenouillei serait entre deux escussons du baussant de notre cité et de sept sols de taille sur le marc de Metz ; et deniers appelés tierselei de quaitre deniers pieces, où le corps saint Etienne engenoillliei seroit emprain, et de xxj sols de taille sur le marc dessusdit ; et deniers de deux deniers pieces où le corps saint Estenne serait empraint et de quarante deux sols de taille sur le marc ; et petits deniers d'un denier piece où le baussant de notre cité seroit empraint, et de

(1) Hist. de Metz, preuves, t. IV ; 13 juillet 1420.

(2) Hist. de Metz, preuves, t. V, p. 21.

quaitre livres et quaitre sols de taille sur ledit marc; et doit être la monnoye dessus dite à onzes deniers six grains de fin et deux grains de remede pour le maistre; et de cent marcs d'argent de monnoie doit avoir deix marcs de menus deniers, c'est assavoir, seix marcs de thierseles, trois marcs de deniers de deux deniers piece, et un marc de petits deniers de denier pieces. Et doit ledit Jehan Colin pour chescun marc d'argent qu'il ferait ouvreir rendre az sept que sont esleus pour notre dite cité on fait de ceste monnoye, xij deniers messins.... lesquels xij deniers messins sont notre dite cité; et doit ledit Jean Colin donner à tous venants pour chescun marc d'argent audit marc de Metz, iv livres et xij deniers messins de ladite monnoye, etc., etc. »

Les détails contenus dans ce traité, font voir que les monnaies étaient conservées au même poids et au même titre que celles dont la fabrication avait été ordonnée le 4 mars 1415.

11 *juin* 1426.

D'après un compte, rendu par Jean Colin de Maline aux sept de la monnaie, et conservé dans le cabinet de M. Emery, il résulte que du 14 février 1424 au 11 juin 1426, la somme des monnaies d'or et d'argent, fabriquées et délivrées entre les mains des trésoriers de la cité, se monta à 741 livres 2 sous messins (1).

4 *février* 1435.

A l'expiration du traité passé entre la ville et Jean Colin de Maline, celui-ci reçut des magistrats de la cité, une quittance générale publiée par les bénédictins (2), et tout à fait analogue à celle que j'ai reproduite plus haut.

---

(1) Hist. de Metz, preuves, t. V, p. 21.
(2) Ib., p. 323.

15 *mars* 1433.

L'émission de fausse monnaie était sévèrement punie par la cité; un exemple de la rigueur avec laquelle le gouvernement poursuivait ceux que l'on soupçonnait coupables de ce crime, est donné par Philippe de Vigneulles. Voici le passage de sa chronique qui a rapport à ce fait (1).

« Le xv mars on trouva des mauvais gros de Metz et » estoient contrefaits; dont le maitre de la monnoye en fut » pris et mené au palaix, mais il en fut délivré à son » honneur, car il n'en sçavoit rien. Maix le changeur en » fut pris et mené au palais et volt échapper par deux » fois; mais il fut bien tenu et tellement gehenné qu'il olt » tous ars les pieds et ne volt oncques cognoistre le fait, » et fut detenus jusques à la saint Vincent et puis banis » de la banlue de Metz xij ans et paya C sous de Metz; et » s'il n'eust eu de bons amis, il eust esté pendu ou pire. »

Ce fait est également rapporté par l'auteur de la chronique de S[t] Thiebaut, publiée par D. Calmet, dans les preuves de son histoire de Lorraine.

13 *novembre* 1434.

Dans une ordonnance concernant le change et la monnaie, publiée par les bénédictins (2), je trouve le passage suivant qui fixe la valeur du florin de Metz à 13 gros, et c'est la première fois que se trouve le nom de gros messin, employé pour le mot sou messin.

« Quil ne soit nulz..... queilx quilz soient qui renffusoicent les florins faits dou cung de la cité pour le » prix et vallour de xiij gros, monnoie de ladite cité. »

(1) Chr. de Ph. de Vign., extraits de Baltus, cab. des manuscrits (bibl. publique)

(2) Preuves, t. IV, p. 313.

1435.

Le successeur de Jehan Colin de Maline, dans la maîtrise de la monnaie, fut André de Bergues, avec lequel la ville passa un marché pour la fabrication de ses monnaies, pendant dix années consécutives, à partir du 22 février 1435. Les monnaies d'argent qu'il devait forger sont absolument les mêmes que celles que fabriquait Jean Colin. Quant aux monnaies d'or, il est stipulé que:

« Item il doit faire florins de dix-huict quairets et trois grains de fin, sen remède tel comme le linguot c'ôn dit thouchet qui est en la buste de la monnoie, et de 80 florins de taille sur le mairc de Mets, enquels florins l'ymaige de saint Estenne premier merti, estant tout droit doit estre dune pairt, et lou signe du baussant de nostre citeit de Mets d'aultre pairt. »

Il devait payer à tout venant 52 livres messines, ou 80 florins de 13 sous pièce, pour le marc d'or. Ces florins au titre de 18 karats 3 grains, devaient peser $57^{gr},5$.

15 *décembre* 1439.

La cité de Metz eut après André de Bergues, Clausse de Steghen, pour maître monnayeur. Le traité par lequel il s'engagea à fabriquer la monnaie d'or et d'argent de la cité, pendant cinq années consécutives, à partir du 15 décembre 1439, existe aux archives de la ville.

Les monnaies d'argent sont identiques de titre, de poids et de types, avec les monnaies frappées par les deux maîtres précédens. Voici le passage relatif aux florins qui sont différens de taille et de valeur.

« Item il doit faire florins d'or à xviij karas et trois gros grains fins, tels que iv desdits grains font ung karat, sans remède, tel comme la languette qu'on dit touchet, qui est d'aloy des nobles d'Angleterre, des Frans et des vieilles

couronnes de France, que on compte pour fins. » Ces florins devaient être à la taille de 68 au marc de Metz, et valoir 12 sous pièce; chacun devait donc peser 67gr,5 trébuchans.

1439.

En 1439, parut encore une fois une ordonnance publiée pour faire affluer à la monnaie les matières d'or et d'argent. Cette ordonnance en tout semblable aux précédentes, a été conservée par Paul Ferry et copiée par les bénédictins (1).

Octobre 1456.

En 1456 on s'aperçut que les angevines (ou quarts de denier) frappées par la cité pour faciliter les menus payemens, avaient été imitées, et que les fausses étaient beaucoup plus communes que les vraies. Pour remédier à ce grave inconvénient qui avait complètement déprécié les angevines, la cité prit le parti d'en ordonner la refonte, d'après l'avis des maîtres du change et du maître de la monnaie. Ce fait est rapporté dans la chronique de Simon de la Hière, continuée par Jean Aubrion (2), et dans la chronique en vers de Jean le Chatelain (3).

Voici les passages de ces deux chroniques, qui ont rapport à la fabrication des nouvelles angevines.

« En octobre il vint en cognoissance des magistrats de
» Mets, qu'on avoit formé des mauvaises angevines; par-
» quoy tantost les s^rs et m^es de la monnoye en firent refaire
» des autres toutes blanches; et mirent une teste sur l'escu
» desdittes angevines pour differer, car auparavant n'en

(1) Obs. seculaires, t. II, fol. 357, recto, siècle xv, atours num. 54 — Hist. de Metz, preuves, t. V, p. 362.

(2) Ms. de la bibl. de Metz.

(3) Ms. de la bibl. de Metz.

» y avoit point et fut ordonné que l'on ne prit plus nulles
» desdittes angevines qui n'eussent la teste. »

« Mile quatre cents cinquante six
» La monnaie couroit ainsys
» A Metz avoit tant d'angevine
» Que c'estoit ung crueux vermine
» On en fist faire des nouvelles
» Plus blanche meilleurs et plus belles
» Et pour congnoistre les certainnes
» On y fit le chief sainct Estenne (1). »

Les conclusions adoptées par le conseil des maîtres des changes et de la monnaie, consulté sur le moyen de faire disparaître les mauvaises angevines, ont été conservées par M. de Geneste, dans les papiers duquel j'en ai retrouvé une copie du temps. On me saura gré, j'espère, de la reproduire en entier (2).

« Cest le consel que les maistre des chainges ont trovei de Jehan Layne, de Jaicomin Morel et de plussieurs autre chaingeour et assy de plussieurs merchamp qui ont esteit audit consel avec lesdit maistre, pour le fait des malvaixe angevines à destruire.

» Premier lor sembleroit quil seroit boin con prinst pour lx ou pour iiij^xx livres de bonnes angevines et que on les feist faire blanche pour estre differans des malvaixes; car elle panront bien blanchour pour tant que elle thiennent aloy; et seroient celles bonnes angevines pour revalluer a ceaulx qui en aporteroient des bonnes, ensi come si après s'enxuet, laqueille blanchour ne costeroit mie grantment à la ville.

» Item lor sambleroit encor quil seroit de neccessiteit que on feist publier par la citeit deden viij jour et le plux

(1) Chronique en vers, ms. de la bibl. de Metz, p. 87.
(2) Ms. de la bibl. de Metz, venant des archives de la ville, n° 147.

brief con polroit, que qui qui averoit nulles angevines fuissent bonnes ou malvaixes, queilles quelles fuissent qui lez volcissent aporter deden ledit terme en ung sertain lieu qui s'acorderoit.

» Item lor sembleroit encor boin que ondit leu qui acordei seroit des dites angevines à ressoivre, quil y heust alcun dez maistre des chainge et assy gens entandant qui cognissixent les angevines bonnes et malvaixes, come pour ycelles angevine a ressoivre et por desemey les bonnes angevines d'un costeit et les malvaixes d'autre.

» Item lor sambleroit encor boin que ceaulx qui les dites angevines resseverpoient heuxent un clerc ou plussieurs comis por escrivre ceu que ung chescun aporteroit d'angevines, tant des bonnes comme des malvaixes.

» Item lor sembleroit encor boin que tous ceaulx qui aporteroient bonnes angevines que on lour redonnest des blanches angevines qui seraient blanchies à l'avenant des bonnes quil aporteroient, et que ceulx qui en aporteroiet des malvaixe qu'il lour fuist reyalluei à plaixir de la ville; et que des dores en advant les dites malvaixe angevines fuissent condampnée.

» Item lor sambleroit encor boin que avec le publiement qui en serait fait par la citeit, que on feist encor anoncier par les parroches que tous ceaulx qui averoient bonnes angevines ne malvaixe, les volcissent aporter ondit leu où que acordei seroit, deden lez dit viij jour don huchement que se feroit et que qui qui ne le feroit, ne polroit des dores en advant pluix venir à tant de lour dites angevines à aporteir et quelle fuissent des dores en advant condampnées. »

Pièce en papier portant au dos : *Coment les malvaixes angevines se pueent destruire.*

1478.

Un passage de la chronique de Praillon apprend qu'en 1478, on fit subir quelques changemens aux monnaies de la cité; ce passage est malheureusement si court, qu'il est impossible d'en rien conclure que la connaissance du fait; le voici (1):

« En cette année fut faite nouvelle monnoie. »

Jean Aubrion est moins concis, et je trouve à la même date dans sa chronique (2).

« Item en ladicte année on fit faire nouvelle monnoie
» a Metz et fut huchiez le gros de Metz à xviij deniers,
» les bugnes à vj deniers, les jalletruis à iij deniers,
» les blancs messains ij deniers et les florins de Metz
» xviij gros. »

30 *février* 1478. — *Nouveau style* 1479.

En février 1479, parut une nouvelle ordonnance des magistrats de la cité, pour favoriser l'arrivée des matières, et annoncer des peines graves contre les exportateurs de monnaies, ou de billon d'or et d'argent. Cet atour est donné par les bénédictins (3).

1480.

Il paraît que les ordonnances, si souvent répétées contre l'exportation des monnaies, avaient un effet si faible, que les magistrats furent contraints de prendre enfin un parti extrême, qui était d'en hausser la valeur, au point de ne plus laisser de bénéfice possible à ceux qui seraient tentés de spéculer sur leur valeur intrinsèque. Le gros qui avait

---

(1) Ms. de la bibliothèque d'Epinal.
(2) Ms. de la bibl. de Metz.
(3) Hist. de Metz, preuves, t. VI, p. 215.

toujours eu cours pour 12 deniers, fut porté d'une seule fois à 18. Ce fait est rapporté de la manière suivante dans la chronique en vers de Jehan le Chatelain (1).

« Quatre cent quatre vingt et mile
» Le gros de Metz en toutte villes
» Couroit à sy bon marchiéz
» Quilz furent tantost tous quachiez.
» Lez signeurs par conclusion
» Tous d'acord sans division
» Lez mirent par bonne conduite
» De douze deniers à dix huitte.
» Nos anciens peres on temp passé
» Avoient or et argent assez
» Pour son cours à pris le mettoient
» Après, plus ne le remontaient. »

22 *juin* 1487.

Au bout de sept années, il fallut encore élever le taux des monnaies messines, pour en arrêter l'exportation qui continuait malgré toutes les précautions employées par le gouvernement; le 22 juin 1487, parut une nouvelle ordonnance que les bénédictins ont copiée dans le cartulaire de l'hôpital Saint-Nicolas (2). Voici quelques passages de cet atour.

Atour concernant la monnaie.

(Cartulaire de l'hôpital Saint-Nicolas, folio iiij^{xx} iij recto.)

« Nous ly maistres eschevin, etc., etc., pour le très grant besoing et necessité que on avoit de monnoye de nostre ditte cité et que on ne pouvoit finer de monnoye de Metz, comme pour faire raichetz et soy chascun affranchir et acquitter des censes et deptes qu'il doit, et aussy par

(1) Ms. de la bibliothèque de Metz, p. 88.
(2) Hist. de Metz, preuves, t. VI, p. 330,

les doleances que sont estez faites de plusours personnes, qui se plaindoient tous les jours de ce que on empourtet hors de ladite cité ladite monnoye de Metz.... avons ordonné et establis de faire monnoye de Metz toutte teille et pareille comme celle qui ait esteit dairiennement faite et comme celle faite par avant le temps passé.... laqueille on doit panre pour les pris et valeur cy apres escrite.

» Le groz de Metz qui courroit pour xviij deniers, pour xxj deniers piece; la bugne pour vij deniers piece; le jolletruis pour iij deniers piece; le messain pour vij angevines; et le florin de Metz pour xxj sols de ladite monnoye, tant ceux fais du temps passé comme ceulx con feroit on temps advenir..... de laquelle dite monnoie on polront raichetter les censes. »

Le gros fut donc augmenté encore de 3 deniers et porté à 21, c'est à un denier près le double de ce qu'il valait quarante-huit années auparavant (1).

1489 *et* 1490.

Dans les deux années 1489 et 1490, la cité de Metz, étant en guerre avec le duc de Lorraine René II, et n'ayant pas des matières d'or et d'argent en quantité suffisante pour alimenter la fabrication des monnaies, se vit dans la nécessité de prendre la vaisselle d'argent des lombards, pour la convertir en espèces. Paul Ferry (2) a conservé une cédule signée de Collignon d'Abocourt, maître monnoyeur de la cité, qui constate ce fait. Voici cette cédule:

« Je Collignon d'Abocourt, chaingeurs et monnoiés de » la cité de Metz, cognoy que j'ay eu et ressu par plu- » sieurs fois de messieurs les maîtres et gouverneurs de » l'estaublie des lombards, pour et on nom de ladite

(1) Voir, p. 47, le traité passé avec Clausse de Stegheu, en 1439.

(2) Obs. secul., siècle XI, t. II, f. 258, recto, n° 483, ms. de la bibl. de Metz.

» cité, par les mains de Jacquemin de Moyeuvre et de
» Michiel, leurs facteurs d'icelle estaublie, la somme de
» iij^{c} xl viij marcs, iij onces, iv trezols et demy de vaixelle
» d'argent rompue en boillons, pour d'icelle vaixelle et
» boillon faire monnoye, on temps de la guerre estant
» entre le duc René de Lorraine contre ladite cité, en l'an
» mil iiij^{c} iiij^{xx} et ix et iiij^{xx} et x, tesmoing cette cedulle
» signée de moy, Collignon dessusdit, de mon signet
» Manuel. »

23 *septembre* 1540.

A Jehan d'Abocourt, succéda dans la maîtrise de la monnaie de Metz, son fils également nommé Jehan d'Abocourt.

Je n'ai retrouvé aucun titre qui pût donner des éclaircissemens suffisans sur les monnaies que les deux Jehan d'Abocourt durent frapper; les seuls renseignemens que j'aie pu recueillir sur les monnaies de cette époque, sont contenus dans un registre conservé dans les archives de l'hôtel de ville, et écrit de la main de Jehan d'Abocourt le fils. Il est intitulé:

« Cy après sont escriptes toutes les delivrances d'or et
» de monnoie faites par Jehan d'Abocourt fils Jehan d'Abo-
» court qui fuit, du temps que sire Thiebault ait esteit
» maistre (1). »

Les monnaies frappées par lui ont été livrées à partir du 7 août 1532 jusqu'au 23 septembre 1540. Ce sont:

Des gros de Metz de cij au marc.
Des bugnes de ij^{c} et xxx au marc.
Des bunettes de iij^{c} iiij^{xx} et iiij au marc.
Des angevines.
Des florins de lxxiiij au marc.

(1) Thibaut de Gournay.

La quantité de chacune de ces monnaies mise dans le commerce est de

	Marcs.
Gros	1907
Bugnes	155
Bunettes	6
Angevines	285
Florins	389

D'après le nombre des pièces au marc, indiqué par Jehan d'Abocourt lui-même, on obtient les poids suivans pour ces diverses monnaies.

ESPÈCES.	NOMBRE de pièces au marc.	POIDS en grains.
Gros	102	45,18
Bugne	230	20,03
Bugnette	384	12
Florin	74	62,27
Angevine	?	?

9 *mars* 1540. — *Nouveau style* 1541.

J'ai trouvé encore un compte de la gestion de Vincent Peinguez, successeur de Jehan d'Abocourt, du 9 mars 1541 au 21 septembre 1542. Il est rapporté par les bénédictins qui l'ont tiré du cabinet de M. Emery (1). En voici le titre et le résumé :

« Cy après sont ecripts toutes les delivres d'or et de » monnoyes faites par Vincent Peinguez, deu temps que » seigneur Thiebaut ait été maistre. »

(1) Hist. de Metz, preuves, t. VI, p. 560.

Ont été monnoyés en

	Marcs.	Onces.
Gros de Metz de cij au marc.......	730	»
Bugnes de ij[e] et xxx au marc......	37	»
Florins........................	71	»
Angevines	620	5

Décembre 1552.

Pendant le siége de Metz, par Charles-Quint, le défaut d'argent se fit vivement sentir, et le duc de Guise fit frapper une monnaie obsidionale qui a tout à fait disparu et qui n'est conservée nulle part. Il n'existe même aucun autre document sur ses types et sa valeur, que le passage suivant du livre de Salignac (1).

« Oultre ce voyant que du mois passé et de cestuy » n'avoit esté faist payement aux soldats ny estoit possible » que le roi mist de l'argent dans la ville, pour leur en » faire encores durant le siege, et que à la fin ils se » pourroyent par faulte d'argent, accoustumer de prendre » ce qu'il leur feroit besoing d'habillement ou autre chose » sans payer, par où pourroit venir quelque desordre dans » la ville et entre eulx mesmes, delibera pour ne mettre » rien de la commodité de touts en arriere, qu'il feroit » battre de la monnoye soubs l'authorité du roy et luy » donneroit beaucoup plus hault pris, que de sa value » soubs obligation touteffois, en quoy il se soubmettoit » par cry publicq, de la reprendre pour autant qu'on la » bailleroit, dont en fut commencé faire quelque petit » nombre, qui se veoit en mains d'aucuns. »

Octobre 1553.

Lorsque la cité passa sous le protectorat de la France, elle avait pour évêque Robert de Lenoncourt, le plus

(1) Siége de Metz, 1553, Estienne, à Paris; p. 112me.

ambitieux de tous les prélats qui aient jamais occupé le trône épiscopal de Metz. La cession du droit de monnaie conclue par Thierry de Boppart, deux siècles auparavant, était pour Robert un sujet continuel de dépit et de mortification. Ne pouvant y contrevenir ouvertement, il se hâta dès son avènement, de faire frapper force monnaie dans ses ateliers monétaires de Vic, et en inonda le pays messin. Il alla même jusqu'à s'arroger un droit que jamais ses prédécesseurs n'avaient possédé, et frappa, de son autorité privée, des florins d'or qu'il lança dans le commerce. Cet empiétement sur les droits de la cité, sembla intolérable aux magistrats qui avaient encore la toute-puissance, et bientôt parut une ordonnance qui défendait de recevoir dans les transactions commerciales, la monnaie de Vic, frappée au coin de Robert de Lenoncourt. Le cours de cette monnaie était interdit dans tout le territoire messin, et le cardinal était en outre accusé hautement d'avoir usurpé les droits de la cité. Il faut en convenir, cette assertion était exagérée, puisque le titre de cession du coin épiscopal, ne fait mention que du seul atelier monétaire de Metz. Le 21 mars 1551, Robert se plaignit amèrement au maître échevin et aux treize, des prétentions qu'ils avaient émises dans leur ordonnance, et pour leur prouver son bon droit, leur fit porter par son maître monnayeur, quelques-unes des espèces frappées à Marsal, par Raoul de Coucy et Conrad Bayer, ses prédécesseurs. Je ne sais ce que les gouvernans purent répondre à cet argument. La querelle s'échauffa et restait toujours à vider, lorsque, le 8 juillet 1551, Robert vint prendre possession de son siége épiscopal. Dès qu'il se vit sur les lieux, il n'eut plus qu'un désir, celui de devenir à tout prix prince spirituel et temporel de la cité de Metz; pour y arriver plus sûrement, il força les archives de la cité et fit disparaître une foule de titres qui pouvaient contrarier ses vues, et servir la cause

de la constitution messine. Au mois d'avril 1552, Henri II, roi de France, avait fait son entrée à Metz, et Robert de Lenoncourt, qui avait pensé qu'en favorisant l'impatronisation des français, son projet pourrait réussir plus facilement, s'aperçut promptement du contraire. Il s'était créé maladroitement un obstacle bien autrement insurmontable que ceux qu'il avait éludés, et il ne tarda pas à s'en repentir, sans pourtant renoncer encore à ses tentatives. Pour mettre fin aux aigres réclamations, sans cesse renaissantes, des magistrats, le cardinal avait pris le parti d'emprunter à son chapitre, la somme qui lui était nécessaire pour racheter le coin épiscopal, aux termes de l'acte de vente de Thierry de Boppart; le 7 octobre 1553, il se fit restituer le droit de battre monnaie à Metz, et, qui plus est, obtint remise des trois années de jouissance appartenant à la cité, par suite du premier engagement contracté par Thierry de Boppart, et dont trois années restaient encore à passer, lorsque le coin fut définitivement vendu. Le maître échevin et les treize, enveloppés dans les piéges que le cardinal leur avait tendus, et furieux de s'être laissés jouer, commencèrent par se demander comment ils avaient pu souscrire l'acte de rachat qui leur avait été imposé, et se décidèrent à dénoncer les menées du cardinal à leur nouveau maître. Avant la fin de 1553 une supplique fut adressée au roi et lui porta la première nouvelle des desseins de Robert de Lenoncourt; peu de temps après, le maréchal de Vieilleville lui-même, fit connaître au roi les projets de l'astucieux prélat, qui une fois démasqué, se vit abandonné par le cardinal de Lorraine, son protecteur, et fut obligé de quitter Metz, pour aller mourir de dépit à la Charité-sur-Loire. Le renvoi du cardinal coupa court à la querelle.

1555.

En 1555, parut une nouvelle monnaie qui succéda aux

pièces de deux deniers, dont la refonte fut ordonnée. Ce fait est rapporté de la manière suivante, dans la chronique en vers de Jehan le Chatelain (1).

« *Quand les pieces de deux deniers furent descriées et mise en la fonde et les liars de Metz frappés et ordonnés de les prendre* 1555.

» En celle année et saison furent
» Descriés les deux deniers et plus de cours n'eurent;
» En la fonde furent mis et deffaicts,
» Dont le commerce eut grande perte de ce faict.
» Liars en furent faicts et frappés,
» Du marque de la ville aux deux costés,
» Lesquels de si esloy n'estoient
» Que les deux deniers auparavant. »

18 *juin* 1581.

A cette époque les bugnes étaient encore taillées de 230 au marc; mais le 18 juin 1581, le maître de la monnaie sollicita des magistrats de la cité, l'ordre de frapper les bugnes à la taille de 246 au marc et au titre de 5 deniers de fin; sa demande lui fut accordée.

Il en résulte qu'à partir de ce moment, les bugnes devaient peser 18gr,73, et contenir 7gr,80 d'argent pur.

21 *février* 1588.

A cette date, le duc de Lorraine Charles III, écrivit au maître échevin et aux treize, pour les avertir qu'il décriait à leur juste valeur les testons de la cité, qui n'étaient qu'à 9 deniers 4 grains de fin et à la taille de 27 au marc, et se trouvaient par conséquent inférieurs aux siens d'une valeur de plus de deux blancs. Il en résulte que ces testons devaient peser 170gr,66 et contenir réellement 132gr,74 d'argent.

(1) Ms. de la bibl. de Metz, p. 93.

28 *mars* 1588.

Le 28 mars 1558, la maîtrise de la monnaie fut accordée à Jean d'Abocourt, pour la tenir sa vie durant. Voici en résumé l'acte de nomination de ce maître monnayeur.

« Wiriat Copperel, mᵉ echevin, Didier de Viller et » Jacques Praillon, deputés pour le fait de la monnoie, » laissent à mᵉ Jean d'Abocourt maistre de la monnoye » pour tenir sa vie durant, la monnoye d'or et d'argent » de ceste cité, comme florins de Metz, gros de Metz et » bugnes, où le pourtraict de saint Estienne sera empraint » à deux genoulz entre deux escusson du blason de ceste » cité..... des liartz avec un escusson du blaison comme » dessus. »

Ces monnaies devaient être : le florin à 17 karats 3 gr., (2 grains de remède) de 74 au marc ; le gros à 7 deniers, (2 grains de remède) de 114 au marc ; la bugne à 5 deniers, (2 grains de remède) de 246 au marc ; les liards à 1 denier 6 grains, sans remède, de 324 au marc.

Le profit de la cité était fixé à ½ florin par marc de florins, à 3 gros par marc de gros et de bugnes, au lieu de 18 deniers qui étaient exigés auparavant, et enfin à 1 gros par marc de liards.

Voici le tableau des poids de ces nouvelles espèces :

ESPÈCES.	NOMBRE de pièces au marc.	TITRE.	POIDS RÉEL en grains.	POIDS DE L'ARGENT en grains.
Florin ..	74	17 k^ats 3^gr	62,27	»
Gros....	114	7 deniers	40,42	23,57
Bugne ..	246	5 deniers	18,73	7,80
Liart...	324	1 d^er 6^gr	14,25	1,48

12 *octobre* 1589.

Le cours des gros, des bugnes et des liards fut modifié de la manière suivante, par une ordonnance du 12 octobre 1589.

« Nous li maistre eschevin, etc., etc. disons et ordonnons que les pieces de iij sous, communement appelés les gros de Metz, demeureront à leur pris accoustumés de iij solz tournois, et les bugnottes reduictes et rabaissées à ix deniers messains piece, et neanmoins pour la facilité du commerce qui se fait en ceste ville se debvront les trois bugnottes avec un liart allouer pour lesdits trois sous tournois. »

26 *octobre* 1589.

Les bugnes de la cité de Metz ayant été décriées, en commun avec les carolus de Lorraine, par les magistrats de Strasbourg, le maître-échevin leur adressa une réclamation datée du 26 octobre 1589, pour leur faire observer que le titre des bugnes de Metz étant supérieur au titre des carolus lorrains, il n'était pas juste de les décrier de la même quantité; que d'ailleurs depuis deux mois l'ordre avait été donné au maître monnayeur de cesser la fabrication des bugnes.

28 *décembre* 1589.

L'introduction d'une nouvelle monnaie de la valeur d'un denier fut décidée le 28 décembre 1589, pour faciliter les menus paiemens; voici les conclusions du conseil des maîtres de la monnaie et du change, appelés à en délibérer.

Advis et resollucion sur le faict des monnayes.

« Sur les advis tenu sur le faict des monnoye; le plus expedient est, à moins de perte et pour la commodité des menus payemens, de mettre les bugnes à xvj pour

ung frans et les gros de Metz de même; assavoir que v gros de Metz et une bugne feront ung frans, ung gros de Metz et une bugne vauldront troy gros; et pour distribuer lesdittes bugnes par le menu, fault faire forger une espece vallant ung denier qui surviendra pour mettre sur une bugne pour la faire valoir ung sol, et ainsy le gros de Metz de mesme, et se forgeront lesdits deniers promptement pour subvenir à la necessité du peuple, etc. Surquoy nous avons signez la presente de nos signez et marque accoustumé.

» Fait à Metz ce xxviij^e decembre 1589.

» *Signé* d'Abocourt, Hijambe Aubry, Browart, Remion et Braconnier. »

1601.

Henri IV ordonna en 1601 l'érection à Metz d'une monnaie royale, frappée à son nom et à ses armes; mais les lettres patentes délivrées à ce sujet, restèrent sans effet.

1603.

Au mois de mars 1603, Henri IV, roi de France, vint visiter sa bonne ville de Metz, dans laquelle il fut accueilli avec les témoignages les moins équivoques de la plus vive affection. Entre autres présens qui lui furent offerts le 15 mars, se trouvait un magnifique vase de vermeil ciselé avec art et contenant un specimen de toutes les monnaies frappées dans l'année même, au coin de la cité, et dont les coins avaient été gravés à neuf pour la cérémonie. Voici l'énumération des espèces renfermées dans le vase (1); c'étaient:

(1) Ce vase et les monnaies qu'il contenait sont gravés dans le récit du voyage et séjour de Henri IV à Metz, par Abraham Fabert, p. 58 et 61.

Un florin d'or,
Un thaler au double aigle,
Un teston de St Etienne,
Un gros de Metz,
Une bugne,
Une pièce de trois deniers,
Un liard ou *quarta solidi,*
Un demi-liard ou *octava solidi;*
Un denier au chef de St Etienne,
Et une angevine ou $\frac{1}{4}$ de denier.

Voilà donc positivement neuf monnaies différentes, frappées à une époque déterminée, et de types déterminés.

1611.

En 1611 le teston de Metz fut mis à la taille de 26 $\frac{1}{4}$ au marc et au titre de 9 deniers 6 grains de fin, il devait donc peser $175^{gr},52$. Il avait augmenté de poids, puisqu'en 1590 il ne pesait que 168 grains, et était par conséquent à la taille d'à-peu-près 27 $\frac{1}{2}$ au marc.

6 *février* 1612.

Le 6 février 1612 fut affiché par toute la ville un tarif des monnaies courantes, de par Messieurs le maistre eschevin et treizes de la ville et cité de Metz. On y voit qu'on doit prendre

Les florins de Mets poisant 2 deniers 12 grains pour.	v^{fr} vj^{gros}
Les testons de Metz pour....................	xv

27 *août* 1617.

Le 27 août 1617, un tarif semblable fut placardé dans la ville et porta

Tous florins de Metz à.....	vj francs.
Testons de Metz à.........	xvj gros.

Le teston fut donc considérablement augmenté de valeur, puisqu'en 1592 il n'était évalué que 14 gros 6 deniers.

7 *février* 1620.

Il existe aux archives de la ville, un registre des résolutions prises dans l'assemblée du grand conseil: on y lit que le 7 février 1620 il fut donné au maître de la monnaie main-levée de la défense de forger des monnaies d'or et d'argent; il est ajouté « que pour en fabriquer » d'autres au coing de Metz, d'or et d'argent, il lui est » permis de billonner et fondre toutes espèces d'or et » d'argent non comprises ès ordonnances. »

23 *janvier* 1621.

Le 23 janvier 1621, une nouvelle affiche, placardée par l'ordre des magistrats, tarifa les monnaies messines ainsi qu'il suit:

Le florin de Metz poisant ij deniers 12 grains.	vij fr. iij gros.
Le teston de Metz......................	xx
Le franc de Metz......................	xvj
Les gros de Metz......................	iiij sols.
La bugne...........................	v liarts.

11 *septembre* 1621.

Voici un nouvel extrait du registre des résolutions prises ès assemblées du grand conseil et de l'état, à Metz.

« En l'assemblée du grand conseil où estoit Monsr le proc^r du roi.

» Pour donner moyen au maistre de la monnoye de forger des liartz dont le publique se trouve en necessité, après avoir recognu qu'il n'en saurait continuer la fabrication quà perte de finance, il a esté advisé de changer le tittre qui luy avoit esté prescript, et à ceste fin permis d'en forger quantité jusques à dix à douze mil francs au tittre et poids qui s'ensuit: à savoir à seize grains de fin, un de remede, et de iij^c lx au marc, quatre pieces de remede, etc.

» Par mesme moyen ordonné qu'il continuera la fa-

brication des francs de Metz, vallant presentement seize gros, au tittre, poids et condition qui luy a esté cy devant prescript, comme aussey des demis et quartz de francs à mesme tittre, sans diminution d'alloy ni de poids, sauf une piece de remede sur les demis et deux sur les quarts.

» Fait au conseil ledite jour, xj septembre 1621. »

On voit que le titre et la taille des liards se trouvent changés. Ils pesèrent à partir d'alors $12^{gr},80$, et continrent $1^{gr},42$ d'argent.

La fabrication des thalers était commencée déjà depuis quelques années à Metz. Je trouve au registre des délibérations du grand conseil de la cité, les trois passages suivans:

20 *mars* 1628.

« La monnoye ayant chommé depuis quelque temps sans avoir rapporté aucune utilité à la ville, après avoir entendu le maistre de la monnoie sur la cause de ceste intermission, il luy a esté permis de fabricquer la quantité de mil thalers au titre et poids des patagons. »

8 *août* 1628.

« Du huit^me^ aoust 1628, en lassemblée du grand conseil.

» Le m^e^ de la monnoye ayant cy devant fabricqué des thalars au coing de Metz, jusques au nombre de xij^c^, qui se trouvent tellement dispersés qu'il ne s'en veoit aucuns par la ville, en pourra encore fabricquer pareille quantité à mesme tittre. »

16 *mars* 1629.

« A aussi esté arresté et permis au m^e^ de la monnoye de faire et forger des reisdallers suivant ce que cy devant a esté arresté et au tiltre et pesanteur ordonnés. »

1636.

En 1636 le teston messin fut établi sur le pied suivant:

il pesait 7 deniers ou 168 grains, comme en 1590, était à la taille de 27 ½ à peu près au marc, et valait 14 sous de France.

26 *mai* 1638.

Voici encore un extrait du même registre.

Délibération du conseil de la cité.

« Le sieur Raphael Braconnier, m^e de la monnoye est autorisé pour donner un libre cours à la monnoye de Metz, par toutes les provinces étrangères, à forger des florins d'or et des reistallar aux mêmes tittres et poids que ceux qui se forgent ez ville impériales.

» Sçavoir : le florin d'or du poids de 2 deniers 12 grains, à 18 karas de fin, allié moitié argent et moitié cuivre.

» Et le reistallars du poid de sept tréseaux (1) et demi à 10 deniers 14 grains de fin, un grain de remede sur les demis et quarts seulement. »

13 *août* 1638.

Dans cette année 1638, deux orfèvres de la ville offrirent à la cité de se charger de la fabrication de ses monnaies, en lui donnant un beaucoup plus grand bénéfice que son maître monnayeur, Raphael Braconnier ; les magistrats acceptèrent et firent sortir celui-ci de la monnaie ; ils furent obligés d'employer la force pour le faire quitter la place. Voici l'ordonnance du maître échevin qui confie la charge de m^es monnayeurs, aux deux orfèvres en question. L'original de cette ordonnance est aux archives de la ville.

(1) On nommait ainsi à Metz, le gros de poids qui vaut 3 deniers ou 72 grains.

Ordonnance du maître-échevin, conseil et xiij, pour affermer à David de la Cloche et Jean de Marsal, des droits qui appartiennent à la ville, de forger, battre et fabriquer monnoye, ensemble la maison de la monnoye, aux conditions y portées.

« Tous deux orfevres bourgeois de Metz, offrent de rendre à la ville dix gros messins pour chacun marc de billon qui se fabriquera cy après en monnoye, au lieu de trois gros que le sieur Raphael Braconnier en rend presentement, et de fournir par advance la somme de six mil frans messins, pour subvenir aux nécessités des affaires de la ville; et ayant regard aux refus fait par ledit sieur Braconnier de continuer la fabrique de ladicte monnoye, dont la preference luy a esté pluusieurs fois offerte...... nous à ces causes, pour ne rien négliger des droits appartenans à la ville, avons laissé et laissons à titre de bail, pour le temps et espace de neuf années consecutives et sans interval, la 1ere commençant au vingtiesme du present moys d'aoust et la derniere finissant à pareil jour de l'année mil six cents quarante sept, aux dits sieurs David de la Cloche et Jean de Marsal, presents, prenans et acceptans, chacun pour la moitié, tous les droits qu'à ceste dite ville et cité de Metz competent et apartienent, de forger, battre et fabriquer monnoie, ensemble la maison appartenant à ladite cité, en laquelle se fabrique présentement la monnoye, avec leur usuines, forges, fournaux, et outils qui en dépendent et apartiennent à la ville, le tout aux charges et conditions cy après declarées, scavoir:

» Que les dits...... forgeront et fabriqueront les especes de florins d'or, reistalairs, demis et quarts, aux titres et poids cy devant ordonnés; scavoir: le florin à deux deniers douze grains de poids, dixhuit caurats de fin, allié d'argent et cuivre par moictié; et le reistalar à sept trezeaux et demy de poids, dix deniers xiiij grains de fin; les demis

et quarts à l'équipolent, un grain de remede sur les demis et quarts seulement.....

» Quils ne forgeront ny fabriqueront aucune autre espèce que celle cy dessus sans ordre et permission expresse du magistrat.....

» Que lesdits preneurs seront tenus de recevoir le marc de billon d'argent fin, à raison de neuf reistalars, ainsy que souloit faire ledit Bracconnier, et le marc d'or fin à xcvij florins..... »

Ils redoivent 10 gros par marc d'argent et 1 florin par marc d'or.....

« Avancent vj mil frans pour une fois, pour emploier az necessités publiques, et notamment aux reparations de la grande vanne de Wadrineau; dont ils se rembourseront et payeront par leurs mains, sur ledit droict de x gros par marcq.

» *Signé* A. Fabert, m^tre eschevin. »

15 *juin* 1639.

Par une nouvelle délibération du 15 juin 1639, le grand conseil permit aux maîtres monnayeurs de forger des francs de Metz, jusqu'à la quantité de 1200 marcs. Nous avons vu en effet, que par la teneur même de leur commission, il leur était défendu de fabriquer d'autres monnaies que les florins et les thalers avec leurs divisions, sans un ordre exprès du conseil.

10 *juin* 1643.

Dans un tarif des monnaies qui fut affiché par la ville, le 10 juin 1643, les florins de la cité furent portés à la valeur suivante:

	fr.	gros.
Le viel florin de Metz, empraint d'un saint Estienne tout de son long	8	3
Le nouveau empraint du chef saint Estienne	8	7

12 *juillet* 1647.

Le 12 juillet 1647, parut une ordonnance qui avait encore pour but d'empêcher l'exportation des monnaies de la cité, que la bonté de leur titre faisait détruire par les marchands de matières d'or et d'argent ; pour anéantir ce commerce coupable, un nouveau tarif fut publié et porta les monnaies messines au taux suivant (1).

	fr.	gros mes.	den.
Le florin d'or de nouvelle fabrique, tenant 18 car[ts] de fin et de 2 deniers 12 grains de poids à....	8	10	»
Le vieux florin d'or faict sy devant tenant 17 carats de fin et de deux deniers 14 grains de poids.	8	4	»
Le risdalle tenant 10 deniers 14 grains de fin, et de 7 trezeaux et ½ de poids............	6	8	»
La piece appelée franc de Metz, tenant 8 deniers 14 grains de fin, et de 2 trezeaux de poids...	1	5	6
Le gros de Metz, 4 sous de 4 liards l'un.......	»	3	4
Le ½ gros de Metz ou piece de 6 liards, 2 sous comme dessus.........................	»	1	8
La bugne............................	5 liards.		

« Et pour faciliter au peuple l'achapt et le debit des menues denrées, sera forgé par lesdits maistres de la monnoie jusques à la quantité de 1200 marcq de liards, 400 marcs de bugnes et autant de gros et demey gros de Metz. »

Il en résulte que le poids légal des grosses monnaies était déterminé de la manière suivante.

ESPÈCES.	POIDS RÉEL en grains.	POIDS DE L'ARGENT FIN en grains.
Le florin nouveau..	60	»
Le vieux florin....	62	»
Le risdalle.......	540	476,25
Le franc.........	144	103

(1) Archives de la cité.

11 *février* 1662.

La monnaie de la cité de Metz, était arrivée au terme de son existence. Le parlement établi dans cette ville, tout préoccupé des intérêts de la couronne de France, était peu disposé à les sacrifier aux intérêts de la cité; par suite il était évident que la monnaie messine ne tarderait pas à changer de forme, et à prendre les types royaux, en cessant d'appartenir à la ville; c'est en effet ce qui ne manqua pas d'arriver. Le 11 février 1662, sur la réquisition du procureur général Paul Legendre de Lormoy, le parlement de Metz rendit un arrêt qui faisait défense aux officiers de la monnaie de Metz, de battre aucune espèce, sinon de celles aux coins et titres de France, ordonna que les coins de la monnaie de la ville, seraient apportés au greffe de la cour, et néanmoins permit que les espèces qui se trouvaient fabriquées, eussent cours pour leur prix ordinaire.

Une si forte atteinte aux droits et franchises de la cité, ne pouvait passer inaperçue, quelqu'amorti que fût le zèle des magistrats pour ces franchises, sans cesse battues en brèche depuis cent ans. Dans le courant de l'année 1662, le maître échevin et son conseil, adressèrent au roi, pour recouvrer leur droit de monnaie, un cahier intitulé remontrances faites au roi. Cette réclamation eut un tout autre succès que celui que ses auteurs en avaient attendu, et le 11 janvier 1663, le coup de grâce fut donné au droit de monnaie, dont la cité de Metz avait joui pendant plusieurs siècles. Voici l'arrêt du conseil d'état qui répondit à la supplique des magistrats.

11 *janvier* 1663.

Arrêt du conseil portant défense à la ville de faire fabriquer de la monnoie à son coin.

« Sur ce qui a esté representé au roy estant en son con-

seil, par les mᵉ eschevin et conseillers échevins de la ville de Metz; que le parlement leur avoit deffendu, par arrest du xj mars dernier, de ne plus fabricquer aucunes especes d'or et d'argent qu'au coin et tittre de France, et avoit faict saisir leurs coings, et qu'il est contre leurs privileges....

» Le roy estant en son conseil a ordonné et ordonne.... faisant sadite majesté deffense au corps de ladite ville de Metz de fabricquer à l'advenir de la monnoye à leurs tittres et leurs coings, lesquels sadicte majesté veult et entend estre rompus, et qu'il ne soit faict et fabricqué de la monnoye dores en avant qu'aux armes et tittres de France; et pour cet effet, seront establis dans ladite ville des officiers des monnoyes qui en auront la direction, ainsi que dans les autres villes du royaume, sauf à estre pourvu à la convertion de l'ancienne monnoye, sur ladvis qui en sera donné par le parlement de Metz, dont le cours cependant continuera jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné par sa majesté (1). »

Après une semblable décision, il n'y avait plus de retour à espérer. En 1666, commença l'émission des monnaies royales, frappées à l'hôtel de Metz, et la ville, par l'organe de ses magistrats, ne chercha plus qu'à obtenir coup sur coup des sursis au décri de ses propres monnaies. Elle parvint ainsi à retarder de quelques années, le moment où ses monnaies ne pourraient plus avoir de cours.

22 *juillet* 1679.

Un arrêt rendu le 22 juillet 1679, par le conseil d'état, défendit de donner et recevoir dans les transactions commerciales, les espèces marquées au coin de la cité, et cela à partir du 25 octobre 1679. Voici l'extrait du registre des arrêts du conseil, relatif à ce décri qui devait être définitif (2).

---

(1) Archives de l'hôtel de ville. (2) *Ibid.*

« Le roy s'estant fait représenter l'arrest rendu en son conseil le xxve avril dernier, par lequel sa majesté aurait sursis pendant trois mois le decry des especes contenues en la declaration de sa majesté du xxviij mars precedent en la ville de Metz, comme aussy celui du xxvij may en suivant, par lequel sa majesté a ordonné que ledit arrest sera executé dans l'estendue des eveschez de Metz, Toul et Verdun, et sa majesté voulant encore accorder une nouvelle surceance aux habitans de la ville de Metz, pays messin et des trois eveschez de Metz, Toul et Verdun, et ouy le rapport du sieur Colbert, cons^er ord^re au conseil royal, commis^re et general des finances, sa majesté en son conseil a surcis et surceoit le decry des especes contenues en ladite declaration du xviij mars dernier, pendant trois mois à compter du xxv du present mois, dans la ville de Metz et pays messin et dans l'estendue des éveschés de Metz, Toul et Verdun; après lequel temps fuit, sa majesté deffent d'exposer aucune des especes decriées par ladite déclaration, sur les peines portées par ycelles; enjoint sa majesté au sieur Bazin, m^re des requestes ordinaire de son hostel, intendant de justice, police et finances en la bonne cité de Metz, de tenir la main à l'execution du present arrest. Fait au conseil d'estat du roy, tenu à St Germain en Laye, le xxij juillet m. vj^c lxxix. »

5 *mai* 1693.

Cette défense formelle fut pourtant encore révoquée, et ce ne fut que par un arrêt du 5 mai 1693, que Louis XIV interdit définitivement le cours des monnaies messines, dont l'histoire se termine à cette époque.

DESCRIPTION

DES MONNAIES

DE LA CITÉ DE METZ.

Je passe actuellement à la description des monnaies municipales de Metz. Pour les bien faire connaître, il m'a semblé qu'il fallait nécessairement grouper entr'elles les monnaies de chaque espèce, sans tenir compte du temps plus ou moins reculé de leur apparition. Je n'ai donc conservé la classification chronologique que parmi les pièces de la même famille; ainsi les florins, par exemple, ont pu assez facilement se coordonner entr'eux par ancienneté, et il en a été de même des autres espèces prises séparément. Je conviens qu'il eût été plus méritoire d'aborder chaque époque successivement et de mettre ses monnaies au jour; mais outre qu'un pareil travail eût été au-dessus de mes forces, il eût d'ailleurs entraîné des répétitions continuelles de descriptions, sinon de figures.

Souvent les différences entre deux variétés m'ont paru trop faibles pour mériter une figure spéciale, et toutes les fois qu'il en a été ainsi, j'ai cherché à faire suffisamment ressortir les caractères distinctifs de ces variétés, par leur seule description; de cette manière je suis arrivé à restreindre considérablement le nombre des planches qui eût été par trop grand, s'il eût fallu y faire entrer toutes les différences de coin qui se rencontrent sur les monnaies de la cité de Metz.

Avant de donner la description des variétés, à moi connues, des monnaies de même valeur, j'ai eu soin de présenter succinctement la série des faits historiques relatifs à cette monnaie, de manière à ce qu'il fût constamment facile de recourir des descriptions aux faits et réciproquement. Je sais parfaitement qu'il m'aura nécessairement échappé une très-grande quantité de ces faibles variétés de coin qu'on rencontre presqu'à chaque nouvelle pièce, en recueillant les monnaies messines; mais le but que j'ai dû chercher principalemeut à atteindre, était de faire connaître les types de chaque espèce particulière, et de reproduire autant que possible les modifications successives de ces types.

Voici la nomenclature de toutes les différentes monnaies de la cité de Metz, dont je vais avoir à m'occuper.

MONNAIES D'OR.

Florin.

MONNAIES D'ARGENT ET DE BILLON.

	Valeur en monnaie de Metz.
Thaler ou Gros écu....................	»
Demi-thaler..........................	»
Quart de thaler......................	»
Teston messin........................	»
Franc messin.........................	12 gros.
Demi-franc...........................	6 gros.
Quart de franc.......................	3 gros.
Gros messin..........................	12 deniers.
Demi-gros............................	6 deniers.
Tiercelle ou Bugne...................	4 deniers.
Double ou demi-bugne.................	2 deniers.
Denier...............................	1 denier.
Liard, quart de sou..................	3 deniers.
Demi-liard, huitième de sou..........	1 denier $\frac{1}{2}$.
Angevine, quart de denier............	$\frac{1}{4}$ denier.

Les monnaies de compte qu'il ne faut pas confondre avec les monnaies réelles que je viens d'énumérer, sont:

Le sou messin, qui valait..........	12 deniers.
La livre messine, qui valait.........	20 sous.
La maille ou obole, qui valait.......	$\frac{1}{2}$ denier.

DENIERS TROUVÉS A TRONVILLE.

Avant de commencer la description de toutes les espèces émises depuis les cessions temporaires ou définitives du coin épiscopal, il est à propos de faire connaître les deniers d'argent provenant de la trouvaille de Tronville, et dont les types permettent de supposer qu'ils ont une origine municipale. On va voir que ces monnaies forment effectivement une classe à part, qui tient le milieu entre la monnaie de l'évêque et celle de la cité.

Point de légende, grenetis extérieur; tête à gauche, couverte d'une calotte ronde bordée d'un cordon de perles.

℟ Grenetis extérieur: dans le champ une croix pattée cantonnée des signes M-ƎT-T-IS (l'E et le T sont liés), formant le nom Mettis (fig. 1). Argent; poids 17 grains $\frac{1}{2}$. Ma collection.

Mêmes types sauf que la tête du droit ne porte qu'une couronne de perles (fig. 2 et 3). Argent; poids, 15 et 20 grains. M. c.

Mêmes types: au revers on lit NETTIS au lieu de Mettis (fig. 4). Argent; poids, 16 grains. M. c.

Mêmes types: au revers on lit MƎT ⊢IS (fig. 5). Argent; poids, 16 grains. M. c.

Mêmes types: au revers on lit NƎTT [illegible] (fig. 6). Argent; poids, 15 grains. M. c.

Je ne saurais expliquer les bizarres différences du poids des monnaies que je viens de décrire. Il est impossible de discerner à la vue celles qui offrent l'excès de 5 grains

qui existe entre les limites extrêmes, et l'on ne peut admettre en aucune façon deux espèces différentes. On doit donc reconnaître une incurie inexplicable de la part des monnayeurs qui ont fabriqué ces deniers. Très-certainement les types qu'ils présentent, sont en désaccord avec les types des deniers épiscopaux, et tout porte à croire, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, que cette monnaie frappée avec précipitation, comme son poids incertain l'atteste, l'a été dans un cas pressant, que l'on peut fort bien trouver dans l'expulsion de l'évêque Heriman, et dans l'impossibilité où l'autorité spirituelle était de fabriquer, pendant son absence, la monnaie nécessaire au commerce et au bien-être de la cité. Quoi qu'il en soit, je laisse à chacun la liberté d'adopter, pour ces monnaies, une autre classification que celle que je propose, et je m'empresserai d'admettre l'attribution qui présentera plus de caractères de vraisemblance.

FLORINS.

Dès une époque fort reculée, le nom de florin a été donné en France à toutes les monnaies d'or en usage, quelles qu'elles fussent. Leblanc en cite pour preuve, l'acte de donation faite en 1068, à la confrérie des clercs de Pontoise, et dans lequel se trouve le passage suivant : « Quibus florenis se tenuit pro contentâ. » Il est bien évident qu'ici le terme *florenus* ne peut désigner les florins calqués sur ceux de Florence, puisque dans cette ville, qui la première les mit en vogue, ils ne furent frappés qu'à partir de 1252 environ; plus tard au nom général de florin, on ajouta un nom spécifique pour particulariser la monnaie dont on parlait, et l'on trouve fréquemment dans les titres du XIV et XVe siècle, les florins ou deniers à l'agnel, à l'escu, etc. Du reste, la fabrication des véritables florins, n'a commencé en France, qu'en 1302,

suivant l'opinion du savant Ducange. Quant à l'origine du mot florin, on peut la trouver soit dans le nom de la ville où cette monnaie fut frappée pour la première fois, soit dans la fleur qu'elle présentait habituellement.

En général, on nommait aussi florins toutes les pièces d'or frappées soit par les gouvernemens municipaux des villes libres, soit par les princes suzerains des provinces de l'empire germanique; ainsi les florins du Rhin étaient des monnaies extrêmement répandues dans tout l'empire, dès la fin du XIV[e] siècle.

La cité de Metz, dès qu'elle se vit maîtresse du droit monétaire, ordonna la fabrication de monnaies d'or, qui, sans porter les types des florins proprement dits, n'en prirent pas moins le nom; c'est de ces florins de Metz, que je vais actuellement faire connaître les types différens parvenus à ma connaissance, après avoir toutefois présenté le résumé de leur histoire.

1163. L'aureus ayant cours à Metz, vaut 12 deniers messins. Cet aureus était sans doute une monnaie royale française.

1338. Un atour de la cité sur le tarif des monnaies courantes, fait mention de florin; mais sans les spécifier.

1353. L'empereur Charles IV, pendant son séjour à Metz, frappa des petits florins à son effigie.

1364. Le cours du petit florin de bon or et de bon poids de Metz, est porté à 10 sous et 10 deniers messins.

1384. Le florin fait en la cité de Metz, est mis au taux de 11 sous messins.

1394. Le florin de Metz porte d'un côté l'image de S[t] Etienne, premier martyr, à genoux, entre deux écussons des armes de la cité, et de l'autre, l'écusson de la cité; il est évalué 11 sous messins.

NOTA. La même ordonnance porte à 10 sous et 5 de-

niers messins, l'ancien florin de Metz qui porte l'image de S[t] Etienne assis.

1415. Le florin porte d'un côté l'image de S[t] Etienne, premier martyr, debout, et de l'autre, l'écusson de la cité; il est au titre de 18 karas 3 grains, et à la taille de 78 au marc, ce qui lui donne le poids de 59^{gr},07.

1434. Le florin est porté à 13 gros messins.

1435. Le florin est aux mêmes types et au même titre qu'en 1415, mais il est à la taille de 80 au marc ou du poids de 57^{gr},5.

1439. Le florin est évalué 12 sous messins; n'étant plus qu'à la taille de 68 au marc, il pèse 67^{gr},5.

1478. Le florin est porté à 18 gros.

1487. La valeur du florin est montée à 21 sous.

1532. Le florin à la taille de 74 au marc, pèse 62^{gr},27.

1588. Même poids qu'en 1532.

1603. On grave un coin neuf pour frapper le florin qui est présenté au roi Henri IV.

1612. Le florin pesant 2 deniers 12 gros ou 60 grains, est mis à 5 francs 6 gros.

1617. Il est porté à 6 francs.

1621. Il est porté à 7 francs 3 gros et pèse 60 grains.

1638. Les florins pèsent 60 grains, et sont au titre de 18 karas de fin, alliés d'argent et de cuivre par moitié.

1643. Les vieux florins de Metz sont mis à 8 francs 3 gros; les nouveaux, empraints du chef de S[t] Etienne, à 8 francs 7 gros.

1647. Le florin nouveau au titre de 18 karas, et pesant 60 grains, est mis à 8 francs 10 gros; le vieux florin au titre de 17 karas et pesant 62 grains, à 8 francs 4 gros.

S· STEPHANVS ·· PROTHOMAR Entre deux grenetis: dans le champ S[t] Etienne debout et la tête nimbée,

tenant un caillou et une palme; il est environné d'une double auréole elliptique en grenetis.

℟ † FLORENVS CIVITATIS METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ l'écusson de la cité au milieu d'un riche contour orné d'ogives treflées et de fleurons. Dans chacun des angles extérieurs du contour, trois points ronds en triangle (fig. 1). Poids, 65gr. M. c.

Mêmes types : (fig. 1 *a*). Cabinet de la ville de Metz (1).

Mêmes types : (fig. 1 *b*). Cab. de M. V. Simon.

S STEPHNVS PROTHOMAR. Même type qu'au précédent : une étoile au-dessous des pieds du saint.

℟ † FLORENVS CIVITATIS ME SIS. Même type qu'au revers du précédent ; des trèfles dans les angles rentrans extérieurs du contour (fig. 2). Poids, 66 grains. Cab. de M. Soleirol.

S STE PHNVS PROTHOMAR. Même type qu'aux précédents ; aux pieds du saint, un trèfle.

℟ † FLORENVS CIVITATIS MESIS. Même type qu'au précédent (fig. 2 *a*). Poids, 62gr ½.

S STEPHNVS — PROTHOMAR. Même type ; une étoile aux pieds du saint.

℟ † FLORENVS.... IVITATIS METENSIS. Même type (fig. 2 *b*). Cab. de M. A. Daubrée.

Même légende et même type qu'au précédent ; au-dessous des pieds du saint, un anneau.

℟ FLORENVS CIVITATIS ME SIS. Même type qu'aux précédents (fig. 2 *c*). Poids, 64gr ; or très-pâle. M. c.

S STEPHANVS — PROTHOMAR. Sous les pieds du saint un anneau.

℟ † FLORENVS CIVITATIS METENSIS (fig. 2 *d*). Cab. de la ville de Metz.

(1) Le lecteur est prié de se reporter aux figures ; les caractères ordinaires d'imprimerie ne permettant pas de signaler les différences des légendes.

S STEPHA PROTHOMA. Entre deux grenetis : dans le champ, S[t] Etienne nimbé et debout, tenant une palme et un caillou; derrière son dos, un anneau. Il est environné d'un double contour elliptique, tranché au bas par le grenetis.

℟ † FLORENVS CIVITATIS METENSI. Entre deux grenetis : dans le champ, l'écu de la cité environné d'un contour orné d'ogives et sans fleurons. Dans les angles rentrans extérieurs, un anneau (fig. 3). Poids, 61[gr]. M. c.

·S· STEPHA ·· PROTHOM· Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ S[t] Etienne nimbé et debout, tenant une palme et un caillou. Il est enveloppé d'un double contour elliptique, coupé par la tête et l'auréole du saint. Dessin très-grossier.

℟ FLORENVS OIVITIS METIENIS (sic). Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ, l'écu de la cité enveloppé d'un contour orné d'ogives et de fleurons; dans chaque angle extérieur, un anneau (fig. 4). Poids, 54[gr]. L'or extrêmement bas, et l'incorrection des légendes et du dessin, me font supposer que c'est une pièce fausse. M. c.

S· STEPHA· PROTHOM· Même type qu'au précédent, mais dessin correct.

℟ FLORENVS · CIVITIS · METENSIS. Même type qu'au précédent (fig. 5). Poids, 59[gr]. Or d'un très-bas titre. M. c.

† S · STEPHANVS PROTOMARTIR. Entre un grenetis et un filet circulaire : buste à gauche de S[t] Etienne la tête surmontée d'une auréole.

℟ FLORENVS CIVIT · METENS · 1643. Dans le champ, l'écusson fleuronné de la cité, enveloppé d'un contour orné de fleurons et d'ogives; dans les angles rentrans, des anneaux (fig. 6). Poids, 60[gr]. M. c.

Même type et même légende qu'au précédent, sauf que le mot *protomartir* est écrit par un *y*, PROTOMARTYR.

℟ Même type et même légende .1646. Poids, 60 grains. Cab. de M. Soleirol.

† S · STEPHANVS · PROTOMAR. Même type : dans le champ, à droite et à gauche du buste de S[t] Etienne 16 — 46. Le dernier chiffre est effacé.

℟ Mêmes type, légende et date qu'au précédent (fig. 7). Poids, 65[gr]. Cab. de la ville de Metz.

Duby a publié un florin de Metz du poids de 61 grains, qu'il avait extrait du cabinet de M. de Boullongne et qu'il suppose frappé vers le commencement du XVII[me] siècle. Ce florin qui est du commencement du XV[me] siècle, ne diffère de celui que j'ai figuré sous le n° 1, que par les signes qui accompagnent les légendes. On voit que je n'ai pu trouver de florin antérieur à la fabrication de 1415, et je ne sache pas qu'il existe dans aucune collection, un specimen des florins au S[t] Etienne à genoux ou assis, dont la description est donnée par les ordonnances de la cité.

THALER OU RIXTHALER

Nommé à Metz dans les ordonnances municipales, thalar (1628); *reisdaller* (1629); *reistallar, reistalair et reistalar* (1638); *risdalle* (1647) *et tallart, thallard, thillaire, dalle, dallar, daller, taller, thaller, dans les actes passés entre particuliers.*

Le thaler ou gros écu est une monnaie d'origine assez moderne. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans l'abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne, de Pfeffel (tome II, p. 508).

« En ceste année 1519, la découverte des mines d'argent » du Joachimsthal en Bohême, donna lieu aux comtes » de Schlick, de faire frapper les premiers écus d'argent » qu'on ait vus en Allemagne. On les appela thaler, rix-

» thaler du nom de Joachimsthal, comme qui dirait
» monnaie de la vallée de Joachimsthal. »

Cette monnaie fut bientôt imitée dans toutes les parties de l'empire Germanique, mais la fabrication n'en commença qu'assez tard dans la ville de Metz. Il ne reste, à la vérité, aucun titre ni acte public, à l'aide duquel on puisse fixer l'adoption du thaler parmi les espèces fabriquées au nom de la cité, mais les recherches qu'on a faites jusqu'à ce jour, n'ont fait connaître aucun thaler antérieur à l'année 1571.

En même temps que l'on frappait les thalers, on en frappait des divisions que je décrirai plus loin et dont les types étaient complètement analogues à ceux du thaler. J'ai trouvé peu de mentions de thaler dans les pièces historiques que j'ai pu consulter et tous les documens authenthiques se réduisent aux suivans.

1567. Paul Ferry a copié dans le recueil du sieur Craye, le passage suivant (1). « Pour fournir au paye-
» ment d'une armée employée contre les adver-
» saires de la religion catholique, furent pris et
» fondus partie des joyaux des esglises de cette
» ville et le crucifix de la grande esglise, appelé
» S[t] Honoré, de quoy fut fabriqué de laditte ville
» des florins et tallers des coings d'ycelle. »

1571. Le plus ancien thaler de Metz connu dans les collections, est de cette année.

1588. Le thaler n'est pas mentionné dans la liste des monnaies dont la fabrication est ordonnée à Jean d'Abocourt.

1603. Un thaler est frappé pour être offert à Henri IV.

1628 (20 mars). Une délibération du conseil de la cité ordonne au maître de la monnaie de frapper mille

(1) Observ. sécul. ms. de Paul Ferry, t. II, siècle XVI, fol. 472, recto.

thâlers au titre et au poids des patagons. Il en frappe 1200 en vertu de cet ordre.

1628 (8 août). Les 1200 thalers ayant déjà disparu dans le commerce, il est ordonné au maître de la monnaie d'en frapper 1200 autres.

1629. Nouvelle commande de risdallers.

1638. Le conseil ordonne la fabrication de reistallars du poids de 7 gros et demi, à 10 deniers 14 grains de fin, un grain de remède sur les demis et quarts seulement.

1647. Le risdalle, du titre et du poids ordonnés en 1638, est mis à 6 francs 8 gros.

Voici actuellement la description des thalers que j'ai pu étudier.

† MONETA NOVA METENSIS .71. entre un grenetis extérieur et un double filet circulaire : dans le champ l'aigle double portant au cœur l'écusson de la cité, et les deux têtes nimbées.

℟ S. STEPHANVS PROTHOMAR. Entre les mêmes grenetis et cordons qu'au droit : dans le champ S[t] Etienne debout la tête nimbée, tenant une palme et un caillou, il est entouré d'un double contour elliptique (fig. 1). Poids, 7 gros $\frac{1}{2}$. M. c.

S · STEPHANVS PROTOMART. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ le même type que dans le thaler précédent, sauf quelques différences de dessin.

℟ † MONETA · NOVA · METENSIS · 1634. Entre un grenetis et un filet circulaire : dans le champ, le double aigle portant au cœur l'écusson de la cité (fig. 2). Poids, 7 gros 30 grains. M. c.

S · STEPHANVS PROTHOMART. Même type que dans la fig. 2, sauf que l'on voit une étoile au-dessus de la tête du saint.

℟ MONETA CIVITATIS METEN · 1638. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ un écu ovale des armes de la cité, entouré d'un contour à volutes (fig. 3). Poids, 7 gros 36 grains. M. c.

Ce thaler qui est extrêmement rare, puisque je n'en ai jamais vu que le specimen que je possède, a probablement servi de transition du thaler au double aigle, au thaler à l'écusson, puisqu'il présente un des types de chacune de ces deux espèces, et que d'ailleurs, c'est à partir de 1638, que le dernier a été mis en usage.

† S. STEPHANVS PROTOMARTIR· Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ, le buste à gauche de S[t] Etienne, une auréole au-dessus de la tête.

℟ MONETA · CIVITA · METENSIS · 1641. Entre les mêmes grenetis qu'au droit : dans le champ, l'écu de la cité au milieu d'un riche contour orné de fleurons (fig. 4). Poids, 7 gros 40 grains. M. c.

† S · STEPHANVS · PROTO · MARTIR. Même type qu'au précédent.

℟ Même type et même légende 1647 (fig. 4 *a*). Poids, 7 gros 42 grains. Cab. de M. Soleirol.

Voici la série des thalers connus jusqu'à ce jour.

1571.	Au double aigle	fig. 1.
1603.	*Id.*	offert à Henri IV.
1629.	*Id.*	mêmes types qu'à la fig. 2. Il est donné par Duby, t. II, p. 34. C. de M. Daubrée.
1630.	*Id.*	appartenait à M. de Geneste.
1632.	*Id.*	mêmes types qu'à la fig. 2.
1634.	*Id.*	fig. 2.
1638.	A l'écusson	fig. 3; type de transition.
1638.	*Id.*	mêmes types qu'à la fig. 4. Cabinet de MM. Daubrée et V. Simon.
1639.	*Id.*	appartenait à M. de Geneste.

1640.	A l'écusson	mêmes types qu'à la fig. 4.
1641.	*Id.*	fig. 4.
1643.	*Id.*	appartenait à M. de Jobal.
1646.	*Id.*	cab. de M. l'abbé Perin.
1647.	*Id.*	diffère très-peu de la fig. 4.
1650.	*Id.*	appartenait à M. de Geneste.

Plusieurs des monnaies de Metz ont été frappées sur des flans d'or, sans doute pour être distribuées, comme présens de la cité ou des magistrats. Une note de M. de Geneste, conservée parmi une foule de papiers écrits de sa main et devenus la propriété de la ville, apprend qu'il a vu dans une collection de monnaies messines, un thaler de l'anné 1638 frappé en or, et qui pesait 4 gros 52 grains. La même note apprend que lui-même possédait un piedfort du thaler de 1641, pesant 15 gros 12 grains. J'ignore complètement ce qu'ont pu devenir ces pièces curieuses, mais dont la perte n'est pas à regretter comme celle de monnaies qui laisseraient une lacune dans la série monétaire.

DEMI-THALER.

Les demi-thalers, frappés probablement en même temps que les thalers, ne sont connus qu'au type de l'écusson adopté de 1634 à 1638 et probablement dans cette dernière année; ce qu'il y a de certain c'est qu'en 1603 on n'en frappait pas, puisqu'il n'en figure pas au nombre des monnaies de la cité offertes au roi Henri IV. Les demi-thalers sont extrêmement rares et je n'en ai vu encore que le seul specimen que je possède. Quant aux renseignemens historiques sur cette monnaie, je n'en saurais reproduire d'autres que ceux que j'ai donnés en parlant du thaler. Je passe donc à la description du demi-thaler.

† S· STEPHANVS PROTOMARTIR. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire: dans le champ, le

buste à gauche de St Etienne, une auréole au-dessus de la tête; au-dessous du buste, (½).

℞ Mêmes légendes et mêmes types que le thaler de la même année 1641 (fig. 5). Poids, 3 gros 54 grains. M. c.

MM. de Geneste et de Jobal possédaient chacun un demi-thaler de l'année 1638, absolument de même type que celui que je viens de décrire. Le second possédait en outre un demi-thaler de 1642.

QUART DE THALER.

Ce que je viens de dire relativement au demi-thaler s'applique également au quart de thaler qui a probablement paru en vertu de la même ordonnance que le demi, et qui est pour le moins aussi rare que lui. Je ne l'ai encore vu que dans la collection de la ville de Metz.

Voici sa description.

MONETA CIVITA · METENSIS · 1639. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire: dans le champ l'écu et le contour orné des thalers.

℞ † S STEPHANVS PROTOMARTIR. Buste de St Etienne à gauche, une auréole au-dessus de la tête; au-dessous, (¼). Poids, 1 gros 61 grains.

Cette rare monnaie faisait partie de la collection numismatique de l'abbaye d'Etival, ordre de prémontrés, près de Moyen-Vic (note manuscrite de M. de Geneste).

Le quart de thaler de l'année 1640 (fig. 6.) diffère du précédent en ce que le mot *protomartir* y est écrit par *y*. Il est du poids de 1 gros 60 grains. Cette pièce précieuse est passée du cabinet de M. Marchant dans celui de la ville de Metz.

TESTONS.

Au commencement du XVIe siècle, parut en France une nouvelle monnaie, imitée des monnaies italiennes, et qui prit le nom de teston, du mot italien *testone*. C'est au

mois d'avril 1513, que le roi Louis XII en fit commencer la fabrication. Comme il était commode de donner une valeur de 10 sous en une seule pièce, au lieu d'être obligé de compter 4 gros et quelques menues monnaies, le teston jouit bientôt d'une très-grande vogue et son usage se répandit assez promptement dans tous les états voisins de la France. Les ducs de Lorraine ne tardèrent pas à les adopter; mais il ne paraît pas que la cité de Metz ait suivi la mode générale, avant la fin du XVIme siècle. Comme il n'y avait pas de souverain à Metz, les testons messins, tout en conservant ce nom, ne présentèrent pas d'effigie. Du reste ils valaient probablement 10 sous messins, comme le teston de France valait 10 sous tournois. On est aussi en droit de supposer que ces testons ont été des tiers de thaler au double-aigle, à cause de leur poids qui se trouve, à très-peu de chose près, le tiers du poids total de ces thalers.

Voici le résumé des faits historiques relatifs aux testons.

1540 et 1542. Les comptes rendus par Jean d'Abocourt, et Vincent Peinguez, maîtres de la monnaie, ne mentionnent nullement les testons parmi les espèces qu'ils ont fabriquées.

1588. Le duc de Lorraine décrie les testons messins qui qui ont moins de valeur intrinsèque que les siens. Ce fait permet de supposer que les testons ne furent émis qu'à partir de cette année. Ils étaient alors au titre de 9 deniers 4 grains de fin, et à la taille de 27 au marc, ce qui leur donnait un poids de 170^{gr},66.

1588 (28 mars). Jean d'Abocourt le fils est en possession de la maîtrise de la monnaie, et on ne lui donne pas l'ordre de frapper des testons, ce qui fait présumer que le décri du duc de Lorraine fit cesser pour quelques temps la fabrication de cette nouvelle monnaie.

1590. Les testons sont à la taille de 27 ½ au marc et pèsent 160 grains.

1592. Ils sont mis au taux de 14 gros 6 deniers.

1603. Un teston de cette année est offert au roi Henri IV.

1611. Les testons sont à la taille de 26 ¼ au marc, au titre de 9 deniers 6 gros de fin et pèsent 175^{gr},52.

1612. Le teston est mis à 15 gros.

1614. Une ordonnance de Louis XIII du 5 décembre, prouve que les testons de Metz étaient plus faibles que ceux de France et de 27 ½ au marc. Un teston de 1614 y est figuré et évalué à 15ᵗᵗ 13ˢ le marc; et le marc d'argent de roi y est estimé 20ᵗᵗ 5ˢ.

1617. Le teston est mis à 16 gros.

1621. Il est mis à 20 gros.

1636. Il est comme en 1590, à la taille de 27 ½ au marc et pèse 168 grains. Il vaut 14 sous de France.

1638. Les maîtres de la monnaie ont l'ordre de ne frapper que les monnaies dont le nom est donné dans l'ordonnance, et le teston n'y est pas compris.

Je passe actuellement à la description des testons messins.

S STEPHA — PROTHO M. Entre un grenetis extérieur et un faible filet intérieur : dans le champ, un double contour elliptique dans lequel se trouve St Etienne debout, tenant une palme et un caillou. Sa tête nimbée sort du contour elliptique; sous ses pieds .1.5.9.0.

℟ † MONETA · NOVA · METENSIS. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ, un double aigle ayant au cœur l'écu de la cité (fig. 1). Poids, 2 gros 27 grains. Cab. de M. A. Daubrée.

S. STEPHA PROTHO · M 15 — 92. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ, St Etienne debout, la tête nimbée, tenant un caillou et une palme : il est enveloppé d'un double contour elliptique.

℞ † MONETA NOVA METENSIS. Entre un grenetis et un filet circulaire: dans le champ, le double aigle portant au cœur l'écusson de la cité (fig. 2). Poids, 2 gros 31 grains. M. c.

S. STEPHA. PROTHOM. A l'exergue 99 (pour 1599). Mêmes types au droit et au revers qu'au teston précédent. Cab. de M. l'abbé Perin.

S. STEPHA PROTHOM. A l'exergue 98 (pour 1598). Même type qu'au précédent.

℞ † MONETA NOVA METENSIS. Même type qu'au précédent (fig. 3). Poids, 2 gros 22 grains. M. c.

S · STEPHAN · PROTHOM · 1611.

℞ † MONETA NOVA METENSIS (fig. 4). Poids, 2 gros 26 grains. Cab. de la ville de Metz.

Voici la série des testons messins dont l'existence a été constatée jusqu'à ce jour dans les collections.

1590.	Fig. 1. Cab. de M. A. Daubrée.
1592.	Fig. 2. Ma collection.
1593.	Existait en or dans le cabinet de M. Besser. Cab. de M. l'abbé Perin.
1597.	Diffère de celui de 92 par une étoile qui sépare la date en deux parties, ainsi, 15 ✱ 97. Cab. de la v. de Metz.
1598.	Fig. 3. Ma collection.
1599.	Cab. de M. l'abbé Perin.
1600.	La date 1600 est horizontale. Cab. de la v. de Metz.
1603.	Offert au roi Henri IV.
1611.	Fig. 4. Cab. de la ville de Metz.

Il résulte d'une note manuscrite de M. de Geneste, qu'il existait: 1° dans la collection de M. Besser, conseiller au parlement de Metz, un teston de l'année 1593, frappé en or et qui pesait 2 gros 2 deniers 10 grains; je ne sais ce qu'a pu devenir cette pièce plus curieuse qu'intéressante. 2° Dans la collection de M. de Jobal, chanoine de Metz, un teston faux qui portait pour légende MONETA

NOVA MESE. F. II, qui était de fort bas aloi et ne pesait que 1 gros 2 deniers 16 grains ou 136 grains. Enfin le même numismate a vu une pièce d'or semblable au teston donné à Henri IV et de la même date, mais portant la légende S STEPHA PROTHM au lieu de PROTHOM.

FRANC.

Le franc est une monnaie dont l'adoption par la cité date vraisemblablement de l'année 1620 seulement. Il valait douze gros messins et était frappé avec deux divisions, le demi-franc et le quart de franc. Voici les faits relatifs aux francs messins.

1603. Le franc messin ne figure pas parmi les monnaies offertes au roi Henri IV.

1617. Un tarif des monnaies messines n'en parle pas.

1621. Une ordonnance du 23 janvier met le franc à 16 gros, et comme il était primitivement à 12 gros il devait exister avant l'ordonnance de 1621 et par suite en 1620.

1621. Une décision du conseil en date du 11 septembre ordonne la fabrication de francs valant 16 gros, de demis et de quarts de francs.

1638. Le franc n'est pas au nombre des espèces dont la fabrication est permise aux maîtres de la monnaie.

1639. Le conseil de la cité ordonne l'émission de 1200 marcs de francs de Metz.

1647. Une ordonnance de la cité mentionne la pièce appelée franc de Metz, tenant 8 deniers 14 grains de fin, de 2 trezeaux de poids et la porte à 1 franc 5 gros 6 deniers.

On va voir que la fabrication des francs messins s'est prolongée beaucoup plus tard. Voici la description des types de cette monnaie.

S. STEPHANVS PROTHOM. Entre un grenetis

extérieur et un filet circulaire : à l'exergue .1620. Buste de S[t] Etienne à gauche, une auréole au-dessus de la tête.

℟ MONETA NOVA METENSIS. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : à l'exergue ·XII·G· dans le champ, un écu ovale de la cité, entouré d'un contour à volutes (fig. 1). Poids, 2 gros. M. c.

Le franc messin de 1641 porte : S. STEPHANVS PROTHOM.

℟ MONETA · NOVA · METEN. A l'exergue ·XII·G· Cab. de la ville de Metz.

S · STEPHANVS · PROTHO · M · A l'exergue .1657. Au revers, MONETA · NOVA · METENSIS. Mêmes types. Poids, 2 gros faibles. M. c.

Voici la série des francs messins que j'ai rencontrés dans les collections.

1620.	Fig. 1.
1621.	Mêmes types qu'à la fig. 1. Cab. de M. Soleirol.
1622.	*Id.* Cab. de M. Daubrée.
1639.	M. de Geneste en possédait un pied fort.
1641.	Cab. de la ville de Metz.
1643.	Mêmes types, figuré par D. Calmet, t. II, pl. 8, n° clj. Cab. de M. l'abbé Perin.
1647.	Mêmes types qu'à la fig. 1. Cab. de M. V. Simon.
1649.	Cab. de M. l'abbé Perin.
1656.	*Id.*
1657.	Ma collection.
1658.	Mêmes types que le précédent.
1559.	Cab. de M. l'abbé Perin.
1661.	Mêmes types ; appartenait en or à M. de Geneste. Ma collection.

Une note manuscrite de M. de Geneste m'a fait connaître l'existence de deux francs messins frappés sur des flans extraordinaires. Le premier qui était de 1639 était

un piedfort du poids de 4 gros 4 grains. Le deuxième qui était de 1661, était en or et pesait 1 gros 2 den[rs] 17 grains.

DEMI-FRANC.

Le demi-franc, ou pièce de six gros, a probablement été adopté par la cité en même temps que le franc, c'est-à-dire en 1620. Il n'en est fait mention que dans une décision du conseil de la cité du 21 septembre 1621, qui ordonne la fabrication de francs, de demis et de quarts de franc. Je passe donc immédiatement à la description des pièces de 6 gros frappées à Metz.

S · STEPHAN · PROTHOM· Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire: à l'exergue .1622. Dans le champ, le buste de S[t] Etienne à gauche, une auréole au-dessus de la tête.

℟ MONETA NOVA METEN. Entre un grenetis extérieur et un filet intérieur: à l'exergue ·VI·G· Dans le champ, l'écu de la ville entouré d'un contour orné en draperie (fig. 1). Poids, 68 grains. M. c.

Le demi-franc de 1621 qui est au cabinet de la ville de Metz, offre des types identiques avec celui qui précède.

S · STEPHAN · PROTHOM · Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire: à l'exergue .1641. Même buste de S[t] Etienne.

℟ MONETA · NOVA · METEN · Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire: à l'exergue ·VI · G· Dans le champ, l'écu ovale de la cité, dans un contour à volutes (fig. 2). Poids, 70 grains. M. c.

S · STEPHANVS · PROTO · M. Entre un grenetis extérieur et un filet intérieur: à l'exergue .1658. Buste de S[t] Etienne à gauche, une auréole au-dessus de la tête.

℟ MONETA NOVA · METENS. A l'exergue ·VI·G· Même type qu'à la figure 1 (fig. 3). Poids, 71[gr]. M. c.

S · STEPHANVS · PROTHOM. A l'exergue .1660.

℞ · MONETA · NOVA · METEN. A l'exergue ·VI·G· Mêmes types qu'au n° 3. Poids, 2 deniers 21 grains. Cab. de la ville de Metz.

QUART DE FRANC.

Je n'ai rien de plus que pour le demi-franc à dire du quart de franc messin dont la fabrication a vraisemblablement commencé en même temps. Du reste, le quart de franc ou pièce de 3 gros est fort rare et je n'en ai encore vu que deux et de la même année, dans les collections que j'ai eu la liberté d'étudier. Voici la description de cette monnaie.

S · STEPHAN · PROTHOM. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire: à l'exergue .1621. Buste de S[t] Etienne à gauche, une auréole au-dessus de la tête.

℞ MONETA NOVA METENS. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : à l'exergue ·III·G· Dans le champ l'écusson de la cité, à contour sinueux (fig. 1). Poids, 35 grains. M. c. Duby a publié cette monnaie de l'année 1621.

Cette date de 1621 coïncide avec la date de la seule ordonnance où il soit fait mention du quart de franc, et comme il n'en a encore été trouvé que de cette année, il est possible que la fabrication en ait été bornée à l'essai fait alors.

GROS MESSIN.

Le gros d'argent qui est une des plus anciennes monnaies frappées au nom de la cité, est aussi une de celles dont l'existence s'est prolongée le plus tard, puisqu'il en a été vraisemblablement frappé jusqu'à l'abolition du droit monétaire. Aussi trouve-t-on une longue série de variétés de gros messins, offrant toutes les mêmes types, mais présentant des différences qui sont d'autant plus

saillantes que l'intervalle écoulé entre l'émission des deux pièces que l'on compare, a été plus long.

Voici la série des faits historiques relatifs au gros messin.

1353. L'empereur Charles IV fait frapper pendant son séjour à Metz, des gros d'argent à son coin, de la valeur de 12 deniers.

1376. L'évêque Thierry V de Boppart, engage à la cité son droit de frapper monnaie, et entr'autres des deniers de 12 deniers pièce ou gros d'argent, mais au nom et coin de l'évêque. Ils sont à la loi de 12 deniers, à la taille de 71 au marc; ils pèsent par conséquent 64gr,9.

1378. Une ordonnance des magistrats porte qu'il sera frappé des gros « onquel gros seroit empraint un saint Estenne engenoillié entre deux escussons. »

1384. Par suite de la cession définitive du coin épiscopal, le maître monnayeur reçoit l'ordre de frapper de « grant denier de xij deniers messains où le corps saint Estenne serait emprain. »

1385. La fabrication des gros est mise sur le pied de 70 au marc et de 12 deniers de loi; il pèse 65gr,83.

1388. Même aloi et même taille qu'en 1385.

1394. Le gros ou denier de 12 deniers est porté à 13. Il est stipulé que « le corpt saint Estenne seant sera emprint sur le gros. »

1396. Le marc d'argent vaut 74 sous ou gros.

1406. Le gros est mis à 11 deniers 20 grains de loi, et à la taille de 80 au marc. Il doit porter un St Etienne agenouillé entre deux écussons des armes de la cité; il pèse 57gr,6.

1415. Le type reste le même; mais le marc d'argent est porté à 84 sous. Le gros n'est plus qu'à 11 deniers 6 grains de fin et à la taille de 84 au marc; il pèse donc 54gr,85.

1424. Mêmes types et poids qu'en 1415.
1433. Il se répand dans le commerce des gros messins faux.
1435.
1439. Mêmes types et poids qu'en 1415.
1478. La monnaie est renouvelée et le gros est porté à 18 deniers.
1480. Le gros reste au taux de 18 deniers.
1487. Le gros est porté à 21 deniers.
1540.
1541. Il est fabriqué des gros à la taille de 102 au marc; ils pèsent 45gr,18.
1588. Le gros qui conserve toujours le même type, n'est plus qu'à 7 deniers de loi et à la taille de 114 au marc; il pèse par conséquent 40gr,42.
1589. Les pièces de trois sous, communément appelés gros de Metz, demeurent au prix « accoustumés de iij solz tournois. »
Cinq gros de Metz et une bugne valent un franc, un gros de Metz et une bugne valent trois sous.
1603. Il est offert à Henri IV un gros de cette année.
1621. Le gros de Metz vaut 4 sous.
1638. La fabrication du gros messin est interdite.
1647. Le gros de Metz valant 4 sous de 4 liards l'un, est mis à 3 gros 4 deniers.

Je passe actuellement à la description des nombreuses variétés de gros messins qu'il m'a été permis d'étudier.

S STEPH PROTHO. Entre deux grenetis: dans le champ St Etienne debout, comme sur les florins d'or.

℞ ✝ BHDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI. Entre deux grenetis: en légende concentrique intérieure GROSSVS METE. Cette légende et le grenetis intérieur sont coupés en quatre parties égales par les branches d'une croix pattée.

Les O de cette curieuse monnaie contiennent chacun une figure de face (fig. 1). Poids, 60 grains. M. c.

La bizarrerie de ces lettres à figure fournit un moyen de déterminer très-approximativement l'âge de ce gros messin. Il existe dans les collections et je possède moi-même, un gros d'argent de Josse, marquis de Moravie frappé à Luxembourg et qui présente absolument la même singularité pour les O et les M des légendes. Cette pièce n'a dû être frappée que de 1388 à 1402, ou de 1407 à 1411; et c'est entre ces deux limites extrêmes que doit être placée l'émission du gros messin qui m'occupe. Or, dès 1406 le gros avait pour type St Etienne à genoux entre deux écussons de Metz; la pièce est donc antérieure à 1407. Mais en 1388 on fabriquait des gros portant le corps de St Etienne et pesant 65^gr^,83; en 1394 le St Etienne était assis; c'est donc de 1388 à 1394 que le gros précédent a été frappé.

S STEPH P—ROTH M. Entre deux grenetis: dans le champ St Etienne nimbé et à genoux entre deux écussons des armes de la cité; une main céleste le bénit; au-dessus une étoile, ainsi que sous les genoux du saint.

℟ SIT NOME DNI NRI IHV XPI BNDICTV. Entre deux grenetis: en légende concentrique GROSSVS METE Cette phrase est précédée de l'écusson de la cité. Dans le champ une croix pattée cantonnée de 4 étoiles (fig. 2). Poids, 26^gr^ $\frac{1}{2}$. M. c.

Un second specimen diffère du précédent en ce que la légende extérieure du revers est resserrée de manière à ce que les lettres V du mot *bndictu* et S du mot *sit* soient en contact, bien qu'on aperçoive entr'elles une petite étoile. M. c.

Ces gros qui sont fort rares, sont très-remarquables par leurs dimensions de beaucoup au-dessous de celles des gros messins ordinaires, car ils ne pèsent guère que la moitié du poids de ceux-ci. J'ignore complètement quelle est la circonstance qui a pu donner lieu à l'émission de

ces monnaies qu'une trouvaille faite au commencement de 1815, dans les environs de Trèves, a seule fait connaître.

S STEPH P — ROTHO M. Entre deux grenetis: dans le champ St Etienne nimbé et à genoux entre deux écussons de la cité; une main céleste le bénit.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI. Cette légende, comprise entre deux grenetis, commence par l'écusson de la cité. La légende intérieure GROSSVS METE et le grenetis sont coupés par une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles (fig. 3). Poids, 55gr. M. c.

En 1406 commença la fabrication de gros à ces types pesant 57gr,6, et en 1415 les gros ne pesaient plus que 54gr,85. Celui que je viens de décrire a donc été frappé de 1406 à 1415.

S STEPH P — ROTHO M. Entre deux grenetis: dans le champ, St Etienne nimbé et à genoux entre deux écussons de la cité; une main céleste le bénit; au-dessus, une quintefeuille.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI entre deux grenetis: cette légende commence par l'écusson de la cité. En légende intérieure, GROSSVS METE; le grenetis et cette légende sont coupés par les branches d'une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles; aux trois extrémités inférieures de la croix paraît une étoile. Le mot XPI termine la légende, et l'O du mot GROSSVS contient une étoile (fig. 4). Poids, 49gr. M. c.

Pendant tout le xvme siècle le gros messin dut peser 54gr,85.

Mêmes types, sauf que la légende du droit finit ainsi P — ROTHO'M (fig. 4 *a*). M. c.

Mêmes types; la légende du droit est S STEPH — PROTHO M (fig. 4 *b*). M. c.

Mêmes types; la légende est S STEPH P—ROTHO M

au-dessus de la main céleste une étoile, au-dessous un anneau. Un autre anneau sous les genoux du saint.

℟ Dans le mot NOME le troisième jambage de l'M sert de corps à l'E (fig. 4 *c*). M. c.

Mêmes types; S STEPH P — ROTHO M. Au-dessus de la main céleste une étoile.

℟ Le mot XPI termine la légende extérieure et aux trois extrémités de la croix, autres que celle qui est au-dessous de l'écusson, on voit un anneau (fig. 4 *d*). M. c.

Mêmes types; la légende extérieure du revers est terminée par XPI, et le deuxième O du mot PROTHO contient trois points et une barre, disposés de manière à former une figure. Cab. de la ville de Metz.

Mêmes types; trois points dans l'intérieur du deuxième O du mot PROTHO. Légende extérieure du revers terminée par XI. Cab. de la ville de Metz.

Mêmes types; S STEPH P — ROTHOM. Au-dessus de la main qui bénit, deux étoiles, et une autre étoile sous les genoux du saint.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI. Une étoile à chacune des trois extrémités inférieures de la croix (fig. 4 *e*). M. c.

Mêmes types et légendes que dans le précédent, seulement on voit un accent au-dessus d'un anneau à la fin de la légende extérieure, entre le mot XPI et l'écusson, et un autre anneau dans l'intérieur de l'O du mot GROSSVS. M. c.

Mêmes types; S STEPH P — ROTHOM. Au-dessus de la main une étoile et une petite croix. Même revers qu'au précédent, sauf que l'O du mot GROSSVS contient un trèfle (fig. 4 *f*). M. c.

Mêmes types et légendes qu'au précédent, sauf que la légende est ainsi partagée : S STEPH PR — OTHOM. Au revers on aperçoit un anneau après le mot XPI et

le mot GROSSVS n'est plus séparé par rien du mot METE (fig. 4 *g*). M. c.

S STEPH P — ROTHO M. S[t] Etienne nimbé, à genoux entre deux écussons de la cité et béni par une main céleste.

℟ Ecusson de la cité; BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPRI entre deux grenetis : en légende concentrique GROSSVS METE; elle est coupée avec le grenetis par les branches d'une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles (fig. 5). Poids, 45 grains. M. c.

Le gros pesa 45[gr],18 à partir de 1540. Il est donc vraisemblable que celui que je viens de décrire et les variétés suivantes, sont postérieures à cette époque.

S STEPH P — ROTHO M. Même type; sous les genoux du saint, un anneau.

℟ GROSSVS METE, et en légende extérieure BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI. Même type (fig. 5 *a*). Collection de M. A. Daubrée.

Mêmes types; S STEPH P — ROTHO M.... Une étoile sous les genoux du saint.

℟ Mêmes types; BNDICTV SIT NOME..... NRI IHVXP. De plus les mots GROSSVS METE séparés par une étoile à six rayons (fig. 5 *b*). M. c.

Mêmes types; S STEPH PR — OTHO M. Au revers rien ne sépare les mots GROSSVS METE et on lit : BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI (fig. 5*c*). M. c.

Mêmes types; S STEPH — PROTHO M. Un anneau entre les jambages de l'M.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHVXP. Entre les mots GROSSVS METE un anneau (fig. 5 *d*). M. c.

Mêmes types; S STEPH P — ROTHO M, l'M comme au précédent.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHVXP. Rien ne sépare les mots GROSSVS METE (fig. 5 *e*). M. c.

Mêmes types; S STEPH P — ROTHO M.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XP. La légende intérieure est ainsi partagée GRO-SSV-ME-TE (fig. 5*f*). M. c.

S STEPH P — ROTHO M.

℟ GROSSVS METE — BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHVXP (fig. 5*g*). Cab. de la ville de Metz.

S STEPH PR — OTHO M.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPRI (fig. 5 *h*). Cab. de la ville de Metz.

S STEPH P — ROTHO M.

℟ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPRI — GROSSVS METE (fig. 5 *i*). Cab. de la ville de Metz.

S STEPHA — PROTH M. Même type de S[t] Etienne à genoux, béni par une main céleste.

℟ L'écusson de la cité, BNDICTV CIT (sic) NOMEN DNI NRI IHV XP entre deux grenetis : en légende concentrique GROSSVS METE ; croix pattée dans le grenetis et la légende (fig. 6). Poids, 43 grains. M. c.

Ce gros a probablement servi de transition des gros à lettres gothiques, à ceux qui vont suivre, et qui présentent des lettres latines, bien qu'antérieurs à 1588 où le gros ne pesa plus que 40[gr],42.

S STEPHA — PROTHO M.

℟ BNDICTV CIT (sic) NOME DNI NRI IHV XP en lettres toutes gothiques, tandis que les autres légendes sont en lettres latines (fig. 6*a*). Cab. de la ville de Metz.

S STEPHA — PROTH M. Même type.

℟ L'écu de Metz, BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHVX. En légende concentrique, GROSSVS METE (fig. 7). Poids, 42[gr] ½. M. c.

Ce gros porte encore quelques faibles traces des lettres gothiques ; il est aussi de transition.

S STEPHA — PROTHO M. Même type ; sous les genoux du saint, un anneau.

℞ L'écu de la cité, BNDICTV SIT NOMEN DNI NRI IHVX. En légende concentrique, GROSSVS METE. Croix pattée dans le grenetis et cantonnée de quatre étoiles (fig. 8). Poids, 44gr ½. M. c.

Mêmes types; S STEPHA — PROTH M. St Etienne; sous ses genoux un anneau. Au revers BNDICTV SIT NOM DNI NRI IHV X. Même type qu'au précédent (fig. 8 *a*). M. c.

S STEPHA — PROTHO M. Même type.

℞ GROSSVS METE et en légende extérieure BNDICTV SIT NOM DNI NRI IHV X. Même type (fig. 8 *b*). Cab. de M. A. Daubrée.

Mêmes types; S STEPHA PROTH M. Pas d'anneau sous les genoux du saint.

℞ Types identiques avec le précédent (fig. 8 *c*). M. c.

S STEPHAN — PROTH M. Même type; le revers est le même, sauf que la légende est terminée par IHV XP (fig. 8 *d*). M. c.

Même type; S STEPHA PROTH M. Au revers la légende se termine par IHV X. Les mots GROSSVS METE sont séparés par une étoile (fig. 8 *e*). M. c.

Même type; S STEPHAN — PROTH M. Au revers on lit : IHV XP. Une quintefeuille sépare les mots GROSSVS METE (fig. 8 *f*). M. c.

Mêmes types; † S STEPHAN — PROTH M. Au revers la légende extérieure se termine par IHV X (fig. 8 *g*). M. c.

Même type; S STEPHA — PROTHO M. Même revers qu'au précédent (fig. 8 *h*).

S STEPHA — PROTHO M.

℞ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPR — GROSSVS METE (fig. 8 *i*). Cab. de la ville de Metz.

Tous les gros que je viens de citer pesant plus de 40 grains, sont nécessairement antérieurs à 1588.

S STEPHA — PROTH M. Même type de S[t] Etienne à genoux, béni par une main céleste; les genoux du saint sont en dehors du filet intérieur.

℟ Grenetis extérieur et deux filets circulaires intérieurs comprenant les légendes. L'écu de la cité, BNDICT· SIT · NOM · DNI · NRI · IHV · X — GROSSVS · METE. Croix pattée divisant la légende intérieure, et cantonnée de quatre étoiles (fig. 9). Poids, 39 grains. M. c.

Même type; tout le corps du saint compris dans le filet circulaire. Au revers la légende se termine par XP. M. c.

Même type; S STEPHA · — · PROTH · M. Même revers qu'au précédent (fig. 9 *a*). M. c.

Même type; S STEPHA — PROTH · M. Même revers qu'au précédent (fig. 9 *b*). M. c.

Même type; S STEPHA — PROTH M. Au revers, la légende se termine par IHV · XP · (fig. 9 *c*). M. c.

Même type et même légende; sous les genoux du saint, une petite croix. Au revers la légende est terminée par IHV · X.

Les gros que je viens de décrire sont les plus modernes, et, sans porter de date, ne peuvent à cause de leur poids, avoir été frappés avant 1588. Le gros offert à Henri IV était analogue aux derniers, et c'est lui qu'a fait graver D. Calmet. Duby (1) a fait aussi graver un gros messin dont les légendes sont gothiques. On lit: S STEPHA PROTHO M; sous les genoux du saint on voit une petite croix. Au revers, BNDICT SIT NOME DNI NRI IHV XPR.

M. de Jobal, ancien chanoine de l'église de Metz, a possédé un gros messin en or, de la fabrique des précédens, c'est-à-dire des plus modernes. Il pesait 96 grains.

---

(1) T. II, p. 34, pl. lxxv.

DEMI-GROS.

Le demi-gros messin est une des espèces les plus modernes dont la fabrication ait été ordonnée par le gouvernement de la cité.

Il en est si peu question dans les pièces historiques demeurées aux archives de Metz, que je ne le trouve mentionné qu'une seule fois à la date de 1647. Il est cependant constant que l'émission des demi-gros a duré quelques années, puisqu'on en trouve de plusieurs dates différentes.

1613. Le demi-gros n'ayant pas figuré parmi les monnaies offertes au roi Henri IV, il est présumable qu'on n'en avait pas encore frappé.

1647. Une affiche-ordonnance, portant un nouveau tarif des monnaies courantes, mentionne ainsi le demi-gros : le demi-gros de Metz, ou pièce de six liards, valant deux sous de 4 liards l'un, 1 gros 8 deniers.

On y lit à la suite : « et pour faciliter au peuple l'achapt et le débit des menues denrées, sera forgé par lesdits maistres de la monnoie, iiij^c marcs de gros et demy gros de Metz. »

A cela se borne ce que j'ai pu trouver de renseignemens sur cette monnaie. Je vais actuellement donner la description des différentes variétés que j'en ai recueillies.

S · STEPHA · — · PROTH · M. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ St Etienne nimbé et à genoux entre deux écussons des armes de la cité ; une main céleste le bénit. Exergue vide.

℟ SIT NOMEN DNI NRI IHV XPI BNDICT. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire ; en légende intérieure, l'écu de la cité suivi de SEMIGROSS·METE. Dans le champ, une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles (fig. 1). Poids, 21 grains. M. c.

Mêmes types et légendes, sauf que les mots de la légende extérieure du revers sont séparés par des points. M. c.

Mêmes types; pas de points avant le mot PROTH·M, ni entre les mots de la légende extérieure, mais un point après le mot BNDICT. M. c.

Même type au droit que dans le précédent. Même revers, mais on lit SEMIGROSS · METEN.

S · STEPHA · — · PROTO · M. A l'exergue .1647. Dans le champ, S[t] Etienne à genoux entre deux écussons de la cité.

℟ SIT · NOM · DNI · NRI · IHV · XPI · BNDICT. Entre un grenetis et un filet: en légende intérieure, l'écu de la cité et SEMIGROSS · METEN. Dans le champ une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles (fig. 2). Poids, 17 grains. M. c.

Même type au droit, sauf qu'on lit PROTO. Même revers.

Mêmes types que dans la fig. 2 (1648).

Mêmes types (1649). Cab. de la ville de Metz.

Mêmes types (1650), mais pas de point avant le mot PROTO et un point à la fin de la légende extérieure après le mot BNDICT.

Mêmes types qu'au précédent (1652).

Mêmes types; pas de point après le mot BNDICT (1654).

Dom Calmet a fait graver le demi-gros de 1652 (pl. 8 du t. II, 1728, fig. clij).

TIERCELLE.

Denier de quatre deniers (1376)*; thierceles ou thiercelet* (1378)*; tiercelles* (1385)*; thiersselet* (1415)*; tierselei* (1424)*; beugne* (1487)*; bugnottes et bugnes* (1589).

La tiercelle ou tiers de gros est une monnaie d'origine ancienne, et dont la fabrication a continué jusqu'à la suppression de la monnaie messine; aussi est-il facile,

comme pour les gros, d'en réunir une série de variétés assez considérable ; ces variétés, il est vrai, présentent de très-petites différences de coin, comme on le verra en lisant leur description ; avant d'y passer, je vais donner la suite des documens certains relatifs aux bugnes. Quant à ce nom, qui était populaire, il est difficile d'en deviner l'origine, et plusieurs écrivains messins s'en sont occupés, mais infructueusement.

1376. Les deniers de quatre deniers sont taillés au nombre de 213 au marc et pèsent $21^{gr},63$.

1378. La valeur des tiercelles ou bugnes est portée à 6 deniers au lieu de 4.

1384. La tiercelle « où il y averait ung demey saint Estenne » doit être prise pour 4 deniers.

1385. Même type d'un saint à mi-corps. La bugne de 210 au marc pèse $21^{gr},94$.

1388. Même type et même poids pour la tiercelle.

1394. Même type et même valeur.

1406. La tiercelle de 240 au marc pèse 19^{gr} 2, et « présente le corps saint Estenne en genoil. »

1415. Même type que 1406. La tiercelle, de 252 au marc, pèse $18^{gr},28$.

1424.
1435. } Même type et même poids.
1439.

1478. La valeur de la bugne est portée à 6 deniers.

1487. Une ordonnance de la cité enjoint de prendre la bugne pour 7 deniers.

1540. Le registre de Jehan d'Abocourt le fils, mentionne des bugnes de 230 au marc et pesant par conséquent $20^{gr},03$.

1581. La bugne qui était encore de 230 au marc est portée à 246 au marc, et pèse $18^{gr},73$.

1588. La bugne « où le pourtraict de saint Estienne sera

empraint à deux genoulz entre deux escussons du blason de la cité » reste au même poids qu'en 1581.

1589. Dans une ordonnance on lit : se debveront les trois bugnottes avec un liart allouer pour trois sous tournois. (La pièce de trois sous est communément appelée gros de Metz.)

1589. Le maître de la monnaie reçoit l'ordre de cesser la fabrication des bugnes. Dans cette même année les bugnes sont portées à 16 pour un franc, et 5 gros de Metz et une bugne valent aussi un franc.

1603. Une bugne de l'année est offerte à Henry IV.

1621. Un tarif des monnaies, affiché par la ville, fixe la bugne à cinq liards.

1638. Les maîtres de la monnaie ne doivent pas frapper de bugnes.

1647. Une nouvelle ordonnance, portant tarif des monnaies courantes, maintient la bugne à 5 liards, et enjoint au maître de la monnaie de fabriquer 400 marcs de bugnes.

Je passe actuellement à la description des différentes espèces de tiercelles ou bugnes.

S STEP—H PROTH. Entre deux grenetis : saint Etienne à genoux. Au-dessous une étoile.

℟ MON-ETA-MET-ENS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée de quatre étoiles et pattée dans le grenetis ; à chaque extrémité de la croix, une étoile (fig. 1). Poids, 14 grains. M. c.

Comme à partir de 1439 les documens manquent sur le poids des bugnes, on ne peut fixer l'âge de celle-ci qui a dû être frappée dans la deuxième moitié du xvme siècle.

Mêmes types ; S STEPH—PROTHO. Sous les genoux du saint, un trèfle. Même revers qu'à la précédente, sauf que la légende se termine par un point et une étoile (fig. 1 *a*). M. c.

S STEP — H PROTH. Sous les genoux du saint, un trèfle.

℞ MONETA METENS. Une étoile à chaque extrémité de la croix (fig. 1 *b*). Cab. de la ville de Metz.

Mêmes types; ·S·STEP — PROTHO. Au revers la légende n'est terminée par aucun signe, et il n'y a pas d'étoiles à chaque extrémité de la croix (fig. 1 *c*). M. c.

Mêmes types; S STEP — H PROTHO. Sous les genoux du saint, une étoile. Au revers le mot MET ENS est suivi d'une étoile et un anneau, et à chaque extrémité de la croix on voit une étoile (fig. 1 *d*). M. c.

Mêmes types; S STEP — H PROTHO. Au revers la légende est terminée par deux étoiles. Extrémités de la croix comme dans la précédente (fig. 1 *e*). M. c.

Mêmes types; S STEP — H PROTHO. Au revers une étoile vis-à-vis chaque extrémité de la croix, et la légende est terminée par une virgule et une étoile (fig. 1 *f*). M. c.

Mêmes types; S STEP — H PROTHO. Au revers pas d'étoile aux extrémités de la croix, et la légende se termine par une virgule et un anneau (fig. 1 *g*). Collection de M. A. Daubrée.

S STEP — H PROTHO. Sous les genoux du saint une étoile.

℞ MONETA METENS (fig. 1 *h*). Cab. de la ville de Metz.

S STEP — PROTHO. Entre deux grenetis : même type.

℞ MONETA METENS. Même type (fig. 2). Poids, 12 grains. Cab. de la ville de Metz.

S STEPH — PROT M. Entre deux grenetis : dans le champ, S[t] Etienne à genoux, la tête nimbée. Le grenetis intérieur vient s'appuyer sur le cou du saint; sous ses genoux, un anneau.

℟ MON ETA MET ENS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix pattée dans le grenetis et cantonnée de quatre étoiles. Les E sont formés comme des C (fig. 3). Poids, 20 grains. M. c.

On pourrait supposer que cette bugne, du poids de 20 grains, est antérieure à 1406, puisqu'à partir de ce moment la bugne, offrant le type de celle que je viens de décrire, ne devait plus peser que 19gr,2 ; mais de 1532 à 1540 et jusqu'en 1581 la bugne a pesé 20gr,03, et bien que celle-ci paraisse antérieure, je crois qu'il faut cependant la rapporter, avec les suivantes, à la première moitié du XVIme siècle.

Mêmes types ; on lit au droit S STEPH — PROTHO. Même revers si ce n'est que les E sont bien caractérisés (fig. 3 *a*). M. c.

S STEPH — PROTHO. Même type. Revers de la figure 3 (fig. 3 *b*). M. c.

Mêmes légendes et mêmes types ; les E sont bien formés et il y a un anneau après le mot STEPH. Cab. de la ville de Metz.

S STEPH — PROTHM. Mêmes types ; E bien formés (fig. 3 *c*). M. c.

Mêmes types ; S STEPH — PROTHM (fig. 3 *d*). M. c.

Mêmes types ; S STEP — H PROTHO. E bien formés (fig. 3 *e*). M. c.

S STEP — PROTH M. Mêmes types ; même revers qu'à la précédente (fig. 3 *f*).

S STEPH — PROTH. Mêmes types qu'à la précédente (fig. 3 *g*). Cab. de la ville de Metz.

· S · STEPH · — · PROTH · M. St Etienne à genoux et la tête nimbée. Le nimbe entièrement en dehors du filet circulaire intérieur ; sous les genoux du saint, un point.

℟ MON ETA MET ENS. Entre un grenetis et un

filet : dans le champ une croix, cantonnée de quatre étoiles et pattée dans le grenetis (fig. 4). Poids, 19 grains. M. c.

Le style de cette bugne se rapporte évidemment au XVIIme siècle, et il en est de même des suivantes.

Mêmes types ; on lit au droit S·STEPH—PROTH·M. M. c.

Mêmes types ; ·S STEPH — ·PROTH·M. Le nimbe et la tête du saint sont presqu'entièrement compris dans le filet intérieur. M. c.

DOUBLE DENIER OU DEMI-BUGNE.

***Messin**, blan-messain* (1334) ; *double de Metz* (1364) ; *denier de deux deniers* (1376) ; *jolletruis* (1378) ; *jalletruis* (1478) ; *bunette* (1540) ; *deux deniers* (1555).

Le double denier municipal est plus ancien que le gros et la tiercelle, et l'on sait exactement l'époque de son apparition et celle de son abolition. Voici la série des faits authentiques qui se rapportent à l'histoire de cette monnaie.

1334. Les blancs messins sont forgés pour la première fois, suivant la chronique de Praillon. L'ordonnance municipale qui les fait fabriquer porte qu'ils seront à la taille de 408 au marc, et que 7 d'entr'eux vaudront un gros coursable. Ils pesaient 11^{gr},29.

1338. La même valeur est attribuée de nouveau au double.

1340. Deux « boin blans messains qui ne soient mie retaillés » valent 5 tournois.

1364. Le double de Metz est mis à 2 deniers $\frac{1}{2}$, et la nouvelle monnaie « c'ons ont fait dairiennement où li chief saint Estenne est emprain en l'une des parties, c'est assavoir la grande piece » doit passer pour 2 deniers messins.

1376. Les doubles à la taille de 426 au marc, pesent 10gr,81.

1378. Le denier de deux deniers est appelé jolletruis « onquel jolletruis averoit empraint ung demey St Estenne. »

1384. Le double « où li chief saint Estenne serait emprain » est remis au cours de deux deniers.

1385. Le double au chef de saint Etienne, est à la taille de 420 au marc et pèse 10gr,97.

1388. Même poids et même type.

1394. Le double reste au taux de 2 deniers, tandis que le gros est porté à 13.

1406. Le double « où le corps sainct Estenne en genoil seroit empraint » est à la taille de 480 au marc et pèse 9gr,6.

1415. Le double au corps de saint Etienne est à la taille de 504 et pèse 9gr,14.

1424. }
1439. } Même type et même poids.

1478. Le jalletruis est porté à 3 deniers et le blanc messin à deux deniers.

1487. Le jalletruis conserve cette valeur de 3 deniers.

1532 à 1540. Les bunettes sont à la taille de 384 et pèsent 12 grains.

1555. Les pièces de deux deniers sont décriées et remplacées par les liards qui sont de plus bas aloi.

1603. On ne voit pas de demi-bugne parmi les monnaies offertes à Henry IV.

Je passe enfin à la description des doubles messins.

† S STEPHANVS. Entre deux grenetis : buste de face de St Etienne la tête nimbée.

℟ † MONE METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix pattée (fig. 1). Poids, 10 grains. M. c.

A partir de 1378 le double denier porta un St Etienne

à mi-corps, celui que je viens de décrire est donc antérieur. De 1334 à 1376, le double ayant toujours offert le chef de St Etienne, il serait difficile de choisir entre ces deux limites l'époque précise où la monnaie précédente a été fabriquée.

S STE — PHANVS. Entre deux grenetis; St Etienne à genoux la tête nimbée.

℟ † MONETA METEN. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix pattée cantonnée de quatre étoiles (fig. 2). Poids, 9 grains forts. M. c.

C'est en 1406 qu'a commencé la fabrication de doubles messins présentant un Saint Etienne à genoux, et c'est très-probablement de cette époque que date la jolie monnaie que je viens de décrire.

Mêmes types; sauf quelques légères différences dans la figure de St Etienne. Au revers la légende est MONETA METENS (fig. 3). Poids, 8 grains. M. c.

† S STEPHANVS PRO. Entre deux grenetis: dans le champ le chef de St Etienne nimbé.

℟ MONETA METENS. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles; les E sont formés comme des C (fig. 4). Bas billon; poids, 12 grains. M. c.

De 1532 à 1540, on frappait des doubles deniers nommés bunettes, du poids de 12 grains. Je suis assez porté à croire que la monnaie précédente est précisément une de ces bunettes, bien que les caractères qu'elle présente, paraissent antérieurs à cette époque assez récente. Comme les deux deniers furent remplacés en 1555 par les liards, et que le double que je viens de décrire ne vaut guère plus, tant il est d'un bas titre, je pense qu'on peut le regarder comme étant réellement le double denier décrié en cette année 1555. Je ferai voir d'ailleurs que le liard de 1555 présente encore des lettres gothiques.

Mêmes types ; sauf que la légende du revers commence par une croix, au lieu de quintefeuille. Poids, 12 grains. M. c.

Mêmes types; pas d'étoile avant l'S initiale du mot SANCTUS. Au revers une quintefeuille au commencement de la légende. M. c.

Mêmes types; † S STEPHANVS PRO. Au revers, MONETA METENSI (fig. 4*a*). M. c.

Mêmes types; † S STEPHANVS PRO. Au revers, MONETA METENS (fig. 4*b*). M. c.

Il est évident, d'après le titre de ces différentes monnaies, que le double messin a constitué réellement deux espèces distinctes. D'abord il a été une monnaie d'argent pur, valant deux deniers d'argent, ou la sixième partie du gros messin ; puis, dans la première moitié du XVIme siècle, le nom de double a été donné à des petites pièces d'assez bas billon, valant la sixième partie du sou, ou deux deniers de compte. Je vais montrer que la même transformation s'est présentée pour le simple denier, à la description duquel je passe actuellement.

DENIER.

Messain (1290)*; maille* (1334)*; denier* (1376).

Le denier municipal est d'une origine aussi ancienne que le double; son émission, qui a commencé à la même époque, s'est prolongée un peu plus tard, mais après que le denier eut subi la transformation qui en fit la douzième partie d'une monnaie purement de compte. Les premiers deniers qui étaient d'argent, avaient un si faible poids qu'ils n'ont pu résister à l'attaque du temps. A peine on en rencontre quelques spécimens extrêmement rares et qui sont si fragiles, qu'on se demande, en les voyant, comment ils ont pu se conserver jusqu'à nos jours

à travers plusieurs siècles. Voici le résumé des documens historiques relatifs au denier messin.

1292. Bouchard, évêque de Metz, vend pour cinq ans à la cité son droit de monnaie. Il frappait des deniers du poids de $14^{gr},4$, d'après la teneur d'un acte de lui, rédigé en 1290. Ces deniers étaient réellement des doubles.

1334. L'évêque Adhemar ayant engagé aussi son droit de monnaie à la cité, celle-ci ordonne de frapper des messins et des mailles de 816 au marc et pesant $5^{gr},64$. Suivant la chronique de Praillon, « avant cette époque ne coroit nulle petitte monnoye de Mets. »

1364. La valeur du denier est ainsi fixée dans une ordonnance ; « et la novelle monnoie c'ons ont fait dairiennement où li chef saint Estienne est emprain...... la petite piece pour j denier messin. »

1376. L'évêque Thierry de Boppart engage son droit de monnaie à la cité, et fixe le denier à la taille de 852 au marc et par suite au poids de $5^{gr},40$.

1384. Le denier d'un denier doit être pris pour « ung denier messain, où ly chief saint Estenne serait emprain. »

1385. Même type pour le denier, qui est à la taille de 840 au marc et pèse $5^{gr},48$.

1406. Jacomin Mourel, maître de la monnaie, doit frapper « petit denier d'ung denier piece, où le bassant de nostre dite citeit serait empraint. » Ils doivent être à la taille de 960 au marc et peser $4^{gr},73$.

1415. Même type ; mais le dernier doit être à la taille de 1008 au marc, et par suite peser $4^{gr},57$.

1424.
1435. } Même type et même poids.
1439.

1589 (28 décembre). La fabrication d'une nouvelle monnaie d'un denier est décidée pour faciliter les menus paiemens.

1603. Parmi les pièces offertes à Henry IV, se trouve un de ces deniers, au chef de saint Etienne.

A partir de ce moment, il n'est plus question du denier messin.

Voici la description des espèces très-peu nombreuses qui sont parvenues à ma connaissance.

METENSIS. Filet circulaire extérieur : dans le champ l'écusson de la cité (fig. 1). Poids, 4 grains. M. c.

Cette monnaie excessivement rare, est bracteate. Je n'en ai jamais vu d'autre exemplaire. Une note de M. de Geneste m'apprend cependant qu'il en avait vu un dans deux collections particulières de Metz. Ce denier du reste est postérieur à 1406 et doit être antérieur à 1450 à cause de son style.

·S·STEPHA·PROTH·M.. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ le buste de S[t] Etienne de trois quarts portant une auréole au-dessus de la tête.

℟ *DENARIVM* C·M .1.5.90. Entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ une croix pattée (fig. 2). Cuivre; poids, 10 grains. M. c.

Un exemplaire de cette monnaie présente la légende suivante : ·DENARIVM* C·M· 1590. Du reste les mêmes types. Cab. de la ville de Metz.

QUART DE SOU.

Liard (1555); *trois deniers* (1590).

Le quart de sou ne semble pas avoir été adopté avant 1555. Mais à partir de cette époque, il en fut frappé presque toutes les années, jusqu'à l'abolition de la monnaie de Metz. Je n'ai trouvé, sur le quart de sou, que les renseignemens historiques qui vont suivre.

1555. Les pièces de deux deniers furent décriées et la refonte en fut ordonnée. On les remplaça par des liards, ou pièces de 3 deniers, qui étaient d'un aloi plus bas. Ils devaient porter des deux côtés les marques de la ville.

1588. Les liards sont à la taille de 324 au marc ; ils pèsent 14gr,25, et doivent porter l'écusson des armes de la cité.

1603. Un liard se trouve parmi les monnaies offertes au roi Henry IV. On y remarque aussi une autre pièce, valant également trois deniers et tout-à-fait distincte de types.

1621. Le maître de la monnaie obtient qu'on change le titre et le poids des liards. Il lui est ordonné d'en fabriquer pour une somme de 1200 fr., à la taille de 360 au marc, et par suite du poids de 12gr,80.

1647. Il est ordonné au maître de la monnaie de fabriquer jusqu'à 1200 marcs de liards.

Voici actuellement la description des différens quarts de sou frappés à Metz, et que l'on retrouve dans les collections.

† MONETA * METENSI. Entre un grenetis extérieur et un filet : dans le champ, une M majuscule, initiale du mot *Mettis*.

℞ † QVARTA SOLIDI .1555. Dans le champ l'écusson de la cité (fig. 1). Poids, 11 grains. M. c. Ce specimen est fort usé.

Mêmes types, mais avec le mot entier METENSIS. M. c.

Mêmes types, avec † MONETA · METENSIS et au revers † QVARTA · SOLIDI .1555. (fig. 2). Poids, 14 grains. M. c.

† MONETA METENSIS. Même type.

℞ QVARTA SOLIDI 1555. (fig. 3). Poids, 13gr. M. c.

Mêmes types ; † QVRTA (sic) SOLIDI 1555 et au revers † MONETA METENSIS (fig. 3 *a*). M. c.

Mêmes types ; QVARTA SOLIDI 1.5.8.7 et au revers † MONETA METENSIS (fig. 3 *b*). M. c.

† QVARTA SOLID. 1588.

℞ † MONETA METENSI et METENSIS (fig. 3 *c*). M. c.

† QVARTA SOLID. 1590.

℞ † MONETA METENS ou METENSI. Mêmes sign^{s}.

† QVARTA SOLID 1591. Filet intérieur presque nul.

℞ † MONETA METENSIS. Mêmes signes. M. c.

† QVARTA · SOLIDI. 1592.

℞ † MONETA · METENS. (fig. 4). Poids, 10^{gr}. M. c.

QVARTA · SOLIDI. Entre un grenetis et un filet intérieur : à l'exergue .1647. écu de la cité.

℞ † MONETA · METENSIS. Entre un grenetis et un filet : dans le champ M (fig. 5). Poids, 13 grains. M. c.

QVARTA SOLIDI — ..1621.

℞ MONETA METENSIS. M. c.

QVARTA SOLIDI. — .1623.

℞ MONETA · METENSIS. M. c.

QVARTA · SOLIDI. — .1627.

℞ † MONETA · METENSIS. M. c.

QVARTA · SOLIDI. — .1657. Un point au milieu de l'écusson.

℞ † MONETA · METENSIS. Un point dans l'angle de l'M. M. c.

Voici la série des années différentes dont on a trouvé des liards jusqu'à présent.

1555.
1559.
1565. Cab. de la ville de Metz.
1567. M. de Geneste.
1584. *Id.*
1587.
1588.
1589.
1590.
1591.
1592.
1593.
1594.
1595. Cab. de la ville de Metz.
1603. M. de Geneste.
1610. *Id.*
1611. Cab. de la ville de Metz.
1615. *Id.*
1616.
1617.
1618. M. de Geneste.

1620. M. de Geneste.	1638. M. de Geneste.	1652.
1621.	1640. *Id.*	1653.
1622.	1641. Cab. de la ville de Metz.	1654.
1623.		1655.
1624.	1643. *Id.*	1656. M. Daubrée.
1626.	1645.	1657.
1628. Cab. de la ville de Metz.	1647.	1658. M. Daubrée.
	1648.	1659. M. de Geneste.
1630. M. de Geneste.	1649.	1660.
1631.	1650.	1661.
1637.	1651. M. de Geneste.	1668. M. de Geneste.

M. de Geneste possédait deux liards messins frappés en or, l'un de 1649 et l'autre de 1657, et il en existe un semblable dans la collection de la ville de Metz. Du reste ces liards d'or sont des pièces de pure curiosité. Je trouve, au mot maille, le passage suivant dans les additions de Leduchat, au dictionnaire de Menage.

« A Metz on sait aussi ce que c'est que la maille d'or » et on en fabrique pour distribuer au peuple, aux années » où l'on a fait de nouveaux baux des fermes de la ville, » parce que ceux qui les ont prises sont censés avoir payé » chacun aux Messieurs de la ville, quelques mailles d'or » pour le pôt de vin. Comme ces mailles d'or n'entrent » point dans le commerce et que ce sont proprement des » médailles, je suis persuadé que maille, dans la signi- » fication d'une pièce d'or et d'argent (car à Metz on en » fait aussi d'argent), est une contraction de médaille, » lequel mot médaille vient pourtant selon moy de *metal- » lum*, comme le croit aussi M. Menage. »

Il existe une variété assez bizarre du liard messin; elle est sans date, présente les mêmes types que le liard ordinaire, mais offre des deux côtés la légende MONETA METENSIS (fig. 6). Poids, 15 grains. M. c.

Il paraît que la pièce de trois deniers a commencé à être frappée, comme le denier, en 1590. On en frappait encore en 1603; mais il est très-probable que cette mon-

naie n'a été fabriquée que pendant bien peu d'années. Voici la description du trois deniers.

† TRES DENARII. Entre un grenetis et un filet circulaire : dans le champ une croix pattée cantonnée des chiffres 1 5 9 0.

℟ † MONETA METENSIS. Entre un grenetis et un filet circulaire : dans le champ un écusson ovale de Metz orné d'un contour à volutes, à droite et à gauche, 3 · D (fig. 7). Poids, 15 grains. M. c.

DEMI-LIARD OU HUITIÈME DE SOU.

Le demi-liard est encore une monnaie dont l'émission a duré peu d'années; aussi ce que j'ai pu trouver de renseignemens sur son histoire, se borne à ce que parmi les monnaies offertes au roi Henri IV, en 1603, il se trouvait un demi-liard. Je vais donc donner de suite la description de cette monnaie.

OCTAVA · SOLIDI. 1584 entre un grenetis extérieur et un filet circulaire : dans le champ, l'écu de la cité.

℟ MONETA · METENSIS entre un grenetis et un filet intérieur : dans le champ, une croix pattée cantonnée de quatre étoiles (fig. 1). Cuivre; poids, $13^{gr}\frac{1}{2}$. M. c.

Un second specimen porte un point après le mot METENSIS.

ANGEVINE.

L'angevine ou quart de denier est une monnaie fort ancienne. On a souvent cherché l'origine de son nom, sans pouvoir y parvenir d'une manière probable. Ainsi l'on a supposé communément que les angevines ont eu cours et ont pris ce nom depuis l'avènement de la maison d'Anjou au duché de Lorraine, mais cette opinion n'est pas soutenable, puisque la présence des princes de la maison d'Anjou date, en Lorraine, de 1418 seulement, tandis que des titres authentiques font mention de l'angevine

dès l'année 1326. Les plus anciennes connues sont tout-à-fait semblables de types aux angevines des évêques Thierry de Boppart et Raoul de Coucy; elles datent donc de la fin du XIVme. siècle et probablement de la cession définitive du coin épiscopal. Voici les faits certains qui ont trait à l'histoire de l'angevine de Metz.

1326. Un atour de la cité, sur la maltote et la bulette, taxe à une angevine chaque quarte de tan.

1338. Une ordonnance, fixant le cours des monnaies, cite des « angevines à la cleif ou bourgoize. »

1364.
1384. } Cinq angevines valent un denier messin.
1394.

1406. Le maître de la monnaie Jacomin Mourel doit fabriquer des angevines « où li bassant de la citeit serait empraint » de 564 au marc et du poids de 8^{gr},17.

1456. On frappe de nouvelles angevines, portant le chef de St Etienne.

1487. Le messin vaut sept angevines.

1532 à 1540. Il est fabriqué 285 marcs d'angevines.

1541 à 1542. Il en est fabriqué 620 marcs 5 onces.

1603. Une angevine est offerte au roi Henri IV, parmi les monnaies de la cité.

Je passe actuellement à la description des diverses espèces d'angevines.

† QVARTVS DENAR. Entre deux grenetis: dans le champ une M gothique.

℟ MO-NE-TA-ME. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix pattée dans le grenetis et coupant la légende en quatre syllabes (fig. 1). Poids, 5^{gr} $\frac{1}{2}$. M. c.

Mêmes types; QVARTVS DENAR (fig. 1 *a*). M. c.

† QVARTVS DENAR. Entre deux grenetis: dans le champ, l'écusson de la cité.

℟ MO-NE-TA-ME. Entre deux grenetis : croix pattée dans le grenetis et la légende, et cantonnée de quatre étoiles (fig. 2). Poids, 6 grains. M. c.

† QVARTVS DENAR. Mêmes types.

℟ MO-NE-TA MET. Même type (fig. 3). Poids, 6 grains. M. c.

Mêmes types ; † QVARTVS DENAR.

℟ MONETA ME. La première M du mot *moneta* est latine (fig. 4). Poids, 7 grains. M. c.

Mêmes types ; QVARTVS DENAR.

℟ MONETA ME (fig. 5). Poids, 8 grains. M. c.

Toutes les angevines qui précèdent sont très-probablement antérieures à 1456, puisqu'à partir de cette époque, on y mit le chef de S[t] Etienne, comme l'attestent les angevines que je vais maintenant décrire.

QVARTVS DENA. Entre deux grenetis : dans le champ l'écusson de la cité, et au-dessus la tête nimbée de S[t] Etienne.

℟ MO-NE-TA-ME. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre étoiles et pattée dans le grenetis (fig. 6). Poids, 6 grains. M. c.

Mêmes types ; QVARTVS DEN (fig. 7). M. c.

Mêmes types, avec des différences dans la légende (fig. 8). M. c.

Mêmes types ; QVARTVS DENA (fig. 9). M. c.

QVARVS (sic) DENA ou QVARTVS DEN. Même type.

℟ MONETA EN. (fig. 10 et 11). Poids, 4[gr]. M. c.

Même type ; l'écusson de la cité est blasonné en sens inverse, c'est-à-dire qu'il est parti de sable et d'argent (fig. 12). M. c.

Mêmes types ; QVARTVS DEN (fig. 12 *a*). M. c.



DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 MAI 1836,

PAR M. BERGÈRE, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait en m'élevant à la présidence de l'Académie, m'impose aujourd'hui le devoir de prononcer un discours devant cette imposante assemblée. Jusqu'à présent, soutenu par votre bienveillante indulgence, j'ai pu suppléer par le zèle aux qualités qui me manquent pour remplir convenablement des fonctions que je n'avais acceptées qu'avec une extrême défiance de mes propres forces. Je me suis effrayé plus d'une fois en songeant à ce jour solennel où, pour la première fois d'une vie déjà longue, j'ai à parler en public. Le début d'un pareil discours est chose passée en usage : ce devrait être quelques phrases modestes sur mon inhabileté dans l'art si difficile de la parole; mais toutes les formules n'ont-elles pas été épuisées par les innombrables présidens d'académies qui ont passé par la même épreuve?

Le choix d'un sujet, Messieurs, est bien un autre embarras. La spécialité qui a occupé presque toute ma vie est peu académique, et quoique je puisse dire peut-être d'assez bonnes choses sur quelque partie de mon art, on

16

ne me blâmera pas de les réserver pour une réunion d'ingénieurs, ou tout au moins pour une académie militaire.

L'un de mes prédécesseurs, mon illustre camarade et ami Poncelet, dans un savant discours, prononcé il y a douze ans, dans une solennité semblable à celle qui nous réunit aujourd'hui, a parlé d'une manière accessoire des embellissemens de la ville de Metz. C'est une question, Messieurs, que l'on devrait reprendre de temps en temps: elle rentre exclusivement dans l'esprit de notre institution, et aucune autre, peut-être, ne justifie plus complètement la modeste devise que nous avons adoptée, *l'Utile*. C'est donc pour me renfermer dans cette devise, et aussi pour ne pas trop m'écarter de l'objet de mes études spéciales, que je vous demanderai, Messieurs, la permission de reprendre la question au point où M. Poncelet l'a laissée. Je serai glorieux de placer un jalon de plus sur la voie ouverte par notre savant géomètre; et si mes paroles peuvent amener quelque réforme utile, produire une amélioration quelconque dans l'état de la noble cité messine, j'aurai acquitté une partie de ma dette envers cette capitale militaire de notre belle France.

M. Poncelet nous a montré Metz, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, enrichie d'innombrables monumens par les Romains, monumens dont la terre recouvre encore les ruines et les débris; puis saccagée à diverses reprises par de barbares conquérans; habitée et embellie par les descendans de Clovis; capitale du royaume d'Austrasie, sous les enfans de Charlemagne; ville libre au XIme siècle, et définitivement rentrée sous l'autorité des rois de France en 1552.

Durant cette longue période, Metz voit s'élever dans ses murs, sa magnifique cathédrale, œuvre de quatre siècles, l'hôpital St-Nicolas et d'autres monumens d'une moindre importance. Mais les principaux embellissemens de la

ville actuelle datent du XVIIIme siècle; c'est alors que furent construits les admirables ouvrages de fortification dus au génie de Cormontaigne, les vastes casernes de Coislin, du Fort-Moselle, de Chambière, de la Haute-Seille et de la Basse-Seille; l'hôpital militaire, le séminaire, le collége, l'hôtel de la douane, la salle de spectacle et ce palais destiné à loger le chef militaire de la province, et occupé maintenant par les cours de justice.

Dans les derniers temps cités par M. Poncelet (premier quart du XIXme siècle), les travaux ont eu un caractère encore plus prononcé d'utilité publique: la bibliothèque de la ville est organisée; l'on établit le jardin des plantes; des écoles de toute espèce sont fondées; des promenades publiques prennent la place des hideux fossés de la citadelle; la salle de spectacle est réparée, le pavé de la ville est en partie renouvelé, un sas éclusé est établi dans un bras de la Moselle, la voie publique reçoit une foule d'améliorations; enfin, la ville de Metz suit le mouvement général que notre grande et glorieuse révolution de 89 a imprimé à la prospérité matérielle du pays, aussi bien qu'à son émancipation intellectuelle.

Après avoir fait connaître ce qui avait été fait, M. Poncelet donnait en quelque sorte le programme de ce qui restait à faire: il réclamait des marchés couverts, des abattoirs, des halles; la reconstruction du port intérieur, l'établissement du quai des Roches, la démolition de quelques maisons qui masquent d'une manière si fâcheuse le palais de Justice; l'élévation des eaux de la Moselle pour alimenter les fontaines, les jardins publics, les places, les rues et les habitations domestiques; l'éclairage par le gaz, l'amélioration de la navigation de la Moselle, et enfin, comme complément indispensable de ces utiles travaux, la création de routes cantonales.

Ce programme, Messieurs, n'est pas resté une indica-

tion stérile; de bonnes et grandes choses ont été faites pendant les douze dernières années, et si quelques-unes laissent à désirer sous le rapport de l'art, on ne contestera à aucune le précieux avantage de l'utilité publique. Permettez que je donne quelques détails sur ces travaux.

Une des questions les plus importantes indiquées dans le discours de M. Poncelet, c'est celle de l'emploi des eaux de la Moselle pour les divers usages publics et particuliers de la ville; ce même savant appela en 1831, l'attention du conseil municipal sur la nécessité de s'en occuper sérieusement et sans délai.

Cette question, Messieurs, se rapporte non-seulement à l'emploi des eaux, mais au meilleur parti à tirer des usines de la ville. La savante commission (1) qui a été chargée de l'examiner, a déposé le résultat de ses laborieuses recherches et ses vues ultérieures, dans un rapport fort intéressant, et je ne puis mieux faire que d'y puiser les renseignemens que je vais avoir l'honneur de donner sur cet objet.

La ville de Metz possède, dans les eaux de la Moselle, un moteur puissant dont la plus grande partie est restée jusqu'à ce jour inutile. Cette force motrice, à son minimum, c'est-à-dire au moment des plus basses eaux, a été évaluée à 267 chevaux-vapeur, de 75 kilogrammes élevés à un mètre; mais ces basses eaux n'ont lieu tout au plus que pendant deux mois chaque année, et la force moyenne, celle qu'il importe de considérer, a été trouvée de près de 390 chevaux, que l'on peut réduire à 340, à cause des eaux nécessaires au service de la poudrerie.

Quel est le parti qu'il convient de tirer de cette force motrice dans l'intérêt de la ville? Le premier de tous, sans

---

(1) Composée de MM. Em. Bouchotte, Roget, Le Masson, Gautier fils, Bergery, et Morin, rapporteur. M. Le Joindre y a été adjoint.

contredit, c'est le service des moutures pour les besoins les plus étendus des habitans et de la garnison. La consommation de cette dernière est suffisamment assurée par les moulins de la Basse-Seille, et celle des hôpitaux civils l'est également par les deux tournans de la Haute-Seille. La commission a fixé à douze le nombre des tournans à établir pour assurer en tout temps et de la manière la plus large, le service de la mouture, et elle évalue à 50 chevaux la force à y employer.

La commission s'est occupée ensuite de la distribution générale et complète des eaux de la Moselle, soit dans l'intérieur des habitations, soit sur la voie publique. Voici les bases principales de son projet. Les machines motrices seraient placées, avec l'autorisation du département de la guerre, dans l'usine dite des Pucelles; les eaux épurées dans des réservoirs à filtres, placés dans le Saulcy, seraient élevées par un système de pompes, mises en mouvement par une ou deux roues hydrauliques, établies près de la digue et conduites dans des réservoirs de distribution, au nombre de deux ou de trois; de là elles se répartiraient ensuite dans les divers quartiers pour alimenter d'abord des bornes fontaines, puis quelques fontaines monumentales, construites sur les principales places publiques et enfin arriveraient à domicile dans les maisons d'habitation.

La commission a pensé avec raison, que l'on pourvoirait abondamment aux besoins des habitans de Metz, en fixant la quantité d'eau à distribuer à 60 litres par tête et par jour. En partant de cette base, et en remarquant que les quartiers situés sur la rive gauche du bras de la Moselle, qui entre au Moyen-Pont et sort au pont de Chambière, sont tous à-peu-près à la même hauteur et bien plus bas que la plupart des autres, elle en fait l'objet d'une distribution particulière, afin d'éviter une sur-élévation d'eau qui serait en pure perte. La population

civile et militaire de ces quartiers est évaluée à 16000 individus, pour lesquels il faudra fournir $11^{l},104^{l}$ par seconde élevés à 17 mètres au-dessus de l'étiage, ce qui exigera une force de $2^{c},50$ environ. La population des autres quartiers est évaluée à 40000 individus, civils et militaires, pour lesquels il faudra fournir $27^{l},760$ par seconde, élevés à la hauteur de la place Sainte-Croix, c'est-à-dire, à 25 mètres au-dessus de l'étiage, ce qui exigera une force de $9^{c},25$ vapeur. Par conséquent, l'effet utile total des pompes équivaudrait au travail de $11^{c},75$ vapeur. Mais en ayant égard aux résistances de toute espèce, la commission porte au double, c'est-à-dire, à $23^{c},50$ la force à donner à la roue hydraulique, et comme elle admet en outre que le récepteur n'utilise que les deux tiers du travail absolu, que le moteur ou le cours d'eau lui fournit, elle conclut qu'il faudrait pour le service de la distribution des eaux, emprunter à la Moselle une force de 30 à 35 chevaux.

Ainsi une force motrice de plus de 260 chevaux reste maintenant inutile, est entièrement perdue, par suite de la mauvaise construction des usines. Je ne suivrai pas la commission dans l'exposé des règles qu'elle pose pour tirer le meilleur parti possible d'une force aussi prodigieuse. Liberté entière pour l'usage de cette force; mais direction, surveillance pour qu'elle soit employée de la manière la plus avantageuse possible, tant dans l'intérêt de la ville que dans celui des industriels.

On évalue que ce projet, après avoir assuré le service des farines et celui des eaux, donnerait à la ville un revenu de plus de 70000 francs.

Dans un second rapport la commission a proposé un mode d'exécution qui, tout en conservant à la ville le revenu actuel de ses usines, permettrait de faire les constructions nécessaires, de façon qu'au bout de 14 ans, la

ville aurait par des annuités, couvert toutes les dépenses, et se trouverait, sans bourse délier, propriétaire d'usines nouvelles en bon état, et pourrait disposer en outre, d'une grande force motrice.

Ce projet, qui fut adopté en principe, avait pour but de transformer l'usine dite des Trois-Tournans qui ne contient que trois paires de meules et une scierie, en un grand moulin pouvant avoir dix à douze tournans. Le reste des moulins nécessaires au service de la ville, ou plutôt destiné à accroître sûrement le revenu municipal, et estimé au plus à dix-huit ou vingt tournans, devait être établi dans une autre usine; de sorte que toutes les autres prises d'eau devenaient ainsi disponibles, l'une pour la distribution des eaux dans la ville, et les autres pour les besoins industriels.

L'étude spéciale et détaillée des projets exigeant de longs travaux, la commission obtint du conseil municipal qu'un ingénieur civil en serait particulièrement chargé et présenta au choix de l'administration, M. de Pontbriant, ancien élève de l'école Polytechnique.

Procédant avec méthode et dans des vues générales d'amélioration, cet ingénieur a commencé par lever avec le plus grand soin, les plans d'ensemble et de détails du cours d'eau et des usines. Des sondages nombreux lui ont fait reconnaître l'état des lieux, et il a ainsi formé un atlas complet des usines de la ville. Ce beau travail servira de base à l'étude de tous les autres projets et fournira des documens dont l'administration était tout-à-fait privée.

Après ce travail, on s'est occupé de l'amélioration de l'usine des Trois-Tournans, et un projet complet tendant à y établir onze tournans à l'anglaise, a été fourni au conseil municipal. Une première adjudication n'a pas offert de soumissions acceptables; mais plus tard, un

honorable citoyen de cette ville a fait des propositions qui rentraient dans les vues et les prévisions de la commission, et après de nouvelles discussions, les projets et le cahier des charges ont été arrêtés, et il ne manque plus aujourd'hui, pour passer à l'exécution, que l'approbation du ministre de l'intérieur.

Par l'adoption de ces projets, la ville réunira dans le local du moulin des Trois-Tournans et dans celui du moulin de la Tuerie, dix-huit à vingt tournans jugés nécessaires à la fabrication des farines et à l'approvisionnement de son marché en cas de siége. Le moulin dit des Quatre-Tournans près du pont de la Préfecture, sera réservé pour l'élévation des eaux de la Moselle et leur distribution dans les divers quartiers; et si ce dernier projet est soutenu par l'administration et le conseil municipal avec l'intérêt qu'il mérite, on pourra enfin voir cesser l'état de pénurie des fontaines publiques où dans l'été, et même en toute saison, les habitans se disputent de minces filets d'eau.

Enfin, le reste des usines devenu libre, et un excédant de force étant encore disponible, la ville, tout en augmentant ses revenus par les locations, pourra appeler dans le sein de la cité et voir se développer des industries qui y multiplieront le travail et la richesse.

Tous ces avantages obtenus par le perfectionnement des constructions hydrauliques et mécaniques, sont une nouvelle preuve de l'utilité des sciences appliquées aux besoins de la vie civile, et montrent qu'il y a plus de liaison qu'on ne le croit généralement, entre la culture des sciences et la prospérité des nations. La coopération de plusieurs membres de l'Académie royale de Metz à ces travaux importans, a été aussi pour cette compagnie, une occasion de manifester la tendance constante de ses études vers des objets d'utilité publique. Honneur, Messieurs,

à l'administration municipale, qui mènera à fin une si belle entreprise ! Honneur surtout aux généreux citoyens qui ont consacré leurs veilles à l'étude et à la solution de cette question importante !

Ce ne sont là, Messieurs, que des travaux préparés, et dont nous espérons cependant la prompte exécution.

Mais ceux qui ont été entrepris et achevés de 1824 à 1836, signalent à la reconnaissance publique les administrations municipales qui s'en sont successivement occupées. La simple nomenclature de ces travaux, avec l'indication des sommes qui y ont été consacrées, vous donnera une idée de leur importance.

La ville de Metz a dépensé de 1824 à 1836 :

	fr.
1° Pour la construction des pavés.............	589,212
2° Pour la construction de deux chaussées en empierrement.........................	17,000
3° Pour la reconstruction de divers aqueducs dans l'intérieur de la ville....................	39,282
4° Pour la construction d'une fontaine rue Saulnerie, et pour la reconstruction des conduites des fontaines, en 1830..................	27,721
5° Pour augmenter l'éclairage des rues........	6,800
6° Pour la reconstruction du port Chambière..	11,342
7° Pour la reconstruction du magasin et la construction d'un hangar, au même port.......	9,150
8° Pour la construction du grand marché couvert et pour les acquisitions préalables que la ville a faites..............................	410,000
9° Pour la construction de la halle aux légumes.	105,000
10° Pour la reconstruction du pont Sailly et des échoppes	17,083
11° Pour la construction de deux abattoirs publics.	33,164
12° Pour la création de diverses promenades et l'entretien de toutes les promenades de la ville.	34,225
A reporter.......	1,299,979

	fr.
Report.......	1,299,979
«13° Pour indemniser les propriétaires qui ont cédé du terrain à la voie publique, en reconstruisant les façades de leurs maisons, sur l'alignement.	177,579
TOTAL DES DÉPENSES........	1,477,558

Sans doute tous ces travaux ne sont pas irréprochables sous le rapport de l'art; et l'art dans de pareilles constructions, consiste uniquement dans la réunion des convenances et de l'économie. Ainsi, on regrettera toujours que le grand marché couvert, pour une dépense de 410 000 fr., n'ait pas d'autre objet d'utilité publique que d'abriter magnifiquement les marchands de comestibles, tandis qu'on aurait pu obtenir le même résultat, d'une manière plus convenable, et peut-être plus commode, pour les personnes qui fréquentent le marché, moyennant le quart de cette somme; ainsi que le prouve la construction plus récente du marché de la place d'Austerlitz, établissement parfaitement conçu et très-bien exécuté.

L'abattoir de la place de la Préfecture n'a pas de façade et rien au dehors n'indique sa destination; mais était-ce une raison pour que l'on masquât cet édifice par l'ignoble maison en planches qui dépare la place de la Préfecture?

Les autres travaux que je viens d'indiquer succinctement, ne méritent que des éloges, et si l'administration persiste dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle a entreprise, Metz n'aura rien à envier aux plus belles villes de France. Des projets s'élaborent pour la création d'un musée; cet établissement doit intéresser non-seulement la ville, mais tout le département, et le conseil général, imitant le noble exemple que lui donne la chambre des députés, lorsqu'elle prodigue les millions pour les embellissemens de la capitale, ne refusera sans doute pas son appui, ou plutôt une subvention départementale pour ce musée, qui réunirait

toutes les collections existantes ou à former, et serait si éminemment propre à répandre, dans le pays messin, le goût des sciences et des beaux-arts.

Les citoyens de Metz ont contribué, de leur côté, à embellir leur ville, et des constructions particulières, nombreuses, se sont élevées dans tous les quartiers. Elles témoignent d'un goût plus avancé dans l'architecture, et beaucoup d'entre elles ne seraient pas désavonées par les plus habiles artistes de la capitale, où cette partie de l'art a fait de si grands progrès. Les tristes et monotones façades disparaissent pour faire place à des constructions élégantes qui annoncent l'aisance des habitans et sont le plus sûr indice de la prospérité toujours croissante du pays.

Malheureusement le défaut d'alignement, le peu de largeur de la plupart des rues, et l'excessive hauteur que l'accroissement de la population oblige de donner aux maisons, sont des causes qui s'opposeront encore pendant long-temps à ce que toutes les parties de Metz acquièrent le même degré de beauté et de régularité. La ville étant forcément limitée par ses fortifications, il n'y a pas possibilité de créer de nouveaux quartiers.

Je veux cependant, Messieurs, indiquer ici un moyen d'augmenter la superficie de Metz, sans toucher en quelque sorte aux ouvrages de défense. Ce moyen consisterait à considérer la double couronne de Belle-Croix comme la véritable enceinte de la place, en réunissant par des ouvrages faciles à tracer, les deux longues branches de cette double couronne au corps de place actuel qui formerait alors réduit intérieur, en arrière de la nouvelle enceinte. Dans cette hypothèse, l'on pourrait consacrer tout le terrain intérieur de Belle-Croix, et celui qui existe entre la gorge de cet ouvrage et le chemin-couvert de la vieille enceinte, à la création d'un quartier neuf. Il est bien

entendu que l'état, en faisant une concession aussi importante à la ville de Metz, soumettrait à toutes les conditions qu'il croirait devoir imposer dans l'intérêt de la défense, le tracé des rues, la forme et même la construction des maisons particulières. Par ce seul changement, la population civile Messine pourrait être augmentée d'un sixième au moins; et il ne serait pas difficile de démontrer que la puissance militaire de la place, s'accroîtrait tout au moins dans la même proportion.

Je ne dois pas oublier de mentionner dans les travaux remarquables exécutés dans les derniers temps, le joli pont suspendu qu'une compagnie a construit sur le bras de la Moselle, entre l'île Chambière et la route de Saint-Julien.

La jeune vierge que la ville de Metz a prise pour emblême et qui surmonte ses armoiries, réunit la force à la beauté; ou plutôt chez elle, la force est une beauté de plus. Il me sera donc permis, sans sortir de mon sujet, de comprendre dans l'exposé rapide que je fais des travaux publics de la ville de Metz, ceux qui ont été exécutés pour accroître la puissance militaire de cette imposante cité. Et d'ailleurs le peuple messin n'est-il pas aussi fier de ses fortifications que de sa cathédrale et de ses monumens civils? Ne connaît-il pas toute l'importance de ce boulevard du nord-est de la France?

Metz, assise sur deux rivières, nœud d'un grand nombre de communications et dans une des plus belles positions militaires que la nature ait créées, Metz lie la défensive de l'Alsace et des Vosges à celle de la Meuse et des Ardennes; elle joue un rôle également essentiel, soit dans la défensive, soit dans l'offensive. En cas de désastre, elle reçoit dans sa vaste enceinte les débris de nos armées; elle rallie de nouveaux défenseurs et leur procure les moyens de ressaisir la victoire. Dans une

guerre offensive, et espérons que désormais elle ne jouera pas d'autre rôle, c'est de Metz que s'élanceraient nos bataillons, c'est de Metz que sortiraient les foudres qui iraient frapper nos ennemis !

Les guerres glorieuses de la république et de l'empire avaient fait de Metz une ville de l'intérieur, et ses belles fortifications, presque abandonnées à l'action destructive du temps, présentaient l'image de ces armes rouillées que le vulgaire croit hors de service, mais auxquelles un ouvrier habile a bientôt rendu leur éclat et leur puissante action.

Les travaux militaires exécutés dans cette place depuis 1814, ont une très-grande importance, plus grande que ne le croient généralement ceux qui les ont vu exécuter peu à peu, comme une sape silencieuse qui s'avance lentement mais toujours. Ainsi, Messieurs, pendant ces vingt-quatre années de paix, on a mis dans le meilleur état de défense toute l'enceinte du corps de place et de la double couronne de Belle-Croix ; on a profité de ces travaux pour améliorer, sur un grand nombre de points, le tracé et le relief des ouvrages ; on a en quelque sorte, remis à neuf toutes les manœuvres d'eau de la Moselle et de la Seille ; les grilles des portes d'entrée et de sortie des eaux de ces deux rivières, ainsi que leurs manœuvres, ont été refaites ; tous les ponts dormans et tous les ponts-levis des portes de la place et des deux doubles couronnes ont été remplacés ; parmi les nouveaux ponts-levis, deux, celui de la porte des Allemands et celui de la porte du pont des Morts, ont été exécutés d'après l'ingénieux système à contrepoids variables, inventé par M. le commandant Poncelet ; la digue de Wadrineau a été complètement restaurée ; toutes les parties encore existantes de la vieille enceinte à tours rondes ou carrées ont été relevées depuis leurs fondemens jusqu'à leur sommet ; leurs antiques brê-

ches, les vénérables lierres qui les recouvraient, ont été remplacés par de beaux paremens entièrement neufs. Les peintres, les amateurs de vieilleries gémiront peut-être de ne plus trouver ces murailles noircies par le temps et qui pouvaient déjà prétendre à l'honneur de ruines du moyen âge; mais les soldats qui auront à défendre Metz ne feront sans doute pas un crime aux ingénieurs militaires d'avoir sacrifié l'agréable à l'utile; et ils préféreront la belle fausse braie de la porte des Allemands, l'enceinte restaurée de l'arsenal avec le formidable cavalier qu'on y a ajouté, et la solide enveloppe qui longe la Moselle, au pied des hautes murailles de la Citadelle, aux décombres verdoyans qu'on y voyait naguères.

Les immenses travaux souterrains, exécutés dans les contremines de la place, et dans les belles casemates de la Citadelle, ne sont presque connus que des officiers du génie; mais je puis dire hautement que dessous le sol comme au-dessus, la place de Metz défie les ennemis de la France.

Parmi les ouvrages récemment faits et qui peuvent être considérés comme entièrement neufs, je citerai d'abord, pour son importance et aussi pour la beauté de son exécution, la lunette de la Cheneau, que le peuple messin, par un sentiment instinctif de reconnaissance, appelle le fort *Gisors*, du nom de ce fils du maréchal de Belle-Isle qui mourut au champ d'honneur à l'âge de 25 ans, et qui fut surnommé par ses contemporains le Marcellus messin. Un si touchant souvenir mérite d'être respecté, et l'on doit désirer que la lunette de la Cheneau soit désormais, pour les ingénieurs aussi, le *fort Gisors!*

Ce bel ouvrage a été fait de 1822 à 1831 et a coûté 347000 fr., y compris ses nombreuses contremines.

Je citerai encore les travaux exécutés pour isoler de la place l'ouvrage à corne de la Citadelle et le beau pont

d'une seule arche jeté sur le gouffre qui sert de fossé au front extérieur de cette même Citadelle. La nouvelle porte du pont des Morts, à laquelle des considérations militaires ont forcé de donner un aspect un peu lourd; les ouvrages construits pour fermer le corps de place entre l'Esplanade et l'ancienne enceinte de la Citadelle, du côté de la ville; la belle écluse de fuite des eaux de la Seille, à la gauche de la gorge de la double couronne de Belle-Croix; le joli pont construit sur la Seille à l'entrée de l'arsenal d'artillerie. Tous ces travaux, Messieurs, ces importantes améliorations, n'ont coûté que 1 800 000 fr.

J'aurais pu entrer dans de plus grands détails sur ce sujet, mais je n'ai voulu que constater l'état actuel des choses. Bientôt, Messieurs, M. le colonel Parnajon présentera à l'Académie un travail complet sur la ville de Metz, et ce que j'aurais pu ajouter au peu que je viens de dire, paraîtrait bien pâle et bien peu digne d'intérêt à côté des savantes recherches de mon camarade.

Pendant la même période de temps, les bâtimens militaires de la place dépendant du service du génie, ont été également l'objet de la sollicitude du gouvernement qui a consacré près de deux millions à les mettre en bon état. D'importantes améliorations ont été introduites dans le casernement des troupes, et l'utilité incontestable des travaux exécutés me fera pardonner, j'espère, d'en avoir fait cette courte mention.

Je ne puis, cependant, passer sous silence la caserne du génie actuellement en construction sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne Citadelle. Ce bel édifice achevera d'encadrer dignement le bel ensemble que présentent l'Esplanade et la place Royale; 160000 francs ont été dépensés jusqu'à présent au grand bâtiment de droite qui doit être voûté à l'épreuve de la bombe, et je constate ici, pour l'histoire des travaux de Metz, qu'au commencement

de 1836, toutes les voûtes des caves sont terminées et que le soubassement en pierres de taille est achevé sur toute sa longueur.

Je voudrais, Messieurs, avoir aussi à vous entretenir de travaux exécutés à l'école d'application; mais quelque évidente que soit la nécessité d'agrandir et de compléter ce bel établissement, je n'ai pu jusqu'à présent que faire adopter les projets que j'ai présentés pour cet objet. Ces projets consistent: 1° dans la construction d'une immense salle de manœuvre à construire sur l'emplacement de l'ancienne église de St-Arnould; 2° dans le prolongement jusqu'à la rue de la Garde, du bâtiment principal dont la façade longe la rue aux Ours; 3° dans l'établissement du casernement des élèves dans le grand bâtiment de l'est (1).

Le simple prolongement du bâtiment sur la rue aux Ours, donnerait à l'école d'Application l'ensemble de tout ce qui est utile et nécessaire pour l'instruction, réuni sur un seul point, sans communication habituelle avec l'intérieur de l'établissement et ayant toutes les convenances désirables.

Ce bâtiment d'une ordonnance simple, mais qui ne manque cependant pas d'un certain grandiose, présenterait enfin aux nationaux et aux étrangers, la première et la plus célèbre de toutes les écoles militaires sous un aspect qui ne serait plus un sujet d'étonnement pour les uns et de déplaisir pour les autres.

La salle de manœuvre coûterait 54000 francs, et le bâtiment prolongé 84000 francs. Ainsi pour une modique dépense de 138000 francs, l'école d'Application perdrait cette apparence si indigne de la grandeur et de la puissance de notre état militaire.

---

(1) Le budget de 1837 comprend un fonds de 28000 francs pour commencer les travaux.

Pendant le même temps, l'artillerie a également fait des constructions importantes qui contribuent à l'embellissement de la ville de Metz. La plus remarquable est le nouvel hôtel de l'école Régimentaire d'artillerie; les travaux ont duré de 1827 à 1834, et ont occasionné à l'état une dépense de 450000 fr. Malgré quelques légers défauts dans l'élévation, et quoique la distribution intérieure des logemens laisse peut-être quelque chose à désirer, cet édifice, comme œuvre architecturale, mérite des éloges : son aspect est tout-à-fait monumental, et l'on doit espérer que sa situation dans le quartier le plus laid de la ville, exercera une influence salutaire sur les constructions à faire dans le voisinage. Dans l'état actuel des choses, les fonctionnaires militaires qui doivent habiter le nouvel hôtel, hésitent à s'y établir; mais le pavage que l'on exécute cette année sur le quai de l'Arsenal donnera une communication convenable entre les établissemens de l'artillerie et l'intérieur de la ville. C'était une des améliorations les plus utiles que l'administration civile pût faire.

Dans l'intérieur de l'arsenal et dans les dépendances de la direction d'artillerie situées dans la ville de Metz, les dépenses en bâtimens se sont élevées, de 1816 à 1836, à 347000 fr., tant en constructions neuves qu'en améliorations de constructions existantes.

La plus importante des constructions neuves est le beau hangar aux bois débités, dit hangar neuf, construit en 1826. Ce bâtiment a le caractère simple et sévère qui convient à sa destination, et pourrait servir de modèle pour les bâtimens d'un usage analogue.

Il reste encore beaucoup à faire pour que l'arsenal de Metz présente un ensemble digne de l'importance d'un pareil établissement. Les ateliers des ouvriers en bois et les forges ne sont pas assez vastes; il manque un hangar

pour les bois en grumes; mais l'amélioration la plus désirable, est celle des usines. Dans leur état actuel elles sont peu dignes du haut degré de perfection auquel sont parvenues les sciences et tous les arts mécaniques dans le service de l'artillerie. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le manque de fonds a pu seul retarder les travaux indispensables qu'exigent ces usines; il serait d'autant plus nécessaire de les améliorer, qu'elles servent d'objet d'études pour les élèves de l'école d'Application.

Parmi les monumens qu'édifie la main des hommes, les uns n'ont en quelque sorte qu'une utilité matérielle, d'autres, au contraire, sont destinés à élever l'âme en rappelant de glorieux souvenirs, en offrant pour modèles aux nouvelles générations, les hommes anciens qui se sont distingués par leurs vertus et par des talens éminens. Ce sont ces derniers monumens que le génie des beaux-arts se plaît à créer, parce que c'est là surtout qu'il peut s'abandonner aux plus sublimes inspirations.

L'étranger cherche vainement dans la ville de Metz les images des grands hommes qui y ont reçu le jour ou qui, par d'éclatans services rendus à la patrie, ont conquis le droit de cité; car les statues de Montmorency, de Guise, de Turenne, de Luxembourg et de quelques autres guerriers qui décorent les façades du palais de Justice, ne sont là que comme décorations accessoires, et d'ailleurs leur médiocre exécution ne permettra jamais de les citer comme des monumens dignes de la plupart des grands hommes qu'elles représentent.

L'Académie s'honorera, Messieurs, d'avoir émis la première idée de réparer un pareil oubli; et en proposant l'érection d'une statue monumentale au maréchal de Fabert, elle a donné une impulsion qui sera suivie, n'en doutons pas. Je n'ai certes pas besoin de justifier le choix que nous avons fait de ce grand homme, pour être le

premier à qui sera décernée cette glorieuse apothéose ; et il me suffirait de dire que, né d'une famille plébéienne, il fit sa fortune par son propre mérite, devint maréchal de France sous Louis-le-Grand, et refusa le cordon bleu, quoiqu'on le dispensât de faire des preuves. (Voltaire, Siècle de Louis XIV.)

Mais dans la ville natale du maréchal de Fabert, dans une cité guerrière telle que Metz, il me sera permis de rappeler à grands traits la vie du héros messin. Je vais en quelque sorte vous dire *ses états de service*.

Abraham Fabert est né à Metz le 11 octobre 1599. On le destina à l'église contre son goût et son inclination. Il ne prit point ce parti et devint page du célèbre duc d'Epernon.

Cadet aux gardes françaises en 1613.

Enseigne dans le régiment de Piémont en 1618.

Capitaine d'infanterie en 1619.

Il s'est trouvé au siége de S.t-Jean-d'Angely en 1621, où il perça le fossé ; au siége de Royan en 1622 ; il y fut blessé à la main et reçut dans ses habits deux coups de mousquet.

A été au siége de Montpellier.

Major au régiment de Rambure.

Il servit au siége de la Rochelle en 1628 ; en fut détaché pour renforcer l'armée du prince de Condé et du duc d'Epernon et rejoignit l'armée du roi devant la Rochelle, qui se rendit le 28 octobre de la même année.

Il alla en 1629 reconnaître les retranchemens du pas de Suze.

Au siége de Privas, à l'assaut de l'ouvrage à cornes, il planta son échelle au pied de la muraille, s'établit seul sur la brèche, écarta à coups d'épée les ennemis, tint ferme jusqu'à ce que les officiers et les soldats animés par

son exemple, se joignirent à lui, fut grièvement blessé d'un coup de feu.

Il se distingua par sa rare valeur, en 1630, au siége du fort d'Exiles qu'il prit, ainsi que la tour Carbonnière et le pont à Mafrée; au combat de Veillane, où, à la tête de vingt hommes, il chargea quatre cent cinquante savoyards; enfin, au siége de Saluces.

Il contribua en 1631, à la prise de Moyenvic; en 1632, au siége et à la prise de Trèves. En 1633, avec une partie du régiment de Rambure, dont le roi lui avait donné une compagnie en 1630, il s'approcha de Nancy, prit plusieurs convois, inquiéta les faubourgs et donna l'alarme à la ville.

Il se mit à la tête des travaux au siége de Lamothe qui se rendit à lui le 26 juillet 1634.

Commandant dans Metz en 1635, il rétablit les fortifications de cette place, et par ses bonnes dispositions mit le pays messin en état d'arrêter les courses des garnisons de Luxembourg et de Thionville. Dans cette même campagne, il contribua à ravitailler Mayence, et eut de beaux faits d'armes dans sa retraite de cette place, et particulièrement à Vaudrevange.

En 1636, il ravitailla Colmar, Keiserberg, Schelestadt et Haguenau; il assiégea et prit Clemery. Au siége de Saverne, il monta sur la brèche, et après avoir tenu une heure dans une maison dont il s'était emparé, il en fut chassé par le feu que l'ennemi y avait mis, et fut précipité dans le fossé, blessé de trois coups. Il secourut St-Jean-de-Losne assiégé par Galas, et contribua, par sa vigueur, à faire lever ce siége mémorable. Sur la fin de la même année, il fut encore blessé au siége de Saint-Avold.

En 1637, après avoir mis en état la frontière de Picardie, il se trouva, sous les ordres du cardinal de la Valette, à la prise de Bouchain et du Cateau-Cambresis. Il se

conduisit avec sa bravoure habituelle aux siéges de Landrecy, de la Capelle : dans tous ces siéges, il se montra à la fois guerrier valeureux et habile ingénieur.

En 1638, il secourut deux fois Verceil et se trouva à plusieurs actions de vigueur.

Sergent de bataille en 1639, il se distingua dans la même année au siége de Chivas; il reçut deux balles dans la cuisse à l'attaque de Turin. Il fut nommé, sur la fin de la même année, capitaine aux gardes françaises, et maréchal de bataille; au combat de Quier, à la tête de ses chevaux légers, il rompit l'élite des troupes du prince Thomas.

En 1640, il reconnut Arras.

Aide-de-camp des armées du roi, en 1641, il combattit à la bataille de la Marfée et servit aux siéges de Doucheri et de Bapeaume.

En 1642, il fit la campagne du Roussillon, contribua à la prise de Collioure; se trouva au siége de Perpignan, et se saisit, par stratagème, de la ville de Trevoux.

En 1644, il leva un régiment qui porta son nom, et fut établi gouverneur et lieutenant-général des principautés de Sedan, Raucourt et St-Manges, par provisions du 15 janvier. Peu de jours après il fut nommé maréchal-de-camp.

Il fit, en cette qualité, la campagne de Catalogne, en 1645. Fait prisonnier dans une affaire où il se conduisit en héros, il fut conduit à Roses, et un des articles de la capitulation de cette place, qui se rendit peu après, remit Fabert en liberté.

En 1646, il se trouva à la prise de Piombino et à celle de Porto-Longone, et revint ensuite dans son gouvernement où il fit travailler, avec une grande activité, aux fortifications de Sedan.

Lieutenant-général en 1650, le roi lui donna en 1652

l'inspection sur toutes les villes situées sur la Meuse, dépendantes de la couronne.

En 1554, général en chef de l'armée destinée à servir dans le pays de Liége, il s'empara du Limbourg et des états de Liége. Dans la même année, Louis XIV voulant faire sa première campagne avec M. de Fabert, se rend à Sedan, d'où ils partent ensemble pour aller mettre le siége devant Stenay. La place défendue par l'illustre Chamilly ne fut prise qu'après trente-trois jours de siége. Ce fut à ce siége que l'on vit, pour la première fois, les parallèles et les cavaliers de tranchée dont quelques auteurs attribuent l'invention à M. de Fabert. Vauban qui préludait à son immortelle carrière, servit à ce siége comme ingénieur.

En 1655, Fabert remit Mézières sous l'autorité du roi.

En 1658, il fut nommé maréchal de France.

En 1659, pendant les préliminaires du traité des Pyrénées, Fabert fit occuper Carignan et Thonne-le-Thil, et en 1660, à l'entrée de la reine, il fit reconnaître l'autorité du roi dans Linchamp, Mariembourg, Rocroy et dans les autres places que l'Espagne avait cédées à la France.

Ainsi la vie militaire de Fabert fut, pendant près d'un demi-siècle, une suite non interrompue d'actions d'éclat : il commanda dans dix batailles et prit part à soixante-huit siéges ; partout il se montra guerrier intrépide. Officier et général d'une rare capacité, il ne dut tous ses grades, jusqu'au plus élevé, qu'à son héroïque valeur et à son mérite incontesté. Administrateur habile et intègre, il se fit aimer dans les provinces conquises, soumises à son autorité toute paternelle.

Ce grand homme mourut à Sedan, le 16 mai 1662, âgé de près de 63 ans, et y fut enterré dans un caveau de l'église des capucins qu'il avait fondée et dotée.

Ce caveau existe encore dans le même état qu'à l'époque de sa création. Le tombeau lui-même est parfaitement conservé; mais le couvercle, que dix hommes auraient peine à remuer, a été jeté de côté, et les restes du maréchal en ont été enlevés en 1793. Permettez-moi, Messieurs, si douloureux que soient de pareils souvenirs, de rappeler quelques détails sur ce triste épisode de notre histoire.

L'église des capucins de Sedan avait été occupée comme ambulance en 1792. Au commencement de 1793, quelques jeunes employés à cet hôpital, descendirent dans le caveau. Mus par un sentiment de curiosité, ils soulevèrent le couvercle du tombeau et le jetèrent de côté; ils trouvèrent le corps du maréchal vêtu et portant (chose remarquable) le cordon bleu en sautoir. La figure était nue; mais les doigts, les membres, le corps étaient entourés de bandelettes odorantes en toile grise, semblables à celles qui enveloppent les momies. Ces premiers visiteurs ne touchèrent à rien, et n'en furent pas moins punis par l'autorité municipale de Sedan. Mais ensuite tout le monde voulut visiter les restes de Fabert : les uns par respect pour sa mémoire, les autres mus par un sentiment tout différent. Cependant le respect dominait, lorsqu'une motion faite au club jacobin trancha la question; et dès le lendemain, le corps de Fabert et celui de sa femme, qui reposaient dans le même tombeau, furent extraits de leurs cercueils et jetés avec les morts de la veille, dans une fosse commune, creusée dans l'intérieur de l'ouvrage à cornes dit des Capucins.

On ignorait en 1832 et 1833 l'existence de ces précieuses reliques, lorsque de nouveaux travaux exécutés aux fortifications, ont forcé de remuer encore cette terre sacrée qui recouvrait les ossemens d'un héros. Ainsi, maintenant, c'est tout l'ouvrage à cornes de l'hôpital qui

est le véritable tombeau du maréchal de Fabert. Cet ouvrage devrait s'appeler désormais *le tombeau de Fabert!*

Que les honneurs que nous proposons de rendre au premier soldat-maréchal, en élevant sa glorieuse image sur la place publique, en réparant, autant que nous le pourrons, l'outrage sacrilége fait à ses cendres, soient, pour la postérité, une preuve de l'esprit de concorde qui règne enfin dans notre belle patrie, après la longue tourmente qui nous a agités.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1835-1836,

PAR M. LE CAPITAINE DU GÉNIE GOSSELIN, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Le temps n'est qu'un cercle perpétuel d'années, tantôt brillantes de beaux jours, tantôt fécondes en orages, et dans celle qui vient de s'écouler, quelques éclipses ont attristé votre horizon académique. Libre, sans doute, à chacun de nous, de déplorer les démissions de plusieurs collègues; mais rappeler les circonstances qui les ont amenées, serait presque l'oubli de ce principe non moins applicable aux réunions scientifiques qu'à la politique des états: *les hommes passent, les sociétés restent.*

PREMIÈRE SECTION.

AGRICULTURE, GÉOLOGIE, HISTOIRE NATURELLE.

Une froide indifférence pour l'Académie, Messieurs, est chose incompatible avec le noble dévouement au bien public des magistrats et conseillers sur qui reposent les grands intérêts du département et de la ville. Qui, plus que MM. les membres du conseil général, encourage vos

19

recherches agronomiques? Loin de restreindre leurs intentions à de vains et stériles complimens, ne viennent-ils pas, sur votre demande, de voter une allocation extraordinaire? Grâce leur en soit rendue en cette séance solennelle, ainsi qu'à notre premier magistrat, M. le préfet, dont l'appui ne s'est jamais fait désirer, toutes les fois que nous l'avons invoqué! Mais à ces intègres dispensateurs des deniers publics, il faut autre chose que des remercîmens; leur vote n'a pas été un pur don de complaisance à leurs yeux, ils ont semé pour recueillir. Montrons-leur donc, avec le contentement d'une conscience satisfaite, nos mémoires de 1834–1835; qu'ils jugent de notre sollicitude pour la prospérité messine, par l'empressement que nous avons mis à publier les projets d'un chemin de fer de Frouard à Metz, et des travaux qui retiendront la Moselle dans ses rives encore si capricieuses; qu'ils soient convaincus que celle-ci, pour devenir partout navigable, et le chemin de fer, pour être ouvert, attendent, je ne dirai pas des ingénieurs habiles (ce vœu est depuis long-temps accompli), mais seulement la baguette d'or devant laquelle rien n'est impossible; qu'ils viennent enfin à la bibliothèque de la ville où sont exposés aux regards des agriculteurs, le semoir Hugues si justement renommé, et la ruche à ventilation et à récoltes successives de M. Gilet de Grammont. Nos pièces de dépenses, dirions-nous au conseil général, les voilà, n'avons-nous pas répondu à vos vues?

C'est, sur l'avis de l'un de ses plus honorables membres, M. le colonel Bouchotte, que l'Académie a acquis cette ruche dont l'invention, importée en France, appartient à M. Nutt, propriétaire dans le Lincolnshire. Elle se compose d'un pavillon central avec premier étage, renfermant une grande cloche de verre, et de deux autres pavillons à simple rez-de-chaussée, adjacens au premier

pavillon. Une ventilation réglée au thermomètre assure, en temps convenable, le travail ou la mellification des abeilles, et plusieurs courans d'air, qu'on ouvre à volonté, sont destinés à forcer le passage de ces insectes d'un compartiment dans un autre où, après avoir cherché un abri, ils sont bientôt renfermés pour produire ainsi des récoltes partielles. Des observations authentiques ont constaté qu'avec une pareille ruche, un habitant des environs de Londres avait obtenu jusqu'à 1130 livres de miel.

Ce conseil n'est pas le seul de M. Bouchotte. Il a réclamé avec instance qu'on insérât dans nos journaux, un article de M. Ignon sur le mûrier multicaule, dont les avantages lui paraissent immenses en comparaison de ceux du mûrier blanc, tant à cause de la facilité de cueillette, que du peu de temps qu'il faut attendre, pour qu'une mûrière de la première espèce devienne productive. Aussi n'a-t-il pas manqué de faire venir de Paris plusieurs mûriers multicaules; et, de concert avec son gendre M. de Courcelles, il les multiplie aujourd'hui, soit par la greffe sur mûrier blanc, soit par boutures; des produits vraiment admirables ont déjà répondu à ses espérances. Il voudrait encore que, pour mieux encourager cette culture, on répandît l'avis des offres que M. Camille de Beauvais a faites, d'acheter aux producteurs de soie, leurs cocons, quelque minimes qu'ils fussent.

Que pourraient opposer les plus incrédules à ce vœu de notre collègue, en présence des résultats de M. Guérard, cet agriculteur de Lunéville, qui maintenant vend au même prix que la soie du midi, celle de ses vers à soie nourris avec la feuille du mûrier multicaule? Ce fait est cependant consigné dans un rapport plus récent de M. Bouchotte, sur le Bon-Cultivateur de Nancy, qui lui a fourni l'occasion d'insister, avec M. de Dombasle, sur

les avantages inhérens à l'industrie du sucre indigène, et de vous rappeler qu'elle conserve à la France une partie de son numéraire, augmente la valeur des terres, présente dans ses marcs une nourriture abondante aux bestiaux, et dans ses résidus un engrais à l'amélioration des terrains.

Un procédé pour détruire les œufs de l'altize, fléau si funeste aux choux et plantes de cette famille, était relaté dans le même rapport. Il consiste soit à faire tremper la graine destinée à la semence, pendant vingt-quatre heures, dans une forte saumure et à semer aussitôt que la graine est suffisamment essuyée; soit encore à arroser les jeunes plants attaqués, plusieurs jours de suite, avec de l'eau mêlée d'un quart de purin.

Enfin, Messieurs, encore sur l'avis de M. Bouchotte, vous avez décidé que, vers l'époque des récoltes, il serait donné de la publicité à un moyen de M. de Dombasle, pour préserver le froment de la carie. L'agent principal en est le sulfate de soude associé à la chaux, et ces substances sont peu coûteuses, *exemptes* des dangers qui résultent des substances vénéneuses autrefois employées, comme le sulfate de cuivre, par exemple. Il est certain, Messieurs, qu'avec l'ancien procédé on perd de 200 à 700 épis sur 1000, au lieu qu'avec celui de M. de Dombasle, on n'en perd pas un sur 80000.

M. Colle est le premier, Messieurs, qui vous ait signalé le semoir Hugues, et vous en avez voté l'acquisition, afin de populariser l'usage de cette invention dans le département. A l'envoi de son semoir, M. Hugues a joint celui d'un sarcloir qui en est l'utile complément, parce qu'en effet un bon sarclage constitue le succès de l'ensemencement. Une description succincte de ces deux instrumens, est ici naturellement à sa place. Tracer dans un champ plusieurs rayons à la fois, y répandre la semence, recou-

vrir celle-ci de la manière la plus parfaite, et tout cela par une seule et même opération, voilà ce qu'a promis l'auteur, voilà ce que son semoir paraît produire. Celui-ci se compose 1° d'un brancard pour attacher un cheval; 2° de deux trémies, l'une en avant pour les semences, l'autre en arrière pour les engrais; 3° d'une roue motrice qui suit le mouvement du cheval; 4° de deux cylindres cannelés, situés chacun au-dessous d'une trémie, et divisés en compartimens, avec alvéoles plus ou moins étroites, selon la nature du grain qu'on veut confier à la terre. Le fond de la première trémie est mobile et percé de trous, pour fermer ou ouvrir la communication entre elle et les alvéoles du cylindre inférieur. Quant au fond de la seconde trémie, il est fixe; mais des soupapes glissantes permettent à l'engrais d'entrer dans le tube où tombe aussi l'alvéole qui répand la semence. La roue motrice, en tournant, entraîne de chaque côté une bielle armée de manivelles qui impriment un même nombre de tours aux deux cylindres alimentaires, tant du grain que de l'engrais, et un nombre double de demi-tours alternatifs à une herse située dans la trémie d'arrière, et dont les oscillations empêchent l'engrais de s'agglomérer, en le maintenant dans un état pulvérulent. En définitive, le grain et l'engrais arrivent ensemble à l'opérateur, lequel est par devant taillé en coutre pour entrer dans la terre, se termine en arrière par une gaîne creuse et plate versant le grain et l'engrais dans l'empreinte du coutre, et est accompagné, plus en arrière encore, d'une fourche à deux dents, douée d'un mouvement oscillatoire pour ramener les terres au-dessus du sillon. Le système entier repose sur la roue motrice et sur deux roulettes en fer que le semeur soulève, pendant le travail, à l'aide de deux mancherons. Comme il importe de diriger l'instrument sur des lignes parallèles, le long du champ qu'on

ensemence, on se sert d'un *trace-sentier* ou *rayonneur* ayant la forme d'un bec de binette en fer de lance et pouvant se détacher à volonté, afin de tracer, d'un côté ou de l'autre, l'endroit sur lequel le cheval doit passer au tour prochain. — Le sarcloir n'est qu'un petit chariot sur roulettes, consistant en deux pièces de bois séparées par un intervalle vide, armées, en avant, d'un coutre qui ouvre la terre, et, en arrière, d'une patte à trois branches tranchantes qui coupe les racines des mauvaises herbes. Deux mancherons d'appui permettent la manœuvre du sarcloir; il suffit de le placer de telle manière que la ligne des plantes à sarcler s'aperçoive au milieu du vide existant entre les deux pièces du chariot. Les plantes parasites qui bordent cette ligne, sont enlevées, ainsi que la moitié des plantes qui bordent les deux lignes voisines. Aussi, quand on est au bout du champ, n'a-t-on pas besoin de placer le sarcloir sur une ligne voisine; on passe cette dernière, pour le mettre au-dessus de celle qui vient immédiatement après.

Il n'est peut-être pas, Messieurs, un seul de nos départemens agricoles qui n'ait applaudi à la découverte de M. Hugues; les uns et les autres s'accordent à reconnaître que le semoir peut semer, en ligne, toutes espèces de grains, depuis la fève jusqu'aux trèfles, qu'il y a économie de temps, d'attelage et de semences, que chaque graine est recouverte de terre à la profondeur la plus favorable pour la germination, que le grain semé en ligne rend extrêmement faciles le sarclage et le binage, opérations qui s'exécutent à peu de frais, au moyen du sarcloir du même auteur, qu'enfin, par leur beauté et leur abondance, les récoltes dues à ce procédé ont présenté une supériorité marquée, qui rend inappréciable le service que M. Hugues a rendu à l'agriculture. Ajoutons, Messieurs, que les essais déjà tentés par M. Dillon, fermier de

Montigny, en présence et sous la direction de M. le capitaine Munier, qui vous en a rendu compte, n'ont démenti aucune de ces assertions, et que M. Colle, qui vient de vous emprunter cet instrument aratoire, ne manquera pas de lui donner la sanction de son expérience, et de corroborer les éloges que l'inventeur a partout recueillis.

M. le capitaine Munier qui, le premier, a mis à l'épreuve le semoir Hugues dans notre département, a fixé votre attention sur des expériences de M. Fessart, fermier du roi; car elles font voir que les *très-petits* tubercules de pommes de terre qui ne peuvent être employés comme aliment, et que par cette raison on néglige de ramasser, sont précisément ceux qu'il convient de planter de préférence, parce qu'ils produisent la moitié en sus des gros, le quart en sus des moyens, et le huitième en sus des petits. Un résultat aussi majeur pour l'agriculture, a été de suite publié dans nos journaux, sous les auspices de l'Académie.

Lorsqu'à pareille époque, l'an dernier, M. Bouchotte vous entretenait de la pomme de terre monstre de M. le prince de Rohan, son récit vous paraissait presqu'incroyable, tant les produits annoncés de ce nouveau tubercule étaient merveilleux. M. Louis Simon a levé tous vos doutes, en déposant sur le bureau une de ces mêmes pommes de terre obtenues à Metz avec un œilleton que lui avait procuré son frère, de Paris. Plusieurs d'entre elles pesaient 2 livres, poids inférieur encore à celui qu'on obtient dans la capitale, et qui s'y élève jusqu'à 13 et 14 livres. Mais comme notre collègue continue cette culture, l'Académie l'a invité à s'adjoindre MM. Bouchotte et Colle, pour en constater les produits ultérieurs.

Nous devons encore à M. Louis Simon la connaissance des oignons d'Espagne qu'il cultive dans ses jardins, au

moyen de semences qui lui sont annuellement envoyées; ces oignons sont d'un volume considérable, il faut les planter dans un terrain sableux, et ils ne se conservent que jusqu'en novembre.

M. de Dombasle, vous a dit notre collègue M. de Maudhuy en parlant de plusieurs numéros de l'Agronome, a donné une notice sur la culture de la betterave champêtre, et sur la comparaison de ses produits à ceux de la betterave de Silésie. Les premiers étant plus considérables d'un dixième que les seconds, et la betterave de Silésie contenant un dixième en plus de parties nutritives, cette comparaison semble indiquer que l'une ou l'autre espèce pourrait être choisie indifféremment. Toutefois, comme la betterave champêtre ne s'enfonce pas autant en terre, et que l'arrachage en est plus facile, M. de Dombasle assigne la préférence à sa culture dans les terres glaises.

En vous communiquant ces renseignemens, M. de Maudhuy avait la conviction que vous ne les trouveriez pas frivoles, puisqu'ils concernent une plante essentielle aux assolemens comme à l'industrie. C'est ainsi, Messieurs, que mus par la crainte que le nouvel impôt proposé ne gênât les accroissemens dont la culture de la betterave est susceptible dans le département, vous aviez déjà approuvé, dans chacune de ses parties, une pétition à adresser à la chambre des députés. Néanmoins, vous n'avez pas adopté l'ensemble de cette pétition.

Sur cette culture, d'autres détails ont été tirés du Bon-Cultivateur de Nancy, par M. Macherez qui vous a répété ce principe de M. Moll, professeur à l'institut agricole de Roville, qu'il faut préférer le repiquage à la semaille en place, surtout dans les terrains médiocres, à cause de la difficulté que ces derniers opposent au développement de la graine.

Notre collègue cite encore du même recueil, un article

sur le *Phaseolus Sinensis*, ou haricot de la Chine, importé il y a six ans, par M. Boudon, et cultivé, avec succès, par M. le chef de bataillon du génie Picard; légume d'autant plus précieux que, malgré leur épaisseur, les cosses peuvent se manger, et que la graine qui est très-grosse, très-farineuse, est d'un goût agréable et donne une purée supérieure à celle du haricot ordinaire.

D'autres documens de M. Macherez, sur l'Agronome de juillet 1834, font savoir que la destruction des forêts en France marche avec une rapidité effrayante, et que les 298,000 hectares de pays boisé qu'elle possédait à la fin du XVIII[me] siècle, étaient déjà réduits à 128,000 en 1812; que M. Léopold Malpeyre, a présenté au ministre du commerce un projet fort remarquable de banque agricole, qui déjouerait les piéges tendus par l'usure au besoin des petits cultivateurs; que la garance d'Avignon doit sa supériorité sur celle d'Alsace, uniquement à la quantité de carbonate de chaux qui est contenue dans la première, et qui, d'après des expériences de M. Schlumberger, peut être rendue à la seconde; que, pour détruire le puceron lanigère, M. Sageret a découvert une recette qui consiste à mêler de l'huile de charbon de houille avec 20 ou 30 parties d'eau et à se servir d'une pompe pour en arroser tous les arbres.

M. Macherez est aussi entré dans quelques développemens sur le mode d'exploitation et de défrichement, par bans successifs, qu'il convient d'employer partout où le terrain est difficile, et tel qu'il a été mis en usage par M. de Machicot, dans sa ferme d'Atteret, près des Cévennes.

Les Annales de la société du Puy, année 1834, où ce mode est décrit, rapportent également que, pour purifier un hectolitre de vin poussé, il faut prendre deux à quatre gros d'huile de vitriol à 66°, une once d'acide tartrique,

un gros de racine d'angélique coupée en petits morceaux, un gros d'iris de Florence, un demi-gros de benjoin; mettre les aromates dans un petit sac de toile fine; verser d'abord l'acide sulfurique dans le tonneau, le remuer fortement, y ajouter ensuite l'acide tartrique et mêler encore; introduire enfin, par la bonde, le sac contenant les aromates, en le suspendant au moyen d'une ficelle. Si quinze jours après, on ferme légèrement la barrique avec le bouchon, le vin, au bout d'un mois, aura repris sa qualité et sa limpidité primitives.

S'agit-il d'enlever le goût de fût et de moisi à 100 litres de vin? M. Macherez, d'après les mêmes Annales, vous a dit qu'il suffit d'y verser trois à quatre onces d'huile d'olive fine, d'agiter fortement le mélange, et de laisser reposer le tout pour opérer la séparation des deux liquides.

L'*ouillage sec* des vins intéresse d'autant plus les pays vignobles, que cette opération est fort économique. En voici la description, telle que M. Champouillon l'a extraite d'un numéro du Journal d'agriculture de Carcassonne. L'ouillage sec a pour but de combler le vide que le vin éprouve au sortir de la cuve, et on se sert, à cet effet, de pierres dures et siliceuses, d'un volume assez petit, pour être introduites dans les tonneaux par la bonde. Après avoir continué tous les jours, jusqu'à ce que la diminution du vin ait cessé, on bouche; puis on soutire par un robinet dont l'orifice s'élève très-peu au-dessus du lit des cailloux déposés au fond. Le vin qui reste au-dessous du robinet, n'est recueilli que pour aller dans la vinaigrière.

M. le professeur Munier vous a présenté, de l'extrait des travaux de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure, trimestre d'octobre 1835, une série de résultats tels, que votre secrétaire se fait aujourd'hui un plaisir d'en mentionner les principaux, ainsi qu'il suit : M. Bret

a cultivé une espèce de pomme de terre d'une prodigieuse grosseur, qui est propre à la nourriture des bestiaux et de la volaille, quand elle est cuite à la vapeur: il a également cultivé la pomme de terre rouge d'Irlande qui mérite d'être servie sur les tables, tant la saveur en est agréable, tant elle est riche en principes nutritifs. — L'acide sulfureux est signalé par M. Dubuc, comme d'un emploi dangereux, pour la destruction des charançons et autres insectes qui attaquent le froment, parce que, loin d'être aussi volatil qu'on le pense, il se transforme en acide sulfurique dont le blé reste ensuite imprégné. —M. Moll, professeur à Roville, attribue la supériorité des allemands sur les français en agriculture, au défaut de connaissances de ceux-ci en économie rurale, et à l'exemple que les allemands reçoivent de leurs ministres évangéliques qui, la plupart, élèves d'habiles agronomes, cultivent eux-mêmes la ferme que l'état leur accorde, à titre de dotation viagère. — Au dire de M. Dubuc, le fumier frais paraît chaque jour obtenir l'avantage sur le fumier pourri. Ce chimiste indique une liqueur dite *bohémienne* dont deux cuillerées guérissent un mouton atteint de la météorisation, pourvu que l'enflure soit prise à temps. Elle se compose de 8 onces d'huile de rabette, de 8 onces d'eau-de-vie, de 2 onces d'alkali volatil et de 16 onces d'eau. — Deux recettes sont recommandées par M. Moléon, l'une pour préserver les agneaux et la volaille de la dent du renard, et qui consiste à frotter le cou de ces animaux d'un peu de goudron, l'autre pour conserver l'eau douce dans une barrique, et qui se borne à y plonger et à y entretenir une branche de myrte. — M. Le Roy, de Neuvillette, apprend aux planteurs que les arbres à fruit portant pepin prospèrent étonnamment, si en les plantant on recouvre de bouse de vache les racines et les déchirures. — Un nouveau tabac indigène a été découvert par M. Dubuc;

il se compose avec les feuilles de la betterave et avec la phytolaque, plante vivace qui croît, presque sans culture, sur les sols les plus variés. — Sous le titre d'horticulture enfin, la Société de la Seine-Inférieure annonce une grande révolution qui se prépare au sein de nos jardins. Des fruits délicieux bientôt paraîtront sur nos tables et en feront exclure les poires aujourd'hui les plus vantées; ces fruits sont dûs à M. Van Mons, professeur de physique et de chimie à Bruxelles.

Je ne fais que mentionner, Messieurs, une note que vous a lue M. le capitaine Munier, de M. Isell, vétérinaire à Mulhausen, qui a découvert dans la castration des vaches un moyen de leur faire conserver le lait pendant plusieurs années, parce que cette note sera imprimée dans vos mémoires de cette année. Mais je dois relater le remède donné par la société d'émulation du Jura, pour guérir les moutons de la clavelée, et qui a paru digne, à M. Gerson Lévy, d'être porté à la connaissance des cultivateurs. Il appartient à M. P. Jeannin d'Arinthod, vétérinaire à Pontarlier. « Appelé, rapporte-t-on, en décembre 1833, » au hameau dit *Sur-le-Creux*, pour soigner un troupeau » dont plusieurs bêtes étaient atteintes de la clavelée: il » crut devoir procéder à l'inoculation du virus claveleux, » ou, comme il le dit lui-même, à la *clavellisation* des » animaux non encore infectés. Après avoir pris avec les » précautions qu'il indique, sur un agneau de lait ma- » lade au plus haut degré, et dont il présageait la mort » très-prochaine, le claveau nécessaire pour inoculer » 150 moutons, il l'abandonna; mais, à son grand éton- » nement, cet animal guérit avec une promptitude et » un bonheur qui trompèrent toutes les prévisions du » vétérinaire qui l'avait condamné avec tant de raison » de le faire. »

Une Société d'histoire naturelle, que plus d'un lien

unit à l'Académie, vient de s'organiser dans le département de la Moselle. Déjà des courses géologiques et botaniques sont projetées, les premières sous la direction de M. Victor Simon, et les secondes sous celle de M. Fournel. Un si bel exemple ne sera pas perdu pour nous ; nous n'en serons que plus fidèles encore, s'il est possible, au culte des sciences naturelles. Ces sciences ne sont-elles pas d'ailleurs les compagnes inséparables, les guides les plus sûrs de l'agriculture ? Félicitons donc, avec M. Macherez, la Société d'agriculture de Falaise, qui, pour mieux assurer le succès de ses travaux, procède, dès leur début, au lever d'une carte géologique du pays, où sont marqués les caractères du sol des diverses propriétés, avec le genre de culture le plus convenable à chacune d'elles.

En récompense de ses soins, de sa patience et de ses démarches, vous avez ordonné l'impression d'une notice de M. le chef de bataillon du génie Soleirol, sur un os fossile trouvé dans les carrières de Montigny, près Metz, et déposé au cabinet d'histoire naturelle de la ville. L'ouvrier peu soucieux de l'intérêt que les naturalistes pouvaient porter à cette découverte, avait brisé l'ossement en fragmens susceptibles d'être enlevés à la pelle ; et cependant notre collègue est parvenu à recomposer une partie du fossile d'une manière assez complète pour s'être assuré qu'il a appartenu à un de ces animaux gigantesques qui précédaient le déluge, et que c'est un débris d'éléphant fossile analogue à ceux qu'on trouve en Sibérie. Le gisement de cet os ayant été rencontré à quatre mètres au-dessous de la surface du terrain, c'est-à-dire, à une profondeur où il est rare qu'on aille extraire les sables, M. Soleirol en conclut qu'en exploitant au-dessous des couches creusées à l'ordinaire, on apercevrait de curieux débris qui, sans cela, resteront à jamais dérobés à nos regards.

D'autres débris fossiles ont été mis sous vos yeux par M. Victor Simon. Il vous a fait observer, Messieurs, que jusqu'à présent on n'avait rencontré que des vestiges de plantes dans le grès micacé qui, dans le département de la Moselle, est placé entre le lias et le keuper, et il vous a présenté des dents de poissons fossiles, des ossemens qui sont engagés dans les poudding des grès. Ces poudding ont été recueillis sur la hauteur vis-à-vis Hombourg.

M. Victor Simon, qui propage avec une louable activité les connaissances géologiques dans le département, a communiqué à l'Académie une notice sur les couches redressées qu'il a remarquées au pied de la côte de Saint-Quentin, près de Metz. Ces couches, presque normales ou perpendiculaires à la surface de la pente, ne s'y offrant plus selon leur ordre de formation naturelle, mais de manière que celles de formation ancienne sont plus éloignées du pied que celles de formation nouvelle, notre collègue ne croit pas pouvoir expliquer ce phénomène par la théorie ordinaire des redressemens, et l'attribuant soit à une compression de la montagne sur sa base, ou à un affaissement, il livre cette observation aux personnes qui seraient à même de rencontrer des faits analogues dans d'autres localités.

Vous avez encore entendu de M. Victor Simon un aperçu sur les chances du succès avec lequel on établirait des puits artésiens dans le département de la Moselle. La description qu'il donne des localités du département où l'on a découvert plus ou moins d'eaux jaillissantes, l'amène aux conclusions suivantes : 1° La formation oolitique semble favorable, surtout si on se place au bas des grandes pentes et que le percement soit prolongé jusqu'aux grès suprà-liasiques inclusivement. 2° Le lias offre peu d'espoir de réussir, à moins qu'on ne pénètre jusqu'aux grès keupériens. 3° Le keuper peut, selon les circonstances, donner

des eaux jaillissantes. 4° Le muschelkalk convient à ces sortes d'entreprises, à cause de la masse d'argile sur laquelle il repose. 5° Les grès bigarrés et les grès rouges ne donnent lieu à aucune présomption ni dans un sens ni dans l'autre. — Dans une autre circonstance, M. Victor Simon a rappelé un travail, sur cet objet, de M. Marcel de Serres, qui tend à prouver que la position des eaux souterraines abondantes, est au-dessous des terrains tertiaires, et que, dans le Roussillon, il faut pousser le forage des puits artésiens jusqu'aux terrains secondaires, pour obtenir des eaux jaillissantes.

M. Hollandre, bibliothécaire de la ville, a observé, en 1835, une chenille du sphinx du laurier rose dans le jardin de M. le chef de bataillon du génie Soleirol, ainsi que dans la cour d'une maison de la place Sainte-Croix, sur les lauriers roses du café Turc place Royale, et au village de Vaux. Le sphinx du laurier rose, la plus belle des espèces de ce genre en Europe, se trouve principalement dans le pays de Gênes, à Nice, en Provence, et de temps à autre à Paris; mais il n'était pas venu à la connaissance de M. Hollandre qu'on en eût déjà trouvé à Metz et dans le nord de la France. C'est donc, aux yeux de ce naturaliste, une bonne fortune, pour la Faune de notre département, que l'apparition de cette belle espèce.

La Faune de la Moselle continuée par M. Fournel, vient d'être augmentée de deux nouveaux cahiers qu'il a soumis au jugement de l'Académie, et qui ont été envoyés à l'examen de M. de Saulcy. Le rapporteur, en vous disant qu'ils étaient relatifs à l'étude de deux séries zoologiques intéressantes, la première des poissons et la deuxième des oiseaux de proie, n'a eu que des éloges à donner à M. Fournel, et croit pouvoir prédire que ce jeune homme est destiné à prendre une belle

place parmi les naturalistes du pays. L'auteur admis récemment à l'Académie, a dû reconnaître, dans cette marque de bienveillance, que vous aviez pleinement adhéré au suffrage de M. de Saulcy.

L'Académie a reçu de M. le docteur Scoutetten, un morceau de lave recueilli dans l'île Nérite, peu de jours avant qu'elle ne s'abîmât dans la Méditerranée. On se rappelle qu'un volcan sortit tout-à-coup, il y a près de quatre ans, du sein de la mer, et qu'après avoir brûlé quelque temps, il s'affaissa et s'éteignit dans les flots. Cette rare production volcanique a été déposée au cabinet d'histoire naturelle de la ville.

Le même membre, pendant son voyage en Afrique, a recueilli plusieurs insectes fort remarquables et notamment la sauterelle, ce fléau le plus redoutable des moissons. Cet insecte qui apparaît quelquefois par myriades, envahit les campagnes, les ravage sans qu'il soit possible de s'opposer à sa voracité destructive, et finit par se jeter dans la mer qu'il couvre, le long des côtes, dans une immense étendue.

La variété et le grand nombre d'objets relatés dans cette section de l'Agriculture, sont d'accord, Messieurs, avec l'importance que vous y attachez vous-mêmes; ils témoignent des soins que vous apportez à cette branche de nos travaux et qu'ont souvent réclamés de vous le gouvernement et le conseil général.

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES, ARTS, TRAVAUX PUBLICS.

La ville de Metz où la diversité et l'importance des services publics rassemblent une masse imposante d'anciens élèves de l'école polytechnique, est un foyer où se concentre, en partie, l'excès des lumières qui jaillissent de

la capitale. Au reflet de ces rayons, l'Académie emprunte aussi quelque chose de son éclat, que des nuages peuvent un instant ternir, et non effacer. Quoi qu'on ait dit; quoi qu'on ait fait, Messieurs, par une compensation inestimable, les sciences et les arts ont doublé, pour elle, leur tribut accoutumé. Des bords de la Manche et de la Méditerranée, de savans mémoires de médecine vous ont été adressés par vos correspondans MM. Lesauvage, médecin à Caen, et Lallemand, docteur de la faculté de Montpellier; et vous n'avez pas appris, sans quelque plaisir, qu'à l'étranger, M. Noël, de Luxembourg, ne vous oubliait pas dans l'hommage de ses travaux mathématiques. Dans notre département, des artistes, des fabricans vous ont présenté quelques perfectionnemens précieux à l'industrie; enfin à Metz, des expériences entreprises avec toute la sagacité du savoir, vous ont valu, de leurs auteurs, un travail qui fera désormais loi dans la science de la balistique.

Vous devinez, Messieurs, qu'il s'agit ici du mémoire de MM. Piobert et Morin, concernant des expériences faites à Metz, à l'ouvrage à cornes de la Citadelle, sur la pénétration des projectiles en divers milieux résistans, et sur la rupture des corps par le choc. Votre rapporteur, M. Gosselin n'a dû rien ajouter à l'approbation flatteuse qu'en avait donnée l'Institut de France, par l'organe de notre cher collègue Poncelet, et il s'est borné à citer quelques résultats sur la durée du temps nécessaire pour compléter une brèche, laquelle se réduit à 8 ou 9 heures, au lieu de plusieurs jours, sur la quantité de projectiles et de poudre qu'il faut employer par mètre courant de revêtement à renverser, sur la limite de l'obliquité du tir au-dessous de laquelle une brèche n'est plus possible, sur le complément si satisfaisant donné aux lois de la résistance dans les milieux; enfin, sur des conclusions qui

démontrent que les épaisseurs des parapets en terre, usitées aujourd'hui en fortification, sont trop fortes, et que l'emploi de la fonte comme armatures des revêtemens à l'emplacement des brèches, ou comme massifs d'embrasures, ou comme base principale du matériel de l'artillerie, loin d'offrir les avantages qu'on s'en promettait, présente au contraire les inconvéniens les plus graves.

L'année 1835 a vu paraître la fameuse comète de Halley, dont la présence à jour fixe dans son périhélie a confirmé d'une manière évidente les admirables prévisions de l'astronomie. Parmi les productions que l'avis de cette apparition devait faire naître, vous avez reçu un mémoire sur *les comètes en général*, dans lequel l'auteur, M. Théodore Virlet d'Avesnes, attribue la formation des queues que plusieurs traînent à leur suite, à l'état incandescent de ces astres, quand ils sont déjà revêtus d'une croûte mince refroidie dont les fissures ouvrent passage à la lumière de leur intérieur. « Ces » queues, conclut-il, seraient donc telles que, si la terre » venait à s'y trouver plongée, elle n'en éprouverait pas » plus d'inconvénient qu'elle n'en éprouve à recevoir, » chaque jour les rayons du soleil ou la lumière réflé- » chie de la lune; ce fait a même dû arriver plus d'une » fois, sans que les habitans de la terre s'en doutassent. » Le silence gardé par nos astronomes sur les doctrines de M. Virlet donne lieu de craindre qu'elles ne soient pas aussi vraies qu'elles paraissent rassurantes.

C'est aussi dans la même année, qu'au terme du réglement, M. Bergery, alors qu'il était notre collègue, a déposé sur le bureau la première partie d'un cours de Dessin linéaire à vue qu'il a rédigée de concert avec M. Dupuy, directeur de l'école municipale de dessin, et plus tard, sa Cosmographie et sa *Mécanique à l'usage des écoles primaires*. Un de vos membres vous a fait, sur ce

dernier ouvrage, une communication critique qui fut ensuite appuyée par une autorité irrécusable.

Le professeur de Luxembourg, dont je parlais tout-à-l'heure, M. Noël, votre associé correspondant, vient de publier une nouvelle édition de son Arithmétique, de sa Géométrie et de son Algèbre. Il n'a pas écrit, Messieurs, pour répéter ce que tant d'autres ont dit; ses ouvrages renferment un grand nombre d'idées et de méthodes qui lui sont particulières. La variété et le choix des applications qui, la plupart, sont puisées dans les arts et les diverses branches des services publics et portent ainsi leur cachet d'utilité, promettent aux livres de M. Noël, l'honneur de populariser le goût des études mathématiques parmi nos frères de la Belgique. Je ne partage toutefois, ni son attachement exclusif à la méthode des infiniment petits, ni ses préventions contre la méthode *d'exhaustion* ou dite de *réduction à l'absurde* dont notre célèbre Legendre a fait un emploi si heureux au profit de la géométrie. Ces deux méthodes ne se prêtent-elles pas d'ailleurs un secours mutuel? Si celle des infiniment petits mène par induction à la vérité, sans enlever tous les doutes sur son existence, la méthode d'exhaustion oblige l'esprit à capituler devant les forces d'une logique qui le cernent de toutes parts.

Usant d'un procédé qui lui est particulier pour écrire pendant la nuit sans lumière, M. le capitaine Munier a jeté sur le papier quelques idées concernant la structure de notre globe et les principaux phénomènes géologiques. Parmi ces idées, il en est une dont il réclame la priorité; c'est d'avoir comparé le refroidissement de la terre à celui d'une balle de plomb coulée. Frappé de ce fait que la balle de plomb fondu, quand on donne à son moule un mouvement de rotation, prend, par suite du retrait, un vide central égal au $\frac{1}{49}$ de son propre volume, il ajoute :

« Si donc le globe terrestre était formé, sous son écorce » actuelle, d'une masse de plomb liquide, le volume » de son vide intérieur, lors de la solidification com- » plète, finirait par équivaloir au $\frac{1}{49}$ de celui de la totalité » de la terre, ou au volume entier de son satellite, la » lune. Ce résultat acquiert de la vraisemblance, quand » on observe que les couches intérieures du globe ter- » restre doivent être plus denses que celles de l'écorce. »

Dans une note sur la roche à feu, M. le capitaine Munier vous a décrit un mode qui lui appartient, pour tirer le meilleur parti de la roche à feu massive qui existe dans les magasins de l'artillerie, ainsi que les avantages qu'il a reconnus, en lui substituant l'emploi de la composition actuelle des lances à feu. Une longue suite d'expériences lui a démontré que cette dernière composition dégage une grande chaleur dans sa combustion, et qu'elle est ainsi un excellent incendiaire.

C'est encore le même collègue qui vous a signalé un mécanisme fort simple, imaginé par M. Letheusser, serrurier de Metz, pour suspendre les voitures, et que le rapporteur regarde comme préférable au mécanisme de suspension par torsion, sous le point de vue de l'économie. L'auteur avait demandé cette communication, afin de prendre acte de sa découverte, et cette confiance de l'ouvrier dans nos bienveillans encouragemens est la plus douce récompense de nos travaux.

Tel est aussi le motif de l'intérêt avec lequel M. Gosselin faisait valoir à vos yeux les pompes à incendie, de nouvelle invention, de M. Jean-Pierre Marin de Sarralbe. En faisant remplir à une seule pompe l'office de deux, ce jeune villageois a songé au besoin des campagnes, où les incendies ont fréquemment des suites terribles, à défaut de secours prompts et efficaces. Bien que des essais antérieurs du même genre aient été tentés, à l'insçu de

l'auteur, dans la capitale, cependant le jeu de son triple robinet, la disposition de son réservoir d'air nous ont paru n'avoir rien de commun avec le robinet de M. Launay, ni avec le réservoir de Neusham. Son balancier de manœuvre, sur lequel seize hommes agissent à la fois, est l'œuvre de ce bon sens naturel qui se réfugie au bas de l'échelle dont le sommet n'est que trop souvent abandonné à l'usurpation du charlatanisme. Aucune expérience n'a eu lieu sur ces pompes en votre présence, parce que M. Marin se propose de les perfectionner encore.

Une autre preuve de ce que peuvent les artistes de la Moselle, vous a été donnée avec bonheur par notre collègue M. Humbert, horloger à Metz. La maison Chédeaux éprouvait le besoin d'une machine pour piquer les dessins de broderies, et elle n'ignorait pas que les fabricans de Nancy en possédaient une, au secret de laquelle ils semblaient tenir. Ce mystère n'a point échappé à la pénétration de M. Humbert, que votre secrétaire avait lui-même indiqué à MM. Chédeaux, comme l'homme le plus capable de seconder leur désir, et, sans contester la priorité de l'invention de M. Barthelemy de Nancy, l'artiste messin a produit de son côté une machine excellente, ainsi que l'a déclaré M. Didion, au nom d'une commission dont il faisait partie avec MM. Bergery et le capitaine Munier. Non-seulement elle ne pèse que trois livres, mais les trois pieds qui la supportent glissent sur le papier avec facilité, et de telle manière que le dessinateur fait suivre, par l'étui de l'aiguille, le contour qu'il se propose de piquer. Susceptible de se monter comme une pendule, elle marche pendant dix à douze minutes, et pique, par seconde, douze coups, dont les impressions sont beaucoup plus rapprochées que celles qui résultent du procédé ordinaire. Enfin, elle n'exige qu'un cinquième du temps consacré par le meilleur ouvrier, à produire le même ouvrage à

la main. Malgré les réclamations que vous ont adressées des personnes fort recommandables de Nancy, en faveur de M. Barthelemy, vous ne diminuerez rien, Messieurs, des éloges et des remercîmens que, sur l'avis de M. Didion, vous avez votés à M. Humbert.

M. Blanc vous a montré également que les ouvriers de notre ville jouissent au-dehors de cette considération et de cette renommée qui ne s'acquièrent que par des études soutenues. En vous parlant d'une machine à broder de M. Josué Heilmann de Mulhausen, qui mérite d'être étudiée et par la précision du travail que produisent ses 130 aiguilles brodeuses exécutant un même dessin, et par l'exactitude qu'en a dû exiger la construction, n'a-t-il pas ajouté qu'elle sortait des ateliers de la maison André Kœclin, et que ces ateliers sont dirigés par deux de nos compatriotes, MM. Cadiat fils, qui d'eux-mêmes se sont déjà placés au rang des constructeurs les plus distingués?

Parmi les industriels du département qui vous ont fait hommage de leurs découvertes, je ne saurais passer sous silence M. Placide Barthelemy, ce fabricant de Metz qui est parvenu à confectionner avec succès des flautres-manchons sans couture, destinés à garnir les cylindres des machines, pour les papiers sans fin. Ces produits qu'on avait jusqu'ici fait venir d'Angleterre et d'une fabrique de Paris, la seule existante en France, M. Placide Barthelemy a trouvé, par lui-même, et sans en avoir vu fabriquer au préalable, le moyen de les établir, depuis 20 pouces de tour jusqu'à 20 pieds. Certes une importation aussi essentielle n'est pas indigne d'être proclamée dans cette solennité.

A l'imitation du pressoir Jaunez, dont les autres départpartemens vignobles sont redevables au nôtre, M. Vilmoite, rue Chambière, en a construit un nouveau qui,

selon ce qu'annonce M. Didion, occupe peu de place, et doit être propagé et répandu autant et plus que ceux qui sont connus jusqu'à présent, à cause de la modicité de son prix et de la facilité qu'il a d'être mis en action par un seul homme.

Dans les applications du calcul à la pratique, on a besoin de modifier les grandeurs des unités qui doivent servir à la comparaison des quantités de même nature; encore faut-il que ces unités soient immédiatement traductibles en mesures usitées, et ce but, notre collègue M. Didion l'a atteint, par un système de notations qu'il vous a exposé. Ce système qui ne change presque rien à la désignation actuelle des unités simples, s'applique, soit aux surfaces, soit aux volumes, lors même que les dimensions linéaires respectives en sont rapportées à des unités d'espèces différentes; il peut encore exprimer des quantités de travail mécanique évaluées, non pas seulement au moyen de poids élevés à une certaine hauteur, mais aussi en toute autre nature d'ouvrage. L'avantage principal de ces notations est qu'elles indiquent la nature des opérations pour convertir l'expression d'une grandeur rapportée à certaines unités, en une expression relative à d'autres. Les signes forment à peu près le fond du langage de la science; de leur clarté dépend son plus ou moins de popularité; y contribuer, Messieurs, n'est pas un mérite qu'il faille dédaigner.

M. Didion a puisé plusieurs résultats scientifiques dans les mémoires de la Société royale de l'agriculture et des arts de Lille (année 1833), dont voici les principaux : une solution de la trisection de l'angle de M. Barré, chef d'escadron d'artillerie, qui fournit plusieurs formules propres à réduire d'un tiers les calculs des tables trigonométriques, une méthode de M. de Prony, pour déterminer les tons de l'échelle harmonique, d'après nos mesures

linéaires qui se déduisent elles-mêmes de la longueur du pendule à secondes, et quelques considérations de M. Kuhlmann, établissant que l'oxigène est le principal agent de coloration dans les produits organiques, et que, si un corps tel que l'acide sulfureux, est susceptible, par son contact, de décolorer ces mêmes produits, la couleur primitive leur est rendue par un simple courant d'air, dès que l'action désoxigénante a cessé.

Chaque année, le vénérable professeur d'Épinal, M. Parisot, vous adresse le travail de ses observations météorologiques dans les Vosges, et celui de 1834 a permis à M. Schuster d'établir le parallèle suivant entre Épinal et Metz :

OBSERVATIONS.	ÉPINAL.	METZ.	REMARQUES.
Températures maxima.	+ 35°,3 cent.	+ 33°	
Dates des températures maxima	12 juillet 1834	12 juillet 1834	
Températures minima.	— 12°,5	— 5°	Le 28 décembre à Metz, la température était — 4°,5.
Dates des températures minima	28 déc. 1834	19 mars 1834	
Nombres de jours de pluie, neige et grêle.	104	105	

Si M. Schuster n'a pas comparé les observations barométriques, c'est que dans celles d'Épinal, ainsi qu'il l'a fait déjà remarquer, la hauteur de la colonne mercurielle n'a pas été réduite à ce qu'elle serait pour la température de la glace fondante; et que, sans cette réduction à une température commune, des observations de ce genre ne sont plus comparables entre elles.

La Société de Mulhausen avait proposé, en 1834, une médaille d'argent pour celui qui déterminerait les propor-

tions à donner aux dimensions des courroies en cuir qui servent à transmettre le mouvement, selon la quantité de force appliquée à la machine. Le bulletin n° 40 de cette société rapporte que M. Laborde, de Paris, fut le seul qui répondit à cet appel, et qu'il n'obtint que la médaille de bronze, parce que sa solution était tout à la fois incomplète et empirique. Plus tard, un ancien élève de l'école polytechnique, M. Paul Heilmann, envisageant théoriquement la question, rattacha à l'application de son analyse l'emploi des calculs de M. Laborde. Mais M. Gosselin, que vous aviez chargé d'examiner le bulletin n° 40, ne put juger de l'exactitude de la correction nouvelle, le premier travail de M. Laborde lui étant inconnu. En conséquence, sans cesser de reconnaître que M. Heilmann s'est livré le premier à cette application spéciale de la théorie du frottement des courroies, il a repris, en peu de mots, les principes de M. Poncelet, dont il avait lui-même fait usage, dans un mémoire de 1831, sur la scierie de M. Nicéville, et il a établi une formule pratique qui donne en centimètres la largeur d'une courroie de transmission, quand on connaît la vitesse à la surface du tambour, le nombre des degrés sexagésimaux qui mesurent l'arc enveloppé, et celui des chevaux de force de la machine.

M. Blanc vous a lu, Messieurs, la description d'une machine à tordre et à bobiner, inventée par M. Roizard, de Troyes, et qui est détaillée dans les mémoires de la Société du département de l'Aube. Utile à quelques bonneteries, ingénieuse, facile à manœuvrer, et d'un prix peu élevé, puisqu'il n'atteint pas 200 fr., il faut qu'elle soit d'un certain mérite pour les fabricans de l'Aube, pour qu'ils l'aient jugée digne de la médaille d'or. Cependant M. Blanc termine son rapport, en faisant remarquer qu'elle peut être remplacée avec avantage, même pour

la confection du fil d'Ecosse, par le Mull-Jenny qui, convenablement disposé, est la véritable machine à tordre et à bobiner.

Le même collègue, en analysant le bulletin n° 38 de la Société de Mulhausen, a mentionné un mémoire de M. Schwartz, où cet habile praticien établit que le suif est, de toutes les graisses, celle qui laisse, sur la toile, les traces les plus nuisibles ; qu'on ne doit employer que prudemment la chaux au dégraissage, cet alkali fixant, loin de les dissoudre, certaines taches de graisse, enfin qu'on ne doit faire usage du chlore qu'après l'entier dégraissage de la toile de coton.

Un procédé très-simple et à la portée de tout le monde, pour reconnaître la présence de l'acide sulfureux dans l'acide hydrochlorique, est d'une utilité inappréciable dans les applications des arts chimiques. Ce procédé a été découvert par M. Girardin, et c'est M. le capitaine Munier qui vous l'a signalé. Il consiste à mêler dans un verre, 16 grammes de l'acide hydrochlorique qu'on veut essayer, avec 8 à 12 grammes de sel d'étain bien blanc et non altéré par l'air, à remuer avec un tube, à verser sur le tout deux ou trois fois autant d'eau distillée, et à agiter ensuite le mélange. Si l'acide hydrochlorique ne contient pas d'acide sulfureux, le sel d'étain se dissout, et la liqueur devient à la longue un peu trouble, par suite de l'action de l'air sur le sel. Mais, dans le cas contraire, l'addition du sel trouble sur-le-champ l'acide qui devient jaune; et, dès qu'on a versé l'eau distillée, la liqueur dégage une odeur d'hydrogène sulfuré, et prend une teinte brune, en déposant une poudre de même couleur.

Les arts médicaux, Messieurs, ne dédaignent pas de vous tenir au courant de leurs heureuses découvertes et de leurs savantes observations en faveur de l'humanité. Aussi avez-vous accueilli avec reconnaissance un mémoire

sur le choléra morbus qui a régné épidémiquement à Metz, en 1832, de M. le docteur Pascal, médecin de l'hôpital militaire.

Notre collègue M. le docteur Scoutetten, a communiqué à l'Académie le détail de deux opérations chirurgicales, ayant pour objet l'extirpation d'un cancer sur deux personnes. L'une d'elles était atteinte de l'espèce la plus terrible de ce mal qu'on nomme *fongus médullaire*. Les faits ont prouvé que ce docteur était parvenu à lier l'artère iliaque externe, dans le bas-ventre, sans le secours de la vue, que la désarticulation de la cuisse s'était faite avec rapidité, sans une grande perte de sang, et que par l'emploi du procédé ovalaire, dont il est l'inventeur, la plaie avait été complètement réunie et réduite à des dimensions fort restreintes. L'autre personne est un vieillard de 60 ans, auquel, pour arrêter également la marche d'un cancer, M. Scoutetten a été forcé d'enlever toute la lèvre inférieure, une partie de la supérieure, tout le menton et le corps de la mâchoire inférieure.

Par une concordance qui n'est que l'effet d'une méprise de votre bureau, MM. Faivre et Soleirol vous ont lu, chacun, un rapport sur le compte-rendu de la Société libre des beaux-arts, années 1834 - 1835; tous deux, Messieurs, se félicitent également que l'Académie soit en relation avec une société qui poursuit aussi activement l'objet qu'elle s'est proposé, de contribuer à la prospérité des beaux-arts, à la propagation du goût et au bien-être des artistes. Vous avez voulu qu'on insérât dans vos mémoires les réflexions philosophiques que M. Faivre a puisées dans son admiration pour Bernard Palissy, parvenant, à travers mille difficultés, à la découverte de l'art des émaux. En apprenant de M. Soleirol les institutions que cette société vient de fonder, vous n'avez pu manquer de vous souvenir que, depuis deux ans, vous

sollicitez, de tous vos vœux, un musée pour la ville de Metz. L'adminstration municipale et son conseil ont pris à cœur l'exécution d'un établissement digne de la Cité messine et des artistes qui font sa gloire, et déjà on n'a plus qu'à choisir entre les projets détaillés qu'ont rédigés dans ce but nos collègues MM. Soleirol et Ardant, et l'architecte M. Bertrand. N'en doutons pas, Messieurs, les arts posséderont bientôt leur sanctuaire dans nos murs; nous avons pour garans de nos espérances le patriotisme de nos magistrats et conseillers municipaux, le talent de ceux à qui est confiée la direction de nos travaux publics, et surtout la coopération bienveillante de notre député M. Parant, qui, dans une de nos séances, a promis ses bons offices, avec toute la cordialité d'un ancien collègue, et l'affection sincère qu'il a vouée à son département. Le nom de M. Parant me rappelle une omission involontaire du dernier compte-rendu; j'aurais dû en effet remercier notre concitoyen, en votre nom, de son ouvrage sur *les lois de la presse*. En vous adressant, depuis, un supplément faisant suite à ce volume, il a pu vous convaincre que, si ses fonctions l'ont appelé loin de l'Académie, l'Académie n'en est pas moins toujours présente à sa pensée.

TROISIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, ENSEIGNEMENT.

Plusieurs de nos collègues consacrent, sans relâche, leurs soins et leurs veilles aux recherches historiques, et le résultat n'en est pas un des moindres fleurons qui décorent vos modestes trophées. Chaque jour signale aussi une découverte, une source nouvelle de progrès assurés à l'archéologie, à cette compagne de l'histoire qui, plus intimement que sa sœur, nous associant aux mœurs et coutumes des âges passés, nous fait vivre en-

core de tout le temps qu'ont vécu nos pères. Confiante dans la renommée qu'ont justement acquise MM. Huguenin frères et de Saulcy, l'Académie devait-elle croire que les pressantes et généreuses démarches de M. le Préfet pussent échouer, quand il s'agissait, en faveur de la ville de Metz, d'une subvention de 1500 fr. pour la transcription des mémoires de ce Philippe de Vigneulles, le seul chroniqueur qui appartînt en propre au pays messin? Au reste, que les nouvelles sollicitations qu'a bien voulu vous promettre notre collègue et député M. le baron de Ladoucette, aient du succès ou non, que la subvention du gouvernement arrive ou n'arrive pas, votre vœu n'en est pas moins déjà accompli. Honneur, mille fois honneur à celui dont la patience infatigable n'a pas reculé devant le déchiffrement des trois mille pages passées que sa plume a conquises, pour enrichir Metz des trois volumes in-quarto que cette ville enviait à l'heureuse bibliothèque d'Épinal! Oui, Messieurs, M. Huguenin l'aîné vient de terminer la tâche que vous lui aviez demandée; il nous en reste une autre beaucoup plus facile; c'est de mettre à la portée des lecteurs cette belle collection des chroniques de Vigneulles et d'invoquer, pour les frais d'impression, le concours des messins qui tiennent aux vieux souvenirs de leur pays.

Rattacher le présent au passé est un principe éminemment conservateur de la morale publique. Rouen cite avec orgueil le grand Corneille, Chateau Thierry le bon Lafontaine, Bordeaux Montesquieu et Montaigne, Verdun le brave Chévert, Lons-le-Saulnier le célèbre physiologiste Bichat; la ville de Metz, a produit Fabert. *Aux grands hommes la patrie reconnaissante* est une devise gravée au fond des cœurs, en caractères non moins durables que ceux du portique de notre Panthéon. Si les premières de ces villes ont ratifié cette devise, par

des monumens érigés à leurs illustrations, la nôtre ne le cédera pas à ses devancières en gratitude pour ceux dont elle s'honore. Spontanément excitée par la proposition patriotique de M. Gerson-Levy, l'Académie a pris l'initiative du projet d'une statue à Fabert; elle sait que son appel aura de l'écho dans la cité messine comme dans la France entière, et que la mémoire toute plébeïenne du Maréchal éveillera des sentimens également chers aux citoyens et à l'armée.

Vos nouvelles démarches auprès des autorités, pour soustraire aux intempéries des saisons les pierres monumentales qui gisent dans le jardin de la bibliothèque, ou pour réunir aux collections historiques de la ville les archives qui sont déposées à la préfecture et dont l'origine remonte quelquefois à dix siècles, ces démaches, dis-je, témoignent du soin religieux que vous apportez à conserver les vestiges qui nous restent de l'antiquité et du moyen âge.

Notre collègue, M. le colonel du génie Audoy, n'a pas douté du prix que vous attacheriez à son offre, quand il vous fit don de plusieurs vases funéraires antiques, découverts l'an passé par le premier régiment de cette arme, dans les glacis de l'ouvrage à cornes de la citadelle. L'un de ces vases en verre, encore intact, contenait des fragmens d'ossemens calcinés, et l'on a remarqué avec intérêt une petite lampe, en terre cuite, parfaitement conservée, ainsi qu'une petite phiole ou lacrymatoire. Quelques médailles faisaient partie de la collection donnée par M. Audoy, et M. de Saulcy y a reconnu un Marc-Aurèle, un gros de Metz et un Mathias premier.

En défrichant une pièce de terre de M. Girault de Marcillac, dans la commune de Bergerac, on a trouvé des tombes qui paraissent remonter à quatorze ou quinze siècles d'ancienneté, ou être d'une époque intermédiaire

à la fin du règne de Marc-Aurèle et au milieu de celui de Clovis; chose digne de remarque, c'est que près de la tête des squelettes que ces tombes renfermaient, il y avait un amas de graines si bien conservées, que certaines d'entre elles semées dans des vases, n'ont pas tardé à produire des fleurs et des fruits. Ces faits sont consignés dans la deuxième livraison du tome 7, de la Société Linnéenne de Bordeaux, et dans le rapport que M. Victor Simon vous a lu sur cet ouvrage.

Une pierre haute de 2 pieds 2 pouces, et large de 1 pied 3 pouces, fut trouvée au Sablon, près de Metz, en 1733, par des soldats employés à des mouvemens de terre; et M. d'Eclimont, alors colonel du régiment de Provence, en avait fait présent à l'abbaye de St-Arnould. Mais, par suite des circonstances qui firent plus tard de cette abbaye l'école d'application actuelle de l'artillerie et du génie, ce monument était resté à moitié enfoui dans les jardins de l'école, et exposé journellement aux coups de pioche du jardinier. C'est, afin d'assurer la conservation d'un objet d'art qui n'est pas sans intérêt, et aussi pour le rendre visible aux amateurs d'antiquités, que le commandant en second de l'établissement, M. le colonel Bergère, l'a fait incruster dans le tympan d'une espèce de portique qui existe à l'extrémité de la terrasse de Saint-Arnould. Ce bas relief représente une femme dont la draperie est bien jetée; sa tunique traîne à terre; un saie ouvert lui couvre les épaules, elle en relève un pan de la main droite, et semble montrer de l'autre un panier rempli de fruits, ou jeter de l'encens sur un autel qui est à ses pieds. La forme de l'inscription est singulière par sa position parallèle à la hauteur de la figure, et par l'arrangement des lettres qui sont toutes placées perpendiculairement les unes au-dessus des autres. D'un côté on lit: *dis manibus*, et de l'autre *euta maternæ*. On

peut croire qu'*euta* est le commencement d'un nom gaulois ; mais on n'est point assez instruit des noms de cette nation, pour suppléer aux dernières syllabes de celui-ci, ou pour affirmer qu'il est rapporté dans son entier.

Poursuivant ses études sur l'histoire numismatique messine, M. de Saulcy a offert, cette année, à l'Académie, un troisième travail dont vous avez ordonné l'impression prochaine, et dans lequel il s'est occupé spécialement des monnaies de la cité, ou purement municipales. Ce nouveau travail ne présente aucunes lacunes, toutes les monnaies de valeurs différentes y sont figurées et décrites. L'auteur annonce que son intention est de compléter son travail, en s'occupant enfin des jetons d'honneur des maîtres échevins, et des médailles relatives à la ville de Metz.

Avec non moins d'intérêt, Messieurs, vous avez entendu de M. Huguenin jeune, la suite de son histoire d'Austrasie, sous les règnes de Clotaire II et de Dagobert ; ce travail qui est la continuation de celui qui se trouve inséré dans vos mémoires de 1833-1834, sous le titre de *Brunechild et les Austrasiens*, occupera une place honorable dans ceux de 1835-1836.

Si la ville de Metz a ses historiens pour décrire ses grands et riches souvenirs, elle possède aussi ses romanciers pour les mettre en action et les ressusciter à nos regards. La modestie de M. Faivre me pardonnera-t-elle de dire ici que la lecture attachante de sa *Révolution au 16e siècle* fut, cet hiver, un des plus doux passe-temps de mes loisirs ?

En rendant compte d'un essai analytique sur l'origine de la langue française, par M. Peignot, de Dijon, M. Huguenin jeune a exprimé le vœu que des travaux decette nature fussent aussi tentés dans les différentes provinces et en particulier dans la nôtre, parce qu'ils mettraient

à découvert tous les élémens de notre langue, et populariseraient la connaissance d'un idiôme généralement ignoré et indispensable pour l'étude sérieuse de notre littérature et de notre histoire.

M. Michelot, dont je m'honore d'être l'ami et le camarade, et M. Meissas, son collaborateur, ne cessent, par leurs écrits sur l'enseignement, de bien mériter de la jeunesse. Leur *Manuel d'histoire de France* et leurs *tableaux historiques* ont été examinés par MM. Gelle et Huguenin jeune. Le premier rapporteur n'y a vu que de légères imperfections qu'il serait facile de faire disparaître, et vous a dit que le Manuel d'histoire de France n'en est pas moins un ouvrage utile, bien approprié à sa destination, et que de tous ceux du même degré composés sur cette matière, c'est celui qu'il adopterait le plus volontiers. Parfaitement d'accord avec M. Gelle, M. Huguenin s'exprime sur les tableaux historiques, ainsi qu'il suit: « A part quelques remarques qui sont en » petit nombre, toutes les parties nous ont paru traitées » avec ensemble, intérêt et clarté. Les tableaux de MM. » Meissas et Michelot, pourront être d'un usage com» mode pour graver avec ordre dans l'esprit des enfans » les principaux faits de l'histoire de France, et les pré» parer aux études historiques d'un âge plus avancé. Les » notions qu'ils renferment, suffiront à ceux des élèves » que leur carrrière ne doit point appeler à de nouvelles » études. »

Le traité général d'éducation de M. Jullien nous a valu de M. Gelle un rapport dont le style élégant et pur nous fait regretter tout ce que sa démission fait perdre à l'Académie. « Dans un ouvrage tel que celui-ci, dit-il, » il ne faut chercher ni morceaux brillans, ni séductions » du style. M. Jullien s'explique avec une heureuse » facilité; mais il ne s'amuse pas à semer sur sa route.

» Il développe avec abondance ses idées, multiplie peut-
» être un peu trop ses résumés. On sent la sollicitude
» de l'écrivain qui, dans son ardent désir d'être utile,
» épanche sa pensée, craignant toujours qu'elle ne soit
» pas suffisamment comprise. On peut juger diversement
» le système de M. Jullien, les dispositions de son plan,
» certains détails dans l'exécution ; mais tout le monde
» y reconnaîtra un ouvrage consciencieux où respire le
» plus sincère amour du bien public, digne enfin du
» philantrope éclairé qui a pris pour devise de sa vie
» entière : *le perfectionnement social par l'instruction*
» *et la vertu.* »

Au nombre des ouvrages recommandables de l'époque actuelle, il faut placer celui de MM. de Beaumont et Alexis de Tocqueville sur le système pénitentiaire dans les Etats-Unis. « Ce livre, a ajouté M. Dosquet, remarquable
» sous tous les rapports, demande à être non-seulement
» lu, mais même médité par toutes les personnes qui,
» par savoir ou par philantropie, s'occupent des graves
» questions de législation et d'administration relatives à
» la réforme du régime des prisons, et à l'amélioration du
» système pénal qui régit maintenant la société. »

Un de vos correspondans, M. Cœmmerer dont la muse vous est connue depuis long-temps, Messieurs, a composé une *ode à la nièce de Klopstock*; l'Académie, sur le rapport de M. Blanc, a décidé qu'une lettre de remercîmens serait adressée à l'auteur, et que ses vers recevraient sous vos auspices, les honneurs de la publicité.

M. Gerson-Levy auquel vous êtes redevables d'observations fort judicieuses sur une dissertation allemande du docteur Carle Zell intitulée : *des journaux de l'ancienne Rome*, et sur la traduction de la bible par M. S. Cahen, qui lui paraît plus conforme au génie de la langue hébraïque que la traduction de Sacy, vous a fait remarquer, en

parlant du mémoire de M. le comte Rœderer, pour servir à l'histoire de la société polie en France, que la vivacité et la finesse du style font oublier que l'auteur, enlevé depuis aux lettres, avait alors 82 ans; il regarde d'ailleurs cette nouvelle publication comme un corollaire de la précédente, et comme la preuve de ce fait, que le ridicule qui avait été déversé sur la réunion de l'hôtel de Rambouillet, n'est que l'effet d'une querelle entre les mœurs dissolues et les mœurs chastes et décentes.

Cet hommage rendu par M. Gerson-Levy au dernier ouvrage de M. le comte de Rœderer m'avertit, Messieurs, qu'il me faudrait consacrer quelques mots à la mémoire de notre illustre académicien. L'impartiale histoire appréciera, dans l'une de ses pages, le procureur syndic de la commune de Paris, faisant un rempart de son corps à Louis XVI dans la journée du 10 août, le sénateur intègre de l'empire, investi de toute la confiance de Napoléon dont le regard d'aigle devinait si bien les hommes, le citoyen disgracié sous la restauration et reparaissant, au soleil de Juillet, pour consolider, au déclin de ses jours, nos libertés publiques qu'il avait défendues dans ses jeunes années. Mais une vie aussi longue, toujours pure et sans tache, ne saurait entrer dans le cadre étroit d'un souvenir académique. Bornons-nous à honorer les profondes connaissances, les talens littéraires de celui que nous avons perdu; que les ouvrages dont il a enrichi notre bibliothèque soient à nos yeux le témoignage flatteur que l'une des plus belles gloires de l'ancienne Académie de Metz fut aussi la nôtre.

Les sciences et les lettres, ont aussi à déplorer la perte de M. Cadet, natif de Metz, l'un de nos académiciens honoraires, ancien président de la Société philotechnique à Paris. Le biographe de la Moselle, M. Bégin, nous apprend, Messieurs, qu'après avoir résidé en Corse, où

il avait été successivement secrétaire général de l'intendance, subdélégué et inspecteur des mines, M. Cadet se servit des rouleaux du cadastre pour figurer le relief de cette île, avec les matières mêmes du sol; que ce curieux ouvrage facilite beaucoup l'intelligence de ses mémoires sur les jaspes et sur les stations de la mer. Ses autres mémoires sur les bois, les mines, et sur l'expédition de 1827 pour le pôle nord; ses études sur la navigation, et plusieurs articles qu'il a donnés à la Revue encyclopédique, sont des titres qui lui assurent les regrets de l'Académie et de sa ville natale.

Un de nos titulaires qui vivait au milieu de nous, que nous avons vu, en 1832, lutter avec tant de courage et de persévérance contre les ravages du choléra qui désolait notre cité, le docteur Boisseau, professeur de notre hôpital militaire, a succombé, Messieurs, sous le poids des travaux les plus opiniâtres. L'âme encore émue par le souvenir des paroles qui furent prononcées sur sa tombe, que ne puis-je, comme son digne confrère M. Moizin, vous tracer le tableau de ses services, dans nos armées, en Allemagne, en Espagne, en Belgique, depuis 1810 jusqu'au jour du sanglant désastre de Warterloo? C'est aux hommes de la faculté qu'il appartenait, et déjà ils l'ont fait, d'apprécier tout le mérite de ces articles qui furent long-temps l'ornement des recueils périodiques de la science, et où la plume d'un élève ignoré se montrant l'égale de celle des plus grands maîtres, promettait pour plus tard la *Nosographie organique*, ouvrage tellement remarquable, qu'il aurait suffi autrefois, nous dit encore M. Bégin, pour assurer une immortalité médicale. En n'écoutant que les hautes inspirations de son génie, Boisseau avait oublié ses intérêts matériels; il est mort pauvre...... exemple bien rare, Messieurs, dans un siècle où le talent ne dédaigne plus la richesse!

Encore une victime à joindre à celles que la mort a frappées, cette année, dans nos rangs. M. Pierron, menuisier de cette ville, l'un de nos agrégés artistes n'est plus; sa perte a été vivement sentie et de la classe industrielle et de ceux qui savent estimer tout ce que vaut un ouvrier qui excelle dans son art. Qui n'a pas admiré ces belles rampes d'escalier en charpente dont les constructions se sont répandues dans tant de maisons particulières? M. Pierron, le premier, en avait offert l'exemple à ses confrères. Et ces reliefs de combles, de voûtes et de machines qui donnent tant de prix à la collection des cours industriels et qui serviront long-temps de modèles à nos jeunes ouvriers, ils sont également son ouvrage. M. Pierron n'était ni un ouvrier ordinaire, ni l'esclave d'une routine aveugle; la précision géométrique de ses tracés témoigne, au contraire, de ses connaissances théoriques. Consultez, Messieurs, vos archives dont l'ordre est aussi régulier aujourd'hui qu'il fallait l'attendre de l'intelligence et du zèle avec lesquels l'agent de l'Académie, M. Vincent, seconde notre secrétaire archiviste M. Victor Simon; elles vous montreront la pensée toute entière de M. Poncelet, lorsqu'il sollicitait lui-même l'admission de M. Pierron. Un tel suffrage n'est-il pas l'éloge de l'artiste que nous regrettons?

Pour me conformer à l'usage établi, je dois, Messieurs, présenter l'état nominatif des collègues qui se sont retirés pendant le cours de l'année, et de ceux qui ont été admis.

Ont donné leur démission : MM. Bergery, Dosquet, Thiel, Gelle, Marchal, Lasaulce, Renault et Méline. (Ce dernier était entré à l'Académie peu de temps auparavant.)

M. Chaumas, sur sa demande, a passé de la classe des titulaires à celle des associés libres, et M. Ollivier répétiteur de l'école polytechnique, de la classe des associés libres à celle des membres correspondans.

Ont été nommés titulaires : MM. Réverchon, ingénieur des mines ; le docteur Félix Maréchal, membre du conseil municipal de Metz ; Morin, capitaine d'artillerie, professeur de mécanique à l'école d'application ; le docteur Haro, professeur d'histoire naturelle au collége de Metz ; Terquem, pharmacien à Metz, et Fournel, naturaliste ;

Aggrégé artiste : M. Nicéville père ;

Membres correspondans : MM. de Lasaussaye de Blois, et le capitaine d'artillerie Piobert.

J'arrive, Messieurs, au terme des fonctions que m'avait confiées votre bienveillante indulgence. La multiplicité des résultats consignés en ce compte rendu, a dû convaincre que le travail n'est point ici un privilége individuel, et que nul de nous n'est un nouvel *atlas* sur qui repose le poids de toute notre sphère académique. C'est qu'en effet la science universelle, dans une même tête, est presque toujours une chimère de la vanité, une fausse monnaie qui peut avoir cours auprès des personnes innocentes et crédules, mais que délaisse quiconque apprécie dignement ce qui est vrai, ce qui est utile.

LISTE

DES OUVRAGES

DONT IL A ÉTÉ FAIT HOMMAGE A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1835 - 1836.

Ouvrages publiés par des Membres de l'Académie.

Arithmétique élémentaire, par M. Noël.
Cosmographie des écoles primaires, par M. Bergery.
Discours prononcé à la chambre des députés, par M. Ladoucette.
Dessin linéaire à vue, par M. Bergery.
Mécanique des écoles primaires, par M. Bergery.
Pertes (des) séminales involontaires, par M. Lallemand.
Pièce de vers, par Cœmmerer.
Recherches anatomica-pathologiques sur l'incéphal, par M. Lallemand.
Traité d'Algèbre élémentaire, par M. Noël.
Traité de Géométrie, par M. Noël.
Une révolution au 16e siècle, par M. Faivre.

Envois des sociétés correspondantes et ouvrages imprimés et manuscrits offerts à l'Académie.

Actes de la Société linéenne de Bordeaux. — Rapp. : M. Simon Victor.
Agronome (l') journal mensuel 1835. — Rapporteurs : MM. Bouchotte col., Colle, Desquet, Macherez, et de Maud'huy,

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriège. — Rapp. : MM. de Maud'huy et Maréchal.

Annales d'agriculture de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Rapp. : MM. Faivre et Lasaulce.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. 1834. — Rapp. : M. Macherez.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Rapp. : M. Champouillon.

Annales de la Société d'émulation du département des Vôges. — Rapporteur : M. Didion.

Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — Rapp. : M. de Saulcy.

Annuaire historique et statistique du département de la Moselle pour 1836. — Rapp. : M. Faivre.

Appel aux amis de la science. — Rapp. : M. Didion.

Aristocratie (de l') en France, par M. R...

Assemblée générale annuelle de la Société de la morale chrétienne. 1835.

Bon cultivateur (le) recueil agronomique, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy. — Rapp. : MM. Bouchotte, Colle, Munier, capitaine et Marchal.

Bulletin de l'Académie royale des sciences de Bruxelles.

Bulletin de l'Académie ébroïcienne de l'Eure. — Rapp. : M. Faivre.

Bulletin de la société d'agriculture du département de l'Hérault. — Rapp. MM. Bouchotte, Lasaulce, Macherez, Simon Victor.

Bulletin de la Société agricole et industrielle de l'Oise. — Rapp. MM. Bouchotte et Labastide.

Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans. — Rapp. : M. Colle.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhausen. — Rapp. : MM. Blanc, Gosselin, Haro, et Munier, capitaine.

France départementale. 1835. — Rapporteurs : MM. Champouillon, du Coëtlosquet et Labastide.

France littéraire. — Rapporteur : M. Champouillon.

Histoire de France depuis la restauration, par Lacretelle.

Journal des travaux de l'Académie de l'industrie. — Rapport. : MM. Champouillon, Lejoindre, Lemasson, Macherez, Munier, capitaine.

Journal d'agriculture, des sciences, lettres et arts de l'Ain. — Rapporteurs : MM. Chaumas et Didion.

Journal de la Société d'agriculture de Carcassonne. — Rapporteur : M. Champouillon.

Journal de la Société de la morale chrétienne. — Rapporteurs : MM. Du Coëtlosquet, Dosquet et Lasaulce.

Journal des propriétaires ruraux, pour le midi de la France. 1835. — Rapporteurs : MM. Bouchotte, Colle, Macherez et Marchal.

Journal de la chimie médicale. 1835. — Rapporteur : M. Chaumas.

Journal des travaux de la Société française de statistique universelle. — Rapporteurs : MM. Gerson-Levy et Labastide.

Journal des travaux de la Société française. — Rapporteur : M. Faivre.

Journal de la Société d'encouragement pour le commerce national. — Rapporteur : M. de Maud'huy.

Journaux du département de la Moselle. — Courrier. — Gazette. — Indépendant.

Jugement et résultat des concours de l'Académie royale du Gard. 1835.

Lectionum publicarum in universitate litteraria alberto Ludoviciana per semestre œstirium habendarum initium ad XXII Diem aprils indicit prorector et senatus. — Rap. : M. Gelle.

Lois de la presse en 1836, par M. Parant.

Manes (aux) de M. Pellet, d'Épinal. (Extrait du procès-verbal du 8 avril 1830.)

Mémoire sur une médaille en l'honneur de Louis-le-Débonnaire. — Rapporteur : M. de Saulcy.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Rapporteur : M. Didion.

Mémoires de la Société royale de Nancy, 1833-1834. Rapporteur : M. Blanc.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts de l'Aube. — Rapporteur : M. Blanc.

Mémoire théorique et statistique sur les Luxations.

Mémoires sur le mûrier des Philippines, Morus sinensis.

Mémoire sur le choléra-morbus, par M. Pascal.

Mémoires de la Société des sciences et des lettres de Blois.

Mémoire pour servir à l'histoire de la Société polie en France. — Rapporteur : M. Gerson-Levy.

Mémoire sur les courtillères. — Rapport. M. de Saulcy.

Mémoire sur la marne trouvée dans le pays du Wars. Rapporteur : M. Simon.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise. — Rap. : M. Munier, capitaine.

Mémoire sur les falsifications des écritures. — Rapport. : M. Bergery.

Mémoire et analyse des travaux de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts de Mende. — Rapp. : M. Bouchotte.

Messager des sciences et des arts de la Belgique 1835. — Rapporteur : M. Faivre.

Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines. — Rapporteur : Gerson-Levy.

Météorologie statistique pour 1834, par M. Parisot. — Rapporteur : M. Schuster.

Moniteur de la propriété et de l'agriculture. — Rapporteurs : MM. Labastide et Munier, professeur.

Moyen (des) de propager le goût de la musique en France. — Rapporteur : M. Soleirol.

Notice sur la carie des blés. — Rapporteur : M. Faivre.

Notice historique sur Isabelle d'Angoulême, comtesse, reine. — Rapporteur : M. Huguenin.

Notice sur les champignons des prés, bois, etc.

Notice sur le château de Chambord. — Rapporteur : M. de Saulcy.

Notice sur le maltimètre. — Rapporteur : M. Colle.

Notice sur l'indostane, le sagou, le salep, l'arrovve, aoot et le tapioka.

Notes sur quelques végétaux qui croissent spontanément dans le département du Gard. — Rapporteur : M. Macherez.

Nouveau procédé de chaulage.

Observations sur le choléra-morbus, par M. Michel Halphen. — Rapporteur : M. Scoutetten.

Père (le) de famille, journal progressif de l'instruction populaire.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Caen. 1834. — Rapport. : M. Labastide.

Précis des travaux de la Société centrale d'agriculture de Nancy.

Principe du tir.

Procès-verbal de la séance publique de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer. Rapporteur : M. Maréchal.

Programm wodnrch zur akademischen feider des hohen Gebuts festor seiner königlichen hoheit unsers gnædigsten profsherzogs-carl Léopold Friedrich einladen protector und sénat der Albert-Ludwigs universitæt. — Rapporteur : M. Gerson-Levy.

Programme de la séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture.

Programme des prix proposés par la Société royale et centrale d'agriculture.

Programme d'un concours proposé par la Société royale et centrale d'agriculture.

Programme de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Programme des prix pour la destruction des courtillères.

Programme des prix de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Programme des prix de la Société philharmonique, du Calvados.

Programme des prix proposés par la Société industrielle de Mulhausen.

Rapport à la chambre des députés sur la fabrication et la vente des tabacs. — Rapp. : M. Dosquet.

Rapport au nom d'une commission spéciale sur l'instruction pratique. — Rapp. : M. Didion.

Rapport de la commission des laines et des céréales de Nismes. — Rapp. : M. Dosquet.

Rapport de la Société centrale d'agriculture de Nancy.

Recherches sur les annexes du fœtus humain.

Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, 1835. — Rapp. : M. Scoutetten.

Recueil publié par la Société d'agriculture de Falaise. — Rapporteur : M. Macherez.

Recueil agronomique de Tarn-et-Garonne 1835. — Rapp. : MM. de Maud'huy, Munier, capitaine.

Résumé des travaux de la Société géologique de France.

Séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Rapp. : M. Blanc.

Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Séance publique de la Société royale d'émulation de l'Ain.

COURS INDUSTRIELS.

CONCOURS DE 1835-1836.

PROCLAMATION

DES DISTINCTIONS MÉRITÉES.

COURS DE GRAMMAIRE, Ire PARTIE.

PROFESSEUR : M. MACHEREZ FILS.

CONCOURS ÉCRIT.

CLASSE DES OUVRIERS.

37 Auditeurs. — 22 Concurrens.

1 1er *Prix*.... Eugène CUNY, clerc d'avoué.
2 2me *Prix*... Christophe VIVILLE, ébéniste.
3 *Att. de savoir* Victor CHEVALLIER, bijoutier.
4 .... Eugène GAILLOT, imprimeur.
5 .... Lion LEVY, tailleur d'habits.
6 *Ment. honor.* { Victor GAILLOT, lithographe. / Simon CAHEN, colporteur.
7 .... Antoine LALLEMENT, jardinier.
8 .... { Nicolas MICHELOT, commis. / Jules DELHAT, compositeur.
9 .... Christianne MEUNIER, sellier.
10 .... { Nicolas GUSSE, charron. / Charles KRUSIUS, fondeur / Lucien LEVY, bijoutier. / Salomon - Lion ROTTEMBOURG, ferblantier.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

58 Auditeurs. — 35 Concurrens.

1 *Prix unique*. Henry dit PÉCRY, 32e de ligne.

2 *Att. de savoir* { Mayer Ettling.
Nathan ARON.

3 .... { Pierre BODELOCHE, 1er du génie.
Jean-François VOISIN, école de pyrotechnie.

4 .... { Pierre NORBERT, 10e compie d'ouv. d'art.
Pierre André RICHARD, 32e de ligne.
Jean-Pierre VAUGEIN.
Samuel LEVY.

5 .... Isaac ALKAN.

6 .... { Claude DELUARD, école de pyrotechnie.
Organiste KLEIN.

7 .... { Joseph CONTAN, 1er du génie.
Pierre PITOUX, 1er du génie.

8 .... Hilaire CARDIN, 8e d'artillerie.

9 *Ment. honor*. Léon MIRCHER.

10 .... Jean-Lucien CHAVIN, 1er du Génie.

11 .... Joseph-Réné Xénard, 11e compie d'ouv d'art.

12............. Jean AUGUSTE.

13............. { Mathurin SERREAU, 8e d'artillerie.
Clément-Napoléon HUYON, école de pyrot.

14............. { Joseph FLEURETTE, école de pyrotech.
Maxime DUCATEL, 8e d'artillerie.

CONCOURS ORAL.

CLASSE DES OUVRIERS.

6 Concurrens.

1 *Prix unique*. Christophe VIVILLE (2). (*)

2 *Att. de savoir* Eugène CUNY (2).

3 .... Antoine LALLEMENT (2).

4 *Ment. honor*. Victor CHEVALLIER (2).

5 .... Jean-Claude GUILLAUME, commis.

(*) Les chiffres mis entre parenthèses, indiquent le nombre de fois que l'élève a été nommé.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

10 Concurrens.

1 *Prix unique.* Mayer **ETTLING** (2).
2 *Att. de savoir* Henry dit **PÉCRY** (2).
3 *Ment. honor.* Clément-Napoléon **HUYON** (2)
4 .... Joseph **BOULINGUEZ**, 1er du génie.
5 .... Antoine-Marie **CORMAND**, école de pyrotechnie.
6 .... Léon **MIRCHER** (2)
7 .... Organiste **KLEIN** (2)
8 .... Joseph-Réné **XENARD** (2)
9 .... Jean-François **VOISIN** (2).

COURS DE GRAMMAIRE, 2e PARTIE.

PROFESSEUR : M. MACHEREZ.

CONCOURS ÉCRIT.

CLASSE DES OUVRIERS.

22 Auditeurs.—14 Concurrens.

1 1er *Prix*.... Jean **QUENTIN**, serrurier.
2 2e *Prix*..... Joseph **GRANDJEAN**, tonnelier.
3 *Att. de savoir* Pierre **METZIGNIÈRE**, commis.
4 .... André **MAILLET**, serrurier.
5 *Ment. honor.* Edouard **BARTHELEMY**, commis.
6 .... Bernard **CAHEN**, commis.
7 .... François **PIERNETZ**, bandagiste.
8 .... Jean-Baptiste **NOEL**, commis.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

25 Auditeurs.—15 Concurrens.

1 *Prix unique.* Pierre **MÉNÉTRIER**, 1er du génie.—
2 *Att. de savoir* Augustin **PONDRILHE**, 1er du génie.
3 .... Hippolyte **MIRCHER**,
4 .... Joseph **WORMS**.
5 .... Louis **DECOUX**, 1er du génie.
6 .... Jacques **SIMONY**.

7 .... Alphonse **NUCÉ**.
8 .. .. Jean-Baptiste **FRANCOT**, 1er du génie.
9 *Ment. honor.* Constant **LEPROHOM**, 1er du génie.
10 .... Casimir **GILLIARD**., 1er du génie.

CONCOURS ORAL.

CLASSE DES OUVRIERS.

3 Concurrens.

1 *Prix unique.* Pierre **METZIGNIÈRE** (2) —
2 *Att. de savoir* Lion **ROTTEMBOURG**, commis.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

7 Concurrens.

1 *Prix unique.* Pierre **MENETRIER** (2).
2 *Att. de savoir* Jacques **SIMONY** (2).
3 .... Casimir **GILLIARD** (2).
4 .... Joseph **WORMS** (2).
5 .... Hippolyte **MIRCHER** (2).
6 .... Jean-Baptiste **FRANCOT** (2)
7 .... Alexis **LEROY**, 1er du génie.

COURS PRÉPARATOIRE D'ARITHMÉTIQUE,

PROFESSEUR : M. WENDLING.

CONCOURS ÉCRIT.

CLASSE DES OUVRIERS.

52 Auditeurs. — 29 Concurrens.

1 1er *Prix*.... Jean-Baptiste **JACQUEL**, horloger.
2 2e *Prix*.... Jean **RICHARD**, ébéniste.
3 *Att. de savoir* Jacques **CHARPENTIER**, cordonnier.
4 .... Jacques **CHALTÉ**, cordonnier.
5 *Ment. honor.* Jean-Pierre **GÉNIN**, serrurier.
6 .... { Louis **LECLAIRE**, tonnelier. / Jean-Claude **HOUILLON**, ferblantier. / Jean-Baptiste **MOUTIER**, menuisier. }
7 .... Clément **PIERRON**, ferblantier.

8 .... Joseph BERRARD, peintre.
9 .... Jean-Baptiste LAMESFELDT, manœuvre.
10 .... François COLLIN, menuisier.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

28 Auditeurs. — 11 Concurrens.

1 *Prix unique.* Henry dit PÉCRY (3) —
2 *Att. de savoir* Rieul COURTOIS, 1er du génie.
3 .... Léon MIRCHER (3).
4 *Ment. honor.* David TONGAS, 32e de ligne.
5 .... Amand SCHILS.

CONCOURS ORAL.

CLASSE DES OUVRIERS.

12 Concurrens.

1 *Prix unique.* Jacques CHARPENTIER (2).
2 *Att. de savoir* Jean-Baptiste JACQUEL (2).
3 *Ment. honor.* Jacques CHALTÉ (2).
4 .... François CHARDIN, commis.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

7 Concurrens.

1 *Att. de savoir* David TONGAS (2).
2 *Ment. honor.* Léon MIRCHER (4)

COURS D'ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE.

PROFESSEUR : M. VINCENT.

CONCOURS ÉCRIT.

CLASSE DES OUVRIERS.

23 Auditeurs. — 10 Concurrens.

1 *Att. de savoir* Jean GLAVET, serrurier.
2 *Ment. honor.* Nicolas PIERRONNET, cordonnier.
3 .... Jean WATRINET, jardinier.
4 .... Pilippe BIGOT, cordonnier.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

45 Auditeurs — 14 Concurrens.

Hippolyte **MIRCHER**. (Hors de concours.)

1 *Prix unique.* André-Marie **LANGLOIS**, école de pyrotech.
2 *Att. de savoir* Amédé **DO**, école de pyrotechnie.
3 .... Paul-Christophe **ETIENNE**, 10e compagnie d'ouv. d'art.
4 *Ment. honor.* Charles **MULLER**, 1er du génie.
5 .... Bernard **LOISEAU**, 1er du génie.
6 .... Jeanpierre **NICOLAY**.

CONCOURS ORAL.

CLASSE DES OUVRIERS.

5 Concurrens.

1 1er *Prix*.... { Nicolas **STEFF**, typographe. / François **GLAVET**, serrurier. }
2 2me *Prix*.... { Joseph **SERRIER**, cordonnier. / Jean **GLAVET**, serrurier (2). }
3 *Ment. honor.* Nicolas **PIERRONET**, cordonnier.

CLASSE DES ÉTUDIANS ET DES MILITAIRES.

15 Concurrens.

Hippolyte **MIRCHER**, (hors de concours.)

1 *Prix unique.* André-Marie **LANGLOIS** (2).
2 *Att. de savoir* Nicolas **FOURNEL**, école de pyrotechnie.
3 .... { Paul-Christophe **ETIENNE** (2). / Jeanpierre **NICOLAY** (2). }
4 .... François **GODARD**, 1er du génie.
5 .... Jean **SEMBACH**, 1er du génie.
6 .... Jean **ARROINEAU**, 1er du génie.
7 .... Juste **DUBUC**, 1er du génie.
8 .... Martin **MARCHAL**.
9 .... { André **STEVENIN**, 1er du génie. / Eloi-Joseph **CHIMOT**, 1er du génie. }
10 .... Jacques-Paul **ENOUF**, 1er du génie.
11 .... Jean-Baptiste **GEVRON**, 1er du génie.
12 .... Adolphe **BOUCHEZ**.

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES PUBLIÉS EN 1835,

Par la Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,

PAR M. MUNIER, CAPITAINE D'ARTILLERIE.

MESSIEURS,

LES Mémoires publiés annuellement par la Société royale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, toujours intéressans par les travaux utiles de ses membres, se recommandent en 1835, surtout par un fait d'expérience que je propose de porter immédiatement à la connaissance des cultivateurs du département de la Moselle, à cette époque où ils plantent leurs pommes de terre, à savoir : qu'ils augmenteront leur récolte d'un quart en substituant de *très-petites* pommes de terre (celles qu'on nomme ordinairement *racailles*) aux moyennes ou aux fractions de grosses qui sont généralement employées.

En vous rendant compte des mémoires publiés en 1834 par la même société, je vous ai fait connaître qu'il résultait d'expériences comparatives, faites en 1833 par M. Fassart, fermier du roi, que les moyens tubercules étaient préférables, pour la plantation, aux tubercules d'un plus gros volume.

M. Fessart a recommencé en 1834 ces expériences comparatives sous les yeux d'une commission, et les a faites sur plus de 5 arpens, et avec tout le soin et toute l'exactitude désirables pour obtenir des résultats concluans ; il a fait compter et peser les tubercules plantés et les produits fournis par ces tubercules de même espèce, mais de volumes différens, savoir : de gros, de moyens, de petits et de très-petits.

En comparant les produits fournis, par les potets, où l'on a placé un tubercule entier, on a constaté les résultats suivans :

		RAPPORT du produit avec le plant, défalcation faite du poids des plants.	POIDS TOTAL du PRODUIT.
Pour les gros tubercules		5 fois.	649k
— les moyens		12 —	741
— les petits		23 —	867
— les très-petits		100 —	957
Qu'en mettant dans chaque potet	la moitié d'un gros tubercule on a obtenu	10 —	684
	le quart *id.*	20 —	683
	la moitié d'un moyen *id.*	21 —	785
Qu'en mettant au contraire dans chaque potet	deux moyens tubercules *id.*	5 —	669
	deux petits *id.*	11 —	835
	deux très-petits *id.*	48 —	923

Si donc on veut planter des tubercules, on les divisera en quatre, s'ils sont gros, en deux, s'ils sont moyens; l'on mettra une de ces fractions, dans chaque potet. Quant aux petits, il n'en faut mettre qu'un seul; et s'ils sont très-petits, on en plantera deux, puisque le produit, avec un ou avec deux, par potet, a été le même à 34 kil.

près, qui toutefois sont en faveur de la plantation d'un seul tubercule par potet ; on en mettrait deux dans la seule crainte que quelques potets vinssent à ne rien produire, par l'avarie du seul tubercule qu'ils renfermeraient.

Il est à regretter que l'expérience n'ait pas été faite sur des moitiés de petits tubercules, en n'en mettant qu'une moitié dans chaque potet, parce qu'il peut arriver, qu'on n'ait que de petites et non de très-petites pommes de terre pour plants.

Les expériences de M. Fessart, expliquent et confirment la coutume de fractionner les tubercules, gros et moyens, pour plants de pommes de terre, mais elles enseignent, de plus, qu'il ne faut pas mettre plusieurs fractions, dans le même potet, comme je l'ai vu faire; et surtout, que les *très-petits* tubercules, qui ne peuvent être employés utilement, comme aliment, et que, pour cette raison, on néglige souvent de ramasser, sont précisément ceux qu'il convient d'employer pour plants, parce qu'ils produisent la moitié, en sus des gros, le quart en sus des moyens qu'on emploie ordinairement, et le huitième en sus des petits, résultat d'une grande importance pour l'agriculture.

M. l'abbé Paramelle, paraît savoir reconnaître, à l'inspection du sol, dans plusieurs départemens, la présence des eaux souterraines et la profondeur à laquelle elles se trouvent ; il prend comme rétribution, 15 francs par indication exacte et rend cette somme, quand on ne trouve pas l'eau à la profondeur indiquée. Les résultats qu'il obtient de sa théorie, qu'on ne fait pas connaître, sont dignes de remarque, puisque, sur soixante-quinze creusemens opérés, soixante-neuf ont procuré des sources abondantes.

M. Geffrey, serrurier à Montgeron, a présenté une charrue avec avant-train, qui peut aussi être manœuvrée comme araire.

Cette charrue est d'une construction légère et nouvelle sous le rapport du moyen du mécanisme employé pour donner plus ou moins d'entrure au soc, c'est-à-dire, pour changer l'angle du sep et de la haye, mais ce moyen, qui consiste en un mouvement de rotation imprimé, à l'aide d'une vis sans fin et d'une crémaillère, au système du versoir, du sep, du soc et du coutre autour d'un boulon horizontal qui traverse la haye, ne me semble pas heureux, parce qu'il ôte évidemment au soc et au versoir leur fixité par rapport à la haye dans le sens transversal, fixité indispensable à la stabilité de la charrue et à un bon labour.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, après avoir signalé ce défaut de construction, qu'il faut tenir constamment les manches de cette charrue pour qu'elle puisse labourer, et que c'est en quelque sorte, un pas fait en arrière au lieu d'un perfectionnement réel, depuis que Grangé a inventé le moyen de faire labourer seule sa charrue.

NOTICE

SUR

LA CASTRATION DES VACHES,

PAR M. ISELL, VÉTÉRINAIRE A MULHOUSE.

IL y a quelque temps que vous m'avez témoigné le désir d'avoir des renseignemens sur la castration des vaches laitières; je prends aujourd'hui la liberté de répondre à votre demande.

La castration ou l'extirpation des ovaires dans les femelles, avantageusement connue sous le rapport de l'engrais des animaux domestiques, offre encore un avantage bien plus grand, c'est celui de conserver le lait à une vache pendant plusieurs années, si elle est opérée au moment où son lait est en abondance.

Les vaches que l'on destine à la castration doivent avoir fait le troisième veau, et l'opération doit être faite du 30 au 34me jour après le vêlage; c'est l'époque de la vie où la vache a toutes ses forces.

Jusqu'aujourd'hui on a toujours ignoré l'effet que produit la castration sur les vaisseaux lactifères, on n'a même pas osé l'entreprendre sur les femelles qui avaient mis bas, la considérant toujours comme mortelle.

Le 21 octobre 1834, à neuf heures du matin, je pris une petite vache âgée de huit ans, à moi appartenant,

elle avait fait veau il y avait deux ans, elle ne donnait que 4 litres de lait par jour au moment de l'opération.

Le jour de l'opération, le lait a diminué jusqu'à un quart de litre; le lendemain il a augmenté, et ainsi de suite jusqu'à 4 litres qu'elle a donnés continuellement. D'après ce que je viens de dire, l'on s'apercevra que dans cette expérience je n'ai pas eu égard à la quantité de lait, je ne cherchais qu'à pratiquer l'opération avec succès, et j'y ai réussi.

Le 4 novembre j'ai opéré une vache hors d'âge, appartenant à M. André Kœchlin, maire de Mulhouse. Au moment de l'opération cette vache donnait 14 litres de lait par jour; le jour de l'opération le lait a diminué jusqu'à deux litres et demi. Cette vache n'ayant pas tout-à-fait refusé les alimens, la quantité de lait a augmenté, dès le lendemain, tous les jours d'un litre par traite, et aujourd'hui (huit mois après l'opération) elle donne la même quantité de lait qu'elle donnait avant d'avoir été opérée.

Le 22 novembre j'ai fait la castration sur une vache dans la ferme de Hombourg, appartenant à M. Nicolas Kœchling. Cette vache hors d'âge et taurelière, c'est-à-dire, qu'elle réclamait à tous momens le taureau, et toutes les saillies ont été infructueuses, donnait, avant d'avoir été taurelière, 13 litres de lait par jour; elle faisait des mouvemens désordonnés et n'avait pas un moment de repos, ce qui la fit maigrir et lui fit perdre son lait; après l'opération elle a repris son embonpoint et son lait, et donne encore aujourd'hui ses 13 litres par jour. J'ai, depuis cette époque, encore opéré plusieurs vaches appartenant aux mêmes propriétaires, ainsi qu'à d'autres, et qui ont toutes parfaitement réussi.

NOTE

SUR

UN OS FOSSILE

Trouvé dans les carrières de sable de la commune de Montigny, près Metz, déposé au cabinet d'histoire naturelle de la ville.

PAR M. SOLEIROL.

MESSIEURS,

LE terrain diluvien, si intéressant par les débris de grands mammifères qu'on y rencontre, se présente sur plusieurs points du département de la Moselle et du département de la Meurthe ; il existe principalement dans la vallée de la Seille, et compose une grande partie du fond de la vallée de la Moselle.

Une localité très-étendue de cette espèce de terrain, existe vers le confluent de ces deux rivières, dans la plaine qui embrasse les communes du Sablon, de Montigny et les hameaux qui en dépendent ; elle peut être considérée comme limitée au sud, par les coteaux de Jouy-aux-Arches ; au nord, elle s'étend vers Metz, existe même dans l'enceinte de la ville, et se prolonge jusque sous la place de la bibliothèque ; à l'est, elle est bornée par le lit de la Seille, et à l'ouest elle s'étend jusqu'au

rivage de la Moselle, se mêlant en ce point aux alluvions de la rivière.

Un dépôt aussi grand que celui-là, qui comprend plusieurs lieues carrées, présentant une puissance de sept à huit mètres sur quelques points, atteste l'énergie des forces qui l'ont créé, et sa composition arénacée, qui contient beaucoup de cailloux, prouve que le véhicule était capable de transporter des objets d'un certain poids.

On pouvait donc soupçonner que cette localité devait contenir des fossiles intéressans, avec d'autant plus de vraisemblance que M. Simon avait déjà recueilli une dent de rhinocéros, trouvée à Pommerieux, et M. Hollandre, des débris de dents d'éléphant, découverts près de Port-sur-Seille.

Cependant, les recherches de nos amateurs sur ce point, avaient été jusqu'à présent infructueuses, lorsque, au commencement de cette année 1835, j'eus avis que les ouvriers travaillant à l'extraction du sable, dans les carrières situées à droite en avant de la lunette de Montigny, et à l'est de la route de Nancy, avaient rencontré des ossemens.

Immédiatement après la réception de cet avis, je me transportai sur place pour tâcher de réunir tous les débris, si cela était possible; malheureusement l'ouvrier ne sachant pas combien une semblable découverte intéressait les naturalistes, n'avait tenu aucun cas de sa trouvaille; et je ne pus me procurer que quelques fragmens. J'appris que l'os, qui était couché, pouvait avoir environ un mètre de longueur, que sa grosseur était comparable à celle de la cuisse d'un homme, et que l'une de ses extrémités s'étendait en forme plate, avec une largeur de 20 à 25 centimètres; l'ouvrier qui le découvrit le souleva sans précaution, ce qui lui fit éprouver plusieurs fractures, attendu que les os de cette espèce, lorsqu'ils sont dans leurs gissemens, se délitent avec une extrême facilité.

Après ce premier accident, les morceaux étaient encore assez gros pour recomposer l'ensemble; mais l'ouvrier, continuant l'œuvre de sa destruction, brisa le tout en fragmens susceptibles d'être enlevés à la pêle, et mélangés avec le sable qu'on chargeait dans les voitures.

Malgré des renseignemens aussi désespérans, je ne perdis point courage; plusieurs amateurs, attirés sur les lieux par la nouvelle, avaient ramassé des morceaux; je fis des démarches, et ils voulurent bien me les remettre; d'autres recherches faites sur place, me mirent en possession de nombreux débris; enfin, à force de patience, je suis parvenu à recomposer une portion de ce précieux fossile, d'une manière assez complète, pour faire juger qu'il a dû appartenir à un de ces animaux gigantesques qui ont précédé le déluge.

Mais, pour déterminer le nom de l'os et l'espèce d'animal, je n'avais ni termes de comparaison, ni connaissance en ostéologie; j'eus recours à nos amateurs d'histoire naturelle, et cherchant dans l'ouvrage de Cuvier, nous avons trouvé (tome I, page 161, planche V, figure 8) la description d'un os d'éléphant fossile, découvert en Sibérie, qui parait être semblable à celui qui fait l'objet de cette note. M. Résimont a établi l'identité de l'espèce dans les termes que voici :

» Cet os comparé à un fémur d'éléphant fossile, présente » comme lui, une face concave; une face convexe, près » de laquelle existe une crête très-prononcée et assez » étendue ».

» Plus près de l'extrémité inférieure (du moins je » crois que cette extrémité est l'inférieure), se trouve » une dépression, qui probablement, comme celle de » l'os qui a servi de terme de comparaison, se termine » entre les deux condyles ».

» Si cet os est semblable à celui auquel je l'ai comparé,

» il a dû appartenir à un animal d'une hauteur de neuf » pieds et demi. »

Ainsi, d'après ce fait, nous sommes autorisés à conclure, que les terrains diluviens de notre département renferment des débris d'éléphans fossiles, analogues à ceux qu'on trouve en Sibérie (*Elephas primigenius*); espérons que par de nouvelles recherches, nous pourrons confirmer ce fait; malheureusement il est à craindre que dans les carrières de Montigny, ces découvertes ne soient bien rares. En effet, si on étudie le gissement de notre os, on voit qu'il se trouvait à environ quatre mètres au-dessous de la surface du terrain; ainsi le véhicule qui a transporté les sables a continué son action long-temps après avoir déposé l'os, et comme on peut admettre que cette cause du transport a détruit les races alors existantes, on est autorisé à conclure que les débris d'ossemens doivent être situés dans les couches inférieures du dépôt.

Ce ne serait donc probablement qu'en exploitant ces couches, qu'on trouverait d'autres fossiles; or, il est rare que les ouvriers creusent à cette profondeur, parce qu'ils trouvent à la fois plus de facilité et d'économie à exploiter les couches supérieures.

Nous devons donc penser avec regret, qu'il existe peut-être au-dessous des couches exploitées, de curieux débris qui sont pour jamais dérobés à nos regards.

APERÇU

DES CHANCES PLUS OU MOINS FAVORABLES

D'OBTENIR

DES PUITS ARTÉSIENS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE,

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE

PAR M. VICTOR SIMON, MEMBRE TITULAIRE.

MESSIEURS,

Le manque d'eau qui s'est fait généralement sentir l'an dernier, a appelé d'une manière plus spéciale l'attention sur les moyens d'en procurer à diverses localités. On a désiré surtout en obtenir par des puits artésiens : mais on a été retenu par la crainte de se livrer à des entreprises trop hasardeuses. En effet, avant de commencer ces sortes de travaux, il importe de bien étudier la localité sur laquelle on veut opérer, d'en bien connaître la composition du terrain et la disposition des couches. Ces diverses observations n'assurent pas le succès, mais au moins elles le rendent plus ou moins probable. C'est ainsi que près de Nuremberg, on fit des forages dans les terrains secondaires anciens, tels que les nôtres, qui furent sans résultats, tandis que ceux de Munich furent productifs. (Résumé des progrès de la géologie, par M. Boué, janvier 1832.) C'est ainsi qu'en creusant à Thionville, à une

grande profondeur dans le lias, on n'obtint aucun résultat, malgré l'examen préalable des lieux.

Quelque chanceuses que soient surtout les premières entreprises de ce genre dans une contrée, quelqu'incertaines que puissent être les données que l'on peut procurer à ce sujet sur un pays, cependant, dans l'intérêt de l'industrie et des habitans de notre département, je crois devoir appelér vôtre attention sur les présomptions plus ou moins vraisemblables que l'on peut tirer de l'examen successif géologique des diverses formations qui le constituent.

Le département de la Moselle appartient à deux systèmes : l'un jurasique, comprenant l'oolite, le lias et le grès de Luxembourg ; l'autre vosgien, comprenant le trias, le grès vosgien, plus un lambeau de terrain houiller.

L'oolite. Cette formation occupe l'arrondissement de Briey, le canton de Gorze, une partie de l'arrondissement de Thionville, quelques communes avoisinant Metz, et la côte de Moncheux, canton de Verny. — Les couches qu'on y observe appartiennent au forest marble, au bradfort clay, à la grande oolite ou great oolite, au fullers eart; on y observe de plus un calcaire oolitique terreux, un autre calcaire gris contenant des rognons siliceux, un calcaire parfois très-puissant, caractérisé par la multitude de polypiers qu'il contient, un autre calcaire caractérisé par une coquille nommée *pecten lens,* des fers oolitiques, alternant parfois avec des marnes verdâtres, enfin des marnes qui font passage au grès suprà liasique. Plusieurs de ces calcaires alternent avec des marnes plus ou moins sableuses et plus ou moins puissantes. Celles qui ont le plus d'épaisseur sont le bradfort clay, le fullers eart et celles au-dessous du fer. La plupart des calcaires sont divisés en bloc d'un volume plus ou moins grand, plusieurs ont une structure feuilletée surtout dans leur

partie supérieure, d'autres sont en dépôt massif coupé par des fissures en divers sens. Ces diverses circonstances influent pour permettre aux eaux de s'enfoncer plus ou moins profondément.

Les sources les plus abondantes jaillissent des couches inférieures et souvent même de la partie la plus basse. C'est ainsi que nous voyons à Gorze, près de Briey, à Dieulouard (Meurthe), à Fontois, etc., les eaux sortir en abondance de parties avoisinant plus ou moins le calcaire à polypiers. Des sources nombreuses coulent au point de séparation de l'oolite et du lias, et c'est à celles-ci qu'on doit en partie l'établissement de plusieurs de nos villages sur le flanc des coteaux. — Il y a donc des motifs suffisans de penser qu'en s'approchant des limites inférieures de cette formation, on pourrait rencontrer des nappes d'eaux souterraines, ou au moins des cours d'eaux. Ce qui rend cette opinion encore plus vraisemblable, c'est qu'il existe dans plusieurs localités des entonnoirs dans lesquels s'engouffrent les eaux pluviales des uperficies, parfois très-étendues, et que dans d'autres lieux il se forme naturellement et presque subitement, des puits plus ou moins profonds. La disposition de couches les unes à l'égard des autres, dans quelques cas particuliers, paraît favorable à ce genre d'entreprise, aussi bien que la disposition générale du terrain qui s'appuie sur le lias, et s'incline à l'ouest pour s'enfoncer sous les côtes de la Meuse, qui sont l'étage moyen de l'oolite.

Le lias forme une large bande qui entre dans notre département par Sailly, Louvigny, et en sort par les environs de Rodemach; à l'ouest il forme la base d'une partie des côtes qui bordent la Moselle, et s'étend sous l'oolite.

Il se compose de grès micacé ou de sables marneux micacés, de marnes grises micacées calcareo-siliceuses, de marnes bleues compactes avec ovoïdes, de marnes

feuilletées argileuses, d'un calcaire contenant un grand nombre de bélemnites, qui a peu d'étendue, et enfin du lias inférieur ou à *gryphites arquées,* dont toutes les couches alternent avec des marnes plus ou moins argileuses, dont quelques-unes ont une texture feuilletée et compacte.

Le lias inférieur paraît avoir subi des dégradations notables avant que le lias supérieur fût déposé : aussi voyons-nous dans la vallée de la Moselle, que ce dernier s'appuie contre le lias inférieur (Metz, Grimont, côte de Mécleuve, etc.), et se trouve dans une disposition parallèle à ce dernier, et quelquefois même à un niveau beaucoup plus bas.

Le lias supérieur ne contient que quelques bancs de roches très-espacés, aussi a-t-il peu de solidité, et sur plusieurs points a-t-il fait des mouvemens considérables (St-Blaise, Sommy, Béva, Jaumont, La Frase, Grimont).

Les marnes avec ovoïdes contiennent beaucoup de sources; elles sont connues sous le nom de *bonnes fontaines, de fontaines ferrées;* ce dernier nom leur vient de la quantité d'oxide de fer qu'elles charrient. Sous celles-ci les eaux filtrent ordinairement à travers les marnes feuilletées, et gagnent jusqu'au calcaire à gryphites. Celui-ci, quoique puissant, contient des sources peu abondantes. Les ruisseaux qu'on y remarque sont bien faibles, eu égard à l'étendue de leur cours et comparativement à ceux de l'oolite (Vallières, Colombey). Aussi voit-on que les travaux des carrières établies à ciel ouvert pour les fours à chaux, sont bien rarement contrariés par les eaux. Ces carrières mettent en position de remarquer quelles sont les couches d'argile qui, à raison de leur puissance ou de leur structure, ont la propriété de retenir les eaux, que l'on voit s'en échapper, en petite quantité à la vérité, mais suffisante pour entretenir des puits.

D'après cet examen, je pense que les points où le lias donne l'espérance de trouver le plus d'eaux, sont les marnes avec ovoïdes, la partie supérieure du calcaire à gryphites, et quelques couches marneuses de celui-ci. Toutefois, disons-le, nulle part dans cette formation les eaux ne se montrent en abondance, et l'on conçoit que l'argile qui y abonde, permettant peu aux eaux de s'enfoncer, celles-ci glissent en grande partie à la surface du sol.

Le grès de Luxembourg, ou *quadersanstein*, que le lias recouvre est très-peu développé dans notre département, toutefois sa disposition peut être de quelqu'intérêt. Ce grès est très-puissant à Luxembourg, à Hettange, près Thionville; il en existe une vaste exploitation qui présente des couches de grès dur, à ciment calcaire, séparées par d'autres couches très-friables, qui pourraient être très-propres à donner passage aux eaux. Si celles-ci étaient abondantes comme celles du vallon des Sept-Fontaines, près de Luxembourg, et étaient renfermées et comprimées entre deux couches solides, elles pourraient donner des eaux jaillissantes.

Le Keuper ou marnes irisées, traverse une grande partie du département, en passant par Puttelange, Grostenquin, Pange, Draugny, Kœnigsmaker et les environs de Rodemach. Il se montre aussi sous la côte, entre St-Julien et Vallières, près Metz.

Ce terrain se compose, d'un grès ou quadersanstein, qui atteint quelquefois une puissance assez grande, et alors de minces couches d'argile le divisent, de calcaire magnésien, de marnes compactes ou feuilletées de diverses couleurs, de gypse en conglomérats, de gypse stratifié, alternant avec des marnes feuilletées dures, d'un grès brun terreux, accompagnant des lignites, de marnes salifères et de sel gemme. La surface de ce sol est très-

accidentée à raison probablement des dégradations qu'il a subies.

Le grès, situé entre le lias et le keuper, les grès et les calcaires interposés dans les marnes de celui-ci, sont autant de circonstances favorables. Aussi, remarquons-nous que ce terrain est sillonné par un assez grand nombre de cours d'eaux; que plusieurs petites rivières y ont leurs sources et qu'elle contient plusieurs étangs.

D'après ces données, on pourrait avec raison, espérer trouver des eaux jaillissantes dans cette formation.

Le Muschelkalk se dirige parallèlement au keuper, en passant par Rorbach, Sarreguemines, Valmont, Raville, Boulay, Valtviese et Sierck. Les couches inclinent dans diverses directions. Il offre des lits peu épais, feuilletés à la partie supérieure, peu distans les uns des autres, séparés ordinairement par de minces couches terreuses et quelquefois argileuses. Il occupe dans notre département des points élevés (hauteur de Sierk, Tromborn, route de Sarreguemines à Bitche); on conçoit que toutes ces circonstances ne sont nullement favorables au séjour des eaux, aussi ne remarque-t-on dans ce terrain que quelques sources. Il a en général un aspect aride; mais il repose sur des argiles fines, le plus ordinairement très-compactes, qui le séparent des grès et qui sont propres à retenir les eaux; aussi remarque-t-on dans celle-ci, des sources en assez grand nombre.

Dans de telles circonstances, on ne pourrait, je pense, espérer des eaux jaillissantes, que dans les points de contact du calcaire avec les argiles. Un forage pratiqué près de Teterchen, dans cette formation, pour rechercher de la houille, a donné une eau jaillissante, qui est encore sensible, quoique ce trou soit aujourd'hui obstrué par des terres. *Enfin les grès bigarrés et les grès vosgiens*, qui sont le dernier terme, au moins apparent des for-

mations de notre département, moins le quartzite de Sierck et un lambeau de terrain houiller, occupent le canton de Bitche, les contrées de Forbach, St-Avold, Creutzwald et de Sierck et présentent des chances de réussite, tellement variables qu'il serait peut-être téméraire d'émettre une opinion. — Si tout le grès est friable, s'il n'est point séparé par quelques couches d'argile, il est certain que les eaux s'enfonceront indéfiniment : si au contraire, il existe des couches de grès durs en un point quelconque, elles pourront, pour peu qu'elles aient une certaine étendue, arrêter les eaux qui pourront ensuite s'échapper, entre deux couches qui les comprimeront.

C'est sans doute à des circonstances de cette nature, qu'il faut attribuer l'aridité que l'on remarque dans quelques parties de ces terrains, tandis que dans d'autres les eaux y abondent : ainsi par exemple, le grand escarpement de grès, qui avoisine Sarrelouis, du côté de l'ouest, ne présente que de faibles sources, près de la grande route et de Vaudrevange, tandis qu'un peu plus loin et vers Forbach, St-Avold et Bitche, les eaux abondent. Trois puits forés, dont un à Sarrelouis, et deux dans les environs, n'ont donné aucun résultat, tandis qu'au contraire, en faisant des recherches à Wendel (près Merten), pour obtenir de la houille, on obtint, sans s'y attendre, des eaux jaillissantes. (Tous ces puits ont été forés par le procédé chinois.) Je crois devoir faire observer que si après avoir traversé les grès on gagne les schistes houillers ou les schistes ardoisiers, on se trouvera placé dans des circonstances qui pourront être d'autant plus favorables que ces deux sortes de terrains offrent des couches très-contournées.

Indépendamment des formations dont je viens de parler, il existe aussi dans plusieurs vallées de notre département, des alluvions, les unes occupant le fond

des vallées, d'autres des revers des coteaux. Celles de la vallée de la Seille, par exemple, sont très-puissantes et s'élèvent en quelques localités beaucoup au-dessus de la rivière; il en est de même de celles de l'Orne : ces alluvions contiennent à leur partie inférieure, des couches très-solides. On conçoit que si celles-ci avaient une grande étendue, elles pourraient comprimer les eaux qu'elles couvriraient, et les laisser échapper en jaillissant; toutefois le peu d'étendue de ces alluvions leur donne peu d'importance.

Cet aperçu très-abrégé, Messieurs, n'a point pour objet de procurer des renseignemens tels que d'après eux, on pût faire des entreprises avec quelque sécurité; mais de présenter seulement quelques probabilités, dans le but d'engager uniquement au contraire, à ne faire aucune tentative de ce genre au hasard, c'est-à-dire avant d'avoir étudié avec la plus grande attention, les circonstances géologiques dans lesquelles on se trouve. La non réussite de travaux entrepris sans examen préalable, indépendamment des pertes qu'elle fait ordinairement éprouver aux personnes qui ont témérairement exposé leur argent a le fâcheux résultat de détourner d'autres personnes de faire de nouveaux esssais, dans la crainte où elles sont de ne pas mieux réussir.

CHENILLES DU SPHINX

DU LAURIER-ROSE

TROUVÉES A METZ, EN AOUT 1835,

PAR M. HOLANDRE.

M. Soleirol m'ayant donné avis qu'il avait observé une chenille extraordinaire sur un laurier-rose de son jardin, je m'empressai d'aller l'examiner, et je reconnus bientôt que c'était une chenille du Sphinx du laurier-rose.

Cette chenille était seule, mais on devait présumer que le papillon femelle dont elle provenait, avait pondu d'autres œufs sur des lauriers-roses du voisinage, et que l'on en découvrirait encore, si toutefois la saison n'était pas trop avancée, car notre chenille n'a pas tardé à filer sa coque pour se transformer en chrysalide; aussi j'ai appris récemment qu'il en avait été trouvé quatre sur des lauriers-roses dans la cour d'une maison de la place Sainte-Croix. M. Marcus, pharmacien, m'a montré également une chenille de cette espèce, provenant des lauriers-roses au café Turc; j'en ai vu une septième chez M. Terquem, pharmacien, qui m'a dit l'avoir reçue de Vaux; enfin, il m'en a été envoyé un nouvel individu dont la localité n'était pas indiquée.

Le Sphinx du laurier-rose, le plus bel individu des espèces de ce genre en Europe, se trouve principalement dans le pays de Gênes, à Nice, en Provence, et de temps à autre on en a observé quelques individus à Paris; mais il n'était pas venu à ma connaissance que l'on en eût déjà trouvé à Metz, ou dans le nord de la France. C'est donc encore une bonne fortune pour la Faune de notre département, que l'apparition de cette belle espèce.

NOTE

SUR

LA ROCHE A FEU,

PAR M. MUNIER, CAPITAINE D'ARTILLERIE.

AUTREFOIS les artifices destinés à incendier, que portaient les projectiles creux, étaient des rouleaux en forme de saucissons de 10 à 12 lignes de diamètre, et de 3 à 4 pouces de longueur, faits avec de la composition de balles à feu ou de pelotes.

Pour amorcer ces saucissons on les perçait dans leur milieu avec une mèche, et l'on remplissait le trou avec de la composition de fusée à bombes, ou avec des bouts de mèche à étoupille (1); mais ces artifices ont été abandonnés, vraisemblablement parce qu'ils ne produisaient pas l'effet qu'on en attendait, et les artificiers y avaient substitué la roche à feu massive qui a été employée dans les guerres de la république, de l'empire et jusqu'à présent, dans la persuasion qu'elle s'enflammait dans l'éclatement des projectiles, et incendiait les corps très-combustibles sur lesquels elle tombait.

La roche à feu substituée aux saucissons incendiaires, est un composé de matières grasses qu'on fait fondre dans

---

(1) Plus tard on roulait les restans de composition de balles à feu, ramollis et étendus en galette, autour d'une baguette qui ménageait le trou d'amorce dans l'axe du saucisson qu'on façonnait ensuite dans un moule cylindrique formé de deux parties tronc coniques à l'extérieur, afin de pouvoir les serrer au moyen d'une virole, et l'on enveloppait ces saucissons d'un morceau de toile cousu.

une chaudière, et de matières sèches qu'on incorpore aux premières, après les avoir réduites en poudre; cette composition liquide ou du moins à l'état sirupeux, se coulait sur des plateaux divisés en cases huilées à l'avance pour empêcher que la composition n'adhérât au bois.

On obtenait ainsi des prismes rectangulaires massifs de dimensions plus ou moins grandes, selon les calibres, et tels qu'ils pussent être introduits dans l'œil des projectiles creux; c'est ainsi qu'on faisait la roche à feu en 1821, quand je fus appelé au commandement de la compagnie d'artificiers, et qu'on la confectionna jusqu'en 1826, persuadé que j'étais, qu'avant de l'adopter, on s'était assuré, par des expériences directes, qu'elle s'enflammait dans l'éclatement des projectiles.

J'ignorais d'ailleurs ce qui s'était fait autrefois et que je viens de rapporter (1).

Pour donner aux morceaux de roche à feu le plus grand volume possible, et prolonger par-là la durée de leur combustion, et, par suite, leur propriété d'enflammer les corps, l'œil des projectiles creux étant circulaire, je remplaçai d'abord les plateaux divisés en cases rectangulaires, par des moules à huit cavités cylindriques verticales, en donnant à ces cavités un diamètre un peu moindre que celui de l'œil des obus, afin que les cylindres de roche à feu pussent y être introduits, mais ces cylindres étaient massifs comme les parallèlipipèdes et par suite n'étaient point propres à incendier. En effet, une expérience faite, à mon instigation, le 9 août 1826, au polygone de Metz, par une commission dont j'étais rapporteur, sur une bombe

(1) Je n'ai eu connaissance de la méthode décrite dans les mémoires de Scheel et de celle ci-dessus, qui toutes deux avaient été totalement abandonnées, qu'en 1834, deux ans après avoir résolu complètement le problème de la roche à feu, et je croyais jusque là être le premier qui eût été conduit à traverser d'une fusée la composition destinée à incendier.

de 10 pouces chargée de 1 kilogramme 131 grammes de poudre et de 333 grammes de roche à feu massive en quatre morceaux prismatiques, a démontré que la roche à feu massive ne s'enflamme pas par l'explosion de la charge de poudre du projectile où elle est placée, ou du moins ne s'enflamme pas toujours, puisqu'on l'a retrouvée en grande partie après l'explosion, sur le fond du puits d'expériences, divisée en éclats non comburés.

Pour remédier à ce défaut capital, j'ai fait placer un petit cartouche chargé de pulverin dans l'axe de chacune des cavités cylindiques des moules avant d'y couler la roche à feu; de cette manière, après la coulée, chaque cylindre portait dans son axe une espèce de fusée qui devait toujours s'enflammer par suite de l'explosion du projectile, et qui était destinée à enflammer à son tour la composition de roche à feu.

Mais les différentes compositions de roche à feu contenant des matières grasses, huileuses ou onctueuses, de la térébenthine ou de l'essence de térébenthine, etc.; au bout de quelque temps ces matières pénétraient le cartouche, et se mêlaient au pulvérin qu'elles transformaient en une pâte ou mastic beaucoup moins inflammable que la poudre et qui, par suite, aurait pu ne pas s'enflammer par l'effet de l'explosion, et dès-lors n'aurait plus rempli le but que je me proposais d'atteindre.

C'est pourquoi j'ai fait placer dans l'axe des cavités cylindriques des moules, des cartouches non chargés dans chacun desquels était logée une baguette cylindrique en fer de même diamètre, afin de tenir la place du pulvérin pendant que l'on coulait la composition de roche à feu.

Dès que cette composition était refroidie et retirée des cavités des moules, ces baguettes étaient retirées des cartouches qui restaient vides jusqu'à ce que la roche à feu

fût parfaitement sèche et qu'il n'y eût plus à craindre que le pulvérin, dont on les chargeait alors, fût transformé en pâte par les matières grasses qui s'étaient alors solidifiées ou vaporisées.

Je pensais avoir ainsi complètement résolu le problème de la roche à feu, mais des expériences directes de tir faites par moi, en novembre 1832, au polygone de Metz, sur des obus chargés en guerre, m'ont fait voir que les cylindres ainsi confectionnés, se brisent en éclats par suite des chocs qu'ils éprouvent contre le sol, en vertu de la quantité de mouvement qu'ils ont acquis dans l'obus, et qu'ils se séparent de la fusée en pulvérin placée dans leur axe, de sorte que bien que cette fusée s'enflammât et se comburât entièrement après l'éclatement, elle ne pouvait cependant enflammer la roche à feu, puisqu'elle s'en trouvait séparée et éloignée. (1)

Pour remédier à cet inconvénient, j'ai fait envelopper les cylindres de roche à feu, confectionnés comme je viens de le dire, de plusieurs révolutions de papier collées les unes sur les autres, de manière à former autour de chacun d'eux, un cartouche qui résistât aux chocs et les empêchât de se diviser en éclats.

Ce moyen a permis d'utiliser les cylindres qui étaient déjà confectionnés, et qui étaient en magasin, sans qu'on fût obligé de les démolir.

Mais pour la roche à feu à confectionner, j'ai fait rouler à l'avance des cartouches de 1 millimètre d'épaisseur, et d'un diamètre extérieur, égal à celui des cavités des moules dans lesquelles je les ai fait placer, afin d'y couler directement la roche à feu, en même temps que de petits cartouches vides, garnis de baguettes en fer, occupaient

(1) Le même effet devait se produire sur les saucissons incendiaires faits avec la composition des pelotes qu'on employait primitivement, et c'est vraisemblablement la raison qui les a fait abandonner



comme auparavant l'axe des cavités, ou des cartouches de 1 millimètre d'épaisseur.

Les petits cartouches sont chargés en pulvérin, dès que la roche à feu est bien sèche.

Ce mode de confection procure des cylindres de roche à feu qui, par suite de l'explosion des projectiles, s'enflamment toujours, se comburent entièrement, remplissent parfaitement le but qu'on se propose, et résolvent complètement le problème de la roche à feu. De plus, ce mode permet de tirer parti de la roche à feu massive qui existe dans les magasins de l'artillerie, puisqu'il suffit de la refondre pour la mettre en état de bon service.

J'ai d'abord fait construire, en bois et en deux parties, les moules à roche à feu, mais chacun d'eux ne portant que 8 cavités au plus en une rangée, 9 moules sont nécessaires pour un atelier de confection, ce qui est une quantité trop considérable; c'est pourquoi j'ai proposé de les construire à double rangée, ou en trois parties et en bronze, afin de réduire à 3 la quantité nécessaire à un atelier, en triplant le nombre des cavités sans augmenter le volume des moules.

Bien que le problème fût ainsi complètement résolu, j'ai pensé qu'il ne l'était pas de la manière la plus convenable, tant à cause du matériel indispensable qui rendrait la confection impraticable en maintes circonstances, que du peu de liquidité de la composition, qui exige que la manipulation s'exécute par un temps chaud, une température un peu refroidie, ou par un vent frais, l'épaississant au point qu'elle ne coule plus bien entre les deux cartouches, que les cylindres de roche à feu se forment d'une manière imparfaite, et qu'ils sont d'un mauvais usage.

Ces inconvéniens m'ont fait rechercher un mode de confection qui pût s'exécuter par tous les temps et en tous lieux avec un matériel très-simple, et m'ont suscité l'idée

d'employer, à la confection des cylindres de roche à feu, la composition actuelle des lances à feu (1) à laquelle j'ai été conduit par une longue suite d'expériences, et à laquelle j'avais reconnu depuis long-temps la propriété de dégager une grande chaleur dans sa combustion, et d'être par conséquent un excellent incendiaire.

J'ai mis cette idée à exécution, en profitant des perfectionnemens successifs, auxquels j'avais été conduit pour la roche à feu par fusion, et je suis parvenu immédiatement à confectionner d'une manière simple un excellent incendiaire, ainsi qu'il a été démontré par l'expérience.

Le procédé consiste à battre, dans un cartouche cylindrique, en carton de papier entièrement collé, de la composition de lances à feu, de manière à ménager dans l'axe un canal de 7 millimètres de diamètre, dans lequel on bat ensuite du pulvérin qui forme une espèce de fusée destinée à enflammer la composition de lances, qui ne s'enflammerait pas toujours par l'explosion de la poudre, et qui d'ailleurs s'éteindrait par suite des chocs des cylindres contre terre.

J'ai donné aux cylindres 80 millimètres de longueur et 20 millimètres de diamètre extérieur, afin de les employer au chargement des projectiles creux de tous calibres, et de n'en avoir que d'une seule espèce pour les approvisionnemens des arsenaux.

Les cartouches ont 1 millimètre d'épaisseur, afin qu'ils résistent parfaitement au battage et aux chocs qu'ils éprouvent contre le sol par suite de la quantité de mouvement acquis par les cylindres, au moment de l'éclatement du projectile qui les contient.

(1) Faite, en poids, de.	Six parties de salpêtre en poudre impalpable. Trois parties de soufre en fleurs, ou en poudre impalpable. Une partie de pulvérin.	Triturées ensemble au baril, pendant un quart d'heure, avec un poids égal de gobilles en bronze; on humecte cette composition avec de l'eau gommée à raison de 15 grammes par litre, de manière qu'elle fasse corps en la pressant dans la main, avant de la battre dans les cylindres.

On charge les cartouches sur une broche cylindrique implantée dans un billot, et enfilée dans une rondelle en cuir épais qui sert à les maintenir concentriquement à la broche. Quand la composition est bien sèche, on bat la fusée d'amorce en pulvérin, en replaçant les cartouches sur une rondelle de même diamètre extérieur et de même épaisseur que la première, et qui est clouée sur le billot. On donne ensuite aux cartouches deux couches de vernis gras, pour qu'ils se conservent intacts dans les magasins.

Expériences auxquelles ces cylindres ont été soumis.

Deux cylindres de roche à feu confectionnés comme il vient d'être dit, et brûlés successivement par terre, au milieu d'une couronne de copeaux disposés sur un sol recouvert d'herbe et de neige, ont enflammé ces copeaux de 3 à 6 millimètres d'épaisseur, de manière qu'ils ont continué de brûler : il en a été de même de brins de sarment de vigne et de brins de vieux clayonnages disposés près des cylindres de roche à feu.

Des bouchons de paille placés à différentes distances de ces cylindres, qui emploient douze secondes pour se comburer, ont été enflammés jusqu'à la distance de 35 centimètres.

Les cartouches des cylindres se charbonnent au rouge et se consument entièrement après la combustion de la composition, et, sous ce point de vue, les cylindres remplissent encore l'office de la mèche incendiaire, dont l'effet principal est de rester incandescente après l'explosion du projectile.

Il fallait soumettre ces cylindres incendiaires à l'expérience directe du tir, pour qu'il ne restât aucun doute sur leur efficacité à la guerre; j'ai choisi, pour faire cette expérience, les circonstances les plus défavorables; elle

eut lieu le 23 janvier 1833, sur trois obus chargés en guerre, armés de fusées de 45 millimètres de canal de pulvérin battu, afin qu'ils éclatassent à 100 mètres, à fort peu près, de la bouche à feu, chaque obus contenait trois cylindres incendiaires; un panneau était établi à 100 mètres de distance de l'obusier, et, en deçà de ce panneau, des copeaux mêlés de *rifflures* étaient répandus sur le sol glacé et recouvert de neige.

Les trois obus ont éclaté à 30 mètres environ en deçà des panneaux, les cylindres se sont enflammés, se sont comburés entièrement sur le sol et ont parfaitement résisté, bien que la terre fût dure comme roc, et que par suite ils eussent éprouvé la plus forte percussion possible, en frappant contre terre et aussi contre les panneaux; de plus, trois cylindres étant tombés sur les copeaux, les ont enflammés en trois places, de telle sorte qu'on n'est parvenu à les éteindre qu'en jetant dessus de la neige et en les foulant aux pieds.

Cette expérience ne laisse aucun doute sur l'efficacité à la guerre de ces cylindres incendiaires; et, sous ce rapport, le service sera dorénavant bien assuré, tandis que jusqu'ici les incendiaires placés dans les projectiles creux ne produisaient aucun effet.

RAPPORT

SUR LA

MACHINE A PIQUER LES DESSINS DE BRODERIES,

EXÉCUTÉE

PAR M. HUMBERT, HORLOGER,

Membre agrégé de l'Académie royale de Metz;

PAR M. DIDION, CAPITAINE D'ARTILLERIE.

MESSIEURS,

M. Humbert, notre habile collègue, nous a présenté dans la séance de juin, et a fait marcher sous nos yeux, une machine destinée à remplacer le travail si long et si minutieux de piquer les dessins de broderie, ces dessins qui doivent servir ensuite à fixer sur le tissu même les contours que doit suivre l'ouvrière pour l'exécution de la broderie.

Quoique vous ayiez pu juger à première vue les avantages qu'une pareille machine pourrait présenter pour ce genre de travail, vous avez néanmoins voulu la faire examiner avec plus de détail, et vous en avez chargé une commission (1); je vais vous rendre compte du résultat de son examen.

Cette machine a été commandée à M. Humbert, par la maison de commerce Chedeaux, sans autre indication que le but à remplir, c'est-à-dire que le mouvement d'aiguille devait être assez rapide pour remplacer avec avan-

---

(1) Composée de MM. Munier, capitaine, Bergery et Didion.

tage le mouvement de la main, et opérer avec assez de force pour percer deux feuilles de papier de trous très-fins et très-rapprochés; la machine devait en outre pouvoir être manœuvrée assez commodément, pour qu'on pût faire suivre avec facilité à l'aguille, les contours du dessin à piquer.

M. Humbert a expliqué devant M. Munier et moi, le mécanisme de sa machine, et les différentes combinaisons par lesquelles il avait passé avant d'arriver à celle-ci; je n'entrerai dans aucuns détails relativement à ce mécanisme. M. Humbert ayant trouvé le moyen d'exécuter une nouvelle machine plus simple et plus facile à manœuvrer, et désirant jusqu'alors ne rien divulguer, nous nous contenterons d'affirmer que le mécanisme en est fort ingénieux.

La machine que nous avons examinée est peu volumineuse, elle pèse environ trois livres, elle est supportée par trois pieds qui glissent sur le dessin à piquer, tandis que le dessinateur fait suivre d'une main à l'étui de l'aiguille le contour à piquer.

La machine se monte comme une pendule, et marche pendant neuf à dix minutes; pendant ce temps l'aiguille pique 6300 coups, ce qui fait 12 coups environ par seconde.

Cette vitesse si grande permet à l'ouvrier piqueur de suivre les contours du dessin, avec autant de vitesse que pourrait le faire une personne calquant avec habileté, et d'obtenir des trous plus rapprochés que dans les dessins piqués à la manière ordinaire.

On obtient avec cette machine, une économie de temps considérable, et c'était là le but qu'il fallait remplir.

M. Klancy Henry, chargé de piquer les dessins de broderie, dans la maison de commerce, pour laquelle a été construite la machine, a piqué devant nous plusieurs

dessins, en comparant le temps employé avec celui qu'on aurait dû y mettre sans machine, nous avons constamment trouvé que le premier n'était que le cinquième du second ; ainsi par exemple, un dessin qui a été fait en neuf minutes, eût demandé trois quarts d'heure à une ouvrière déjà habile.

Il n'y aurait pas grand avantage à augmenter encore la rapidité du mouvement de l'aiguille, car dans l'état actuel, l'ouvrier doit être déjà très-habile pour pouvoir suivre les contours du dessin, sans trop rapprocher les trous successifs de l'aiguille ; c'est seulement sous le rapport de la simplicité du mécanisme, que M. Humbert veut perfectionner cette machine.

Il est arrivé ici ce qui arrive souvent ; M. Humbert a inventé une machine, dont l'analogue existait déjà ; nous ne pouvons les comparer ensemble, ces dernières nous étant tout-à-fait inconnues, nous savons seulement qu'elles existent.

Cette rencontre n'ôte rien au mérite de notre collègue, il a montré ici la même habileté que dans l'exécution de l'appareil chronométrique dont vous avez déjà connaissance et pour lequel on n'a eu qu'à lui indiquer le but à atteindre, pour qu'il se traçât lui-même la voie qui devait l'y conduire.

Vous accorderez sans doute comme nous, à M. Humbert, les éloges que lui mérite son habileté et vous le remercierez de la communication qu'il a bien voulu nous faire.

SYSTÈME DE NOTATIONS

DES

DIVERSES UNITÉS

EMPLOYÉES DANS LES SCIENCES APPLIQUÉES;

PAR M. DIDION, CAPITAINE D'ARTILLERIE.

Depuis que les sciences ont cessé d'être purement spéculatives, depuis que plusieurs savans illustres sont parvenus à les rendre facilement applicables, les sciences mécaniques et physiques en particulier, depuis ces derniers temps surtout, on ne peut plus se contenter de prendre pour terme de comparaison, des quantités purement arbitraires; on doit s'efforcer d'obtenir pour résultat des quantités immédiatement traductives en mesures usitées.

Ce qui engage souvent à s'écarter de cette règle, c'est la longueur des périphrases nécessaires pour exprimer ces unités et surtout celle des signes à employer pour les écrire.

Quelques-unes de ces unités ont déjà été proposées, et ont reçu des noms particuliers; mais elles sont loin d'être généralement adoptées, et ce qui en est cause, c'est que ces unités, convenables pour certaines applications, sont trop grandes ou trop petites pour d'autres.

Ces considérations laissent penser qu'un système de notations facile à comprendre et à retenir, permettant d'exprimer avec peu de signes, toutes les unités nécessaires aux applications des sciences mathématiques, serait de quelqu'utilité.

Je suis loin de prétendre que ce système, sera généralement adopté; il faudrait pour cela qu'il fût employé par quelque savant faisant autorité dans les sciences; mais comme il ne fait qu'exprimer par des signes abrégés la combinaison des unités entre elles, il peut être employé par chacun en particulier; c'est sous ce rapport au moins qu'il me paraît présenter une utilité incontestable.

Occupons-nous d'abord de la notation des unités des mesures simples et usuelles.

Quand on n'écrit pas l'espèce d'unité en toutes lettres et qu'on la désigne par un signe indicateur, ce signe se place à droite des chiffres exprimant le nombre de ces unités et un peu au-dessus de la ligne, de la même manière qu'on écrit les exposans de quantités algébriques.

Les unités des mesures décimales sont généralement représentées par l'initiale du nom de l'unité, adoptant l'initiale minuscule, pour avoir plus de facilité à l'écrire; alors

Les unités	mètre,	litre,	gramme,	are,	stère,	franc,
seront représentées par	*m*,	*l*,	*g*,	*a*,	*s*,	*f*.

Pour indiquer les unités multiples ou sous-multiples de de ces unités principales, on emploiera, comme on l'a déjà proposé (1), les initales des mots adoptés pour les représenter; les lettres majuscules pour les multiples; les lettres minuscules, pour les sous-multiples; on placera les unes et les autres devant les lettres indicatrices des unités principales sans les séparer.

Ainsi on représentera :

Les mots	Myria. –	Kilo. –	Hecto. –	Déca.	» – déci. –	centi. –	milli.
par les lettres	M —	K —	H —	D	» — *d* —	*c* —	*m*

et on représentera	myriamètre,	kilogramme,	décalitre,	millimètre,
par.	M*m*. —	K*g*. —	D*l*. —	*mm*.

Observant relativement aux unités de poids, que l'unité

(1) M. Vincent, professeur de mathématiques. (Voir sa Géométrie.)

pricipale étant le gramme, et que cette unité étant très-petite, on a été forcé d'adopter, dans l'usage ordinaire, la réunion de 1000 de ces unités, ou le kilogramme pour unité usuelle; de là l'impossibilité d'exprimer la réunion de 100 ou 1000 de ces nouvelles unités avec le système des mots hecto ou kilo, comme pour les autres; à cause de cette particularité, nous représenterons cette nouvelle unité par la lettre minuscule K. Il n'en pourra résulter de confusion, puisque la lettre *k* indiquant le mot *kilo* devant les autres unités, doit être une majuscule.

Pour représenter 100^{kg} ou 1000^{kg}, on emploiera les expressions Quintal et Tonneau déjà usitées, et on les représentera respectivement par les lettres *q* et *t* (1).

Il n'y a rien à changer aux indications des anciennes mesures, ainsi on continuera de désigner:

Jour par. . . . J	Toise par . . . T	Livre par . . . ℔
Heure . . . . . *h*	Pied . . . . . P	Once . . . . . *on*
Minute . . . . ′	Pouce. . . . . *p*	
Seconde . . . . ″	Ligne. . . . . *l* .	Degré par. . . o
	Point. . . . . *pt*	Lieue. L

Quoiqu'une même lettre représente souvent plusieurs unités, il n'y a pas à craindre de confusion, la question

(1) Il manque encore dans le système des mesures décimales des noms, et par suite des signes pour représenter la dix millième et la cent millième partie d'une unité; cette absence se fait particulièrement sentir pour exprimer le dixième de millimètre, cette unité fréquemment employé dans les mesures de précision', et qui devrait remplacer le point ou douzième de ligne, doit alors être appelée décimillimètre, et être représentée par *dmm*, de même le centième de millimètre ou centimillimètre doit être représenté par *cmm*.

Si le besoin de ces sous-divisions se faisait plus vivement sentir, on pourrait remplacer le signe indicateur du multiple ou sous-multiple *milli* par un simple accent, et écrire *d′m*, *c′m* au lieu de *dmm*, *cmm*; on pourrait étendre ce système aux multiples, et écrire H′*g*; K′*g* pour cent mille, million de grammes, ou pour cent, mille, kilogrammes, on l'étendrait de même à mille fois mille, en employant deux accens, etc.

même dont on s'occupe en mettra suffisamment à l'abri ; ainsi il n'arrivera pas de confondre des litres et des lignes, quoique ces deux unités soient représentées par la même lettre *l*.

A l'aide des signes que nous avons indiqués, on peut écrire toutes les mesures, leurs multiples et sous-multiples, ainsi représenter :

15 Myrimamètres par........... $15^{Mm.}$
21 Kilogram. 255 grammes par $21^{Kg.}$,255 ou $21^{K.}$,255.
45 Millimètres................. $45^{Mm.}$
17 Hectares, 15 ares, 25 centiares. $17^{Ha.}$ 1525.
ou en prenant l'are pour unité par 1715^{a},25.

Notation des unités composées.

Les plus usitées des unités provenant de la combinaison de plusieurs autres, sont celles des mesures de superficies et de volumes.

En créant le nouveau système de mesures françaises, on a adopté pour la mesure des superficies *l'are* ou carré de 10 mètres de côté, et pour la mesure des solides, le *stère* ou mètre cube ; mais ces unités n'ont qu'un emploi spécial, et la nomenclature décimale ne permettant pas de l'étendre entre des limites réclamées par les besoins, on est forcé de prendre pour unités les carrés et les cubes ayant pour côté les diverses subdivisions du mètre ; il faut donc un système de notations pour les représenter.

Dans le système des anciennes mesures on prenait pour unité de superficie, un rectangle ayant pour hauteur l'unité linéaire principale et pour base la même unité et ses subdivisions ; on l'exprimait en prononçant les noms des deux unités à la suite l'un de l'autre, et pour la représenter on écrivait de même les lettres indicatrices de ces unités ; ainsi, si la toise était l'unité linéaire principale, l'unité de superficie était un carré

ayant une toise de côté qu'on prononçait toise - toise et qu'on écrivait TT ; les subdivisions étaient des rectangles ayant une toise de haut et un pied, un pouce, une ligne de large ; on les appelait toise-pied, toise-pouce, toise-ligne, et on les écrivait TP, T*p*, T*l*...

Il en était de même des unités de volume et de leurs subdivisions ; ainsi la toise étant l'unité linéaire, on avait pour unité de volume la toise cube, qu'on appelait toise-toise-toise et qu'on exprimait par TTT ; pour subdivisions on avait la toise-toise-pied, toise-toise-pouce et qu'on exprimait ainsi TTP, TT*p*...

On voit que dans ce système de notations, la multiplication des nombres d'unités linéaires est exprimée par une disposition des lettres indicatrices, semblable à celle des quantités algébriques désignées aussi par des lettres écrites à la suite les unes des autres. C'est ce principe de notation que nous allons simplifier et étendre pour l'appliquer à la notation de toutes les unités qu'on a besoin d'employer ; et d'abord puisqu'on a pu simplifier la notation du produit des quantités algébriques en remplaçant la répétition d'une même quantité par un chiffre qui indique le nombre de fois que cette quantité est facteur, on pourra de même, simplifier l'expression TT, TTT, en y remplaçant la répétition de la lettre indicatrice de l'unité par un chiffre placé en exposant qui indiquera ce nombre de fois qu'elle aurait dû être répétée.

On exprimera ainsi la toise carrée par T^2, et la toise cube par T^3. Il en sera évidemment de même pour l'expression des pieds, des pouces, des lignes, carrés ou cubes.

Les expressions T^2, T^3, P^3, P^2, devant ordinairement elles-mêmes se trouver en exposans, il y aurait souvent un inconvénient à placer dans ce cas le chiffre 2, 3 lui-même en exposant, mais on peut, sans craindre de

confusion, écrire le chiffre sur la même ligne que la lettre indicatrice, puisque les chiffres n'entrent d'aucune autre manière dans les notations de mesure; par conséquent :

45 toises carrées pourront s'écrire ainsi.	$45^{T2.}$
25 pieds cubes....................	$25^{P3.}$
7 toises-toises pouces.............	$7^{T2 p.}$

Dans la mesure des superficies et des volumes avec les nouvelles mesures, la simplicité des subdivisions par 10 des unités linéaires, rend inutile la subdivision de l'unité de superficies de volumes suivant le même ordre que l'unité principale; ainsi on ne compte pas par mètre-décimètre, mètre-centimètre, mais simplement par mètre carré, et parties décimales du mètre carré; par mètre cube et parties décimales de mètre cube, ou si ces unités sont trop petites ou trop grandes, on prend pour unités nouvelles, soit le kilomètre carré, le myriamètre carré, soit le décimètre cube, le centimètre cube, le millimètre carré, etc.; c'est donc seulement de la notation des carrés ou cubes, ayant une unité ou subdivision d'unité pour côté, dont il est utile de s'occuper, et on l'obtient en écrivant à la suite des notations des unités décimales considérées comme formées d'un seul signe, le chiffre 2 ou 3 pour exprimer que ce sont des unités de superficie ou de volume.

Nous devons donc exprimer

45 mètres cubes par...............	45^{m3}.
32 millimètres carrés par...........	32^{mm2}.
2 centimètres cubes 13 centièmes par	2^{cm3},13.
452 myriamètres carrés, 21 centièmes..	452^{Mm2},21.

Comme les mesures linéaires sont les seules qu'on puisse combiner pour former des mesures de superficie ou de volume en employant les chiffres 2 et 3, on pourra en

simplifier l'expression en supprimant la lettre *m*, qui indique les mètres dans les subdivisions; ainsi, écrire simplement c^3, au lieu de cm^3, M^2 au lieu de Mm^2, en conservant toutefois *mm* pour le millimètre, de crainte de le confondre avec l'indication du mètre (1).

Étendons à d'autres unités employées soit en mécanique, soit en physique, ce principe d'indiquer sur les signes représentatifs, les opérations qu'on doit faire sur les nombres de ces unités pour arriver à l'espèce d'unité qu'on considère. Par exemple: en mécanique si l'on prend pour unité de poids le kilogramme, et pour unité linéaire le mètre, la quantité de travail, soit celle produite par un moteur, soit celle consommée par une résistance, sera, comme l'a adopté notre savant collègue, M. Poncelet dans ses ouvrages si remarquables de mécanique, le kilogramme élevé à un mètre, ou le kilogramme mètre, le signe de l'unité sera donc 1^{kgm} ou avec les abréviations que nous avons adoptées 1^{km} (2). Remarquons que cette expression ne peut être confondue avec celle du kilomètre qui doit s'écrire K*m*, (K majuscule).

L'unité de transport pourrait aussi être un poids exprimé en kilogrammes transportés à des distances exprimées en mètres; mais comme cette unité serait trop petite, et que les nombres qui exprimeraient des unités de cette espèce seraient généralement trop grands, on prendra né-

(1) On a déjà des signes assez généralement adoptés pour représenter les carrés ou les cubes d'unités, ce sont les lettres *q* (initiale du mot quarré écrit par un *q* au lieu d'un *c*), et *c* initiale du mot cube. Cette notation, bonne en elle-même, comme toute notation simple, a néanmoins cet inconvénient que les lettres *q* et *c* ont déjà chacune un emploi et qu'elles n'indiquent pas la formation de l'unité aussi bien que les chiffres 2 et 3. Nous verrons encore plus loin des simplifications que procure l'emploi des chiffres.

(2) C'est aussi de cette manière que cette unité est exprimée par M. Poncelet.

cessairement pour les poids, le quintal ou le tonneau, et pour les distances, le kilomètre ou le myriamètre, et alors on aurait à exprimer, par exemple, 15 quintaux métriques transportés à 4 myriamètres 24 centièmes et on écrirait :

15^{q} à $4^{Mm},24$ produisent........... $63^{qMm},6$
ou 10^{t} à $18^{Km},17$ produisent....... $181^{tKm},7$

L'une de ces unités étant des quintaux - myriamètres ; les autres des tonnes - kilomètres lesquelles au reste ont même valeur.

La production d'une pompe étant un nombre de mètres cubes d'eau élevés à un mètre, s'exprimera ainsi m^3m. En continuant d'appliquer à ce cas les simplifications des exposans, nous écrirons simplement m^4 ou m^4 et nous prononcerons mètres cubes mètres, ou simplement mètre-quatre.

Si l'on veut bien remarquer que le poids spécifique de l'eau, étant pris pour unité, le poids de l'eau que contient l'unité de volume, peut être pris pour unité de poids et que ce poids élevé à un mètre fait l'unité de quantité de travail, on verra que cette dernière peut toujours être représentée par une quatrième puissance des unités de mètre, par des mètres-quatre.

En physique on représente la quantité de calorique à communiquer, ou celle produite par la combustion de certaines matières, par la quantité correspondante de kilogrammes d'eau élevée ou abaissée d'un degré de température ; on prend donc pour unité un kilogramme d'eau élevée à un degré, nous pouvons les appeler des kilogrammes-degrés et les écrire ^{ko} et par exemple : le calorique nécessaire pour élever $25^{k},45$ d'eau à 10°, serait $254^{ko},5$; si on prenait le litre ou bien le décimètre cube pour unité de volume, on aurait $254^{lo},5$ ou $254^{d3o},5$.

Jusqu'ici nous n'avons indiqué la notation des unités, que lorsque les nombres qui les produisent entrent comme facteurs, mais dans beaucoup de cas, l'une de ces unités entre en diviseur; s'il s'agit par exemple d'exprimer la vitesse d'un corps qui se meut, cette vitesse est en raison directe de l'espace parcouru, et en raison inverse du temps employé pour le parcourir; la première quantité étant exprimée en mètres, représentés par m, et la seconde en heures représentées par h, nous pourrions appliquer le principe que nous avons suivi jusqu'à présent, pour indiquer que le nombre d'heures entre en diviseur, en écrivant ainsi l'unité $\frac{m}{h}$; mais pour n'avoir qu'une ligne de notations, écrivons les unités à la suite l'une de l'autre, en les séparant par un trait oblique (/), comme pour l'expression des fractions, ou mieux, par deux points (:) qu'on emploie souvent pour exprimer la division, et nous aurons le signe $m{:}h$ que nous prononcerons *mètre par heure* pour l'expression de la vitesse proposée, signe qu'on placera en exposant comme tous les autres. Ce principe s'appliquera de la même manière aux combinaisons des autres unités, et nous pourrons, par exemple, représenter :

Une vitesse de $15^{\text{mètres}}$ par heure par l'expression .... $15^{m:h}$

Une vitesse de $5^{\text{lieues}}\frac{1}{2}$ à l'heure par...... $5^{L:h}\frac{1}{2}$,

Un chemin de $54^{m},75$ ayant été parcouru en $10''$, la vitesse sera.................. $5^{m:''},475$

L'expression de la force motrice d'un cheval vapeur étant de 75^{k} élevés à 1^{m} par $1''$ sera exprimé par......................... $75^{km:''}$

Le produit d'un cours d'eau ayant 2^{m} de large, $1^{m},50$ de profondeur, et $1^{m},20$ de vitesse par $1''$, sera $2^{m} \times 1^{m},50 \times 1^{m},20$, ou $3^{m^3},6$ par $1''$ et exprimé ainsi............ $3^{m^3:''},6$

Si de plus la chute dont on peut disposer était de 4^{m} ; la quantité de travail qu'il représente serait exprimée ainsi $14^{m3m:''},4$ ou. $14^{m4:''},4$

Remarquant que le poids du mètre cube est de 1000 kilogrammes. La même chose pourrait être exprimée...................... $14600^{km:''}$

La pente moyenne d'une rivière étant de $0^{m},33$ par kilom., elle serait ainsi exprimée.. $0^{m:Km},33$

Quantité qui équivaut à celle-ci en millimètres par mètre...................... $0^{mm:m},33$

La pression de l'atmosphère sur une surface étant de $1^{k},03$ par centimètre carré, on écrira $1^{k:c2}03$

L'on peut avoir plusieurs unités en diviseur, l'unité qui en résulte s'exprime de la même manière.

Ainsi pour exprimer l'intensité calorifique d'un foyer, on dira qu'il élève la température de 50 litres d'eau de 10° par seconde et par mètre carré de chauffe, on écrira .... $500^{lo:m2''}$ qu'on prononce ainsi 500 litres-degrés par mètre carré et par seconde.

Supposons qu'on ait fixé à $0^{f},25$ le prix du transport d'une tonne à un kilomètre, on dira qu'il est de $0^{f},25$ par tonne kilomètre, et l'on écrira .... $0^{f:tKm},25$

Le prix de l'élévation de terre étant fixé à $0^{f},23$ par mètre cube élevé à un mètre, on écrira............................... $0^{f:m3m},23$ ou simplement.......................... $0^{f:m4},23$

On appliquerait avec la même facilité à toutes les unités qu'on peut avoir à considérer, le système de notations proposé.

Ce système de notations laissant bien en évidence la manière dont ces diverses unités composantes entrent dans

l'unité résultante, il indique les opérations à faire pour passer d'un système de mesures à un autre; par exemple: la tension d'un gaz exprimé en anciennes mesures étant de 15 livres par pouce quarré, sera exprimé ainsi $15^{℔:p^2}$

Si l'on veut exprimer la même valeur en unités nouvelles, en kilogrammes par centimètre quarré, en remarquant que les livres entrent en multiplicateur, et les pouces deux fois en diviseur, comme l'on sait que $1^{℔} = 0^{k},4895$, et que $1^{p} = 2^{cm},707$, on verra tout de suite que

$$15^{℔:p^2} = 15 \times \frac{1^{℔}}{1^{p} \times 1^{p}} = 15 \times \frac{0^{k}4895}{2^{cm},707 \times 2^{cm},707} = 1^{k:c^2},002.$$

Le système de notations des unités de toute espèce qui vient d'être exposé, repose sur ce principe simple : indiquer sur les signes représentatifs des unités, de la même manière que pour des quantités algébriques, les opérations à faire sur les nombres d'unités composantes pour arriver au nombre d'unités résultantes. Par suite de cette simplicité, le système qui en résulte est facile à comprendre et à retenir, il peut s'étendre à toutes les unités; les expressions auxquelles on arrive sont faciles à écrire et peu compliquées, même pour des unités qui se composent de trois ou quatre autres; ce système me paraît utile en ce sens, qu'il peut être employé par chacun en particulier, quoique non adopté généralement, résultat auquel, je le répète, je suis loin d'oser prétendre.

RAPPORT

SUR LE BULLETIN N° 40

DE LA

SOCIÉTÉ DE MULHAUSEN

(CALCUL DES DIMENSIONS DES COURROIES DE TRANSMISSION),

PAR M. GOSSELIN, CAPITAINE DU GÉNIE.

MESSIEURS,

LA Société de Mulhausen avait proposé, en 1834, une médaille pour celui qui déterminerait les proportions à donner aux dimensions des courroies en cuir destinées à transmettre le mouvement, selon la quantité de force appliquée à la machine. M. Laborde, de Paris, fut le seul qui répondit à cet appel; mais, au lieu de la médaille d'argent promise par le programme, il n'obtint qu'une médaille en bronze, à titre d'encouragement, et la Société déclara qu'il avait laissé non résolus plusieurs points de la question, notamment tous les cas où les poulies sont enveloppées par les courroies, d'une quantité plus grande ou plus petite que la moitié de la circonférence. Le concurrent n'avait effectivement dressé son tableau de dimensions, que pour la seule circonstance où les deux branches de la courroie enveloppe sont parallèles. Une critique aussi judicieuse donna lieu à M. Laborde, de reprendre son travail sur de nouveaux frais; mais la recette de la seconde édition de son mémoire parut encore empirique au comité de mécanique de la Société

qui n'a pas manqué d'en faire l'observation. Au reste, ce n'est pas moi, Messieurs, qui m'érigerai en censeur de M. Laborde; je voudrais seulement qu'il se montrât moins dédaigneux des sciences mathématiques. « Bien » que je sache, dit-il, que la Société de Mulhausen » compte, parmi ses membres, les plus savans citoyens, » son modeste titre de Société industrielle m'a déter- » miné à écrire; je ne l'eusse point fait, si elle avait » pris le titre d'Académie des sciences, et je suis » persuadé qu'elle comprend que ce n'est pas avec le » calcul différentiel et le calcul intégral qu'on peut parler » aux industriels. » La Société de Mulhausen, Messieurs, devait protester contre l'état d'infériorité où aurait prétendu la jeter M. Laborde, et elle l'a fait avec autant le bonheur que de talent, grâce à l'un de ses membres, M. Paul Heilmann, ancien élève de l'école polytechnique, qui a indiqué le véritable principe de la question, principe qui ne saurait se démontrer sans l'emploi du calcul infinitésimal. N'ayant pas vu le premier tableau qu'avait donné M. Laborde sur les dimensions des courroies, j'ignore comment M. Heilmann en a rattaché l'usage à l'application de son analyse.

Au reste, comme il faut avoir recours à la théorie qui, d'après les leçons de M. Poncelet à l'école d'application d'artillerie et du génie, avait été rappelée dans mon mémoire de 1831 sur la scierie de M. Nicéville, je préfère reprendre, en peu de mots, les calculs que j'avais indiqués à cette époque, et en déduire la loi de la largeur qu'il convient de donner aux courroies de transmission, sans que j'aie la prétention de contester à M. Heilmann la priorité de son application.

Lorsque le système de deux roues ou poulies enveloppées par une même courroie *sans fin*, est mis en mouvement, j'ai dit, en 1831, que la tension donnée à cette

courroie n'est pas arbitraire. « Trop forte, ajoutais-je,
» elle presserait inutilement les appuis et engendrerait
» des frottemens, aux dépens du travail à livrer à la pièce
» suivante. Trop faible, elle permettrait le glissement
» des pièces rotatives qu'embrassent les branches de la
» courroie. Il y a donc une tension *juste*, en deçà et
» au-delà de laquelle il ne faut pas s'arrêter. »

Je continue à appeler *tension primitive* celle qu'on donne à la courroie et qui demeure constante dans tous ses points, quand la machine est au repos; elle est une moyenne arithmétique entre la tension plus grande que prend la branche qui tire, dès que la machine marche, et la tension moindre de la branche qui cède. Nommant T et t ces deux tensions respectives et différentes qui se manifestent pendant le mouvement, et T' la tension primitive, on aura cette première relation

$$2T' = T + t. \qquad (1)$$

Soit N le nombre de chevaux force, mesurant le travail moteur appliqué à l'arbre du tambour enveloppé par la courroie, $N \times 75^{km}$ sera le travail dépensé par la puissance dans $1''$, et ce travail devra vaincre, outre celui du frottement contre les tourillons que je nomme F, le travail de la résistance de la courroie représenté par le produit $(T - t)V$, V étant la vitesse de la courroie, ou celle de la surface du tambour. De là résulte cette seconde condition

$$N \times 75 = (T - t)V + F. \qquad (2)$$

Enfin, pour que le glissement de la courroie contre la surface du tambour n'ait pas lieu, on devra poser, comme l'a fait M. Heilman, cette troisième relation

$$T = te^{\frac{fs}{R}}, \qquad (3)$$

dans laquelle R est le rayon du tambour, s l'arc enve-

loppé par la courroie, f le coëfficient du frottement du cuir contre les bords du tambour, et e la base des logarithmes népériens, égale à 2,718282. Ainsi voilà trois relations desquelles on peut tirer les valeurs de T, t et de T′; c'est cette dernière qu'il importe de connaître, pour l'objet de la question.

Les relations (3 et 1) donnent $T - t = t\left(e^{\frac{fs}{R}} - 1\right)$

$T + t = 2\,T' = t\left(e^{\frac{fs}{R}} + 1\right)$, et par suite

$$T - t = 2T'\left\{\frac{e^{\frac{fs}{R}} - 1}{e^{\frac{fs}{R}} + 1}\right\}.$$

Substituant à $T - t$ cette nouvelle valeur dans la relation (2), on trouve

$$T' = \left(\frac{N75 - F}{V}\right) \times \tfrac{1}{2}\left\{\frac{e^{\frac{fs}{R}} + 1}{e^{\frac{fs}{R}} - 1}\right\},$$

et si nous négligeons le travail F dépensé par les tourillons, on aura une limite supérieure de la tension primitive, par cette formule

$$T' = \frac{N75}{2V}\left\{\frac{e^{\frac{fs}{R}} + 1}{e^{\frac{fs}{R}} - 1}\right\},$$

ou

$$T' = \frac{75N}{V}\left(\tfrac{1}{2} + \frac{1}{e^{\frac{fs}{R}} - 1}\right). \qquad (4.$$

Je vais chercher à rendre cette formule (4) commode pour la pratique, en observant 1° que $\frac{s}{R}$ est la même chose que $\frac{\pi n}{180}$; π est le rapport de la circonférence au diamètre, ou le nombre 3,1415927 dont le logarithme est égal à 0,4971499, et *n* représente le nombre de degrés sexagésimaux que contient l'arc embrassé par la courroie sur le tambour.

2° Que le coëfficient *f* du frottement du cuir contre le chêne ou contre la fonte, lorsque le mouvement est acquis, a pour valeur 0,18 (expériences de M. Poncelet).

3° Et qu'enfin $e^{\frac{fs}{R}} = 10^{\log e. \frac{fs}{R}} = 10^{0{,}4342945 \frac{fs}{R}}$.

J'ai opéré ces diverses substitutions qui m'ont conduit à l'égalité

$$e^{\frac{fs}{R}} = 10^{0{,}0013644\, n}.$$

Il convient de remarquer qu'on obtiendra l'expression $10^{0{,}0013644\, n}$, en cherchant dans les tables ordinaires de logarithmes, le nombre correspondant au logarithme 0,0013644 *n*, *n* étant le nombre de degrés enveloppés sur le tambour. Ainsi on aura

$$T' = \frac{75N}{V}\left(\frac{1}{2} + \frac{1}{10^{0{,}0013644\, n} - 1}\right) \quad (5).$$

Comparons maintenant le résultat de cette formule avec l'expérience de ce qui se pratique dans une bonne usine, en ayant soin de choisir la circonstance où le travail du moteur se dépense à son maximun, sans que la courroie de transmission ait éprouvé aucun glissement sur son tambour. Dans la scierie de M. de Nicéville, il existe une courroie en cuir de Hongrie, ayant en largeur 19 cen-

timètres, et renforcée sur chacun de ses bords par une petite bande de 3 centimètres, de sorte qu'elle équivaut à une courroie de 25 centimètres de largeur. Elle sert à communiquer le mouvement d'un tambour, ayant $1^m,15$ de rayon, et d'une poulie de $0^m,70$ de rayon placés à $3^m,95$ de distance de centre en centre, de sorte que la partie de l'arc du tambour embrassée par cette courroie, contient $193°,08$ (degrés sexagésimaux). D'un autre côté, parmi les expériences de M. Poncelet, sur la roue de cette scierie, qui sont relatées à la page 87 de son Mémoire *sur les roues à aubes courbes*, 2e édition, l'observation qui évalue à 633^k ou à 8 chevaux $\frac{1}{2}$ de force le travail transmis par cette roue en une seconde, déduction faite du frottement sur ses tourillons, me paraît avoir donné lieu au plus grand travail dont l'usine soit susceptible. Enfin, comme la vitesse de la roue est estimée par M. Poncelet aux $\frac{59}{100}$ de la vitesse de l'eau, laquelle est due à une hauteur de chute de $1^m,41 - 0^m,152$ ou de $1^m,258$, j'ai calculé que la vitesse du tambour, à sa surface, devait être de $5^m,90$, d'après ce fait de mon observation qu'à un tour de roue, correspondent 3,13 tours de tambour.

Cela posé dans la formule (5), nous ferons $n = 193°,08$, $V = 5^m,90$, $N = 8,50$, et nous aurons

$$T' = 183^k 68.$$

Telle doit être la tension primitive de la courroie de la scierie dont il est question.

Or j'avais fait en 1831 une expérience directe sur la tension primitive de cette même courroie, en m'y prenant ainsi qu'il suit : après avoir marqué sur la courroie tendue à l'état de repos, des repères correspondant aux verticales abaissées de points fixes supérieurs choisis dans l'intérieur de l'usine, et avoir embarré les rais de la poulie pour

l'empêcher de changer de position, je clouai à la circonférence de cette poulie la courroie; puis je rendis libre son extrémité, du côté du tambour; enfin à cette extrémité pendante, j'attachai des poids qui firent tourner le tambour, jusqu'à ce que la portion de courroie comprise entre celui-ci et la poulie eût repris sa position première; ces poids donnèrent un total de 195 kilo..

Pour en déduire la tension primitive T', on observe que la différence $195^k - T'$ doit faire équilibre au frottement $f(M+P)$, M étant le poids du tambour et de son équipage $= 1400^k$ environ, et P les poids suspendus ou 195^k. Nommant R le rayon du tambour et r celui de ses tourillons, on aura l'équation

$$(195 - T')R = fr(M + 195).$$

Faisant $f = 0,16$ (expérience de M. Morin), $R = 1^m,15$, $r = 0,06$, on trouve

$$T' = 182^k,24,$$

résultat qui ne diffère presque pas de celui que donne la formule (5).

En admettant que la largeur de la courroie est proportionnelle à sa tension naturelle, et en remarquant que, pour la courroie de M. de Nicéville, cette largeur est de 25 centimètres, compris les deux bandes de 3 centimètres qui en garnissent les deux bords, on voit que la tension, par centimètre de largeur, doit être de $\frac{183^k,68}{25}$ ou de $7^k,34$. Si donc je désigne par l la largeur en centimètres d'une courroie, y compris les bordures dont j'ai parlé, on aura,

$$l = \frac{T'}{7,34}$$

ou bien, après avoir remplacé T' par sa valeur (5),

$$l = \frac{10,2N}{V}\left(\frac{1}{2} + \frac{1}{10^{0,0013644\,n} - 1}\right). \quad (6)$$

Supposons avec M. Heilmann qu'on demande la largeur d'une courroie pour transmettre une force de 2 chevaux, avec une vitesse de 2^m, 70 par seconde, l'angle de contact avec le tambour étant de 120° ; on fera dans la formule (6) N=2 V=2^m, 70 et n=120° ce qui donne l=20°, 16. A l'aide du tableau de M. Laborde, M. Heilmann trouve 24°,51 ; ce dernier résultat doit donc être considéré comme douteux, puisque la formule que j'ai donnée est justifiée par l'expérience. Ce qu'il importe de conclure, c'est que, pour la force d'un certain nombre de chevaux, pour un certain angle donné, et pour une certaine vitesse, la largeur d'une courroie de transmission est proportionnelle au nombre des chevaux, en raison inverse de la vitesse du tambour à la surface, et qu'elle diminue, lorsque l'arc enveloppé va en augmentant.

Quant à la formule elle-même, elle peut être employée dans toutes les circonstances, et son usage exige seulement une table de logarithmes ordinaires, dont *la colonne des nombres* donne la valeur de $10^{0,0013644n}$ correspondant au produit 0,0013644.n considéré comme *un logarithme*.

FRAGMENT

D'UN

RAPPORT SUR LES ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS,

ANNÉE 1835.

PAR M. FAIVRE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

. . . .

... J'ai lu avec un vif intérêt une notice de M. Miel sur Bernard Palissy, inventeur de l'art des émaux en France. Préoccupé de cette pensée, déjà émise devant vous dans une occasion récente, que les plus belles palmes appartiennent, de notre temps, au génie persévérant qui se consume dans son œuvre, au dévouement scientifique ou industriel qui semble appelé à remplacer dans l'avenir le dévouement guerrier auquel l'antiquité élevait des autels, c'est avec une sorte d'enthousiasme que j'ai suivi, sur les pas du narrateur, toutes les phases de la vie héroïque de l'intrépide *chercheur* à qui nos faïenceries, nos manufactures de porcelaines, nos fabriques d'émaux en tous genres, doivent leur existence et leurs plus importans progrès. Je sentais en moi, en pensant à cet obscur industriel du seizième siècle, quelque chose de la chaleur d'âme qui transportait Rousseau, lorsqu'il

lisait dans Plutarque les grands sacrifices des Brutus et des Caton. Toutes les gloires sont belles; mais, je l'avouerai, je suis touché surtout de celles qui n'ont coûté de larmes qu'à leurs héros. Mes demi-dieux ce sont ces âmes honnêtes qui savent être pauvres pour enrichir le monde; qui bénissent leur misère, leurs souffrances, leurs humiliations, pourvu que leurs travaux soient utiles. Le christianisme offre aux fidèles dans ses temples, l'image de ses saints, comme l'antiquité plaçait dans les siens les statues des héros, qui étaient les saints du paganisme : s'il était permis de penser que le travail humain dans ses trois grandes divisions, science, industrie, beaux-arts, sera un jour la base de quelque système religieux, les images sacrées qui en orneraient les temples seraient assurément celles des Guttemberg, des Colomb, des Palissy, des Franklin; et déjà même aujourd'hui que, loin d'avoir des autels, le travail est à peine honoré à l'égal de l'oisiveté, il me semble que ce serait pour moi une sorte de sanctuaire qu'un simple musée dans lequel se trouveraient réunis les portraits de ces génies à faces bourgeoises où la bonté le dispute à la force et à la grandeur. Au reste, l'admiration et l'émulation pour ce qui est réellement beau et bien, sont des sentimens qu'on ne saurait trop exciter dans les âmes : seulement il faudrait être assez juste appréciateur des différens genres de mérites pour que des éloges exagérés ou hors de place ne fissent pas succéder une fâcheuse indifférence à un enthousiasme surpris et mal fondé.

Pour que vous ne m'accusiez pas d'avoir été dupe moi-même à l'égard de Bernard Palissy, il faudrait, Messieurs, que vous me fissiez l'honneur de m'accorder encore quelques instans, je vous ferais entendre les propres paroles de l'auteur de la notice, et souvent celles de Palissy lui-même, dont le langage a cette verve

originale, qui, selon moi, caractérise essentiellement le génie ....

....

La vie de Bernard Palissy serait un digne objet de méditations pour la foule de nos *faiseurs* et de nos *chercheurs* frivoles, qui se découragent si vîte et pour si peu; elle en pourrait servir aussi pour quelques-uns de nos martyrs politiques, qui sont sitôt las de la persécution. Mais en vérité, j'abuse des momens de l'Académie. J'en demande bien humblement pardon; car enfin tout ceci n'est qu'un rapport, cette petite table n'est pas une chaire, et pour nous donner le droit de faire si longuement l'apologie de ses vertus, saint Palissy n'est pas encore dans le calendrier.

NOTE

SUR

QUELQUES SÉPULTURES ANTIQUES

DÉCOUVERTES

DANS LE TERRAIN DU POLYGONE DU GÉNIE A METZ

EN 1835,

Et présentées à l'Académie royale de cette ville,

PAR M. AUDOY, COLONEL DES TROUPES DU GÉNIE.

EN faisant une descente souterraine blindée d'un nouveau modèle, pour le passage des canons de siège montés sur leurs affuts, le 1er régiment du génie a trouvé dans le courant de septembre 1835, divers objets de sépultures antiques assez curieux.

La descente nouvelle était dirigée à-peu-près perpendiculairement à l'escarpe de la branche gauche de l'ouvrage à cornes de la citadelle, et les objets trouvés étaient placés entre $2^{m},60^{c}$ et 3^{m} de profondeur au-dessous de la superficie du glacis, à la distance d'environ 130 mètres du saillant du demi-bastion de gauche de l'ouvrage à cornes, sur une parallèle à l'escarpe ci-dessus, prise à 117 mètres de cette escarpe.

Ces objets ont été d'abord deux petits vases en terre cuite de couleur grise, dont l'un fut brisé par les travailleurs. Ensuite on trouva une espèce de petite bouteille ventrue en terre grossière, ayant une anse partant du

goulot et allant au corps. La hauteur de cette bouteille, était au plus de 11 centimètres; près d'elle se trouva une petite soucoupe en terre rouge, d'un grain fin et compact et un peu vernissée.

Après ces objets on trouva les vases portés chez le colonel du régiment, et qu'il présente à l'Académie; la plupart contenaient des ossemens qui paraissent avoir été calcinés. Les uns étaient en terre cuite, et les autres en verre mince à côtes espacées; on peut évaluer à-peu-près à 15, le nombre des sépultures de ce genre qui ont été rencontrées; mais la plupart étaient déjà fracturées dans la terre, ou l'ont été par la pioche du sapeur. Quelques-unes sont tombées d'elles-mêmes en morceaux lorsqu'elles ont vu le jour. On n'a pu conserver parfaitement entière que la petite urne en verre que comprend la collection mise ici sous les yeux de l'Académie; elle est remplie de fragmens d'ossemens et dans l'état où on l'a trouvée.

Près du premier vase qu'on rencontra, se trouvait une petite lampe en terre cuite, et sous l'un des autres la petite fiole ou lacrymatoire en verre qui font partie de la collection; plusieurs autres petites fioles ont été trouvées aussi, mais elles étaient en morceaux.

Tous ces objets n'étaient point debout dans la terre; plusieurs paraissaient avoir éprouvé un dérangement, qu'expliqueraient aisément les commotions résultant des fourneaux de mine qui ont joué dans les environs.

Parmi les urnes en verre il y en avait de grandes, également rayées à côtes espacées, mais d'un vert plus blanchâtre que celles de plus petites dimensions que renferme la collection; elles ont toutes été brisées, et contenaient aussi des fragmens d'ossemens calcinés.

On a trouvé enfin à la même profondeur une pierre mal taillée, creusée dans son milieu, qui contenait aussi des ossemens. Sa longueur était d'environ 50 centimètres sur 30 centimètres de largeur et de hauteur.

Le milieu qui contenait ces objets est une terre rouge sabloneuse qui paraît n'avoir jamais été remuée, et n'être pas du reste impropre à la végétation, au-dessus d'elle règne une autre couche de terre noire végétale, mêlée de menus fragmens de constructions tels que pierres, briques, tuiles, et quelques morceaux rares de poteries, puis vient une couche rapportée de terre glaise, et enfin la couche supérieure qui contient beaucoup de débris de maçonnerie, comme presque tout le terrain du polygone actuel du génie.

Nul doute que si l'on faisait pratiquer une tranchée dans la direction de la parallèle à l'ouvrage à cornes ci-dessus indiquée, on ne rencontrât d'autres sépultures semblables à celles qui ont été trouvées cette année. On dut probablement en découvrir beaucoup, lorsqu'on creusa le fossé de l'ouvrage à cornes, et peut-être en est-il fait mention dans les antiquités de Metz; dans tous les cas, ce serait une chose intéressante que de rechercher et d'assigner à-peu-près l'époque à laquelle peuvent remonter ces petits monumens funéraires.

NOTE

SUR UN

MONUMENT ANTIQUE

EXISTANT A METZ,

PAR M[r] P. BERGÈRE, COLONEL DU GÉNIE.

On lit ce qui suit dans l'histoire de Metz :

« Deux monumens antiques trouvés à Metz, et qui subsistent encore aujourd'hui, rendent la forme et la différence de ces habillemens sensibles (1). Le premier est une pierre (Pl. I, Fig. 1) qui a trois pieds neuf pouces de hauteur, sur un pied dix pouces de largeur. Elle est placée à droite dans la pile qui est au milieu de l'écluse, près du moulin du Terme, entre le pont Moreau et celui Saint-George. On voit, dans une espèce de niche prise sur l'épaisseur de la pierre, une figure d'homme taillée en relief. Sa tunique va jusqu'à mi-jambes. Sa chaussure paraît tenir à ses bas. De la main droite qu'il porte sur sa poitrine, il relève son saïe, fermé de toutes parts ; et de la gauche, il tient, par une anse, un coffret carré presque en tous sens. Au-dessus de sa tête nue est écrit en beaux caractères romains, CARO. Quoique nos recherches n'aient pu nous apprendre en quel endroit précisément cette antique a été trouvée, l'inscription et la forme du momument nous déterminent à la regarder comme une pierre sépulchrale.

» On doit placer la seconde au même rang. Cette pierre (Pl. I, Fig. 2), haute de deux pieds deux pouces et large d'un pied trois pouces, fut trouvée aux Sablons, en 1733, par les soldats employés à l'exportation des

(1) Il est question du costume des anciens habitans du pays messin.

terres. M. d'Eclimont, pour lors colonel du régiment de Provence, en fit présent à l'abbaye de Saint-Arnould. Elle se trouve aujourd'hui incrustée dans le mur méridional du jardin, vis-à-vis l'appartement des hôtes. Le bas-relief qu'on remarque dans la niche, représente une femme dont la draperie est bien jetée, sa tunique traîne à terre. Un saïe ouvert lui couvre les épaules. Elle en relève un pan de la main droite, et semble montrer de l'autre un panier rempli de fruits, ou jeter de l'encens sur un autel qui est à ses pieds. C'est ce que l'état actuel de ce monument ne permet pas de distinguer. La forme de l'inscription nous a paru singulière par sa position parallèle à la figure. Toutes les lettres sont posées perpendiculairement les unes au-dessus des autres. D'un côté on lit *Dis manibus*, et de l'autre *Euta maternæ*. On peut croire qu'Euta est le commencement d'un nom gaulois; mais on n'est point assez instruit des noms de cette nation pour suppléer les dernières syllabes de celui-ci, ou pour assurer qu'il est rapporté dans son entier. »

Ce dernier monument était à moitié enfoui dans mon jardin, masqué par des arbustes et de plus journellement exposé aux coups de pioche du jardinier. Afin de le soustraire à une inévitable destruction, et aussi pour le rendre visible aux amateurs d'antiquité, j'ai fait ôter ce petit bas-relief du lieu où il gisait, et je l'ai fait incruster dans le tympan d'une espèce de portique qui existe à l'extrémité de la terrasse de S[t]-Arnould. De cette manière, je n'ai point contrarié les intentions du donateur et j'ai assuré la conservation d'un objet d'art, qui n'est pas sans intérêt.

Je constate par cette communication à l'Académie, un changement que je me suis cru en droit d'opérer comme occupant le logement de l'abbé de Saint-Arnould.

RAPPORT

DE M. GELLE

SUR

L'ESSAI GÉNÉRAL D'ÉDUCATION,

Par M. JULLIEN.

Messieurs,

L'ouvrage de M. Jullien, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, n'est pas une production récente. Il vit le jour pour la première fois en 1808, à une époque où les écoles publiques se rouvraient de toutes parts, et où l'on sentait le besoin d'asseoir sur de nouvelles bases une éducation puissante. Je crois devoir faire d'abord, à la louange de l'auteur, cette importante remarque; en effet, depuis le mouvement intellectuel qui s'est opéré dans la société, surtout dans les vingt dernières années, les idées générales de pédagogie, et les plans d'éducation pratique ont abondé comme les autres théories de tout genre. Le lecteur pour qui l'ouvrage de M. Jullien serait une œuvre du jour, n'y verrait souvent qu'un résumé habilement méthodique de toutes les idées que la réflexion ou même la pratique a déjà rendues familières à la plupart des bons esprits. Mais il faut restituer à l'auteur l'iniative de ses utiles travaux. Dévoué, dès sa jeunesse, au bien

public et au progrès social, il a, le premier, élevé le fanal d'une éducation forte et complète, propre, dans sa pensée, à former des citoyens instruits et vertueux. Ajoutons ici que dès cette époque, il signalait, le premier parmi nous, cètte précieuse méthode, à laquelle l'enseignement primaire a dû par la suite ses rapides succès. L'ouvrage a reçu depuis, de nombreuses modifications qu'ont dû suggérer à l'auteur et ses propres méditations et la marche toujours active de la société; mais les véritables bases sont demeurées telles qu'il les a posées il y a près de 30 ans; il ne renferme point d'idées essentielles et fécondes qui ne remontent à sa naissance.

Ceci reconnu, essayons de tracer les principaux caractères de l'ouvrage. D'abord M. Jullien, par une pensée qui lui est propre, le destine spécialement aux premières familles de l'état, que leur position sociale appelle à exercer sur leurs concitoyens une grande influence; il veut former pour le prince et la patrie une pépinière d'hommes utiles, destinés à occuper les plus importans emplois; constituer enfin une sorte d'aristocratie de mérite et de talens, qui propage autour d'elle, et fasse descendre dans les classes inférieures les bons exemples, les lumières et les vertus. — Je ne sais pas jusqu'à quel point M. Jullien est demeuré ferme dans cette première théorie, qui aujourd'hui surtout pourrait soulever de graves objections; sans aucun doute, elle a pu être mieux applicable aux premières années de notre siècle, où la société renaissait en quelque sorte du sein des laves à peine éteintes. Du reste, quelque spécieuse qu'elle puisse paraître, elle ne rétrécit point la sphère de l'ouvrage, qui n'en conserve pas moins, par ses larges et habiles développemens, son importance et son intérêt pour toutes les conditions.

Une seconde idée, étroitement liée à la précédente, c'est un système d'éducation mixte, où se trouvent combinées

l'éducation domestique et l'éducation commune. Toutes deux ont des avantages et des inconvéniens ; l'auteur a voulu concilier les uns, écarter les autres ; en un mot, modifier les deux méthodes et les fondre ensemble. Pour atteindre ce but, il propose de réunir sous la direction d'un même instituteur, six à douze enfans au plus, et d'établir entre ces petits pensionnats des concours annuels, pour exciter l'émulation des élèves, et comparer leurs progrès. Je laisse l'auteur faire valoir lui-même les résultats qu'il attend de ce nouveau système. (Pag. 37.)

« Si plusieurs éducations, du genre de celle qu'on propose, étaient dirigées de la même manière, et à la fois, dans des maisons différentes, par des instituteurs choisis avec un soin scrupuleux, il existerait entre eux une émulation salutaire pour justifier la confiance qu'ils auraient obtenue. On pourrait même établir un concours annuel entre ces maisons, pour comparer les progrès respectifs des élèves, éveiller dans leur âme le premier sentiment de l'amour de la gloire, leur faire subir des examens et des exercices publics, modifier et perfectionner les méthodes adoptées pour leur enseignement. Ce serait peut-être une chose neuve, autant qu'elle serait utile, que cette association et cette combinaison des élémens de l'éducation domestique et de l'éducation publique.

» Cinquante éducations semblables seulement suffiraient pour former environ six cents sujets également recommandables par un cœur droit et généreux, par un esprit vaste et actif, orné de toutes les connaissances utiles, par tous les avantages que peuvent ajouter à ces premiers dons de l'éducation la force du corps et la santé. Ces hommes influeraient puissamment, dans moins de vingt années, sur la prospérité générale de notre pays, par leur conduite dans les emplois où le gouvernement pourrait les appeler. Comme ils apprécieraient à leur juste valeur les bienfaits

d'une excellente éducation, la méthode employée d'abord pour les former eux-mêmes serait adoptée et perfectionnée par eux pour élever leurs enfans, qui perpétueraient ainsi une race précieuse d'hommes robustes, vertueux et éclairés. Un seul homme suffit souvent pour changer une nation en bien ou en mal; l'influence bien dirigée de quelques hommes, destinés par leur position sociale à prendre part aux affaires publiques, et préparés à seconder les vues du gouvernement pour le bien de l'État, serait immense et incalculable.

» Le plan d'éducation dont on indique ici les bases, et dont on va présenter les développemens, serait ainsi peu à peu généralement pratiqué dans la plupart des familles appelées à jouir d'une haute considération et d'une grande influence. Les anciens préjugés et les méthodes vicieuses disparaîtraient : les bons instituteurs ne tarderaient pas à se multiplier; et la nation entière, avant qu'un demi-siècle fût écoulé, ressentirait, dans toutes les parties de son territoire, les salutaires effets de cette amélioration importante. »

Vous voyez, Messieurs, que le plan de l'auteur, dans son exécution comme dans son principe, ne peut avoir son application entière que pour un petit nombre de familles, puisqu'il exige des conditions toutes particulières de fortune.

Entrons maintenant dans le corps même de l'ouvrage. L'éducation y est considérée, comme l'annonce l'auteur, sous les rapports physique, moral, intellectuel. On reconnaît à chaque page le disciple éclairé de Bacon, de Locke, de Rousseau. Nourri des leçons de ces hommes supérieurs, il a recueilli leurs hautes pensées, pour en féconder son propre terrain.

Le chapitre de l'éducation physique, aussi complet qu'on peut le désirer, ne pouvait rien offrir qui inté-

33

ressât par la nouveauté; mais l'ordre et la clarté qui y règnent, compensent habilement cette défaveur de la matière.

On ne doit pas davantage attendre des choses neuves sur l'éducation morale; ici surtout, M. Jullien s'est approprié, avec discernement, les idées des illustres écrivains qu'il a pris pour guides; souvent même il reproduit leur éloquente parole. Je dois dire que cette partie de son ouvrage me semble un peu vague au milieu de son abondance. « Les bonnes habitudes et les bons exemples, dit-il en commençant, voilà les vrais fondemens de l'éducation morale. » Ainsi ce précieux enseignement est remis à la discrétion de l'instituteur qui le fait jaillir, suivant l'occurence, des actions elles-mêmes, de l'observation des hommes et des choses. Nul doute que cette morale, toute expérimentale, ne s'infiltre heureusement dans l'âme des jeunes élèves et n'y laisse des traces durables; mais toutefois, on peut regretter qu'elle ne soit pas appuyée sur des bases plus positives, et fortifiée de ces principes féconds, qui, pour appartenir à l'enseignement théorique, n'en sont pas moins solides et efficaces. — Nous retrouvons encore la même méthode en matière de religion. Fidèle aux doctrines de Locke et de l'auteur d'Émile, notre écrivain veut qu'on ne présente la Divinité aux enfans que comme un être suprême et indépendant, qui gouverne tout, qui aime et récompense la vertu; qu'on leur fasse deviner sa puissance et admirer sa bonté dans la contemplation de l'univers, mais que l'on n'occupe pas leur entendement de recherches oiseuses sur sa nature impénétrable. Peut-être ces vues ne réuniront-elles pas les suffrages universels; mais ce qui ne peut rencontrer qu'éloge et sympathie, c'est le langage de l'auteur dans cette grave matière, c'est une chaleureuse conviction qui révèle partout l'homme de bien, et le sentiment profond de la morale religieuse.

La partie de l'ouvrage qui traite de l'éducation intellectuelle, réunit une masse de connaissances qui pourrait d'abord effrayer les jeunes esprits; mais l'auteur nous explique sa judicieuse pensée sur ces objets d'étude, si nombreux et si variés. (Pag. 101).

« L'objet d'une instruction solide et véritable qui convient aux jeunes gens, pour lesquels est destiné cet Essai, doit être de leur faire parcourir le vaste domaine des connaissances, en les conduisant successivement de l'une à l'autre, de manière qu'ils aient une idée générale, mais juste et précise, de chacune d'elles; qu'ils les embrassent toutes dans un système abrégé, complet et méthodique, pour saisir, observer et apprécier les nuances et les différences qui les séparent, les points de contact et les rapports qui les unissent, enfin qu'ils puissent en découvrir la connexion réciproque, et surtout s'accoutument à diriger l'étude de chaque science vers un but d'utilité réelle et pratique.

» Aucun homme ne doit, ni ne peut tout savoir. Mais un jeune homme bien élevé qui veut occuper un rang distingué dans la société, ne doit rester absolument étranger à aucune des connaissances humaines. Elles rentrent toutes les unes dans les autres, se mêlent et se confondent sans cesse; elles se touchent par tous les points; elles sont les branches d'un même arbre, les anneaux d'une immense chaîne, les veines et les ramifications d'une mine vaste et féconde, les provinces et les cantons d'un même empire, enfin les parties subdivisées, détachées, distinctes et en même temps combinées, coordonnées, identiques d'un seul tout; voilà comme j'ai considéré toutes les sciences. Elles ont entre elles des points de contact, et, pour ainsi dire, des traits de famille; elles sont utiles et nécessaires les unes aux autres, et se prêtent mutuellement de puissans secours; elles forment enfin un seul corps de doctrine

qu'il est utile d'examiner tour à tour dans son ensemble et dans les parties séparées qui le composent.

....

» Je ne veux pas néanmoins qu'un homme ait la prétention d'être universel ; il perdrait alors en profondeur et en solidité tout ce qu'il aurait paru gagner en superficie. Je veux, au contraire, qu'il s'attache particulièrement à la profession qu'il a embrassée, que toutes ses forces, toutes ses facultés soient employées à s'y distinguer ; mais qu'il possède en même temps les notions générales relatives aux autres arts et aux autres sciences, qui toutes ont des rapports plus ou moins intimes avec la science ou la profession à laquelle il consacre spécialement l'emploi de sa vie. »

Je ne vous mettrai point sous les yeux le détail des travaux successifs qu'il impose à chaque année ; ils sont classés avec autant de clarté que d'intelligence, dans des tableaux synoptiques qui résument tout l'ouvrage.

La nature et la distribution des objets d'étude, le temps assigné à chacun d'eux, pourrait parfois provoquer des observations critiques. Peut-être, aux yeux de beaucoup de lecteurs, M. Jullien, malgré le soin qu'il a eu de graduer la marche des travaux, et de les distribuer avec une rare habileté, peut-être, dis-je, paraîtra-t-il encore trop exiger de ses jeunes élèves, et les exposer à effleurer seulement d'importantes matières. Il nous semble même qu'il n'aide pas à dissiper cette crainte, en adoptant le principe de l'instruction volontaire, et en faisant de l'attrait du plaisir et de la curiosité, les mobiles de son système. Si cette méthode peut convenir au premier âge, et à l'enseignement individuel, nous pensons qu'une instruction vaste et solide, telle que l'auteur l'a conçue et graduée, surtout distribuée à la fois à dix ou douze élèves, exige une application sérieuse, une régularité invariable dans les travaux.

L'auteur conduit ainsi ses élèves, de degré en degré, jusqu'à l'âge de 18 ans; puis, il les soumet pendant un ou deux ans au service militaire; une autre année est consacrée ensuite à l'étude pratique des lois, puis à celle du commerce. Enfin, ils achèvent cette vaste éducation par quelques années de voyage. C'est alors qu'ils reviennent dans leur patrie, consacrer à leurs concitoyens les fruits de leurs longues études. Ecoutons une dernière fois l'auteur, résumant lui-même avec confiance les résultats du vaste plan qu'il a tracé. (Pag. 156.)

« Les élèves que nous avons formés, peuvent rester simples particuliers. Dans quelque situation, dans quelque pays que les jette la fortune, ils sauront se rendre utiles aux autres, et se suffire à eux-mêmes; ils seront heureux, calmes, exempts de désirs inquiets et de passions turbulentes; ils ne porteront ombrage, ni à la société dans laquelle ils vivent, ni à l'autorité.

» Mais si le sort les élève au rang de conseillers et de ministres du prince, s'ils sont appelés à concourir à la direction des affaires publiques et à la pensée du gouvernement, heureux le monarque qui pourra les employer à l'exécution de ses vues généreuses pour la prospérité de la patrie! Plus heureux le peuple qui vivra sous l'influence de leurs conseils! ils ont parcouru toutes les classes de la société, toutes les branches des sciences, toutes les périodes de l'histoire; leur âme s'est agrandie, leur esprit s'est exercé et fortifié; leur cœur s'est nourri de sentimens de bienveillance et d'amour de l'humanité; leur existence tout entière sera marquée par les bienfaits qu'ils répandront autour d'eux : dans un cercle étroit, s'ils restent au sein d'une condition privée; sur une nation entière, s'ils sont élevés à des fonctions publiques importantes. »

Dans un ouvrage tel que celui-ci, il ne faut chercher

ni morceaux brillans, ni séductions du style. M. Jullien s'exprime avec une heureuse facilité; mais il ne s'amuse pas à semer les fleurs sur sa route. Il développe avec abondance ses idées, multiplie peut-être un peu trop ses résumés. On sent la sollicitude de l'écrivain qui, dans son ardent désir d'être utile, épanche largement sa pensée, craignant toujours qu'elle ne soit pas suffisamment comprise.

On peut juger diversement le système de M. Jullien, les dispositions de son plan, certains détails dans l'exécution; mais tout le monde y reconnaîtra un ouvrage consciencieux, où respire le plus sincère amour du bien public, digne enfin du philanthrope éclairé qui a pris pour devise de sa vie entière : Le perfectionnement social par l'instruction et la vertu.

A UNE JEUNE FRANÇAISE,

NIÈCE

DE KLOPSTOCK,

PAR Mr F. CAEMMERER, ASSOCIÉ-CORRESPONDANT.

. . . . . Jhr Haupt umkränzt
Die rosen Krone.

KLOPSTOCK.

Du Liban aux vastes ombrages
Telle une fleur, jeune trésor,
Ravie aux mobiles feuillages,
Des vents suit l'inconstant essor;
Et du sein orageux des nues
Vole, et sur les ondes émues,
Au souffle d'un nouveau Zéphir,
Aborde une plage lointaine,
Et dans l'Oasis de la plaine
Vient renaître et s'épanouir.

Rose de la rive étrangère,
De ton front le doux incarnat,
Animé du beau sang d'Homère,
Dans l'ombre en dérobe l'éclat.
Loin de leur poétique enceinte
Que parfume la myrrhe sainte,
Que peuple un immortel essaim,
Ainsi des cèdres prophétiques,
Echos des harpes séraphiques,
La sève coule dans ton sein.

Une autre source dans son onde
Ainsi réfléchit tes couleurs,
Une rive en palmes féconde
Va t'adopter entre ses fleurs;
Oui, les grands et la multitude,
Les cités et la solitude,
Les cieux et la terre et les mers,
Du poète ineffable empire,
De son ayeul, roi de la lyre,
Ont redit les doctes concerts.

Oui, jadis on eût vu la Grèce,
L'élevant aux rangs immortels,
Te consacrer, jeune prêtresse,
L'honneur d'encenser ses autels;
Le fougueux vainqueur de l'Asie,
Dans Thèbes semant l'incendie,
Eût pour toi, calmant son courroux
Autour de ton humble cabane,
Etouffé la torche profane,
Du glaive dérobé les coups.

Telle, sillonnant la tempête,
La foudre, d'un vol meurtrier,
Des chênes va briser la tête,
Et n'ose frapper le laurier.
Puisse de ton jeune calice,
Protégé d'une ombre propice,
Aux bords tranquilles du vallon,
Comme la fleur de l'asphodèle
Qu'annoblit sa tige immortelle,
Le parfum révéler ton nom !

Si ce nom, qui croît d'âge en âge,
Méconnu d'un monde oppresseur,
Ne peut te sauver de l'orage,
Et t'abandonne à sa fureur,
Relève ta tête abattue :

Avec la ronce confondue,
Malgré l'atteinte de ses dards,
Au-dessus de pompes frivoles,
Au-dessus de viles idoles,
Vers le ciel fixe tes regards.

Chéris cette vertu suprême,
Des talens cet heureux concours,
Où l'homme ne doit qu'à lui-même,
Et son éclat et ses beaux jours.
Du front de l'immuable arcture
Ainsi la flamme vive et pure
Aux mers prodiguant sa clarté,
Dirige la nef incertaine,
Quand Vénus, dans sa course vaine,
N'étale qu'un luxe emprunté.

Ah! pour Chimène gémissante
Et jouet de l'adversité,
J'entends la lyre suppliante
Implorer l'hospitalité :
Et deux fois cher à la mémoire,
Deux fois héritier de la gloire,
Racine court dans l'univers,
Cherchant le pain que lui refuse
Un sol infidèle à sa muse,
S'éteindre aux abîmes des mers!

Et la grande ombre de Molière,
Traînant un livide linceuil,
Aux pieds des maîtres de la terre
Accourt mendier un cercueil!
Toi, de l'hirondelle timide
Que n'as-tu cette aile rapide,
Qui sait échapper aux frimats,
Et sans le secours des étoiles,
Quand l'hiver nous jette ses voiles,
Évoquer de plus doux climats!

34

Aux grands rois, jalons de l'histoire,
Semés sur la route du temps,
Le poète donna la gloire,
Reste des siècles de géans;
Malheur ! ah! malheur au poète,
Le laurier ne ceint plus sa tête,
La terre n'entend plus sa voix;
Les fleurs ne parent plus la lyre,
Et Mercœur oubliée expire
De faim dans la ville des rois!

Sous une flatteuse apparence
L'aconit offre ses venins;
Ainsi le monde à l'innocence
Déguise ses prestiges vains.
Douce illusion du jeune âge,
Lorsque ta séduisante image
Enchante et captive nos sens,
L'étude ceint son diadême:
Beauté, rang, pouvoir, Plutus même,
Tout est digne de notre encens!

Mais quand le voile se déchire,
Et quand s'éclipsent les rayons
Dont s'aveuglait notre délire,
Monde dans tes confusions:
Alors, sur la vertu timide
L'intrigue triomphante, avide,
Partout déverse le mépris,
Et, dans ce siècle de finance,
Etouffant jusqu'à l'espérance,
Du talent usurpe le prix.

Alors, dans l'agathe brillante
Revivent d'informes roseaux;
Et l'Etna d'une mer brûlante
Couvre d'Enna les frais berceaux;
Alors, le serpent de l'abîme,

Des Alpes atteignant la cime
Y grave d'éternels replis;
Et l'œil aux gouffres de la terre,
En vain demande la poussière
Des royaumes ensevelis.

Vertu, si tes palmes sacrées
Sur la terre versent leurs fruits,
Leur cime aux voûtes éthérées
Echappe aux regards éblouis,
Gémis sur le siècle fragile;
Que l'infini soit ton asile,
Le jour ton voile radieux;
Que l'éternité t'environne:
L'univers te refuse un trône,
Mais ta couronne est dans les cieux.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. PEIGNOT,

INTITULÉ :

ESSAI ANALYTIQUE

SUR L'ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE,

PAR M. HUGUENIN JEUNE.

Sous le titre d'essai analytique sur l'origine de la langue française, M. Peignot a présenté à l'Académie de Dijon, dont il est membre, l'extrait d'un ouvrage considérable sur la formation et le développement de notre langue nationale. L'ouvrage en entier se compose de 143 morceaux empruntés, siècle par siècle, aux monumens de la vieille langue française ou romane, depuis le IX[e] siècle jusqu'au XVI[e] inclusivement. C'est une véritable histoire monumentale de notre idiome. Mais, dans son extrait, M. Peignot n'a pu donner que 30 morceaux; encore a-t-il été obligé de les dépouiller des notes historiques et philologiques dont la grande collection est enrichie. Cependant ils forment une suite complète, et qui peut offrir un premier sujet d'étude aux esprits curieux de nos antiquités littéraires.

L'auteur commence par une introduction, où, après avoir rappelé les différentes populations qui habitaient la Gaule avant la domination romaine, il développe les causes diverses qui leur firent adopter la langue latine, et en ré-

pandirent parmi elles l'usage général, après la conquête. Passant ensuite aux différentes causes qui en altérèrent la pureté primitive, surtout à l'époque des invasions de la Gaule, par les hommes de race germanique, il constate, dès le commencement du IXe siècle, l'existence d'une langue vulgaire qui n'était que le latin lui-même à l'état de dégradation où le parlait le petit peuple, et que l'on distinguait pour cette raison sous le nom de langue romane rustique. Arrivé à cette époque, il recherche l'origine de la différence profonde qui distingua, dès le Xe siècle, la langue romane, parlée au midi de la Loire, et la langue romane ou velsche, parlée au nord du même fleuve. Il attribue, non sans raison, à la rudesse des septentrionaux la substitution des sons durs, des finales muettes, aux sons harmonieux, aux finales sonores que la langue latine laissa toujours dans le roman provençal, et dans les autres idiomes méridionaux, parlés en Italie et en Espagne. L'auteur a consacré une note intéressante à des observations judicieuses sur l'ancienne prononciation de la langue latine. La manière évidemment fautive de prononcer, en France et en Angleterre, les sons de cette langue, est ramenée par lui à la prononciation probable des Latins. Dès-lors, plusieurs des altérations successives qui ont transformé la langue latine en langue romane, semblent beaucoup moins étranges, par la similitude des sons qui les rapprochent; le passage devient plus clair et plus naturel.

« Une chose assez curieuse, dit M. Peignot dans sa note, serait de pouvoir découvrir comment les Romains prononçaient leur langue, et comment et quand cette prononciation s'est altérée chez les peuples modernes, au point que très-certainement le latin serait tout-à-fait méconnaissable pour un ancien romain, s'il pouvait revenir au milieu de nous. A coup sûr, Virgile ouvrirait de grands

yeux et rirait aux éclats, s'il entendait un anglais lui réciter ainsi le premier vers de ses églogues :

Taïtire, tiou péticulé rikioubans seub togmine fedjaï.

» C'est cependant ainsi que les Anglais prononcent le latin. N'en rions pas; car nous, avec nos *u* flûtés, nos *c* cédillés, nos *um* et nos *am* prononcés fortement, etc., etc., nous ne serions pas sans doute moins ridicules aux yeux, ou pour mieux dire aux oreilles des anciens Romains, s'ils pouvaient nous entendre parler, ou plutôt baragouiner leur langue. Cet article de la prononciation antique du latin a été un objet de recherches et de discussions parmi les savans....... Nous dirons que tous s'accordent assez volontiers sur ce point, que le *c* avait toujours chez les Romains la force du *k*; ainsi ils prononçaient *dico, dikis, dikit;* le *t* conservait toujours sa force martellante, *artis, arthium;* l'*u* se prononçait comme *w, ou*, et selon d'autres, ce n'était pas tout-à-fait comme *ou*, mais comme *o* bref; l'*um*, l'*am* à la fin d'un mot, étaient des syllabes sourdes, muettes, dont on faisait à peine sentir l'*m;* l'élision en poésie en est la preuve; il n'est pas certain que le *v* eût l'emploi de consonne que nous lui donnons, etc., etc. Finissons ce léger aperçu par deux petites phrases latines que nous transcrirons ensuite selon la prononciation présumée des Latins.

» *In Latio decus pronunciationis et eloquentiæ est Cicero. — Utinam Ciceronem audivissemus, Romani, ut pronunciaremus voces vestras ut decet.*

» Voici comment on croit que les Romains auraient prononcé :

» *In Lathio dekous pronwnkiathionis et eloquenthiæ est Kikero. — Outinam Kikeronem audiwissemous, Romani, out pronwnkiaremous wokes westras out deket.* »

Terminons ce rapport en exprimant le vœu que des travaux de cette nature soient tentés aussi dans les différentes provinces, et en particulier dans la nôtre. En ressuscitant les divers dialectes provinciaux, ils mettraient à découvert tous les élémens de notre langue, et populariseraient la connaissance d'un idiome généralement inconnu et indispensable pour l'étude sérieuse de notre littérature et de notre histoire du moyen âge.

CHLOTHER II

ET

DAGOBERT,

PAR M. HUGUENIN JEUNE.

« CE Chlother, dit Frédégaire, était un homme de patience, instruit dans les lettres, craignant Dieu, grand rémunérateur des prêtres et des églises : il donnait l'aumône aux pauvres, se montrait bon envers tout le monde et rempli de piété[1]. »

Le portrait du nouveau roi est une des choses les plus significatives de cette histoire : on y reconnaît aisément l'intention d'un contraste qui prouve, mieux que jamais, que le véritable tort de Brunechild était d'avoir entrepris de régner par la rigueur, et d'avoir voulu comprimer la puissance du clergé, seule capable d'accoutumer peu à peu les hommes de ce siècle au sentiment de l'ordre et du devoir. Aussi, l'époque de Chlother II fut-elle une réaction sensible ; et ce qui donne à son règne un grand

---

[1] *Iste Chlotharius patientiæ deditus, litteris eruditus, timens Deum*..... (Fredeg. cap. 43.)

intérêt religieux et politique, c'est que, le premier de sa race, il commence cette ère brillante des évêques et des monastères qui fut si éclatante sous Dagobert, et qui, un instant éclipsée par la mairie de Charles-Martel, reparut avec tant de gloire sous Charlemagne.

Ceux qui repassaient dans leur mémoire les premières années de la vie de Chlother, n'étaient point surpris de le voir en toutes choses si différent de Brunechild et des rois qui venaient de périr avec elle. Ils ne pouvaient s'empêcher de reconnaître que Dieu l'avait conduit, dès sa naissance, par des vues secrètes auxquelles il avait su répondre. Voici ce que l'on se rappelait des premières années de sa vie : Il n'avait que quatre mois, lorsque son père Hilperik fut assassiné dans la forêt de Chelles, en revenant de la chasse (584). Sa mère, la cruelle Frédégonde, n'ayant plus d'époux, tomba dans une crainte mortelle, parce qu'elle ne savait pas ce qu'elle devait attendre des grands du royaume de Neustrie. Elle se réfugia dans une église[1] de Paris avec ses trésors. Dieu ne l'abandonna pas malgré sa malice ; l'évêque Ragenmund la prit sous sa protection, et sauva la mère et l'enfant des mains de leurs ennemis. Frédégonde implora encore le pieux et bon roi Gonthram, qui vint aussitôt de la Bourgogne, recevoir dans ses bras le petit enfant qu'elle portait à sa mamelle : il le tint sur les fonts sacrés, et, depuis ce moment, il lui servit de père et de défenseur. Les grands de Neustrie le reconnurent pour leur roi, et lui jurèrent fidélité, ainsi qu'à son oncle Gonthram, qui régnait sur la Bourgogne.

Comme le jeune Chlother restait orphelin, les prêtres, les évêques et les saints personnages de la Neustrie veillèrent aussi à la garde de son corps et de son âme. Il était leur pupille ; ils lui apprirent surtout à ob-

[1] L'église de Ste-Marie, suivant Aimoin.

server la loi divine; ils lui disaient la manière merveilleuse dont Dieu l'avait sauvé; ils lui rappelaient l'évêque Ragenmund, ainsi que la bonté et les exemples du saint roi Gonthram. Ce qu'il entendait, chaque jour, descendait profondément dans son âme, de sorte que la crainte et l'amour de Dieu grandissaient en lui, avec le respect dû à ses serviteurs.

Si un évêque ou quelque saint personnage le visitait, *il le recevait comme un présent de Dieu*, et recueillait avec joie toutes ses paroles au fond de son cœur : aussi personne plus que lui ne se plaisait à donner aux pauvres et aux églises. Si on pouvait lui reprocher quelque défaut, c'était un penchant trop facile à la colère; mais le goût passionné qu'il avait pour la chasse, entretenait sans doute en lui cette vivacité dont il n'était pas toujours maître. En compensation, cet exercice violent servait à le préserver des séductions du vice et des plaisirs honteux que Dieu défend[1]; il développait ses forces et faisait de lui un homme robuste et courageux.

Une seule chose put mettre en lui une haine durable et profonde. Brunechild était l'implacable ennemie de sa mère, car elle entreprit de lui arracher la Neustrie et sans doute la vie même. Chlother se souvint de cette nuit où Frédégonde le portait dans ses bras à Truciacum; et, quand il eut perdu sa mère, quand il fut à l'âge d'homme, les enfants de Brunechild le poursuivirent avec la même fureur. Il est vrai qu'il les vainquit d'abord; mais, par les conseils de Brunechild, ils s'unirent de nouveau contre lui et lui enlevèrent le duché de Dentelin[2], ne lui lais-

[1] Il est à remarquer que les historiens ne reprochent pas à Chlother ces désordres que l'on avait à reprendre souvent dans les rois de la race mérovingienne. Frédégaire dit de lui, que sur la fin de sa vie seulement, il cédait trop *aux conseils* des femmes.

[2] Il était situé entre l'Oise, la Seine et l'Océan.

sant qu'une faible partie de ses états. Théodebert et Thierry le méprisaient dans leur orgueil, et cherchaient à le réduire au néant; mais Chlother était aimé des grands qui le connaissaient pour un roi débonnaire : les hommes qui menaient une vie sainte, le considéraient avec joie, comme un roi fidèle à Dieu, et docile aux conseils de ses ministres. De tous les rois d'alors, on l'estimait le plus digne de régner : aussi, Colomban, chassé de Luxeuil, était allé le visiter, et l'avait désigné comme celui que Dieu établirait un jour sur les trois royaumes.

Lors donc que la grande vengeance eut été consommée, et la prédiction de Colomban accomplie (613), Chlother monta sur un bouclier, et fut porté autour des trois armées, qui applaudirent de leurs cris et du bruit de leurs armes. Ensuite il chargea un duc de la nation des Burgondes, nommé Farulf, *homme merveilleusement puissant*, *quant aux dignités du siècle*, de faire reconnaître sa puissance dans toute la Bourgogne. Mais sans tarder plus longtemps, il voulut accomplir l'attente des leudes qui venaient de le créer roi; il commença par les plus puissants : il nomma Warnaher, maire du palais en Bourgogne, Gondeland, maire en Neustrie, et Rado en Austrasie : il leur promit encore, chose que jamais roi des Franks n'avait faite avant lui, que cette charge ne pourrait leur être reprise dans aucun temps de leur vie [1].

Cependant la domination de Chlother ne s'étendit point partout sans résistance. Entre la chaîne du Jura et les eaux du Rhin, habitait une population germaine d'origine; elle se rattachait bien au royaume de Bourgogne, mais vivait à peu près indépendante. Les hommes de ce canton

[1] Chlother ne se sentit pas entièrement libre dans son choix, et il ne lui était pas donné de l'être; mais quand il put suivre sa propre volonté, il fit comme en Neustrie : il ne s'entoura que de personnages pleins de science et de sainteté.

étaient désignés sous le nom de Trans-Jurans, qui n'exprimait autre chose que leur situation à l'orient du Jura. Brunechild, au moment de la trahison qu'elle avait peut-être prévue, s'était réfugiée au milieu d'eux. Ils avaient alors pour chef un duc nommé Theudelane, dont la race est inconnue, mais qui n'était pas de celle des Neustriens, ni des Austrasiens. Chlother lui ôta sa dignité, et envoya à sa place le duc Herpon, frank d'origine. Le nouveau duc trouva au-delà du Jura des hommes intraitables, car ils ne voulaient point obéir, et résistaient avec la dernière violence. Ils avaient à leur tête le comte Herpon[1] et le Patrice Alethée, qui faisaient le rôle de deux chefs de parti. Le dernier était au nombre de ceux qui avaient renversé Brunechild : il aspirait à devenir seul maître chez les Trans-Jurans, et peut-être roi des Burgondes.

Le duc Herpon commença donc *à réduire à la paix les mutins d'une vigoureuse manière :* mais la crainte ne fit rien sur eux, et ils l'assassinèrent. Alors le Patrice voulut profiter de l'occasion pour se faire proclamer roi des Burgondes. Il fallait d'abord se débarrasser de Chlother et obtenir l'assentiment des leudes : il recourut dans ce dessein à Leudemond, évêque de Sedunum ou de Sion[2], et l'ennemi déclaré de la domination nouvelle. L'évêque se rendit secrètement près de la reine Berthetrude, épouse du roi de Neustrie. C'était une femme d'une bonté toute naïve, et l'on espérait, à cause de son caractère doux et timide, la gagner aisément. Leudemond lui déclara, d'un ton prophétique, que de toute manière Chlother sortirait bientôt de la vie : elle devait donc transporter en secret tous ses trésors dans la ville de Sion, lieu très-sûr pour les recevoir. Le Patrice Alethée prendrait pour

---

[1] Il ne faut pas confondre ce comte avec le duc du même nom, envoyé par Chlother contre les Trans-Jurans.

[2] Dans le Valais actuel.

épouse la reine Berthetrude, qui était du sang royal des Burgondes, et ainsi il pourrait posséder le royaume après la mort de Chlother.

Nous ne savons pas de quelle manière Chlother devait sortir de la vie; mais Berthetrude, en écoutant ces mots, craignit que cela ne fût vrai; elle se mit à pleurer amèrement, et se retira dans sa chambre. Leudemond, voyant qu'il n'avait pas réussi, se sauva pendant la nuit à Sion : de là il gagna furtivement le monastère de Luxeuil, et chercha un asyle près d'Eustase, qui en était abbé. Eustase intercéda Chlother en sa faveur : le roi qui ne refusait rien à l'homme de Dieu, pardonna à l'évêque, et lui permit de retourner dans la ville qu'il venait de quitter en fugitif. Mais Alethée était à la fois un ennemi et un rival. Chlother assembla les leudes de Bourgogne près de la maison royale de Massolacum [1] sur la Vane, et fit paraître Alethée en leur présence : il exposa devant eux le complot du coupable, et le fit mettre à mort par le tranchant de l'épée. A la différence de Brunechild, il donna au coup qu'il frappait, le caractère d'une condamnation publique.

Depuis ce jour, personne ne s'éleva dans aucun lieu contre l'autorité du nouveau roi; et il se hâta de changer tout ce qu'il y avait eu de mal sous ses prédécesseurs. Le quinzième jour des calendes de novembre (615), il convoqua dans l'église de S[t]-Pierre de Paris, aujourd'hui S[te]-Geneviève, une assemblée générale des grands et du clergé, à laquelle se rendirent soixante-dix-neuf évêques de toutes les parties des trois royaumes. Avec leurs conseils, il fit les réformes qui parurent nécessaires, dans le gouvernement des choses du siècle et des choses divines; lorsqu'elles furent achevées, on en donna devant l'assemblée une lecture solennelle.

---

[1] Aujourd'hui Maslay, près de Sens.

L'édit royal commençait par ces paroles[1] : « La prospérité de notre règne, n'en doutons pas, croîtra de jour en jour avec le secours d'en haut, si nous nous efforçons, Dieu aidant, de garder inviolablement les choses qui ont été sagement faites, résolues et décrétées dans notre royaume ; et si, avec la volonté du Christ, nous essayons, par la teneur de cet édit, de corriger en général les choses qui ont été faites et réglées contre la loi de la raison, afin que désormais elles n'arrivent plus, ce dont Dieu veuille bien nous garder. C'est pourquoi il est de notre intention que les décrets des canons de l'église soient maintenus en toutes choses, et que ce qui a pu être négligé dans les temps passés, soit dès ce moment observé pour toujours. »

» Ainsi, lorsqu'un évêque viendra à mourir, que celui qui doit être ordonné à sa place par le métropolitain et par ses co-évêques, soit élu par le clergé et par tout le peuple ; et si le personnage est reconnu digne de cette charge, qu'il soit ordonné par l'ordre du roi ; et si le choix tombe sur un homme du palais, qu'il soit ordonné seulement pour sa science et son mérite.

» Qu'aucun juge, de quelqu'ordre qu'il soit, ne se permette de juger et de condamner lui-même les clercs dans les causes civiles....... Quant à ceux qui seront accusés

---

[1] On aperçoit dans cette réforme une réaction très-sensible contre l'esprit du gouvernement de Brunechild. D'abord plusieurs articles y élèvent la puissance épiscopale : ensuite, à la tyrannie fiscale, aux rigueurs inaccoutumées des juges, aux condamnations sécrètes, on voit succéder la défense de lever des impôts arbitrairement, de condamner sans jugement public, de priver de l'héritage la famille de l'homme mort sans testament. Il est curieux, par exemple, de rapprocher ce dernier passage de ce que Grégoire de Tours nous dit de Charighisel qui, au temps de Brunechild, *envahissait les biens des autres*, *cassait les testaments*, *annulait les volontés des morts*. Le législateur prend maintenant les dispositions les plus sévères contre les juges dont le nom était si abhorré sous le règne précédent.

d'un crime capital, que leur cause soit jugée suivant les canons, et examinée avec le concours des autres évêques.

» Lorsqu'un homme quelconque mourra sans testament, ses parents, conformément à la loi, hériteront de ses biens, sans que les juges s'y opposent.

» Dans tous les lieux où le peuple réclamera contre quelque nouveau tribut imposé par une injustice criminelle, on examinera la chose avec justice et on la corrigera.

» Qu'un juge ne soit point nommé pour un canton ou un pays différent de son propre pays ou de son canton, afin que s'il fait quelque chose de mal, d'une manière ou de l'autre, il puisse, suivant l'ordre de la loi, restituer de ses propres biens ce qu'il aura injustement ravi.

» L'homme libre ou l'esclave qui n'est pas surpris le vol en main, ne doit pas être mis à mort par les juges, ou par tout autre, sans avoir été entendu. »

Mais un article du même édit regardait la royauté et la consacrait comme une puissance armée contre les méchants. Il y était dit : « Pour que l'ordre et la paix subsistent toujours dans notre royaume, le Christ nous étant favorable, que les révoltes et l'insolence des hommes mauvais, soient réprimées très-sévèrement. »

Le nouveau règne s'annonçait donc comme un temps de paix et de justice : il allait surtout mettre en grand honneur la religion et les serviteurs de Dieu.

Une chose, en effet, très-digne de remarque et sur laquelle nous appelons toute l'attention du lecteur, c'est que, dans ce temps même, la Gaule ressentit une influence religieuse, dont les effets, produits sous des formes diverses, devaient avoir pour le monde les plus graves conséquences. Or, cette influence dépendit elle-même, pour une partie, du caractère des hommes qui avaient la puissance dans la société. Envisagés sous cet

aspect, l'état religeux et l'état politique de la Gaule, au temps de Chlother II et de Dagobert, présentent à l'observateur les tableaux les plus grands, les plus sublimes, et à la fois les plus pittoresques que puisse offrir l'histoire.

Depuis la naissance du christianisme dans cette partie de l'Occident, le clergé gaulois s'était caractérisé, surtout par un esprit de douceur, une manière de penser toujours droite et en harmonie avec la nature de l'homme. En lui ne se trouvaient ni la subtilité des Grecs, ni le génie ardent des Orientaux. Aussi, chez les prêtres et les évêques de la Gaule, point d'hérésie, au moins durable: ils en étaient au contraire les ennemis et s'en faisaient régulièrement les destructeurs : la Gaule était le terme fatal où venaient se briser toutes les hérésies de l'Orient[1]. Ainsi, dans l'église

[1] La Gaule, dit saint Jérôme, n'a jamais produit de monstre d'hérésie; et l'histoire vient montrer la vérité de cette parole.

Au IV[e] siècle, l'Arianisme fut arrêté dès l'instant même qu'il voulut envahir la Gaule. Le concile de Paris, assemblé par saint Hilaire de Poitiers, en 360, l'anéantit d'un seul coup, et il fut constant pour tout le monde, dit Sulpice Sevère, que le seul Hilaire avait délivré la Gaule du fléau de l'hérésie. A la fin du même siècle, la doctrine des Gnostiques, apportée sur les bords du Rhône, par Marc de Basilide, et en Aquitaine par Priscillianus, n'est pas plus heureuse. Au commencement du siècle suivant, Pélage, prêtre de l'Armorique, avance dans son traité du libre arbitre, que la grâce n'est point nécessaire à l'homme; qu'il peut s'élever à la perfection par ses propres forces, et qu'il ne faut pas attribuer son penchant au mal à la corruption de sa nature. Saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, disciples de Lérins, combattent aussitôt pour la grâce, et le pélagianisme finit par s'éteindre. Au VI[e] siècle, on apprend que les erreurs de Nestorius et d'Eutychès trouvent encore des sectateurs en Orient; et le concile d'Orléans (549), condamne la doctrine avec anathême contre ses partisans. Enfin Hilperik, roi de Neustrie, entreprend de décider une question religieuse, et il renouvelle les opinions de Sabellius sur la trinité. Il appelle l'historien Grégoire de Tours, et après lui avoir fait lire l'exposé de la nouvelle doctrine telle qu'il l'a conçue, il lui dit: J'ordonne que vous croyiez ainsi, toi et les autres docteurs de l'église. — O pieux roi,

gauloise dominait une raison simple, naïve, mais grande, profonde, éclairée. Les hommes qui la composaient, se distinguaient par un esprit littéraire bien marqué : cet esprit, naturel particulièrement au midi de la Gaule, s'était perpétué par les enseignements savants et poétiques des écoles impériales d'Autun, de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, de Toulouse, et en dernier lieu de Trèves, la plus renommée de toutes, sous les empereurs chrétiens. L'Aquitaine et la Provence voyaient naître des hommes qui avaient la parole facile, élégante, harmonieuse, souvent forte et sublime, mais toujours contenue par les règles de l'école latine. Le clergé cultivait les belles-lettres ; et qui disait évêque, dans la Gaule, disait aussi poète spirituel [1].

répond Grégoire de Tours, abandonne une telle croyance : il te faut suivre la doctrine que nous ont laissée les apôtres, et après eux, les autres docteurs de l'église; celle qu'ont enseignée Hilaire et Eusèbe, et que tu as confessée dans le baptême. Ensuite l'évêque réfuta ses objections ; mais Hilperik s'écria, de mauvaise humeur : J'expliquerai ces choses à de plus sages que toi, qui seront de mon avis. — Il ne sera pas sage, mais bien un insensé, repartit Grégoire, celui qui voudra suivre ce que tu proposes. A ces mots le roi frémit de colère et garda le silence. Quelques jours après, Salvius, évêque d'Albi, étant arrivé, Hilperik ordonna de lui lire l'exposé de la doctrine en le priant de partager son avis. Mais après l'avoir écoutée, l'évêque la rejeta si loin, que s'il avait pu se saisir du parchemin où elle était écrite, il l'eût mis en morceaux. Dès lors le roi renonça à son dessein. « *Greg. Tur. lib.* V. »

Il faut remarquer encore que les rois Franks qui épousèrent des femmes Ariennes, Galdswinthe et Brunechild, exigèrent, comme condition, qu'elles abjureraient l'hérésie ; et les femmes de race franke qui se marièrent à des rois hérétiques ou idolâtres, se réservèrent l'exercice libre de leur religion. Telles furent Chlothilde, fille de Clovis I[er], qui épousa Amalaric, roi des Wisigoths d'Espagne ; Chlotswinde, fille de Chlother I[er], et femme d'Alboin, roi des Lombards ; Bertha, fille de Charibert, et qui convertit à la religion catholique son époux Ethelbert, un des rois saxons d'Angleterre.

[1] L'éloquence gauloise avait été fort renommée au temps même de Cicéron et de César, tous deux disciples du rhéteur M. Antonius Gnipho,

Pour de tels hommes, la religion était donc un objet constant de discussions graves et profondes, mais ornées des formes littéraires. Les premiers monastères de la Gaule servirent de refuges à la science et à la méditation libre, au milieu des agitations du siècle. Le monastère de Lérins, fondé en 391 par saint Honorat, évêque d'Arles; celui de saint Victor de Marseille, fondé par Cassien, au commencement du siècle suivant, furent des écoles de rhétorique, de théologie et de controverse religieuse [1].

De Lérins sortirent, au cinquième et au sixième siècle,

---

qui était venu de la Gaule, sa patrie, donner à Rome des leçons de son art. Les orateurs, les poëtes, les philosophes gaulois, furent toujours en grande estime sous les empereurs : *Gallia facunda*, dit Juvénal; et depuis la propagation du christianisme dans cette partie de l'empire, les orateurs chrétiens n'eurent pas moins de célébrité. Les écrivains contemporains ont une foule de passage, où ils parlent avec le plus pompeux éloge du mérite littéraire de la Gaule, et en particulier des hommes qu'elle a produits. Nous nous bornerons à citer saint Jérôme, qui vante la Gaule comme un pays d'études très-florissantes, comme la terre la plus féconde en orateurs.... *Studia Galliarum quæ vel florentissima sunt* (epist. ad Rusticum)..... *Gallia viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit* (adversùs Vigilantium).... *Galli oratorum fertiles sunt*..... Ailleurs, il appelle saint Hilaire de Poitiers, le Rhône de l'éloquence latine, *Hilarius latinæ linguæ Rhodanus, Gallus ipse et Pictavis genitus.* (Comment., in epistolas ad Galatas)...... Il attribue à l'éloquence gauloise l'éclat et l'abondance, *Ubertatem gallici nitoremque sermonis.*

On peut voir également les lettres de Sidoine Appolinaire.

Enfin le poëte Arator qui florissait en 544, s'exprime ainsi dans une lettre en vers qu'il adresse à Parthenius, Patrice et maître des offices :

.... Pontifices in relligione magistri,
Gallia quos multos dat studiosa bonos.

[1] Saint Honorat était gaulois d'origine. Il voyagea en Grèce, où il visita plusieurs solitaires, et s'instruisit des observances de la vie cénobitique de l'Orient. A son retour, il établit dans l'île de Lérins, située entre Fréjus et Antibes, un monastère pour lequel il fit une règle modelée sur celle des moines de l'Egypte. C'est ce qui fait dire à Ennodius, évêque de Ticinum (Pavie); *Lérins possède maintenant ces vieillards*

les évêques illustres qui développaient, dans de savants traités, les questions importantes de la religion, combattaient l'hérésie avec art et profondeur, puis se délassaient à écrire une lettre élégante ou à faire briller, dans quelques vers fleuris, d'ingénieuses idées, de vives images.

Mais lorsque les Franks firent la conquête de la Gaule, ils imprimèrent à la société d'alors une secousse violente, qui porta tout-à-coup le dérangement dans cette vie paisible de méditations et de travaux religieux. Le clergé fut jeté dans les affaires du temps, affaires qui demandaient, pour ne pas tomber dans le chaos, toute son activité, toute sa puissance intellectuelle et morale. Le clergé eut à convertir les nouveaux maîtres, à les adoucir, à les conseiller; il eut à créer un ordre nouveau dans une société désordonnée, où se croisaient, se combattaient des éléments étrangers, où des hommes violents, grossiers, passionnés, se mêlaient à une population plus éclairée, mais d'une civilisation déjà vieille et corrompue.

De régulateurs de la foi, les prêtres et les évêques devinrent aussi les régulateurs de la société et des intérêts présents. Les uns furent appelés par les rois pour leur servir d'aides et de conseillers; les autres restèrent dans le troupeau, mais sans cesse ils eurent à le préserver de quelque violence, à réparer quelque mal, à obtenir quelque grâce. La pureté, la discipline de l'église elle-même étaient souvent compromises : aussi la vie du prêtre était-elle presque toute d'action : il voyageait souvent, soit qu'il

---

qui, avec leurs cellules séparées, ont transporté dans notre Gaule les pères des déserts de l'Egypte. Les mêmes pratiques s'observaient dans le monastère de Saint-Victor de Marseille. On appela Lérins *l'île des Saints.* Ce monastère fut un des premiers de la Gaule où la vie ascétique s'associa à l'étude et aux discussions religieuses. Parmi les disciples nombreux, formés à cette école, paraissent saint Hilaire d'Arles, saint Loup de Troyes, saint Jacques de Tarantaise, saint Eucher de Lyon, saint Césaire d'Arles, Maxime de Riez.

se rendît au synode, soit qu'il allât à la cour du roi ou du comte de la province, solliciter quelque faveur.

Or, ce fut sous Chlother II que le clergé gaulois devint tout puissant dans le gouvernement de la société. Éminemment doués de cette réflexion profonde, de cette sagacité qui découvre les maux et les remèdes, revêtus avant tout de la puissance religieuse, les prêtres et les évêques continuèrent alors, mais d'une manière triomphante, le rôle d'organisateurs des choses, d'instituteurs de l'esprit et du cœur humain.

Mais toute la tâche n'était pas remplie. Au voisinage de cette société nouvelle, formée avec effort, vivaient d'immenses populations d'hommes féroces qui n'avaient aucune connaissance de la religion chrétienne. C'étaient les Saxons, les Frisons, les Thorings ou Thuringes, les Baïwares, et d'autres encore qui, à partir du Rhin, habitaient sur une vaste étendue de territoire dont les limites n'étaient pas trop connues.

Au dedans même de la Gaule, particulièrement à l'occident et au nord, restaient des traces profondes de l'ancien culte gallo-romain, dont il est curieux d'observer les détails d'après le témoignage des écrivains de l'époque. Les unes consistaient dans des croyances ou des pratiques superstitieuses, presque générales; les autres, concentrées dans certaines localités, donnaient lieu à des cérémonies toutes barbares, à cause de l'état sauvage des contrées où elles se perpétuaient. Les évêques, les prêtres, en instruisant les hommes confiés à leurs soins, avaient à les reprendre souvent de leur aveuglement et de leurs coutumes payennes; ainsi, beaucoup des hommes de ce temps-là juraient encore par le soleil et par la lune, auxquels ils attribuaient une sorte de puissance divine. La lune particulièrement était redoutée : on pensait qu'elle pouvait troubler l'esprit : on n'osait entreprendre d'ouvrage sé-

rieux dans les premiers jours où elle se montrait au ciel : et quand elle venait à s'obscurcir, on était saisi d'effroi et l'on poussait de grands cris. Bien des gens ne faisaient rien d'important, le jeudi, jour de Jupiter, ni dans le cours du mois de Mai tout entier.

On ne sortait pas de sa maison et l'on n'y rentrait pas, sans observer quelle était la première rencontre : dans ce moment décisif, entendre un cri ou voir un homme portant un objet quelconque, était l'annonce d'un fâcheux événement. On n'avait garde de se mettre en route à certains jours de la semaine ; et en partant pour un voyage, on écoutait attentivement quel oiseau chanterait le premier : enfin on redoutait l'éternuement comme un mauvais présage.

A tant de maux qui menaçaient l'homme, à chaque jour de sa vie, on cherchait toutes sortes de remèdes. Les uns portaient, suspendus à leurs cous, des colliers de diverses façons, pour se préserver de malheurs ou de maladies : les femmes portaient de petits morceaux de succin enfilés dans un cordon ; et pour mieux réussir dans leurs travaux, elles invoquaient Minerve, quand elles tissaient leur toile ou la plongeaient dans la teinture.

Il y avait aussi des hommes qui pouvaient faire connaître d'avance les événements de la vie, détourner les choses funestes, et guérir même les maux du corps. Cette classe, assez nombreuse, tirait probablement son origine des Druides et des autres ministres de l'ancienne religion gauloise, qui réunissaient la connaissance de l'avenir à l'exercice d'une médecine, moitié physique, moitié surnaturelle. Les héritiers de cet art le professaient encore avec crédit, et on les distinguait par différents noms, suivant leurs divers procédés. Les uns employaient des caractères de forme bizarre et mystérieuse : c'étaient les *Carages ;* d'autres chantaient avant l'opération d'anciens

vers que l'on ne comprenait pas, et qui paraissaient n'en avoir que plus de puissance : on appelait ceux-ci les *enchanteurs :* d'autres enfin découvraient les événements futurs au moyen du sort : c'étaient les *sortilèges.*

Les Carages, les enchanteurs, les sortilèges se confondaient, à ce qu'il semble, sous le nom général de *devins.* Ils faisaient leurs cérémonies avec une sorte de solennité, et toujours près de quelque vieux temple gaulois, au bord d'une fontaine, autour d'un tronc d'arbre consacré de temps immémorial par la superstition. Là, ils faisaient des purifications avec l'eau sacrée de la source, cueillaient les herbes qui devaient acquérir par leurs opérations une vertu merveilleuse. Un remède, souvent employé pour guérir les maladies, consistait à placer au point de rencontre de deux ou trois chemins, des figures représentant les pieds du malade. Quant aux animaux, on les préservait en les faisant passer par le tronc d'un arbre creux, ou par une ouverture pratiquée dans la terre. On devait toujours déposer une offrande près de l'objet auquel on demandait la guérison.

Le paganisme avait conservé de sa vie, surtout dans des fêtes publiques où régnait une excessive dissolution. Au commencement du mois de Janvier, on voyait des femmes et des hommes se travestir en bêtes ; les unes prenaient des peaux de génisses avec leurs cornes ; les autres s'enveloppaient de peaux de cerfs, dont ils avaient également soin de placer sur leur tête les grands bois rameux. Ensuite la troupe se ruait avec des cris sauvages, par la ville et par les campagnes. Le soir, après les excès d'une débauche folle et grossière, les bêtes redevenaient hommes et femmes : on se réunissait à table, en grand nombre, et l'on buvait toute la nuit jusqu'à l'ivresse.

L'été avait ses fêtes comme l'hiver. Vers la fin de juin, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, on célébrait le

solstice d'été en allumant de grands feux qui n'avaient plus, pour la foule, d'autre raison que l'usage, mais qui se rattachaient à l'ancien culte du soleil. Autour du bûcher, on se livrait à des danses de diverses espèces : on sautait librement, ou l'on dansait en décrivant un cercle que l'on appelait *Vallatio*[1] ou bien encore, on formait des *Caroles*, dans lesquelles plusieurs personnes, rangées ensemble, exécutaient les mêmes mouvements : la troupe dansante accompagnait ses sauts de vieilles chansons profanes, où elle invoquait, sans le savoir, Neptune, Orcus, Diane, Minerve et Géniscus[2].

Mais allait-on à l'occident de la Gaule, dans l'ancienne Armorique, que l'on appelait alors Bretagne, ou bien quelques affaires forçaient-elles de traverser les contrées du nord, là on trouvait des débris du paganisme dans toute la force du terme. Combien l'évêque ou le solitaire avait à gémir, lorsqu'il pénétrait dans ces grands espaces de terrain, couverts de marais, environnés de forêts épaisses, et habités par des populations féroces, chez qui la religion chrétienne n'avait pas encore pénétré. Sur

[1] Telle paraît être l'origine des *Valantins*, et l'étymologie même de leur nom. En Lorraine et dans le pays Messin, on donne ce nom aux futurs époux que l'on désigne aux jeunes filles, le jour des *Brandons*, ou premier dimanche de Carême. Ce jour, on allume de grands feux de joie qu'on appelle des *Bures*, et par corruption *Bules* : les jeunes gens dansent autour de ces feux et appellent, à haute voix, les différents couples sous le nom de *Valantin* et de *Valantine*. Ces derniers font alors plusieurs fois le tour de la bure, toujours en dansant ; et au moment de se séparer, chaque valantine embrasse son valantin ; mais celui-ci est obligé de *se racheter*, dans la semaine, par un cadeau. Le dimanche de la mi-carême, les valantines qui n'ont point été *rachetées*, se réunissent, le soir, portant chacune une petite botte de paille qui représente son valantin : elles en font un tas et y mettent le feu. Cet usage est connu aussi sous la désignation de *Vausenottes*.

[2] *Ex vitâ S^{ti} Eligii, epis. Noviomensis.* (Spicilegium D. Lucæ d'Achery.)

les bords de la Somme, sur ceux de l'Escaut et de presque toutes les rivières ou fontaines qui traversaient le pays, de vieux troncs d'arbre attiraient la foule : ceux-mêmes qui étaient tombés de vieillesse, demeuraient sur le sol, toujours environnés du plus religieux respect : c'eût été un sacrilége de les enlever pour les faire servir à un usage quelconque. Ailleurs, c'étaient ces grandes pierres autrefois placées par les Druides, ou même d'anciens temples conservés, à la faveur des lieux. Aux environs des villes. telles que Noyon, Cambray, Tournai, Terouenne, Courtrai, Boulogne, Gand, Anvers, les habitants de la campagne venaient danser autour de ces objets de leur culte et y célébrer des rites payens. Ils y étaient si opiniâtrément attachés qu'ils se précipitaient, en criant à la mort, sur quiconque approchait pour les en détourner.

Les chroniqueurs, occupés des actions des rois, ne disent rien de cet état des populations; mais ceux qui ont écrit l'histoire des saints, font assez voir que non-seulement les peuples d'Outre-Rhin, mais une partie même de la Gaule restait à convertir, et avec grand péril de la vie pour ceux qui oseraient entreprendre une telle œuvre.

Il fallait donc des missionnaires d'un ordre nouveau, des hommes à qui le repos fût une fatigue, et les dangers une sorte de plaisir, des orateurs à paroles inspirées et accablantes, des esprits, pour ainsi dire sans chair, occupés seulement des choses divines, jamais de celles de la terre.

Ces hommes commençaient à apparaître depuis le dernier siècle : ils venaient d'une terre très-éloignée que l'on appelait Ir-land ou Er-in, c'est-à-dire, dernière île de l'Occident. Les hommes de l'Irlande apportaient sur le continent l'esprit oriental, mêlé, par une alliance assez remarquable, au caractère indigène de leur nation. Il était arrivé, en effet, que cette île, la plus reculée dans les

mers de l'Occident, avait reçu de l'Orient la lumière de l'évangile. Saint Patrigh, l'apôtre de l'Irlande, s'était formé en quelque sorte à l'école des solitaires de l'Egypte[1]; et le christianisme, apporté dans sa patrie par lui et par ses disciples, avait trouvé des hommes vifs, ardents, que saisissait fortement le génie religieux des Orientaux. Les monastères de l'Irlande devinrent des prodiges d'austérité. Là, comme dans les solitudes de l'Egypte, la prière continuelle, la méditation profonde, le jeûne, les pénitences, en un mot, une guerre impitoyable contre les sens de l'homme et toutes les affections de la terre.

Mais les Irlandais ajoutèrent un élément nouveau et qui venait de leur propre fonds. Ils portèrent dans la religion cette parole forte et impétueuse, qui avait distingué de tout temps les hommes de race celtique, dont ils descendaient presque sans mélange. Et puis, comme les hommes de cette race celtique, ils avaient le caractère essentiellement voyageur. Cette énergie intérieure qui tenait toujours leur ame en mouvement, ils l'épanchaient au dehors pour sauver leurs frères et faire fleurir la religion de J. C., dans les lieux où régnaient les ténèbres de l'idolâtrie et de l'erreur. L'histoire des saints de l'Irlande nous les montre presque tous s'exilant de leur patrie pour aller prêcher la foi aux populations idolâtres. On les voit commencer par les contrées les plus sauvages de l'Ecosse et de la Grande-Bretagne, puis traverser la mer et venir jusque sur le continent, où il y avait une grande moisson à laquelle le père de famille appelait ses serviteurs.

Un des premiers et des plus illustres qui vinrent dans

---

[1] Après avoir visité les solitaires de la Gaule et de l'Italie, St Patrigh passa neuf ans dans le monastère de Lérins, où il se forma à la vie religieuse de l'Orient, qu'il rapporta dans sa patrie avec les enseignements du christianisme. La religion chrétienne n'était pas entièrement inconnue à l'Irlande, mais St Patrigh en fut le principal prédicateur.

la Gaule, fut Colomb, ou Colomban, né au dernier siècle, dans cette partie de l'Irlande que l'on appelait Lagénie. Son historien nous raconte que s'étant aperçu que sa figure avait quelque beauté, il eut crainte de lui-même; et résolut de s'expatrier pour aller dans la retraite se former à la vie chrétienne. Sa mère répandit beaucoup de larmes : à la fin même elle se coucha sur le seuil pour l'arrêter; mais il passa pardessus son corps et se rendit au monastère de Benchor, dans la province d'Ultonie, où il fit une grande étude de la science et de la sainteté. Quand il fut bien préparé, il se mit en chemin pour la Gaule avec douze compagnons de travail (589).

Le premier soin des Irlandais, en arrivant, fut de chercher une Thébaïde : ils la trouvèrent dans les vallées des Vôges, aussi affreuse qu'ils la désiraient. Ce fut une nouveauté étonnante pour les chrétiens de l'Occident : l'abord seul de la *Vôge* inspirait la terreur, et l'on ne croyait pas qu'elle pût être la demeure d'aucun homme vivant. Les monastères élevés en Gaule, depuis un siècle, avaient été généralement des retraites où les âmes religieuses venaient servir Dieu dans la paix et le silence. Mais on prenait ordinairement pour demeure quelque lieu commode et agréable : les écrivains de l'époque se plaisent souvent à nous décrire l'aspect riant de ces solitudes, situées au bord d'une fontaine, dans le voisinage d'une terre fertile, non loin d'un coteau ombragé. Le roi Hildebert II, qui régnait en Austrasie, offrit au missionnaire de choisir dans tous ses états le lieu le plus avantageux pour l'établissement de ses frères; mais les gorges profondes, formées par les roches boisées des Vôges, étaient le séjour même qu'il fallait à Colomban [1]. Hildebert

[1] *Licet asperâ vastitate solitudinis et scopulorum interpositione loca aspera essent, ibi cum suis resedit.* (*Ex vitâ S*^{ti} *Columbani.*)

lui donna une de ces vallées désertes, nommée Anagrates, aux confins de la Bourgogne.

Colomban et les douze irlandais commencèrent à parcourir les cantons voisins, en prêchant l'amour des choses divines et le renoncement au siècle, de la manière qu'ils se professaient chez les hommes de l'Irlande. Leur vie paraissait si austère aux hommes de la Gaule, la parole de Colomban était si puissante que pour peu qu'il demeurât dans un lieu, tout le monde s'y sentait enflammé. Tantôt c'était un homme puissant qui abandonnait tout-à-coup les dignités de la terre pour aller vivre sous sa discipline, tantôt quelque vierge, née de parents illustres dans le monde, qui prenait le voile et ne voulait point d'autre époux que J.-C.; très-souvent, un personnage pieux, qui se reconnaissait pour un serviteur indigne et qui redoublait de ferveur. Les uns se faisaient ses disciples, les autres lui envoyaient leurs enfants pour qu'ils fussent instruits suivant sa doctrine [1]. Le clergé lui-même ressentait ce nouveau mouvement religieux qui se communiquait avec tant de force par l'exemple et par la parole.

Il fallut élever bientôt un second monastère. Colomban obtint de Gonthram, roi des Burgondes, l'ancien camp romain de Luxovium [2], au fond d'une vallée encore plus affreuse que la première. La règle fut à peu près la même que dans les monastères d'Irlande : comme chez les cénobites de l'Orient, la prière continuelle, la méditation profonde, la pensée de Dieu toujours présente. Le plus léger oubli, par exemple, manquer à répondre au verset,

---

[1] *Ad cujus famam, plebs undique concurrere, et se cultui religionis dicare curabant. — Ibi nobilium liberi undique concurrere nitebantur, ut et spreta phaleramenta sæculi, et præsentium pompam facultatum contemnentes, æterna præmia caperent.* (*Ex vitâ S*ti *Columbani.*)

[2] Aujourd'hui Luxeuil.

dire quelques mots à son voisin pendant l'office, était puni sur la chair, d'un nombre de coups proportionné à la faute. Point de communication avec l'homme du monde, bien moins encore avec la femme. L'étranger reçoit l'hospitalité dans un lieu séparé; mais à la femme, le seuil même du monastère lui est fermé; et pour le moine de Luxeuil qui aura reposé une nuit dans une maison où dormait aussi une femme, deux jours de pénitence, et un jour, s'il ne s'était pas souvenu que ce fût une faute.

Ainsi les habitants de Luxeuil s'exerçaient dans leur solitude à ne plus rien sentir d'humain, ni besoins, ni désirs, ni terreur. Cette vie même les perfectionnait dans cette éloquence hardie et inspirée qui entraîne les cœurs. Beaucoup de ces Gaulois qui étaient nés avec le désir de la piété et le don de la parole, venaient en Bourgogne, attirés par la réputation des Irlandais. Plusieurs allaient à Luxeuil, la grande école de sainteté et de prédication: là, les hommes des deux nations achevaient leur apprentissage, puis allaient au-delà du Rhin, ou dans les lieux intérieurs de la Gaule, où le nom du Christ n'était pas encore bien connu. Luxeuil était une merveille dans l'Occident: de cette vallée sortait *le soleil qui allait d'Orient en Occident*, lancer partout ses rayons et sa chaleur.

Mais dans la règle irlandaise il se trouva des observances qui parurent étranges à quelques esprits. Les évêques Gaulois, mêlés aux affaires du temps, étaient habitués à plus de communication avec la société: plusieurs ne goûtaient pas cette retraite absolue de l'homme en lui-même, cet oubli complet des choses qui l'environnent. Ils n'approuvaient point, par exemple, l'interdiction sévère qui éloignait l'étranger des cellules et de la conversation avec les frères.

On se rappelle comment la reine Brunechild, s'ap-

puyant de l'opinion de certains évêques sur cette règle, viola tout respect envers Colomban, et le chassa outrageusement de son monastère (610). En partant, il laissa, pour lui succéder, Eustase qu'il avait jugé le plus capable de soutenir cette charge. Mais depuis ce jour, Luxeuil demeura comme anéanti dans l'humiliation et l'opprobre : les colons les plus voisins envahirent les terres : les frères, confinés au dedans de la maison par les ordres menaçants de la cour, n'osaient plus franchir leurs limites, et le silence régnait partout.

Chlother voulut donc réparer d'abord le grand scandale que Brunechild avait donné à la face de tout le monde, dans la personne de Colomban. « Il fit venir près de lui » le bienheureux Eustase, qui gouvernait le monastère » de Luxeuil à la place de Colomban. D'une voix pleine » de douceur, il le pria de se charger d'une commission » pour laquelle il l'aiderait des secours de son trésor : il » lui permettait de choisir, parmi les hommes nobles de » la nation, ceux qu'il voudrait avoir pour témoins de » son engagement et pour compagnons de voyage. Ils » iraient ensemble près de Colomban, et dans quelque » lieu qu'ils l'aient rencontré, ils l'exhorteraient par les » plus belles paroles qu'ils pourraient trouver, à retourner » vers le roi. En conséquence, le vénérable disciple se » mit en route pour chercher la trace de son maître. » Quand il fut en sa présence, il lui fit entendre les paroles de Chlother. » Colomban n'accepta point, peut-être dans la pensée que Dieu l'avait conduit dans sa nouvelle demeure, par une volonté cachée, à laquelle il fallait obéir. C'est pourquoi « il renvoya Eustase à Chlother, et » ordonna à ce disciple de faire entendre doucement aux » oreilles du roi qu'il ne pouvait, pour aucune cause, » retourner sur ses pas ; qu'il ne lui demandait qu'une » seule chose, c'était de soutenir de sa protection et des

» secours de sa munificence royale, les frères qui ha-
» bitaient le monastère de Luxeuil. Il écrivit au roi
» des lettres pleines de bons conseils pour son amende-
» ment, et le roi reçut, avec joie, ce présent du ciel,
» qui était le gage de l'amitié inviolable de l'homme de
» Dieu.

» Chlother ne laissa pas sa demande dans un fâcheux
» oubli, mais il s'efforça de combler le monastère de
» toutes sortes de bienfaits. Il l'enrichit de rentes an-
» nuelles, il étendit de tous côtés ses limites, à la volonté
» du vénérable Eustase, et pour l'amour de l'homme de
» Dieu, il s'appliqua de toute sa puissance à secourir les
» frères qui habitaient en ce lieu. »

Eustase hérita de la vénération que l'on avait dans les Gaules, pour Colomban; « il était fort de la bienveil-
» lance et du respect de tous les principaux du royaume
» des Franks; il était puissant par l'amour et la consi-
» dération qu'avait pour lui le roi Chlother. » Luxeuil refleurit au milieu de ses rochers déserts, et fut plus que jamais, en Gaule, la grande école de sainteté et d'éloquence. On venait y chercher des évêques pour les villes les plus considérables de la Bourgogne, ou les localités encore payennes de la Neustrie. Tels furent Chagnoald à Lyon; Ragenher à Autun et à Bâle; Acharius à Saint-Quentin, à Noyon et à Tournay; Audemer à Bologne et à Terouenne.

Les établissements monastiques que l'on rencontrait ailleurs, présentaient un caractère différent, on pourrait dire même une sorte de contraste. Plusieurs s'élevaient autour des villes, quelquefois sur l'héritage même du fondateur, quelquefois sur un fonds de terre donné par le roi ou par une personne riche et pieuse. Il semble qu'alors il n'y ait pas eu encore de règle uniforme : chaque fondateur réglait, suivant sa piété et sa prudence,

la manière dont ses frères et lui feraient le service de Dieu.

Metz était peut-être une des villes d'alors qui réunissaient en plus grand nombre ces lieux de piété. Le voyageur qui arrivait par le côté du midi, reposait sa vue sur un tableau religieux et pittoresque des plus remarquables, surtout si dans ses courses il avait visité Luxeuil ou Anagrates. En venant de Toul ou de Scarpone, on entrait dans un large bassin de verdure, arrosé par deux rivières, la Seille à droite, et à gauche la Moselle, dont les eaux limpides se laissaient voir dans la plus grande partie de leur cours sinueux. Ce bassin était fermé par des coteaux prolongés et plantés de vignes, d'où sortaient des villages, les uns sur le sommet, les autres au penchant ou tout au bas, sur les bords de la rivière. La grande voie romaine qui conduisait de Toul à la porte Scarponoise, traversait le milieu de la plaine, dont la terre sablonneuse était couverte partout d'une culture soignée et riante, comme celle d'un vaste jardin: elle était entremêlée de pépinières de roses qui bordaient la route, jusqu'aux approches de la cité[1]. Là se groupaient cinq édifices religieux que l'œil pouvait embrasser à la fois. D'abord, en face de la porte et sur la voie même, on découvrait une ancienne basilique, construite en l'honneur des deux fondateurs de l'église; un peu plus loin, à gauche et sur la pente du lit de la Moselle,

1 Deliciosus ager ridet vernantibus arvis:
Hinc sata culta vides, cernis et indè rosas.
Prospicis umbrosæ vestitos palmite colles,
Certatur variâ fertilitate locus.

VENANCE FORTUNAT.

« Ses délicieuses campagnes se couvrent d'une riante verdure: ici vous » voyez de riches moissons, là des jardins de roses. L'œil suit au loin » des coteaux ombragés de pampres touffus; la fertile nature s'efforce » de varier ses produits. »

s'élevaient le monastère des Saints-Innocents, fondé au commencement de ce siècle par Pappolus, évêque de Metz; et à quelque distance, le monastère de Saint-Pierre, bâti dans ce temps même par le duc Austrasien Eleutherus, pour sa sœur Waldrade, qui en avait alors le gouvernement. A droite, était une autre maison de vierges, qu'une jeune fille, nommée Chlodoswinde, avait construite, depuis moins de vingt ans, sur une terre de sa famille : enfin, du même côté, et plus près de la Seille, dans une situation analogue à celle des Innocents, se montrait le monastère dédié à saint Clément qui avait apporté le premier la foi dans cette contrée. De St-Clément, on apercevait sur les rives de la Seille, un amphithéâtre romain, construit en marbre, et d'une architecture magnifique, mais actuellement abandonné.

A la maison fondée par Chlodoswinde (Ste-Glossinde), se rattachaient des souvenirs encore récents dans la mémoire des contemporains. Chlodoswinde était une jeune Austrasienne, fille du duc Wintrion et de Godila, dont le nom indique qu'elle était de race franke comme son époux. Chlodoswinde, dès ses premières années, avait désiré de vivre dans la retraite et pour Dieu seul; mais lorsqu'elle eut environ dix-huit ans, son père résolut de la marier à un jeune chef, nommé Obolen, probablement Austrasien comme lui, et livré, à ce qu'il paraît, aux habitudes les plus violentes.

Le jour venu, la fiancée fut conduite dans la maison de son époux, qui avait préparé un festin splendide et réuni, suivant la coutume, un grand nombre de chefs de l'Austrasie. Mais ce jour même, soit à dessein, soit par une rencontre fortuite, le roi Théodebert le manda à son palais; et lorsqu'il fut entré, il lui reprocha avec colère tous ses crimes, et le fit mettre à mort après l'avoir gardé un an prisonnier. Cependant Chlodoswinde,

ne fut pas plus libre qu'auparavant. Son père voulut la donner à un autre époux, car c'était un homme ambitieux; et il est probable qu'il désirait augmenter, par cette union, la grande puissance qu'il avait en Austrasie. La jeune fille s'enfuit à Metz, et vint se prosterner devant l'autel de St-Etienne de cette ville, où elle demeura plusieurs jours en prières. Ensuite elle se retira près d'une sœur de son père, nommée Rotlinde, qui vivait à Trèves, dans l'exercice de la piété. Pendant ce temps, Wintrion subit le sort d'Obolen, qu'il avait désiré pour gendre, peut-être par une conformité de desseins et de caractère. Le roi Théodebert, obéissant aux volontés de Brunechild, le frappa de mort. L'infortunée Chlodoswinde revint à Metz, où sa famille possédait quelques biens : elle demanda un espace de terrain situé à un jet de pierre de la porte Scarponoise, au midi de la cité; et avec la part du trésor qui lui revenait de son père, elle éleva une église et des cellules d'une belle construction, pour recevoir les vierges qui voulaient vivre à son exemple et sous sa discipline.

Dieu l'avait retirée six ans après, à l'âge de trente ans (610), et l'on montrait alors sa sépulture encore nouvelle, près de l'église des apôtres, sur la voie Scarpone. Par un contraste singulier, ce même lieu, empreint d'un caractère si religieux, servait aux amusements profanes de la population. Les jours de fêtes, les femmes et les filles, parées de leurs aiguilles et de leurs colliers d'or, venaient, suivant un usage antique, exécuter des danses près de la basilique, entre les champs aux roses et la tombe de Chlodoswinde.

Au dedans du royaume se trouvaient encore des retraites d'un aspect tout différent et entièrement séparées du commerce des hommes. Souvent un pauvre solitaire obtenait un coin abandonné dans une forêt ou dans quel-

qu'autre lieu sauvage : il en arrachait les arbres et les épines, puis il se bâtissait à cette place une cellule de bois ou de pierres : là il vivait seul ou dans la compagnie d'autres frères qui venaient partager sa solitude, pour mieux imiter ses vertus et ses austérités.

De telles demeures n'étaient guère visitées que par les hommes pieux qui en avaient entendu parler, ou par les voyageurs qui passaient de ce côté-là. Assez souvent, un chef de la nation, le roi lui-même, y était amené par les plaisirs de la chasse. Plus d'une fois, un animal poursuivi se réfugiait dans la cellule du solitaire; le chasseur, saisi de respect, arrêtait sa course, et ne se retirait pas sans avoir accordé quelque faveur à l'homme de Dieu. On rencontre dans les histoires du temps plusieurs de ces récits, peut-être moins fabuleux qu'on ne pourrait d'abord le croire. Ainsi l'auteur de la vie de S[t] Deicole, abbé de Lure, raconte qu'un jour le roi Chlother vint chasser près d'une maison royale, au voisinage du désert inculte où le solitaire avait établi son séjour. Un sanglier, lancé par la meute, se jeta dans l'oratoire du saint, et bientôt les chasseurs qui suivaient la trace de l'animal, arrivèrent en grand nombre autour de la cellule. Les plus curieux entrèrent dans l'oratoire; en voyant le fugitif, ils demeurèrent immobiles et appelèrent aussitôt le roi pour qu'il fût témoin de ce spectacle. Chlother demanda au saint homme d'où il venait et quel genre de vie il s'était proposé. — Vénérable père, dit-il, d'où te vient ta subsistance, ainsi qu'aux frères qui sont avec toi? — L'homme de Dieu répondit : Il est écrit que rien ne manque à ceux qui craignent Dieu : sache donc que nous menons une vie pauvre, mais qui nous suffit, puisque nous avons la crainte de Dieu. Le roi ayant appris qu'il était disciple du bienheureux Colomban, lui dit : Mon père, reste avec nous et ne nous abandonne

pas. A cause de ta bonté, je ferai que ce lieu devienne pour jamais ta possession assurée : tout ce qui a été à moi, jusqu'à présent, dans le voisinage, je te le donne pour toujours : tout ce que j'ai dans ma terre de Braine, je te le donne avec l'église : et comme toutes choses manquent ici, je te donne encore ce qui m'appartient près de Saint-Antoine. Ces choses faites, le sanglier se retira sain et sauf dans les forêts, et le pieux roi ayant reçu la bénédiction du saint père, retourna plein de joie dans son palais.

D'après ces détails, laissés par les écrivains du temps, on peut se figurer, à peu-près, l'état religieux de la Gaule sous Chlother II. D'un côté, les évêques sont à la tête de la société qu'ils régularisent et dirigent par l'influence de la science et de la religion ; de l'autre, les missionnaires, formés à l'école irlandaise, achèvent de convertir la Gaule, et commencent le même travail chez les populations voisines, qui ne sont ni chrétiennes, ni même unies en société. Enfin, les anachorètes excitent la ferveur et font sur les âmes de salutaires impressions, pendant que les monastères fleurissent et reçoivent dans leur sein les hommes qui conserveront le dépôt des sciences, en même temps que leurs bras dessécheront les marais et transformeront en fertiles campagnes les landes incultes de la Gaule.

Il faut donc le reconnaître ; c'est là l'histoire véritable de ce règne. On en chercherait inutilement une portion un peu considérable dans les actions du roi : son histoire à lui, n'est autre chose que l'exposé simple de son caractère. Or, Frédégaire nous le trace dans quelques mots. Confiant et généreux, Chlother laisse le soin des affaires aux leudes et surtout aux évêques. Il se montre au milieu d'eux, dans les occasions solennelles, telles que les conciles et les assemblées publiques qui se tiennent

de loin en loin : mais le reste du temps, il réside dans ses maisons royales, et campe autour des bois avec tout son attirail de chasse. Tantôt il est dans les Vôges, tantôt dans les Ardennes, d'autres fois dans les environs de Paris. Ses absences étaient si fréquentes et si prolongées, que les leudes ne pouvaient s'empêcher de lui reprocher l'excès d'une passion cependant bien commune alors. On se plaignait de sa *trop grande assiduité aux chasses :* ce mot seul nous fait comprendre assez qu'il disparaîtra souvent de la scène, et qu'il en sera de son histoire écrite comme il en était de la réalité. Ainsi, lorsque Chlother, enfôncé dans les forêts, s'échappera de notre vue, lorsque parfois nous l'oublierons pour suivre Eustase et les autres disciples de Luxeuil, soit chez les barbares du Rhin, soit dans les contrées payennes de la Gaule ; ou bien, lorsque nous considérerons Arnulf régnant dans le palais de Metz, et Eloi dans celui de Paris, nous n'aurons pas à regretter de laisser une lacune dans notre récit. Ce sont les grandes choses et les grands hommes qui remplissent toute la vie d'alors ; c'est donc là qu'il faut aller chercher l'époque, et ce n'est guère que là en effet qu'elle peut se trouver. Envisagée ainsi, l'histoire de ce temps est loin de manquer de détails et d'intérêt : elle sera très-belle, très-féconde aux yeux de qui voudra là voir *dans les hommes et dans les choses.*

On s'est plaint de la sécheresse et de la stérilité des écrivains du siècle, et le reproche est tombé particulièrement sur Frédégaire, le premier continuateur de Grégoire de Tours. Peut-être n'a-t-on pas tenu assez compte de ces écrits que ne décorent point les titres d'histoire ou de chronique. Les compositions modestes dans lesquelles un auteur, quelquefois sans nom, avait tracé la vie d'un évêque, d'un abbé, d'un solitaire, n'étaient pas toujours mises au nombre des documents les plus utiles à la science.

Il se trouve pourtant que ces vies des saints ont conservé toute l'histoire des hommes dont les actions, la vertu, l'esprit ou le génie donnèrent à la société son mouvement religieux, moral et politique. Ces hommes, saints pour la religion, étaient aussi de très-grands hommes pour la politique. C'était par eux que la politique et la religion se liaient, se pénétraient l'une l'autre; que la seconde éclairait la première, lui donnait sa vie et toute sa force. Les biographies des saints sont donc les véritables monuments historiques de ces époques.

Pour revenir à Frédégaire, on ne s'étonnera pas de la nudité de ses écrits, si l'on pense qu'il a raconté l'histoire du chef même de la nation. Il ne pouvait y consigner que ses actes publics; mais ces actes avaient été fort peu nombreux, et Frédégaire est resté pauvre de faits, tout en remplissant sa tâche avec fidélité. Pouvait-il en effet raconter davantage? La plus grande partie de la vie de Chlother s'est écoulée au milieu des forêts, c'est-à-dire, dans une occupation complètement nulle pour le travail de l'historien. En supposant même à l'écrivain des talents plus relevés, pouvait-il trouver là matière à un récit? *Il s'exerçait à la chasse avec trop d'assiduité*, c'est tout ce qu'il pouvait dire; et par ces deux ou trois mots, il avait dit la majeure partie de l'histoire de Chlother. Il n'y a donc pas inhabileté entière dans le chroniqueur à qui même on a donné, par honneur pour sa science, le surnom de *scholastique*. Ce n'est peut-être pas non plus la faute de l'époque, puisque tant d'autres ont écrit avec abondance, et quelquefois avec charme. Mais Frédégaire s'était attaché au côté le moins fécond: et dans la différence des historiens s'est révélée nécessairement la différence des personnages et des choses dont ils parlent. On comprend que dans les écrits religieux doit se trouver l'histoire la plus complète d'une époque essentielle-

ment religieuse. Cependant il ne faudrait pas voir dans Chlother II, un personnage dénué de caractère. Les hommes étaient si grands autour de lui qu'il ne pouvait les dépasser; mais il eut le mérite réel de les apprécier, de les aimer et d'aider puissamment à leurs efforts par sa protection et sa générosité.

L'homme dont la bonté et les talents excitèrent d'abord le respect et l'amour de ce roi, fut Arnulf, alors évêque de Metz. A sa douceur, à son grand esprit, à la sagesse merveilleuse de ses réponses, Chlother vit bien qu'il était très-propre à régler les affaires avec les leudes de l'Austrasie. D'ailleurs Arnulf avait, parmi les Franks, une renommée éclatante et qui remontait aux premiers jours de sa vie. Voici ce que nous savons de son origine.

Les riants coteaux que baigne la Meurthe, un peu avant de verser ses eaux dans la Moselle, étaient appelés, dans les temps anciens, *le pays des montagnes nues*. La contrée, à l'époque où les Franks firent la conquête de la Gaule, offrait encore le même aspect; mais comme elle n'était pas déserte d'habitants, ni absolument privée de culture, Clovis et ses enfants y firent des distributions de terres à leurs *leudes* ou compagnons d'armes.

Or, lorsque Hildebert II, fils de Sighebert et de Brunechild, était roi, ou *koning* des Franks d'Austrasie, il se trouvait, parmi les leudes, un homme nommé Arnoald, qui était fort riche en terres et en trésors. Entre autres biens, il possédait une *villa*[1] à Laium, au penchant d'une des montagnes nues sur les bords de la Meurthe. La villa était une maison des champs faite pour recevoir le maître et loger en même temps les récoltes et les animaux domestiques; au-devant s'étendait une clôture qui renfermait les oiseaux de basse-cour; des terres cultivées, des prai-

---

[1] Lay-Saint-Christophe, près de Nancy.

ries, des vignes, des vergers, des bois, quelquefois une rivière poissonneuse, traversant le domaine; telles étaient les dépendances ordinaires de la maison.

Un jour donc que Oda, épouse d'Arnoald, se trouvait dans la villa de Laium, elle mit au monde un fils (582), et la nouvelle s'en répandit aussitôt dans tout le canton. Non loin de Laium était la cellule d'un solitaire nommé Étienne : il avait quitté l'Italie, sa terre natale, lorsqu'elle était devenue la conquête des Lombards, de ces hommes idolâtres et féroces qui buvaient encore dans les crânes de leurs ennemis, et massacraient sans pitié les habitants des monastères. Le saint homme Étienne se rendit à la maison d'Arnoald : il s'approcha du berceau, et fit entendre devant tous ceux qui se trouvaient là ces paroles prophétiques : « Sachez tous, et mettez bien dans vos » cœurs, que cet enfant qui est né, sera élevé aux hon- » neurs les plus sublimes; qu'il sera grand devant Dieu » et devant les hommes. » Cette prédiction, inspirée par une confiance pieuse, fit regarder l'enfant comme un prédestiné. On lui donna le nom d'Arnulf, et, quand il fut un peu grand, on l'envoya aux écoles de Metz, où résidait la savante reine Brunechild, mère du roi des Austrasiens.

Déjà, à la fin du sixième siècle, on voyait les conquérants de la Gaule s'initier aux connaissances et à la civilisation des Romains vaincus. Les enfants des leudes étudiaient aux écoles des monastères, pour remplir ensuite près du roi les fonctions du palais, ou pour entrer dans les ordres de l'église. Ils apprenaient à lire, à écrire, et ils étudiaient la langue latine qui leur servait à connaître les divines écritures, à expliquer la loi franke et la loi romaine. Quant au fils d'Arnoald, il avait reçu de la nature tout ce qu'il fallait pour réaliser la prédiction du solitaire; « car il brilla au milieu de ses compagnons par une saga- » cité d'esprit et une prodigieuse étendue de mémoire,

» qui le faisaient chérir. Mais, de plus, le Christ habitait
» en lui, et il était soumis à tout le monde, quoique
» très-élevé au-dessus des autres par sa foi et sa charité.
» Quand il fut bien instruit et qu'il arriva à l'âge où le
» corps est déjà robuste, on le remit entre les mains de
» Gondulf, maire du palais d'Austrasie, pour être exercé
» *aux bonnes choses.* » On entendait alors par bonnes choses, répondre convenablement à ceux qui venaient au palais pour des affaires, s'acquitter avec intelligence des commissions du roi, écrire lisiblement les actes, percer les bêtes à la chasse, et savoir manier la lance et l'épée pour frapper de rudes coups dans les batailles. Gondulf mit donc le jeune homme à l'épreuve; et, quand il le reconnut capable de bien remplir ces fonctions, il le plaça au nombre de ceux qui servaient le nouveau roi Théodebert. Arnulf servit d'abord comme *herzog*, ou chef de guerre.

L'Austrasie, située à la limite de la Germanie, avait à repousser continuellement les populations barbares d'au-delà du Rhin, lesquelles de leur côté cherchaient à pénétrer dans la Gaule. De tous ces ennemis, les plus opiniâtres étaient les Saxons des bords de l'Elbe et du Weser. Dans les occasions, Arnulf prenait l'accoutrement militaire que les chefs de race franke avaient adopté des Romains. Coiffé du *helm* ou casque de métal à haut cimier, il avait le corps serré de la *brune,* espèce de cotte de mailles d'un tissu très-épais, qui couvrait encore les bras jusque vers le coude, et enveloppait une partie de la cuisse: sa jambe était défendue par une chaussure faite de plaques de métal, assez semblable à une botine haute, et que l'on désignait sous le nom de *beenberghe,* parmi les autres pièces de l'armure; une épée à poignée riche lui pendait au côté, soutenue par un baudrier doré; son bras gauche était enlacé à un bouclier peint, et de la main

droite il tenait la lance qui avait succédé à la framée : de ses épaules tombait un manteau court, rayé de couleurs vives et garni d'une bordure dorée. A la tête des bandes austrasiennes, Arnulf fondait sur les hordes ennemies avec une vigueur qui lui fit la réputation d'un des plus audacieux guerriers de la Gaule [1]. Mais le maire du palais, voyant combien il serait entendu pour toute autre chose, l'employa à un ministère qui demandait beaucoup d'intelligence. Il le fit domestique du palais et de six provinces.

Au dernier sens du mot, le domestique était l'administrateur des terres et maisons (*villæ fiscales*) que le roi possédait dans les différentes provinces du royaume. Il surveillait l'exploitation et gouvernait tout le peuple de colons attachés au domaine; ou bien il donnait les terres à ferme et recevait les redevances, soit en sous d'or, soit en denrées que l'on amenait de la villa sur des chariots. Le domestique du palais exerçait l'autorité suprême dans la maison même du roi : il approvisionnait la demeure royale, avait soin de l'ameublement, commandait aux employés de la cave, de la table, du cellier, des écuries. Dans le palais ou dans la province, le domestique avait de grands calculs à faire et des registres compliqués à tenir en ordre. Aussi, dans une administration encore novice, comme celle des Mérovingiens, un homme capable de remplir cette charge était-il une bonne fortune. Pour Arnulf, on pensa que son esprit seul suffirait bien aux fonctions de sept domestiques à la fois, et il fut, après le maire, le premier officier de la maison [2]. Il donnait

---

[1] *Nam virtutem belligerandi seu potentiam illius deinceps in armis quis enarrare queat? Præsertim cùm sæpè phalanges adversarum gentium suo subegerit mucrone.* (*Ex vitâ S^ti. Arnulphi, episc. Met.*)

[2] *.... Ità ut sex provinciæ quas et tunc et nunc totidem agunt domestici, sub illius amministratione solius regerentur.* (*Ex vitâ S^ti. Arnulphi, episc. Met.*)

audience et assistait aux conseils du roi, vêtu de la longue tunique de soie, bordée d'or et balayant la poussière.

Mais au milieu des occupations bruyantes de la cour, la douce paix des monastères lui venait souvent à la pensée. Parmi les autres officiers du palais, il avait distingué Romaric, fils de l'austrasien Romulf, qui partageait en tout ses goûts pieux, « car Romaric, sous l'habit du » siècle, menait la vie religieuse. » Un jour les deux amis formèrent ensemble le projet d'aller oublier le monde dans le monastère de Lérins, aux îles d'Hières. Ils y renoncèrent pour une cause que ne dit pas le biographe, et Arnulf continua de répondre aux hommes des six provinces; mais il jeûnait et priait toujours, pendant que les autres buvaient la bière à pleine coupe et dévoraient joyeusement le chevreuil ou le sanglier servi à la table du roi. Toutefois, s'il différait d'eux dans la manière de vivre, il partageait leur indignation contre la reine Brunechild qui, après avoir été chassée d'Austrasie (599), gouvernait encore la Bourgogne pour Théoderik, frère de Théodebert.

Cette femme ne considérait en rien les leudes les plus puissants, elle punissait leurs fautes de peines cruelles, les frappant sans pitié de la mort, de l'exil, de la misère. Toute prière l'irritait; elle méprisait même les prêtres, les évêques et les plus saints personnages; elle foulait aux pieds ces paroles du Seigneur « celui qui pardonnera, » ses fautes lui seront pardonnées; celui qui ne par- » donnera pas, n'obtiendra pas à son tour miséricorde. » L'âme tendre d'Arnulf souffrait étrangement au récit de ces violences : sa douleur fut grande surtout, lorsque Colomban exilé vint à Metz, raconter dans le palais de Théodebert, comment Théoderik et Brunechild l'avaient traité.

La cour de Metz présentait en effet un spectacle tout

opposé. A la tête de la maison royale, on voyait les deux hommes les plus saints de l'Austrasie, Arnulf et son ami Romaric. On parlait beaucoup d'Arnulf, parmi les grands et le peuple. Les leudes savaient qu'il ne conseillait que de bonnes choses, quand le roi le consultait ; et les pauvres qui venaient, affamés et à moitié nus, demander Arnulf au palais, s'en retournaient toujours pourvus de subsistances et couverts de bons habits. Il était dans tout l'éclat de sa renommée, lorsque Pappolus, évêque de Metz, vint à mourir (610 ou 611).

Il faut dire qu'alors un évêque était l'homme sur qui tout le monde avait les yeux. C'était, dans la société de ce temps, le représentant de la nation vaincue et de tout le petit peuple qui n'entrait pour rien dans l'exercice de la puissance politique. Les évêques pouvaient tout, auprès du roi et dans les conseils des chefs qui occupaient la Gaule. On trouvait généralement en eux des hommes d'un cœur fort tendre, d'une bonté enfantine, et en même temps d'un caractère ferme et intrépide. Les villes attachaient plus d'importance à l'élection de leur évêque qu'à celle du comte; car autour de l'évêque se ralliaient, se resserraient les populations souvent froissées par les conflits des rois, ou par les violences de maîtres encore grossiers. Aussi les habitants des villes, prêtres et laïcs, choisissaient toujours quelque personnage connu par sa grande piété et son courage. « Le peuple de Metz, supplia donc tout d'une voix qu'on lui donnât Arnulf pour » pontife, parce qu'il était très-agréable au roi, et que » chacun savait combien il était grand dans le service » de Dieu [1]. » Arnulf était à peine âgé de trente ans, et il n'avait jamais eu la pensée d'entrer dans les ordres sacrés. Marié à Doda, fille de quelque chef puissant de

[1] *Quia et principi acceptissimus haberetur et sacricolis actibus pollere nosceretur.* (*Ex vitâ S*ti. *Arnulphi, episc. Met.*)

la nation germanique, il avait déjà deux fils, Chlodulphe et Ansegise. Mais l'homme que demandait le peuple pour évêque ne devait jamais refuser, parce que les vœux du peuple étaient l'expression de la volonté divine. « Arnulf » prit donc, en pleurant, le gouvernement spirituel de » la cité de Metz : il le prit parce qu'il plaisait ainsi à » Dieu. » Doda, de son côté, accepta volontiers le sacrifice, et demanda le voile dans la ville de Trèves. Mais Théodebert ne voulut pas perdre son ministre, en donnant un évêque aux Messins : il ordonna qu'Arnulf « porterait » les décorations épiscopales, sans abandonner les affaires, » et le pontife retint, contre sa volonté, la charge de » domestique et la première fonction du palais. »

Arnulf fut bientôt témoin des guerres sanglantes que se firent les deux petits-fils de Brunechild. Romulf, père de Romaric, perdit la vie en combattant pour Théodebert; et, en punition de sa fidélité au roi d'Austrasie, l'héritage de son fils fut confisqué au profit du vainqueur. On sait quelle fut, peu de temps après, la fin malheureuse de Brunechild. Son supplice barbare était encore dans les mœurs de la nation; mais il est probable qu'Arnulf en fut douloureusement affecté, puisque son ami Romaric avait généreusement pardonné à cette reine les sanglants outrages qu'il en avait reçus [1].

[1] Un biographe raconte que pendant qu'elle était dans le palais de Metz, Romaric vint se jeter aux pieds d'Aridius, son intime conseiller : il le supplia avec humilité de lui faire rendre les biens de son père; mais, pour toute réponse, Aridius le repoussa en le frappant du pied au visage. Romaric sortit du palais et alla faire sa prière dans la basilique de Saint-Martin de Metz; prosterné devant l'autel, il chargea le saint confesseur du soin de sa défense. En effet, le nouveau règne ne fut pas de longue durée, et le jour même qui suivit l'affront et la prière de Romaric, on apprit qu'une dyssenterie venait de faire mourir le roi Théoderik dans son palais (613). Brunechild et Aridius, tremblant à leur tour, firent appeler Romaric, lui rendirent son héritage et le supplièrent de favoriser leur fuite. Le saint ne leur refusa pas son secours.

Lorsque Chlother II devint roi d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, la prédiction du saint homme Étienne parut véritablement s'accomplir : alors surtout, Arnulf *fut grand devant Dieu et devant les hommes*. Le magnifique Chlother tirait de ses coffres des sous d'or, des objets d'un grand prix, toutes sortes de richesses pour rémunérer l'évêque ; l'évêque à son tour donnait tout aux pauvres ; « il donnait tant, que, sa renommée allant en » tous lieux, des pauvres, dont on ne pouvait compter » la foule, accouraient des contrées et des villes les plus » lointaines, pour être soulagés de leur misère. Tous les » étrangers qui passaient par Metz, se rendaient chez » Arnulf; quand ils étaient entrés, il leur lavait les pieds, » leur apportait des habits neufs et les faisait manger ; » et lorsque les premiers étaient partis, il recevait les » autres qu'il traitait de la même manière. Pour lui, » souvent après des jeûnes de trois jours et plus, il man- » geait un peu de pain d'orge et buvait de l'eau : par- » dessous ses vêtements il portait, sur sa chair, un cilice » caché. » En effet, il n'était bruit partout que de la sainteté d'Arnulf et de l'inépuisable libéralité du roi en sa faveur. Il arriva, un jour, que l'évêque, ayant distribué aux pauvres tous ses trésors, il ne lui restait plus qu'un plat d'argent du poids de soixante et douze livres, qu'il avait consacré, comme une riche offrande, à saint Étienne, patron de la ville de Metz. Un Austrasien, nommé Hugue, qui en était fort désireux, l'acheta au pontife, et donna en nature de quoi nourrir et habiller les pauvres. Mais à peine l'Austrasien se vit-il possesseur de ce précieux objet, qu'il mourut subitement, et le plat fut apporté à Chlother. « Lorsque le roi fut informé » qu'Arnulf l'avait vendu pour nourrir les pauvres, il » ordonna sur-le-champ d'y mettre cent pièces d'or et de » le reporter à Metz au saint pontife. Par-là il arriva

» que les indigents inscrits sur les registres de l'église, » ne manquèrent pas de subsistance, et que les dons » offerts aux saints, leur furent rendus avec honneur. »

Ce n'était pas, dans Arnulf, cette bienfaisance qu'un grand personnage exerce ordinairement par le ministère d'autrui : il recevait lui-même le mendiant trouvé à la porte ou dans la rue, et, de ses propres mains, il lui servait à manger et lui donnait des habits. Un jour qu'il était dans la maison royale, un lépreux se mit à crier du dehors, pour lui demander de la nourriture et des vêtements. Arnulf le fit entrer et lui apporta, selon sa coutume, de quoi manger, ainsi que des habits pour se bien vêtir. « Ayant reconnu qu'il était étranger, il lui demanda » s'il avait reçu l'eau sacrée du baptême. Le lépreux lui » répondit aussitôt : Non, mon seigneur, car je suis trop » misérable et trop abject parmi le peuple. Qui voudrait » m'accorder la grâce du baptême? — Ne crains pas, » mon fils, dit Arnulf; c'est une chose possible : seu» lement, crois en Jésus-Christ, et le Seigneur voudra » que tu reçoives deux guérisons, celle de l'âme et celle » du corps. Cet homme ayant donc reçu le baptême des » mains du saint évêque, la lèpre disparut de son corps, » et il devint sain dans ses deux substances, lui qui » avait été auparavant souillé de la double tache du péché » et de la lèpre. »

Enfin le bruit de toutes les choses extraordinaires que Dieu faisait en l'honneur du conseiller de Chlother, devint si grand parmi le peuple, que le saint ne pouvait plus répondre à tous ceux qui accouraient près de lui. La chose vint au point qu'il n'avait plus le temps de prier et qu'il fut obligé de se soustraire à la foule, en sortant quelquefois de la ville pour aller chercher le silence dans des lieux retirés. « Tantôt il venait sur la » terre de Dodiniacum, au pied des Vôges ; tantôt il

» allait à Calciacum [1], à quelques lieues de la ville. Là
» il s'enfermait dans une petite cellule, et, jour et nuit,
» il frappait à la porte du ciel par ses prières. »

Les coffres du roi Chlother étaient comme la source abondante d'où venaient, en partie, ces généreuses aumônes; car il faut remarquer que jamais aucun roi de race franke n'avait encore possédé autant de richesses. Il avait hérité des trésors de Galeswinthe et de Hilperik: il possédait ceux que Brunechild avait apportés de Tolède pour son époux Sighebert, et tout ce que cette reine avait pu amasser depuis, pendant ses règnes en Austrasie et en Bourgogne; peut-être même était-il facile de reconnaître encore, dans ce précieux assemblage, ces objets d'or et d'argent que les Franks austrasiens avaient rapportés de leurs courses en Italie, sous les premiers successeurs de Clovis. Brunechild avait fait exécuter dans le royaume des travaux prodigieux, et Chlother pouvait employer à d'autres usages les richesses immenses qu'il venait de réunir. La vue de ces trésors et la possession de trois royaumes lui inspirèrent aussi le goût du luxe et de la grandeur, mais à défaut d'une domination puissante, dont il ne sentait pas trop le désir, il aima beaucoup à imposer le respect par un éclat extérieur, par une étonnante profusion d'or et de pierreries autour de sa personne. C'est pourquoi il fut le plus magnifique de tous les Mérovingiens, avant Dagobert, qui hérita de ses richesses et de ses exemples.

Ainsi, pour recevoir ses leudes et les ambassadeurs des nations voisines, il voulut avoir un trône d'or et de pierres précieuses, tel que n'en avait encore eu aucun de ses prédécesseurs. Il donnait à ce trône, dans son imagina-

---

[1] Les Bollandistes croient que c'est Courcelles-Chaussy, entre les deux Nieds, à quatre lieues de Metz.

tion, une beauté si merveilleuse « qu'il ne se trouva point » dans son palais un ouvrier capable de l'exécuter de la » manière qu'il l'avait conçu. » Mais un de ses trésoriers, nommé Bobbon, vint le tirer d'embarras. Un *trésorier*, au sens qu'il faut donner à ce mot, était l'officier qui veillait à la garde du trésor et à l'entretien des objets précieux qui le composaient, tels que les vases pour la table, les armes richement montées, les colliers, les brasselets, les couronnes, les diamants, toutes les décorations royales; il présidait aussi à la fabrication des objets nouveaux dont le roi voulait augmenter son trésor: c'était donc à la fois un officier noble et un véritable orfèvre, qui avait sous sa direction des ouvriers en or et en pierreries.

Bobbon connaissait un jeune homme très-adroit, nommé Eligius ou Éloi, et qui venait de la ville de Limoges, dans la terre des Romains. Les Franks, établis pour la plupart au nord, appelaient *terre des Romains*, le midi de la Gaule où se conservaient encore ces arts délicats du luxe, qui restaient de l'ancien empire. Les ouvriers experts venaient du midi, aussi bien que les hommes habiles dans la parole et dans l'administration des affaires. Mais à Limoges, en particulier, se confectionnaient depuis bien long-temps les plus beaux ouvrages en métaux précieux[1]. Les hommes de cette contrée, même avant l'arrivée des Romains, connaissaient

[1] Cette ville avait encore, au moyen-âge, une grande réputation pour cette sorte d'industrie. Les ouvrages en émail, fabriqués à Limoges, étaient très-recherchés, surtout les crucifix. On disait proverbialement: *Crucifix de Limoges*. Dans le M. S. n° 7218 de la bibliothèque du roi (*Proverbes et dictons populaires au* XIII° *siècle.*), publié par Mr Crapelet, on trouve *li souffleur de Limoges*. Dans un compte manuscrit du collége de Fortet, cité par M. Alexis Monteil, on lit encore ces mots: *Item, quinque candelabra de cupreo de opere Lemovicence.* —*Item, una alia patella ferrea de Limogiis....*

l'art du placage en argent [1]; et dès-lors ils avaient toujours exercé avec un grand renom ce genre d'industrie. Éloi était né dans le bourg de Catalacum, à six milles de Limoges : il avait pour père Eucherius et pour mère Terrigia, tous deux d'une famille romaine, et depuis long-temps chrétienne. Le père, voyant dans son fils les plus heureuses dispositions, l'avait mis chez un ouvrier en or, nommé Abbon, réputé un des meilleurs de la ville, et qui, pour cette raison, sans doute, dirigeait les ateliers monétaires du roi. Après avoir acquis une admirable adresse dans son art, Éloi était venu sur la terre des Franks, c'est-à-dire, au nord de la Gaule, où sa profession se trouvait beaucoup plus rare, et bien moins perfectionnée. Aussi le trésorier Bobbon n'avait pas été long-temps sans entendre parler de lui, et il l'avait pris aussitôt pour le service du trésor royal.

« Alors le trésorier, qui connaissait l'adresse d'Éloi,
» se mit encore à bien l'examiner pour savoir s'il serait
» capable d'exécuter convenablement l'ouvrage que de-
» mandait le roi. Lorsqu'il eut reconnu que ce serait
» pour lui une chose facile, il entra dans l'appartement
» du prince, et lui annonça qu'il venait de trouver un
» ouvrier habile qui entreprendrait, sans aucune hésita-
» tion, l'ouvrage proposé. Le roi très-satisfait donna une
» quantité d'or considérable, et Bobbon, à son tour,
» la fit remettre à Éloi. Ce dernier se mit promptement
» à l'œuvre, et il eut fini en fort peu de temps. Mais de
» ce qu'il avait reçu d'or pour un seul trône, il en fit
» deux, si bien que c'était une chose incroyable qu'il eût
» pu faire l'un et l'autre avec le seul poids d'or qu'il avait
» reçu. L'ouvrage n'est donc pas plutôt achevé qu'il le
» porte au palais, et présente au roi le siége commandé,

[1] Pline, lib. xxxiv, cap. 17.

» sans laisser voir, en même temps, celui qu'il avait
» fait par surcroît. Le roi commença donc à regarder
» ce chef-d'œuvre avec admiration, et à louer sa beauté
» merveilleuse : il ordonna sur-le-champ de donnner à
» l'ouvrier une récompense digne de son travail. Éloi
» lui présentant alors l'autre siége qu'il tenait caché :
» Ce qui m'est resté d'or, dit-il, je l'ai employé à cet
» ouvrage-ci, pour ne pas le perdre en le négligeant.
» Chlother, saisi d'étonnement et beaucoup plus émer-
» veillé encore que la première fois, lui demanda, si en
» effet, il avait bien pu faire ces deux trônes avec la
» seule quantité d'or qu'on lui avait donnée. La réponse
» se trouva conforme à la demande; et Chlother, élevant
» très-haut dans son estime le talent d'Éloi, lui dit :
» Dès ce moment j'aurai confiance en toi pour les plus
» grandes choses. Tel fut le commencement de l'honneur
» et du crédit d'Éloi; tel fut le témoignage que le roi lui
» rendit dans son palais. Dès-lors, montant toujours
» plus haut, il devint un ouvrier en or des plus habiles :
» il trouva grâce aux yeux du roi et devant tous les grands
» du royaume. »

Éloi était aussi un homme de beaucoup de piété et de très-bon conseil; et Chlother accomplit sa parole en le plaçant au nombre des personnages choisis, dont l'avis servait toujours de règle dans les affaires. Il eut en lui tant de confiance, qu'il le dispensa même du serment exigé de tout homme qui se mettait au service du roi.

Depuis qu'il n'y avait plus à la cour que des conseillers tels qu'Éloi, Arnulf et Romaric, la paix régnait au dedans des trois royaumes : toutes les choses étaient traitées, soit en particulier, soit dans des assemblées publiques, par des hommes respectés des leudes à cause de leur caractère sacré et de leur douceur. La quatrième année de son règne, Chlother donna à Warnaher, à tous les

grands et à tous les évêques de Bourgogne, l'ordre de se réunir autour de lui, sur la terre de Bonogellum[1]; et là, « il consentit à toutes leurs justes demandes. » Il est à regretter que Frédégaire ne nous aît pas dit quelles affaires on y traita; mais il paraît que ce fut dans cette assemblée que Chlother, de concert avec les évêques, s'occupa de la conversion des barbares à laquelle il attachait lui-même la plus grande importance (617).

» On résolut, est-il dit dans la vie de saint Agile, d'envoyer les hommes les plus habiles et les plus puissants par la science, pour appeler, avec l'aide du Seigneur, dans le giron de la sainte mère Eglise, les nations voisines qui étaient le jouet de l'erreur; pour évangéliser, par l'éclat de la parole, ceux à qui le Christ n'avait pas été annoncé. Parmi les évêques et les prêtres, on plaça le très-prudent Agile, qui devait accomplir, avec l'abbé Eustase, l'œuvre dont il vient d'être parlé. »

Agile était un des disciples les plus parfaits de Luxeuil; et les circonstances de son entrée dans la vie religieuse avaient quelque chose d'assez remarquable. Lorsque saint Colomban était venu en Gaule, et qu'il cherchait dans son esprit à qui des grands de la cour il pourrait s'adresser pour être présenté devant le roi, il entendit parler d'Agnoald, homme d'une très-haute naissance, et qui était *convive* et conseiller du roi Hildebert. Cet Agnoald habitait dans le canton du Partois, en Champagne. Il avait une épouse nommée Deuterie, originaire d'une famille très-illustre de la Bourgogne, et connue elle-même au loin pour sa grande piété. Agnoald fit trouver grâce à Colomban devant le roi, qui accorda la demande et promit encore au-delà de ce qui était demandé. Or, Agnoald et Deuterie avaient un fils âgé de sept ans, d'un

[1] Bonneuil. Il existe plusieurs bourgs de ce nom.

bon caractère et qu'ils chérissaient beaucoup : ils le nommaient Agile à cause de la vivacité qu'il montrait dans son enfance. Colomban persuada à son père et à sa mère de le consacrer à Dieu, sous la règle de la vie monastique. En effet, Agile prit l'habit religieux dans le monastère de Luxeuil ; et, tour-à-tour disciple de Colomban et d'Eustase, il se distingua entre tous les autres, par son courage intrépide, sa sainteté et son éloquence.

Eustase et Agile, s'étant mis en chemin, se hâtèrent d'aller prêcher la population des Warasques qui habitaient sur les deux rives du Doubs. Leur culte était un affreux mélange de paganisme et d'hérésie. Ils révéraient, avec des cérémonies superstitieuses, de vieilles divinités champêtres qu'ils désignaient sous le nom de Faunes, et qui avaient sur les hommes une puissance redoutée : une partie de ce peuple professait en même temps les erreurs de Photin et de Bonose. Les deux missionnaires « chassèrent l'erreur ; ils réconcilièrent ces hommes à la mère église, et en firent de véritables adorateurs de J.-C. »

Cette première tâche accomplie, Eustase et Agile s'en allèrent chez les Baïwares ou Bavarois, au-delà du Rhin : « ils firent pénétrer dans un grand nombre de cœurs les enseignements de la religion, et les convertirent à la foi chrétienne. »

Eustase revint à Luxeuil, d'où il envoya encore des hommes *pleins de prudence* pour continuer avec zèle l'ouvrage commencé. Mais il ne se reposa pas lui-même de son travail : « il s'efforça d'embrâser de l'ardeur chrétienne les peuples de l'intérieur et les peuples du voisinage, et il en entraîna un grand nombre aux remèdes de la pénitence. Son étude principale était d'instruire la multitude par l'éloquence de ses discours. »

C'était, en effet, une œuvre difficile, et il n'était pas donné à tout homme d'y réussir. La tentative présomp-

tueuse d'un moine, nommé Agrestius, en fut une preuve assez sensible. Agrestius avait commencé sa carrière par tenir les registres du roi Théodebert II; mais dans un accès de ferveur, il avait renoncé à tout pour se mettre sous la discipline de l'abbé de Luxeuil. « Peu de temps après sa conversion, emporté par une grande présomption d'esprit, il demande qu'on lui permette d'être aussi prédicateur chez les nations. Le saint homme Eustase lui adresse à ce sujet une longue remontrance, et lui représente que, novice en religion, il ne doit pas se croire encore capable d'une telle entreprise: il lui propose, pour exemple, Jérémie qui, choisi par l'élection même de Dieu pour annoncer sa parole, se déclarait indigne en disant: A! a! a! Seigneur, mon Dieu, voici que je ne suis qu'un enfant, et je ne sais pas parler. Il lui proposait encore Moyse qui, choisi par le Seigneur, assure que sa langue est tardive et embarrassée. Mais comme Eustase ne gagne rien par ces conseils, ni par d'autres semblables, il laisse aller celui qu'il ne pouvait retenir. Agrestius étant venu sur la terre des Baïwares et n'y faisant aucun fruit, se retire peu de temps après dans la ville d'Aquilée. »

Ce disciple indocile voulut encore se consoler de sa honte en attaquant, avec amertume, la règle de Luxeuil, à laquelle son caractère n'avait pas su se plier. Il attira dans son opposition Abellenus, évêque de Genève, son parent; et Abellenus, à son tour, engagea d'autres évêques dans sa prévention contre la discipline apportée par Colomban. Ce fut une affaire grave, car les antagonistes de la règle en parlèrent au roi lui-même. Chlother qui connaissait bien, dit Ionas, la sainteté de Colomban et l'enseignement qu'il donnait à ses disciples, s'efforça de confondre tous les murmures par ses réponses. Mais il ne voulut pas prendre sur lui de décider la chose; il

permit aux adversaires de Luxeuil d'assembler un synode dans la ville de Mâcon, pour examiner la règle; quant à lui, il savait combien Eustase l'emportait sur ses ennemis en sainteté et en éloquence. A la tête des évêques de Bourgogne, réunis pour cette importante discussion, paraissait un Warnaher[1], ennemi d'Eustase, et qui avait pressé la tenue du synode avec le plus d'instance: c'était lui qui devait porter la parole et soutenir l'accusation. Mais, le jour arrivé, Warnaher mourut: les évêques demandèrent à Agrestius ce qu'il avait à dire contre Eustase et contre la règle de Colomban; tout ce qu'il put dire, ne fut pas approuvé, et l'assemblée l'obligea de faire sa paix avec l'abbé de Luxeuil. Eustase prit aussi la parole pour le persuader; il le fit avec douceur et s'avança le premier pour lui donner le baiser de paix.

Cette épreuve publique mit pour jamais la règle à l'abri de toute atteinte; et, « dès ce moment, continue le moine » Ionas, Abellenus et les autres évêques de la Gaule » conspirèrent de tous leurs efforts pour affermir les » institutions de Colomban. »

Les affaires politiques et les affaires religieuses occupaient tour-à-tour l'attention de Chlother ainsi que des hommes de sa cour, et l'on reconnaît aisément qu'un esprit conciliateur dominait aussi dans les relations avec les peuples voisins du royaume.

Les Lombards de l'Italie devaient un tribut annuel de douze mille sous d'or à la nation des Franks. Ago ou Agilulf qui régnait alors sur ce peuple, envoya près de Chlother Agilulf, Pompeg et Gaut, trois hommes de race noble, avec mission de demander la remise du tribut au roi des Franks. Les trois envoyés allèrent trouver d'abord les trois maires du palais, et par une précaution fine,

[1] Il ne faut pas confondre ce Warnaher avec le maire du palais de Bourgogne.

dit Frédégaire, ils donnèrent secrètement mille sous d'or à Warnaher, mille à Gondeland et mille à Hune, qui avait probablement succédé à Rado dans la mairie du palais en Austrasie. Ensuite ils comptèrent trente-six mille sous au roi lui-même. Les trois maires conseillèrent au roi d'accepter : Chlother abolit le tribut des Lombards et fit avec ce peuple une paix éternelle, qu'il confirma par des pactes et des serments (617).

Cette négociation, ou plutôt ce marché conclu avec tant de facilité, laisse assez voir que dès-lors on préférait la paix à la guerre, et que ces jours étaient loin où les Franks se précipitaient si avidement sur l'Italie. Les leudes attachés déjà depuis quelque temps au sol, commençaient à prendre les habitudes pacifiques du colon propriétaire, et les évêques qui dominaient dans les assemblées, n'y proposaient pas d'expéditions guerrières. On n'était plus disposé à la guerre que dans la nécessité : mais l'exercice continuel et périlleux de la chasse entretenait toujours la vigueur et le courage. On peut juger, jusqu'à un certain point, du Frank de l'époque, par ce que les historiens nous disent du fils même de Chlother.

Le jeune Dagobert était alors dans la fleur de sa jeunesse, il avait environ vingt ans. Sa haute stature, la force de ses muscles et son adressse à lancer le trait, le faisaient remarquer, même entre les rois de sa famille dont le souvenir était encore présent[1]. Il avait, comme les hommes de sa race, les yeux d'un bleu d'azur, les cheveux blonds et séparés en longues tresses, suivant la mode qui faisait reconnaître alors les fils de roi. Chlother le laissait croître dans l'habitude favorite qui l'entraînait lui-même. Presque chaque jour, Dagobert détachait sa

[1] *Dagobertus itaque pulcherrimus juvenis, efficax atque strenuus, in omnibus sollerter ingeniis probatissimus......*

Gesta Dagoberti Francorum, *cap*. XIV.

meute, et, la lance ou l'arc en main, le cor pendu au côté, il allait avec une compagnie nombreuse chasser le cerf dans les forêts de la Neustrie. Le jeune chasseur était aussi un chrétien respectueux. On a raconté dans la suite qu'un jour il lançait un cerf aux environs de Paris : l'animal, poursuivi par la meute, avait trompé sa vitesse en s'échappant à travers les bois, les rivières et les montagnes. Réduit aux abois, il entra dans le bourg de Catulliacum [1] où l'on voyait une petite chapelle que la bienheureuse Geneviève avait construite sur les corps des saints martyrs Denys, Rusticus et Eleuthère, morts pour la foi, à Lutetia, sous le règne de l'empereur Decius. Après avoir long-temps cherché un asyle et parcouru le bourg en tout sens, le cerf se jeta dans la chapelle des martyrs et s'y cacha. Les chiens étaient presque derrière lui, mais ils n'entrèrent pas, quoique la porte fût ouverte, et ils aboyèrent avec force, sans franchir le seuil. Dagobert accourut et resta saisi d'étonnement : il ne toucha pas au fugitif, crainte de profaner la demeure des saints, et jamais depuis ce temps, ajoute le chroniqueur, aucun lieu ne lui fut plus agréable.

Dagobert ressemblait donc à son père en beaucoup de choses; il avait sa piété, son courage et l'emportement de son caractère. Une fois même l'irascible Chlother faillit infliger à son fils un châtiment funeste pour un acte singulier de colère auquel il s'était porté contre un homme de la cour.

Chlother avait donné le gouvernement des provinces d'Outre-Loire à un duc nommé Sadreghisel, et dans lequel il avait une grande confiance. Ces provinces comprenaient l'ancien royaume Wisigoth de Toulouse, et le gouverneur se regardait comme le plus puissant person-

[1] Aujourd'hui Saint-Denys.

nage après le roi : peut-être ne croyait-il pas impossible de se rendre quelque jour indépendant. C'est pourquoi il lui déplaisait beaucoup de voir chacun admirer si fort ce jeune Dagobert, qui prenait déjà des airs de grandeur et de supériorité. Sadreghisel ne manquait donc pas une occasion de le rabaisser, surtout quand il pouvait le faire publiquement. « Il s'autorisait de sa jeunesse ; car il ne fallait pas, disait-il, que son ame novice s'enflât trop fort en voyant des hommes en dignité soumis à sa puissance ; que l'éclat d'un pouvoir acquis trop tôt, le détournât, avant le temps, des exercices du jeune âge. » Dagobert qui avait l'esprit fin, s'aperçut aisément de la chose, et plusieurs rapports vinrent encore la lui confirmer. Un jour que Chlother était allé à la chasse, assez loin de Paris, le duc et le fils du roi se trouvèrent ensemble dans la maison royale. Dagobert invita Sadreghisel à manger avec lui : celui-ci accepta de mauvaise grâce, et comme un homme à qui l'invitation n'était pas agréable. En effet Dagobert lui présenta deux fois une coupe remplie, sans que le duc daignât la prendre : la troisième fois seulement, il la reçut négligemment et comme de la main d'un égal. Là-dessus la colère du jeune homme éclata ; il appela Sadreghisel un traître à son père, un rival pour lui-même, un homme odieux à tous les autres : puis il appela des gens et leur commanda de le bien battre, après quoi il lui fit couper la barbe. Oter à un Germain ce signe de la virilité et de la force était la plus mortelle injure qu'on pût lui faire[1].

Cependant Chlother revint de la chasse. Sadreghisel, avec les larmes de la rage, courut à sa rencontre ; il lui montra les marques des coups qu'il avait reçus, disant que Dagobert l'avait ainsi traité. Le roi entra aussitôt dans une terrible colère : il vociféra des menaces fu-

[1] *Si quis barbam alicujus tunderit non volentis, cum sex solidis componat.* (*Lex Alamannorum, cap.* LXV.)

rieuses contre son fils, et ordonna à ses gens de le lui amener. Dagobert, averti à temps, gagna en toute hâte l'église de St-Denys, car il se souvenait du cerf, qui autrefois y avait trouvé un asyle. Mais lorsque Chlother apprit que le coupable s'était mis sous la protection des saints, sa colère fut encore bien plus grande : il envoya des hommes armés, avec ordre de le tirer de l'église et le lui amener sur-le-champ. Ceux-ci allèrent très-vite pour exécuter plus promptement le commandement du roi : mais, arrivés à la distance d'un mille, ils se sentirent arrêtés subitement par un respect involontaire qui les empêcha d'aller plus loin : d'autres furent envoyés après eux et s'arrêtèrent au même endroit pour la même cause. Cependant la fureur du roi ne s'était pas éteinte pour cela. « Il se mit en devoir de faire lui-même ce que ses gens ne pouvaient accomplir ; mais il se sentit arrêté lui-même : il déposa sa colère et redevint le père de son fils ; il lui pardonna et lui permit de sortir en toute assurance. Alors il entra dans l'église des bienheureux martyrs : il offrit beaucoup d'or et d'argent pour décorer le lieu consacré à leur mémoire ; et pour en élever très-haut la magnificence, il donna encore plusieurs domaines. »

Cette fougue impétueuse n'était elle-même qu'un excès d'énergie qu'il fallait tempérer ; car les qualités héroïques du jeune Frank faisaient dire à tout le monde qu'il serait dans la suite un chef accompli. Les prévisions se réalisèrent bientôt. La reine Berthetrude vint à mourir (619) ; ce fut un sujet de vive douleur pour Chlother qui *l'aimait d'un amour unique :* tous les leudes la regrettèrent aussi, parce que voyant sa bonté, dit Frédégaire, ils l'avaient grandement aimée. On ne saurait dire si l'espoir d'oublier son chagrin lui fit prendre une nouvelle épouse ; mais il donna bientôt sa main à une autre femme, nommée Sighild, dont les historiens ne font connaître ni le caractère, ni l'origine.

Selon toute vraisemblance, Sighild appartenait à une famille de la Neustrie ou de l'Aquitaine[1]. Son frère Brodulf et sa sœur Gomatrude sont, avec elle, les seuls personnages connus de cette famille; mais à la tête, figure Brodulf, en qui nous retrouvons l'esprit intrigant des hommes du midi. On voit qu'il avait plusieurs partisans dans la Neustrie, et beaucoup plus encore chez les Aquitains, toujours différents des Franks du nord par les mœurs et les intérêts. Sighild était, de son côté, une femme adroite, insinuante qui avait su plaire au roi, et qui donnait dans le palais une grande influence à sa famille. Avant son mariage, elle avait un fils nommé Haribert[2], et dont les parents maternels faisaient, en espérance, le successeur de Chlother dans les deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne. Le roi lui donna même d'avance plusieurs villes de l'Aquitaine, et il y tenait une cour comme s'il eût déjà possédé un royaume. On pourrait donc entrevoir un retour de la faveur royale pour les Aquitains qui, depuis la mort de Brunechild, avaient perdu leur puissance. Chlother, en effet, ne résidait pas en Austrasie : et ce roi qui nous est représenté comme *instruit dans les lettres*, ami de la magnificence et des arts romains, pouvait bien s'être laissé gagner, à son tour, par les manières polies, élégantes, par le ton

---

[1] Ces deux origines seraient presque indifférentes. La Neustrie touchait aux provinces de l'Aquitaine, que l'on fait ordinairement commencer à la Loire et finir vers les bords de la Garonne. La Neustrie participait nécessairement au caractère méridional, dans les parties limitrophes, telles que l'Anjou, la Touraine, etc. Là on était à la fois Aquitain et Neustrien. La même chose avait lieu, dans un sens opposé, pour la partie septentrionale de la Neustrie qui, depuis les bords de la Somme, commençait à présenter le caractère barbare des pays d'Outre-Rhin.

[2] Frédégaire le désigne comme frère de Dagobert, sans dire s'il était fils de Chlother.

flatteur des hommes du midi [1]. Les chroniqueurs ne nous peignent pas le fils de Sighild sous les traits germaniques qui distinguaient Dagobert, et l'on est porté à croire qu'il avait été élevé d'une manière plus conforme à l'esprit de sa nation. Ceci explique assez comment Dagobert, le roi chéri des Austrasiens, obtiendra l'avantage sur Haribert, lorsqu'il s'agira entre eux de la succession aux trois royaumes. Au moment où nous sommes, l'opposition des peuples paraît déjà s'associer à la rivalité de leurs chefs futurs, rivalité qui fermente alors pour éclater plus tard.

Il s'était fait dans le palais un changement assez digne de remarque. On voit par la vie de saint Sulpice, évêque de Bourges, que Sighild prit un grand ascendant sur l'esprit du roi; et deux ou trois mots de Frédégaire laissent entendre que le faible Chlother montrait la même condescendance pour les autres femmes de la cour. *Dès-lors il céda trop facilement aux conseils des femmes et des jeunes filles, et pour cette raison, les leudes murmurèrent contre lui.* Les Austrasiens ne furent pas les plus patients; ils se souvenaient de Brunechild, et n'étaient pas disposés à se laisser gouverner par les femmes de la Neustrie. Cependant leurs plaintes pouvaient donner des inquiétudes au roi le moins timide, car ils étaient prompts à retirer leur amitié et leur obéissance. Chlother aima mieux conserver la bonne intelligence avec eux en leur donnant un roi : il leur envoya son fils Dagobert, qui avait toutes les qualités désirables dans un chef de la nation : car pour la beauté de la figure, le courage, l'intelligence, la force et l'adresse dans toutes sortes d'exercices, il était sans égal dans le royaume des Franks (622).

[1] On se rappelle l'affection de Chlother pour Sadreghisel, gouverneur de l'Aquitaine, dont il fit même élever les enfants à sa cour.

Chlother remit son fils entre les mains de l'évêque de Metz, « pour qu'il l'élevât dans les principes de sa » propre sagesse, qu'il lui montrât le sentier de la » religion, qu'il fût sa garde et son soutien. » Dagobert profita des leçons d'Arnulf : il devint fort pieux et grand ami de la justice ; il savait parler si à propos et répondre si bien, que l'on avait toujours plaisir à se trouver avec lui. Un autre maître à qui son père l'avait aussi recommandé, était Pippin ou Pépin de Landen, ami d'Arnulf et maire du palais.

Dagobert n'avait pas encore pour le gouvernement ce que nous appellerions aujourd'hui *la pratique*, et Pépin devait surtout la lui apprendre. Le maire était un Austrasien, probablement originaire des bords de la Meuse, et qui, par son activité, sa piété et ses vastes domaines, s'était élevé à la première charge du palais. Il n'avait pas grande connaissance des lettres, mais il jugeait et administrait suivant son expérience et l'équité naturelle. Les principales fonctions du maire consistaient à régler les affaires des leudes avec le roi, et à juger leurs contestations. Ces leudes avaient querelle le plus souvent pour des meurtres (*mord*), des coups, des pillages, des injures. Quant aux simples hommes libres, ils n'étaient pas sous la juridiction immédiate du maire, mais il est probable qu'ils pouvaient appeler à lui de la sentence du graff (*Comte ou premier Juge d'un canton*). Les coupables riches tiraient quelquefois de leurs coffres de quoi tenter la conscience du graff; et si un propriétaire puissant pillait la villa d'un voisin moins riche, enlevait de ses parcs quelques pièces de bétail, lui faisait quelque blessure ou toute autre violence, l'offensé ne parvenait que difficilement jusqu'au maire, à travers la foule des grands dont le palais était obstrué. Le maire lui-même n'était peut-être pas toujours inaccessible à la

vénalité ou à la prévention. Être un bon juge, c'était, à ce qu'il semble, écouter tout le monde avec patience et savoir donner tort quand il fallait; c'était ne recevoir aucun présent, laisser venir à soi les pauvres, entendre leurs raisons et ne pas craindre de leur faire justice contre ceux qui les opprimaient. Cela paraît assez bien exprimé par deux passages où les historiens ont retracé le caractère de Pépin et celui de Dagobert. « Pépin, dit « l'auteur de sa vie, était très-fidèle à l'égard du roi; « envers le peuple, il était observateur rigide du juste, « et, quand il discutait la cause du peuple et du roi, « il persistait avec fermeté dans ses jugements. Il ne rece- « vait point de présent du peuple, pour renverser les « droits du roi, et il ne recherchait pas la faveur du « roi, en étouffant la justice qu'il devait au peuple. « C'est qu'il préférait le roi suprême au roi des hommes : « il savait que ses commandements défendent de faire « honneur au puissant, et de mépriser la personne du « pauvre dans les jugements.... enfin il s'efforçait de con- « former ses jugements à la règle de la justice divine. » Dagobert, est-il dit ailleurs, « rendait à tous, grands « et petits, une si bonne justice, qu'il parut à tout le « monde que la chose devait être bien agréable à Dieu; « car les présents ne venaient pas s'interposer; on ne « faisait nulle acception des personnes; la justice seule » régnait, la justice qu'aime le Très-Haut. » Ainsi, Pépin jugeait surtout par un principe de religion et avec cette équité scrupuleuse qu'inspire la crainte d'offenser Dieu; mais, dans les questions un peu embarrassantes, il lui fallait recourir à l'évêque Arnulf. « Il l'associait à tous « ses conseils et à toutes les affaires : s'il se trouvait « quelques ténèbres dans son esprit, car il ignorait les « lettres, Arnulf, comme un interprète fidèle, lui faisait « connaître la divine volonté. » Voilà comment le maire

et l'évêque instruisaient le roi à gouverner. On pourrait donc se figurer ainsi l'intérieur du palais en Austrasie, sous Dagobert: le roi, juge suprême, ne faisait rien que par la main de Pépin, et Arnulf, l'homme de science et de sainteté, disait à Pépin et à Dagobert ce qui était ou non conforme à la justice.

Ainsi la paix était rarement troublée au sein des trois royaumes: cependant il se rencontra encore des hommes qui attirèrent sur eux les effets terribles de la justice et de la colère du roi. Un chef de la famille bavaroise des Agilolfinges[1], nommé Chrodoald, et qui était venu s'établir en Austrasie, amassait de grands trésors en pillant ses voisins. C'était, dit Frédégaire, un homme livré à l'orgueil et plein d'une arrogante ambition: il ne se trouvait rien de bon dans sa personne. Les leudes austrasiens, à commencer par le maire Pépin lui-même, réclamèrent vivement justice près du roi; et Dagobert, conformément à la menace de l'édit de 615, ordonna d'arrêter Chrodoald et de le mettre à mort. Le coupable s'enfuit en Neustrie, près du roi Chlother, et implora sa protection: Chlother avait fait la paix avec la famille des Agilolfinges et d'ailleurs il devait être plus indulgent pour l'homme qui recourait à lui, et dont il n'avait pas vu lui-même les mauvaises actions. En effet, le roi de Neustrie, dans une entrevue avec son fils, lui demanda la vie de Chrodoald. Dagobert promit de ne pas faire mourir le coupable, mais à condition qu'il réparerait le mal qu'il avait fait. Le Bavarois revint plein de confiance dans ses domaines, et accompagna même dans un voyage à Trèves, le roi d'Austrasie. On ne sait pas si Dagobert se repentit d'avoir pardonné, ou si Chrodoald n'amendait

[1] Cette famille tirait son nom d'Agilulf, roi des Lombards, qui avait épousé Théodelinde, veuve d'Autharis, et bavaroise d'origine.

pas son genre de vie, mais le roi le fit mettre à mort d'une manière qui rappelait assez les meurtres ordonnés autrefois par Brunechild. Un homme de Scarpone, nommé Berther, l'attendit à la porte de la chambre royale et lui coupa la tête.

La mort de l'Agilolfinge fut une vengeance dont les leudes surent gré à Dagobert; et la paix continua de régner parmi les Austrasiens. Il était rarement question de violences, car Pépin et Arnulf, selon les expressions du chroniqueur, attiraient les leudes à eux par la prudence et la douceur.

Pendant que Dagobert régnait en Austrasie avec tant de prospérité, et « qu'il brillait d'une gloire éclatante aux yeux de toute les nations, » l'âge lui vint de prendre une épouse, et son père le fiança à Gomatrude, sœur de la reine Sighild. Les noces royales devaient réunir, au même banquet, les leudes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. En conséquence, Chlother ordonna qu'elles seraient célébrées dans la villa de Clippiacum [1] près de Paris, et il fit dire à son fils de s'y rendre avec tout l'appareil royal. Arnulf, Pépin et tous les ducs et comtes d'Austrasie prirent avec eux leurs plus riches vêtements, c'est-à-dire, ceux qui étaient le plus chargés d'or, et se rendirent avec le jeune roi au lieu désigné. La fête dura deux jours et fut très-brillante : on servit les mets sur des plats d'or et d'argent, et les convives recevaient la bière et le vin dans des coupes de même métal ou de pierre précieuse. Au milieu des leudes rangés à table, paraissaient les deux rois, portant la couronne sur leur tête chevelue, et couverts de longs manteaux de pourpre à franges dorées, qui descendaient à terre. Mais, le troisième jour, un fâcheux débat faillit

[1] Ancienne maison royale, aujourd'hui Clichy.

mettre tout-à-coup la discorde entre le père et le fils. Dagobert pria Chlother de lui rendre deux portions de territoire qu'il avait autrefois détachées de l'Austrasie : Chlother répondit avec vivacité qu'il ne rendrait rien. La dispute s'échauffait déjà, lorsque les deux rois, probablement par l'intervention des leudes, convinrent de choisir, parmi les grands et les évêques, douze hommes de la nation pour juger leur cause. Dans l'assemblée parut l'évêque Arnulf; « suivant sa sainteté, il parla avec dou« ceur pour rétablir la paix entre le père et le fils; » mais ses paroles furent en faveur de son élève, et les juges décidèrent que Chlother rendrait aux Austrasiens cette partie de leur territoire qu'il s'était réservée sur les bords de la Meuse et du côté de la chaîne des Vosges.

Mais alors un désir ardent de solitude s'emparait de bien des cœurs dans toutes les classes de la société. Les richesses et les honneurs paraissaient la chose la plus dangereuse aux ames chrétiennes : on redoutait ce compte terrible qu'il faudrait rendre, un jour, pour avoir été leur esclave sur la terre. Arnulf éprouvait ce désir; et déjà son ami Romaric, moins enchaîné que lui par ses fonctions publiques, avait quitté le palais pour la vie solitaire. Romaric était un de ces exemples célèbres de conversion qui se faisaient, chaque jour, par la voix des disciples d'Eustase et de Colomban. Un jour, c'était en l'année 620, arriva chez les Austrasiens un frère de Luxeuil, nommé Amatus (saint Amé), envoyé par Eustase pour prêcher dans les villes et dans les campagnes de l'Austrasie. Amatus était une de ces conquêtes heureuses qu'Eustase, suivant l'exemple de Colomban, avait faites à son monastère. Ce disciple était né à Grenoble, au pays des Burgondes : son père, voulant le consacrer à Dieu dès son enfance, l'avait offert au monastère d'Agaune ou de de St-Maurice, en Valais; mais, trente ans après, Amatus

s'était retiré dans une roche voisine, pour y mener la vie pénitente des solitaires dont il entendait parler. Il mangeait du pain fait avec l'orge qu'il cultivait auprès de sa grotte, se revêtait de simples peaux de moutons, et s'exerçait à tourner une meule dans un lieu semé de petits cailloux, sur lesquels il marchait sans chaussure.

Eustase, allant vers Colomban de la part du roi Chlother, passa par le monestère d'Agaune et demanda à voir les frères regardés comme les plus parfaits. C'était peut-être un piège qu'il tendait pour les enlever. On lui répondit : — N'avez-vous pas ouï parler du saint homme Amatus qui, depuis près de trois ans, demeure sous une roche, dans cette montagne. Eustase voulut pénétrer aussitôt jusqu'à lui, à travers les obstacles qui hérissaient les abords de la roche : il embrassa le saint homme avec effusion, et continua sa route, comme s'il ne devait plus le revoir. Mais à son retour d'Italie, il repassa par le même chemin, revint à la grotte, et parla si bien au solitaire qu'il parvint à l'emmener avec lui. Eustase reconnut bientôt, avec joie, qu'Amatus était un frère véritablement fait pour le monastère de Luxeuil, car il avait au plus haut degré le talent de parler et d'instruire les autres : c'est pour quoi Eustase le mit au nombre des ouvriers qu'il envoyait en différents lieux annoncer la parole du Seigneur.

Romaric reçut avec empressement le disciple de Luxeuil : il l'invita à sa table qui fut richement servie ; et, pendant le repas, il le pria de lui dire quelques paroles pour son avancement dans la voie du salut. Amatus jeta les yeux sur un magnifique plat d'argent que l'on distinguait entre les autres pièces de vaisselle dont la table était chargée. — Vous voyez ce plat, dit-il à Romaric : combien pensez-vous qu'il a déjà eu de serviteurs et qu'il en aura encore? En effet, quoique vous soyez servi vous-même, vous

êtes cependant son serviteur, puisque vous n'en avez que la garde. Mais ce plat rend témoignage contre vous, suivant l'écriture. Votre or et votre argent, est-il dit, se couvriront de rouille, et cette rouille rendra témoignage contre vous. D'où vient que le Seigneur a dit : Malheur à vous qui êtes riches ; car vous avez votre consolation ici-bas. »

Romaric fut vivement frappé de ces paroles tirées des choses mêmes qu'il avait sous les yeux : il pria Amatus de rester encore quelques jours et d'achever de lui dire ce qu'il devait faire pour son salut. Le solitaire lui parla d'une manière si pénétrante que l'Austrasien résolut de quitter l'habit du siècle et d'aller vivre sous la discipline d'Eustase, dans le monastère de Luxeuil. Quelque temps après, il en sortit avec Amatus pour élever lui-même, sur le modèle de Luxeuil, de nouvelles retraites où l'on suivrait la règle de Colomban. Il avait eu le soin de se réserver, dans les Vosges, une montagne, nommée *le Habend,* et située en face d'une autre montagne toute semblable, au bord de la Moselle. Les deux cîmes n'étaient séparées que par une vallée presque sans pente, et qui paraissait une vaste coupure entre les deux parties d'une même montagne. Les deux solitaires bâtirent, au sommet du Habend, un monastère de vierges, dont Amatus donna le gouvernement à la pieuse Macteflède : les vierges, partagées en neuf chœurs, chantaient tour-à-tour les psaumes, de telle sorte que, ni dans le jour, ni dans la nuit, il ne s'écoulait aucun instant où ne retentît la louange du Seigneur. Romaric construisit un peu plus loin d'autres cellules, où vinrent plusieurs frères qui menèrent avec lui, sous la conduite d'Amatus, la vie religieuse [1]. Dans les deux maisons, le service divin était

[1] On montre encore au penchant du saint mont, une grotte où se retirait Amatus (S Amé).

celui même de Luxeuil, de Benchor et des déserts de l'Orient[1]. Ainsi les monastères qui se voyaient à la crête du *saint mont*, comme on l'appela depuis, étaient une véritable transplantation lointaine et successive de l'Égypte à Lérins, de Lérins en Irlande, et de l'Irlande à Luxeuil et sur la montagne de Romaric[2].

Cependant Arnulf se fatiguait du train de la cour. Obligé de parler et d'agir sans cesse pour les affaires du siècle, il ne pouvait prier et méditer comme il l'aurait

---

[1] Le service divin était continuel à Luxeuil : comme chez les Acémètes de l'Orient, les disciples se succédaient, jour et nuit, dans le chant des psaumes.

« Saint Alexandre, né dans l'Asie mineure, vers le milieu du IVe siècle, sous le règne de l'empereur Constance, fut le fondateur des Acémètes. Il commença par vivre dans la solitude, près des bords de l'Euphrate, et alla ensuite prêcher les idolâtres qui étaient en grand nombre aux extrémités de la Syrie et de la Mésopotanie. Après ces premiers exercices de prédication, il bâtit sur les rives du fleuve, près duquel il avait fixé sa retraite, « un monastère où il reçut des disciples qu'il entreprit de former sur l'idée d'une discipline nouvelle, » qui consistoit à faire chanter jour et nuit les louanges de Dieu sans » aucune interruption. Sa communauté s'étant accrüe en peu de temps » jusqu'au nombre de quatre cens religieux de toutes sortes de nations, » il les divisa en plusieurs choeurs, et disposa les bandes selon les » heures du jour et de la nuit : de telle sorte que se succedant les uns » aux autres, chaque bande revenoit à l'office plusieurs fois dans l'espace » de vingt-quatre heures, au bout desquelles le cercle ou la periode » achevée recommençoit dans le même ordre, sans qu'il y eust aucun » vuide dans ce sacrifice continuel de louanges offert à Dieu. Ainsi » c'étoit une psalmodie perpetuelle, qui n'étoit interrompüe ni par le » repos de la nuit, ni par les heures de repas, ni par les autres exercices de la vie religieuse, qui s'observoient d'ailleurs par une suite » de cette belle œconomie, avec autant de regularité que si personne » n'eust été employé à la psalmodie. On appella ces nouveaux religieux » ACÉMÈTES, comme si l'on eust voulu dire qu'ils ne dormoient pas ; » parce qu'on veilloit chez eux à toute heure dans la priere, et que le » chant des louanges de Dieu n'y finissoit point...... L'institut s'étendit » beaucoup en peu de temps. » (*Baillet.*)

[2] *Romarici mons*, Remiremont.

voulu. Il lui fallait réparer, au service de Dieu, le temps perdu dans les honneurs, et expier une vie passée d'abord dans les combats. Son esprit avait toujours présentes ces solitudes des Vosges, qu'il avait souvent visitées. Aujourd'hui même, elles font encore à l'œil du voyageur certaines impressions d'effroi et de grandeur sauvage; mais les chroniqueurs de ces époques s'épuisent en descriptions, pour peindre l'horreur de ces déserts. On y rencontrait de profondes vallées formées par des rochers presque droits et couverts de noirs sapins. Il n'y avait guère pour habitants que des loups, des buffles, des ours qui augmentaient encore l'horreur de ces lieux sombres et redoutés. Mais ces retraites attiraient les hommes de vie sainte, qui, sous la main de Dieu, n'éprouvaient pas les mêmes terreurs.

Arnulf, depuis le départ de son ami, sentait encore plus ardente sa soif de solitude. Il fit porter à Chlother une lettre dans laquelle il se déclarait un pécheur indigne de l'œuvre dont il était chargé, et priait le roi de lui chercher un successeur. En lisant cette lettre, Chlother fut tout saisi: ce n'était pas en lui le seul déplaisir que donne la séparation d'un ami ou la perte d'un bon ministre; mais il en ressentit aussi une inquiétude sérieuse. Arnulf surtout donnait de bons conseils, Arnulf avait le secret et la puissance de maintenir la paix parmi les hommes de l'Austrasie. C'est pourquoi le roi ne fut pas médiocrement affecté de cette nouvelle: « il ne cessait de dire qu'il se trouvait privé de tout appui si Arnulf venait à se retirer du palais [1]. » Cependant Chlother regardait le projet de l'évêque comme une

[1] *Quibus (litteris) relectis, mox rex Chlotharius non modicis repletur angoribus ab omni se auxilio destitutum clamitans...* (*Ex vitâ S. Arnulphi, episc. Met.*)

inspiration divine, et n'osait pas s'y opposer. Il lui répondit par une lettre dans laquelle il exprimait ses regrets avec l'accent du respect filial et de la plus entière soumission. Il lui disait : « Mon seigneur et mon père, » vous nous avez écrit de vous choisir un successeur, » mais nous ne pouvons en aucune manière prendre sur » nous de faire une telle chose. Autant nous nous sommes » réjouis de votre résolution pieuse, que nous regardons » comme une inspiration divine, autant nous en avons » après ressenti de douleur, parce que nous ne désirons pas » être éloigné de votre présence. Mais, ô mon seigneur » et mon père, si par un pieux dessein, et pour l'accomplissement d'une bonne chose, vous avez résolu de » partir et d'aller dans quelque retraite, nous vous » demandons, au nom de l'amour de Dieu, de ne pas » nous abandonner sans nous laisser votre paix et sans » communiquer encore avec nous. »

Mais Arnulf avait un désir invincible d'aller au désert, et il fit ses préparatifs de départ. Dagobert s'effraya de sa perte bien plus encore que le roi de Neustrie et de Bourgogne. Voyant que les prières ne servaient de rien, il quitta la douceur d'un élève, et prenant le ton d'un maître en colère, il fit à l'évêque la plus terrible menace : « Si » tu ne restes pas avec nous, lui dit-il, je ferai couper la » tête à ton fils bien aimé. » Arnulf répondit sans s'émouvoir : « L'ame de mon fils est dans la main de Dieu : » pour toi, tu n'es déjà plus maître de la tienne, puisque » tu te prépares à ôter la vie aux innocents. » Dagobert furieux tira l'épée qui pendait sur sa cuisse, pour en frapper l'évêque ; mais un grand de la cour qui se trouvait là, se jeta entre eux deux. Toutefois, Arnulf ne s'en était pas ému davantage ; la vue du fer ne l'empêcha pas de continuer sa grave et solennelle réplique. « S'in- » quiétant peu de la colère d'un roi qui doit mourir,

» il répondit avec fermeté : Que fais-tu, malheureux !
» Veux-tu me rendre le mal pour le bien ? Me voici : fais
» servir tes armes à verser mon sang, puisqu'il plaît ainsi
» à ton cœur. Je ne crains pas de mourir pour les com-
» mandements de celui qui m'a donné la vie et qui
» est mort pour moi. » Le courtisan ajouta ses propres remontrances à celles de l'évêque : « O bon roi ! dit-il,
» garde-toi de faire une chose impie qui tournerait contre
» toi-même. Ne vois-tu pas que ce saint homme est résolu
» au martyre, et qu'il brûle de l'obtenir ? Pourquoi ne
» crains-tu pas de faire violence au serviteur du Christ,
» notre Seigneur ? » Là-dessus arriva la reine, et déjà Dagobert était près de pleurer. Aussitôt les deux époux se jetèrent aux pieds d'Arnulf ; ils fondirent en larmes et le supplièrent de leur pardonner. Ils lui disaient : « Va, ô
» notre maître, va dans le désert où tu veux aller :
» seulement ne sois plus irrité contre nous, toi que nous
» avons offensé, parce que nous te croyions un méchant homme. » Alors le saint leur pardonna, et sortit du palais.

Mais le bruit du départ d'Arnulf n'avait pas fait sensation seulement à la cour : « il trouva devant la porte une
» foule presqu'innombrable de boiteux, d'aveugles, de
» pauvres de toute espèce, de veuves et d'orphelins ; et
» lorsqu'ils le virent, ils commencèrent tous à crier :
» O saint pasteur ! pourquoi nous abandonnes-tu, nous
» malheureux ? Qui aura pitié de nous à présent ? Qui
» nous donnera à manger et nous vêtira ? Car si tu t'en
» vas, nous mourrons de faim et de nudité. Pour le
» Christ, nous t'en conjurons, ne nous abandonne pas.
» Alors il leur adressa la parole en pleurant, et leur dit
» d'une voix pleine de douceur : Dieu vous donnera un
» pasteur pour vous nourrir avec compassion et miséri-
» corde · de long-temps en effet vous ne reverrez ma

» face : mais vous, cherchez avant tout le royaume de » Dieu et sa justice, comme le Christ l'a dit, et tout le » reste vous sera donné. Soyez pacifiques, soyez bons et » miséricordieux les uns pour les autres, afin que, pen- » dant que vous êtes pressurés par cette pauvreté et cette » misère, vous méritiez de régner avec le Christ dans la » joie future. Si Lazard, le mendiant, fut transporté par » les anges dans le sein d'Abraham, que vous aussi vous » cherchiez le Seigneur, et votre ame vivra près d'Abra- » ham dans toute l'éternité. »

Arnulf demeura encore quelque temps à Metz en attendant qu'on lui trouvât un successeur. Un clerc de sa famille, nommé Goëric, et originaire d'Aquitaine, parut le plus digne au peuple, au clergé et au roi. On le choisit pour évêque, car c'était un saint qui succédait à un saint, et Arnulf fut libre de partir (625). Romaric vint à Metz chercher son ami : la nuit qui suivit son arrivée, fit paraître pour la dernière fois, parmi les habitants de Metz, le dévouement de leur évêque. « Il arriva, dit » le contemporain qui est auteur de sa vie, qu'un feu » dévorant éclata dans le cellier du roi : la flamme, » s'élançant avec force, rasait les maisons voisines d'une » manière menaçante. En un instant, toute la ville est » sur pied ; mais on voit un désastre inévitable et on » se met à pousser des cris et des gémissements. A cette » nouvelle, nous courons précipitamment à la demeure » du saint homme, et nous le trouvons occupé, suivant » sa coutume, à chanter des psaumes. Aussitôt Romaric » le prend par la main et lui dit : Sors, mon seigneur, » nos chevaux sont à la porte, car j'ai peur que le feu, » ce dont Dieu te préserve ! ne te consume dans cette » ville. A ces mots Arnulf répond : Non, mon très-cher » ami, mais conduisez-moi, et que nous voyions ce cruel » incendie qui fait tant de progrès. Mettez-moi tout près ;

» si Dieu veut que je sois brûlé, me voici, je suis dans » sa main. Alors nous prenons ses mains saintes et nous » arrivons au foyer. Par son commandement, nous tom- » bons en prières, et après avoir lu un chapitre, nous » nous relevons. Il élève la main et lance au milieu de » ces flammes l'étendard de la croix. Chose admirable ! » le feu, comme frappé tout-à-coup par le ciel, retombe » sur lui-même au-dedans des murailles et s'éteint en- » tièrement. »

Arnulf, ne songeant plus qu'à partir, donna aux pauvres tout ce qui lui restait des choses du monde, et se mit en chemin pour la solitude tant désirée. Il établit sa demeure au sommet du Horemberg, en face du mont Habend où habitait son ami. « Là, au milieu des bêtes et des ani- » maux sauvages, il construisit de petites cellules où il » faisait retentir tous les jours les louanges de Dieu. Il » appela autour de lui quelques moines et même des lé- » preux : il les servait très-assidument, et de ses propres » mains : il leur tirait la chaussure des pieds et la net- » toyait : souvent aussi il leur lavait les pieds et la tête : » il préparait même, à des jours marqués, leurs lits avec » beaucoup de soin. Le saint évêque n'avait aucun éloi- » gnement pour le service de la cuisine : il se faisait cui- » sinier et nourrissait ses compagnons pendant que lui- » même souffrait la faim. Il méprisait les tissus riches et » moëlleux, et des cilices composaient son lit que les » hommes auraient jugé vil, mais qui, aux yeux des » anges, éclatait d'une merveilleuse beauté. »

Les deux amis descendaient quelquefois de leur mon- tagne pour se visiter ; mais, comme la vallée qui les sé- parait, était très-profonde, ils ne pouvaient communiquer facilement. Suivant la tradition, ils apportèrent au fond de cette vallée une grande quantité de pierres et y firent cette chaussée qui sert encore aujourd'hui de passage entre les deux collines.

Après le départ d'Arnulf, Pépin, resté seul dans le palais de Metz, choisit pour conseiller Cunibert, évêque de Cologne, dont les historiens louent la sagesse et l'habileté. La paix continua de régner généralement parmi les hommes de l'Austrasie. Mais, au milieu de ce calme, les Saxons des bords du Wéser pensèrent qu'ils auraient tort d'envoyer plus long-temps, le tribut de cinq cents vaches que le roi Chlother Ier leur avait imposé. Déjà les Lombards avaient profité des inclinations pacifiques des Franks, pour se décharger d'une servitude semblable. Mais ce peuple, établi depuis un siècle en Italie, connaissait mieux le pouvoir et les secrets d'une négociation ; et c'était par un artifice politique qu'ils avaient obtenu remise de leur tribut. Pour les Saxons, ils crurent qu'il suffirait d'une bravade ; car ils avaient conservé, avec les mœurs primitives, cette fierté, cette confiance audacieuse que l'on retrouve aux peuples du nord, dans les anciennes poésies scandinaves. L'histoire de leur révolte est singulièroment curieuse entre tous les récits du VIIe siècle, parce qu'elle reproduit encore toute la barbarie, tout l'héroïsme grandiose des temps les plus antiques de la Germanie. Elle complète l'intérêt du tableau, par le contraste de ces scènes naïves, dans lesquelles l'évêque vient accomplir sa mission accoutumée de conciliateur ; car à cette époque où la main des hommes était si prompte au meurtre, une voix divine avait presque seule le pouvoir de faire rentrer le glaive dans son fourreau. Nous traduirons les narrateurs en conservant leur simplicité et leur rudesse originales.

« Dans ce temps-là[1], la nation saxonne, devenue in-
» fidèle et s'animant de toute la force de son caractère
» farouche, voulut faire voir qu'elle avait résolu de ne

---

[1] Tiré de la vie de saint Faro, évêque de Meaux.

» plus dépendre de personne. Par la volonté de son roi » Bertoald et par sa propre volonté, elle envoya des » messagers au roi Chlother. »

Les envoyés traversèrent l'Austrasie et vinrent jusque dans la ville des Meldes [1], où le roi se trouvait alors. On les introduisit en sa présence. Il était assis sur un trône magnifique, fabriqué par l'orfèvre Éloi : sa couronne à fleurons ceignait sa tête grise, et de ses épaules tombait le long manteau violet-pourpre à franges dorées. Autour de lui se tenaient rangés les officiers de la maison et ses conseillers intimes, vêtus de leurs tuniques de soie, bordées d'or et descendant jusqu'à terre. On fit silence; et l'un des envoyés, au nom de Berthoald, prononça ces paroles : « Je sais que toi, Chlother, tu n'es pas » prêt à réunir tes forces pour combattre avec un cœur » brave contre ma puissance : je sais que tu ne peux pas » mettre un si grand espoir dans ton faible cœur. C'est » pourquoi je vais ménager ta terre; nous ne la rava- » gerons plus désormais, car elle n'est plus à toi, mais » à moi [2]. Je me prépare avec confiance à y aller habiter » glorieusement. Mais je t'ordonne de venir au-devant » de moi : c'est toi-même qui me conduiras par cette » terre que je ne connais pas encore. Là seulement nous » déciderons, moi et les miens, à qui nous ferons la » guerre; car ce n'est pas sur toi ni sur les lâches qui » t'environnent, que nous devrons faire la première » épreuve de nos armes.

» Lorsque ces paroles furent arrivées jusqu'à l'ame » du roi Chlother en frappant ses oreilles, sur-le- » champ son fiel, qui est le siége de la colère, s'en-

---

[1] Meaux, à dix lieues de Paris.

[2] On croirait lire une page des sagas scandinaves. « Ne vois-tu pas » que je t'enlève ton bien, et cependant tu restes muet et courbé sur » ton siége. » (*Saga de Romond Grypson.*)

» flamma à l'excès. D'une voix furibonde, et les yeux » rouges comme le sang, il prononça contre eux une » sentence de mort irrévocable. Mais ceux qui entou- » raient le roi, et tous les plus nobles des leudes en- » tendant cet ordre qui sortait de sa bouche à plusieurs » reprises, essayèrent de l'étouffer par le concours de » leurs remontrances. Il n'est pas permis, disaient-ils, de » violer, par le meurtre des envoyés, la coutume et la » loi des Franks et, si le roi s'en souvient bien, la » coutume et la loi de tous les peuples depuis leur origine. » Mais pendant que la fureur était déchaînée dans le » cœur du roi, après avoir rompu le frein de la saine » prudence, le bienheureux Faro qui se trouvait là parmi » les grands dont il n'était pas le moindre, leur dit » adroitement qu'il fallait, pour l'heure, consentir aux » paroles du roi, mais que l'on différerait la chose au » lendemain, afin que le délai pût donner lieu de sauver » la vie aux envoyés. L'avis fut agréé de tout le monde. » Le jour commençait alors à baisser, et l'on mit en » garde, entre les mains des soldats, les envoyés saxons » qui avaient le cœur tout tremblant. Faro alla les voir » pendant la nuit, et comme leurs cœurs tremblaient » toujours, suspendus entre la vie et la mort, Faro, le » soldat du Christ, en eut pitié. Il les aborda secrètement » avec des paroles divines, leur persuadant que le chris- » tianisme était une source de salut qui leur serait se- » courable, qu'elle les sauverait de deux morts, de la » mort présente et de la mort éternelle. Par la force des » mérites du très-miséricordieux Faro, ils inclinèrent » leurs cœurs à ces paroles. »

Ils jurèrent donc qu'ils renonçaient à Othen et aux autres divinités que les Saxons adoraient sur les bords de l'Elbe et du Wéser. L'évêque leur donna le baptême, puis leur fit mettre à chacun une robe blanche, qui était

le signe de leur régénération. « Alors la nuit de l'erreur » devint pour eux le jour de la foi et de la lumière ; » de serviteurs des idoles, ils devinrent frères des chré- » tiens. Après que la nuit fut passée de la sorte, et que » le jour reparut, le conseil des grands, à la neuvième » heure marquée par le soleil, se rendit en foule dans » la maison du roi, pour délibérer sur les paroles des » envoyés, sur le bien ou le mal que l'on pourrait » retirer en les faisant mourir. Comme ils parlaient tour- » à-tour afin de choisir le parti le plus sage, Faro, le » soldat du Christ, mit fin à ces longues et fatigantes » irrésolutions. Il dit : Ces envoyés, la chose est sûre, » ne sont pas de la race des Saxons ; mais, à cette heure, » ils sont devenus frères des chrétiens. Dieu, l'auteur » de l'univers et l'unique espérance du monde, fait en » tout temps des merveilles ; et, dans cette nuit, les » œuvres admirables de sa grâce n'ont pas manqué à ces » hommes. La prédication de quelque serviteur de Dieu » les a convertis à la milice du Christ, et ils ont été » lavés de leurs souillures dans l'onde sacrée du baptême. » Lorsque je vins ici, je les vis encore revêtus de la robe » blanche de ceux qui sont régénérés. A ces mots, le roi » et les autres personnages qui délibéraient sur le sort des » Saxons, furent tout émerveillés ; ils déclarèrent qu'il » fallait affermir dans la foi du Christ ceux qui étaient » changés en d'autres hommes. » On délivra les captifs, on leur fit des présents, et ils retournèrent sains et saufs dans leur patrie.

Quand les Saxons furent partis, le roi Dagobert fit convoquer à Metz le ban des leudes d'Austrasie. Là se rendirent tous les ducs, Franks ou Romains, à la tête de leurs bandes : la mise, déjà toute romaine, des chefs d'origine franke ne permettait plus de reconnaître les anciens *Her-zog* de Clovis. On ne les distinguait plus

guère que quand ils venaient à articuler du gosier quelque chose de leur jargon national. La foule des guerriers qui venaient à la suite, offrait un bizarre mélange de figures et de costumes. C'étaient des Franks, vêtus et armés à peu près comme le chef, mais avec moins de luxe et de recherche; c'étaient des hommes récemment venus d'Outre-Rhin, la poitrine et le dos couverts d'une peau fourrée, armés de la francisque et du crochet avec lequel ils saisissaient leur ennemi et l'entraînaient à terre.

Dagobert partit à la tête de toutes les colonnes réunies: de dessous son casque s'échappaient les grands cheveux blonds qui le distinguaient des autres chefs, presque aussi bien parés. Les Austrasiens passèrent le Rhin et rencontrèrent les bandes saxonnes entre ce fleuve et le Wéser. Les deux armées se ruèrent l'une sur l'autre avec fureur; mais les Saxons attaquèrent d'une vigueur telle que les Franks commencèrent à tomber en grand nombre autour du roi. Pendant que Dagobert combattait avec sa fougue acoutumée, un Saxon lui déchargea sur la tête un coup de *sachs*[1] si violent, que le casque se rompit, et qu'une mèche de ses longs cheveux tomba à terre, avec la chair qui les tenait attachés. Un Austrasien, nommé Adtira, qui se tenait derrière lui pour porter ses armes, la ramassa aussitôt. Dagobert s'en servit comme d'un signe symbolique pour demander du secours à son père: Cours vite, dit-il, compagnon; porte à mon père ces cheveux de ma tête: dis-lui qu'il vienne à notre secours, avant que tous les hommes de notre armée ne soient tombés sur le champ de bataille. L'envoyé se mit à courir, la mèche de cheveux en main; il repassa le Rhin et s'enfonça dans la forêt des Ardennes, pour y chercher Chlother. Le roi était dans sa maison de *Longolarium*; il

---

[1] Espèce de couteau long qui servait d'épée aux Saxons.

faisait une de ces parties de chasse qui duraient plusieurs jours, et pour lesquelles on dressait des tentes comme à la guerre. Adtira arriva au milieu de la nuit; il éveilla Chlother, lui montra les cheveux et lui raconta le danger de l'armée austrasienne. Aussitôt Chlother se leva, fit sonner du cor, assembla les Franks qui étaient autour de lui, et se porta en toute hâte au-delà du Rhin.

Après le premier combat, les Saxons avaient repassé le Wéser qui était leur limite du côté des Franks. Quand les Austrasiens virent arriver Chlother avec ses compagnons, ils battirent des mains, en poussant des cris de joie, et les deux troupes réunies vinrent placer leurs tentes sur les bords du fleuve. « Le chef des Saxons était » de l'autre côté, disposé à un nouveau combat; il de- » manda ce que signifiait tout ce bruit. On lui répondit » du bord opposé: Le seigneur roi Chlother est arrivé; » et c'est pour cela que les Franks se réjouissent. Mais il » répondit par des éclats de rire très-bruyants. — Vous » avez peur, dit-il, et vous êtes assez fous pour vouloir » me persuader ce mensonge. Ce Chlother que vous » prétendez avoir avec vous, nous savons qu'il est mort. » Cependant Chlother était sur l'autre rive. Pour cacher » sa présence, il avait relevé ses cheveux gris par dessus » sa tête que son casque recouvrait. Lorsqu'il entendit les » paroles de Bertoald, il enleva le casque, et ses cheveux » tombèrent en se déroulant sur ses épaules. Bertoald » reconnut qu'en effet c'était le roi. Cependant il n'en fit » que rire et lui cria : *Tu étais donc là, faux animal!* »

A ce mot, Chlother ne tint plus de fureur; il sauta dans le fleuve avec son cheval; l'animal vigoureux fendit comme l'éclair les eaux du fleuve, et le roi, porté à l'autre bord, galopa sur l'insolent chef des Saxons. Chlother le saisit au corps, et les deux armées demeurèrent spectatrices du combat. Bertoald se défendit avec force : les deux chefs

luttèrent avec de terribles efforts, comme ces guerriers des vieilles poésies barbares, qui *faisaient tout trembler autour d'eux*[1]. Pendant qu'ils se serraient et cherchaient à se renverser, Bertoald dit à son adversaire : « Lâche-« moi, ô roi, de peur que je ne te tue : si tu es le plus » fort, tout le monde dira que tu as tué Bertoald, ton » serviteur, qui était payen : si c'est moi qui te donne » la mort, alors un bruit étrange sera entendu chez tous » les peuples : on dira que le brave chef des Franks a été » tué par son serviteur. Mais Chlother toujours plus » animé redoublait d'efforts pour renverser son ennemi. » Pendant ce temps, le gros de l'armée, conduit par » Dagobert, avait déjà traversé le Wéser à la nage. Les » cavaliers qui arrivèrent les premiers, crièrent au roi : » Courage contre ton ennemi, seigneur roi ! Le combat » dura encore long-temps. Le roi des Franks était em-» barrassé d'une cuirasse et d'une cotte de mailles, ap-» pesantie par l'eau qui l'avait imbibée. Enfin Chlother » fit tomber Bertoald et le mit à mort. » Il lui coupa la tête, l'enferra au bout de sa lance et revint avec ce trophée vers les siens, qui accouraient au-devant de lui.

Aux jours anciens, les poètes de la nation Franke auraient chanté cet exploit avec la rudesse sublime de l'inspiration guerrière de la Germanie. Mais alors un homme, dont le nom n'est pas connu, peut-être quelque clerc, fit, en langue latine, *suivant la rusticité du temps,* une chanson que l'on répéta partout. Les femmes la chantaient en chœur en frappant des mains :

---

[1] « Romond assembla toutes ses forces, et ils se saisirent si vigou-» reusement que des pierres et des poutres se brisèrent....... ils luttèrent » si fort et si long-temps que tout ce qui était près d'eux tremblait, » jusqu'à ce que Romond fit tomber son ennemi. »

(*Saga de Romond Grypson.*)

Chantons Chlother, le roi des Franks [1],
Qui est allé combattre contre les Saxons.
Mal serait advenu aux envoyés Saxons
Sans l'illustre Faro de la race des Burgondes.

A la fin de chaque strophe, on chantait le refrein suivant :

Quand les envoyés Saxons vinrent en la terre des Franks
Où était le seigneur Faro,
Ils passèrent par la ville des Meldes, et Dieu les inspirait
Pour qu'ils ne fussent pas tués par le roi des Franks.

« Chlother, vainqueur de Bertoald, se mit à la tête » des siens et ravagea toute la terre des Saxons. Il voulut leur inspirer la terreur, car il massacrait tous les » hommes. Quant aux enfants, il les mesurait à son épée, » et tuait tous ceux qui en dépassaient la hauteur. Il usa » d'un pareil exemple contre ce peuple, pour apprendre » à la postérité quelle avait été la perfidie des Saxons ; » combien grande était la puissance des Franks ; combien terrible la colère de leur roi, quand on osait la » provoquer. » Ces cruautés saisissent l'ame d'horreur, et malheureusement elles ne sont pas invraisemblables. De telles fureurs étaient un reste de l'ancienne barbarie qui éclatait encore parfois chez les fils des conquérants, surtout quand personne n'était là pour les contenir.

---

[1] Nous croyons devoir rapporter le texte même de cette chanson populaire, monument curieux de la langue latine, telle qu'elle se parlait encore parmi le peuple, en Austrasie et dans toute la Gaule.

De Chlothario est canere rege Francorum
Qui ivit pugnare in gentem Saxonum.
Quàm graviter provenisset missis Saxonum,
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum.
Quando veniunt missi Saxonum in terram Francorum,
Faro ubi erat Princeps,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum
Ne interficiantur a rege Francorum.

Après sa victoire, Chlother revint en Neustrie, où il avait fixé sa résidence habituelle. Vers ce temps, Warnaher, maire de Bourgogne, vint à mourir; et son fils Godinus, entraîné, suivant Frédégaire, par la légèreté de son esprit, épousa Bertha, sa belle-mère. Il n'est pas facile de dire précisément le motif de cette union étrange; peut-être le fils du maire voulait-il, en épousant Bertha, succéder à la puissance et au crédit de son père chez les Burgondes. Quoi qu'il en ait été, Chlother entra dans une grande colère contre lui, et envoya le duc Arnebert avec une troupe d'hommes pour le mettre à mort. Ce recours à la force laisserait croire que Godinus avait un certain nombre de partisans, et que la voie ordinaire de la citation au plaid public n'aurait pas réussi à Chlother sans difficultés.

Godinus, voyant sa vie menacée, s'enfuit avec son épouse près de Dagobert, en Austrasie; mais il n'eut pas le temps d'arriver jusqu'à Metz, et se réfugia dans l'église de saint Evre de la ville de Toul. Dagobert eut pitié du fugitif qui réclamait sa protection et les secours des saints: il envoya plusieurs messages à son père pour lui demander la vie de Godinus [1]; car l'inflexible Chlother ne se laissait pas toucher, et l'on pourrait croire que la famille ambitieuse de Sighild lui inspirait à l'égard d'un rival cette rigueur inaccoutumée. Enfin il promit la vie au coupable, à condition qu'il quitterait Bertha, dont il avait fait son épouse, contrairement aux canons de l'église. Godinus obéit et retourna dans le royaume de Bourgogne. Aussitôt Bertha vint dire à Chlother que si Godinus était présenté

---

[1] *Dagobertus per legatos pro ejus vitâ sæpius Chlotharium deprecabatur: tandem a Chlothario promittitur Godini vita concessa, tamen ut Berthanem, quam contrà canonum instituta uxorem acceperat, relinqueret.* (*Fredeg. cap.* 54.)

devant lui, il ne manquerait pas de le tuer[1]. Etait-ce vérité ou simple calomnie de Bertha pour le perdre? C'est ce qui n'est point avéré. Mais Chlother se défit de Godinus par un stratagème perfide, qui indique bien que c'était un sujet dangereux; ou que de mauvais conseils commençaient, en effet, à changer le cœur du roi. Il ordonna de conduire le fils de Warnaher dans plusieurs oratoires, tels que celui de Saint-Médard de Soissons, et celui de Saint-Denys, pour lui prêter serment de fidélité. Mais ses conducteurs ne cherchaient que l'occasion de le tuer, après l'avoir séparé de ses gens, dont il se faisait accompagner en assez grand nombre.

Chramnulf et le domestique Waldebert lui conseillèrent d'aller encore dans l'église de Saint-Aignan d'Orléans, et dans celle de Saint-Martin de Tours, pour renouveler son serment. Lorsqu'ils furent arrivés dans un faubourg de la ville de Chartres, Chramnulf invita Godinus à venir dîner dans une petite maison de campagne voisine; dès qu'il fut arrivé, les meurtriers se jetèrent sur lui avec une troupe d'hommes et le tuèrent: ils tuèrent également plusieurs de ceux qui étaient restés avec lui, et dépouillèrent les autres qui prirent la fuite. La même année encore, Chlother accusa d'adultère avec Sighild, le jeune Bose, fils d'Audolen du canton d'Etampes, et il le fit mettre à mort par le duc Arnebert, qui figure alors comme l'exécuteur fidèle de ses vengeances.

Chlother conservait cependant l'amitié des leudes et principalement des Burgondes, pour lesquels il avait tenu presque toutes les assemblées publiques de son règne[2]. Il

---

[1] *Bertha continuo ad Chlotharium perrexit, dicens: Si Godinus conspectui Chlotharii præsentatur, ipsum Regem vellet interficere.*
(*Fredeg.*, *cap.* 54.)

[2] On se rappelle que ces plaids ou assemblées publiques (placita) furent convoqués en différents lieux de la Bourgogne et de la Neustrie.

avait commencé par donner, à vie, la charge de maire, auparavant révocable à la volonté du roi. Il voulut encore faire aux Burgondes une nouvelle faveur : il les convoqua dans la ville de Troyes [1], et il les pria, puisque Warnaher était mort, de vouloir choisir eux-mêmes le maire du palais. Mais les leudes de Bourgogne répondirent *unanimement* qu'ils ne voulaient point choisir le maire, et qu'ils le recevraient plus volontiers de la main du roi (627).

Les Burgondes témoignèrent encore leur dévouement à Chlother dans un débat malheureux que les rivalités de cour avaient probablement suscité. Pendant que les évêques et les grands de Bourgogne et de Neustrie étaient réunis pour un plaid public dans la *villa* de Clippiacum, près de Paris, les esclaves du Saxon Æghina se jetèrent tout-à-coup sur Ermenher, gouverneur du palais de Haribert et le mirent à mort. Un combat sanglant allait suivre [2]; car Brodulf et Haribert, assemblant aussitôt leurs gens de guerre, se disposaient à fondre sur le meurtrier.

Cette variabilité tenait sans doute à des convenances locales que nous ne connaissons pas; mais rien n'indique que Chlother ait voulu rendre les plaids ambulatoires.

[1] *Chlotharius cum proceribus et leudibus Burgundiæ Trecassis conjungitur, cùm eos sollicitasset, si vellent, mortuo jam Warnachario, alium in ejus gradum sublimare. Sed omnes unanimiter denegantes se nequaquam velle Majorem domûs eligere, Regis gratiam obnixè petentes cum rege transigere.* (*Fredeg. cap.* 54.)

Les rois avaient toujours nommé eux-mêmes le maire comme les autres officiers du palais. Chlother II est le premier qui en ait laissé le choix libre aux grands du royaume. Les leudes Burgondes n'acceptèrent pas d'abord cette faveur. Mais le premier pas était fait : la mairie fut élective sous les premiers successeurs de Dagobert. Cette charge tendait aussi à devenir héréditaire, comme on le voit par la suite des maires d'Austrasie, descendants de Pépin de Landen, jusqu'à Pépin le bref.

[2] *Pœnè fuerat exindè nimia multorum strages secuta, nisi patientiâ Chlotharii interveniente simul et hæc curante, fuisset repressum.*

(*Fredeg. cap.* 55.)

Chlother ordonna au Saxon de se retirer sur la hauteur de Montmartre, avec ses combattants, qui étaient en grand nombre autour de lui ; et comme sa volonté seule n'aurait sans doute pas été maîtresse, « il commanda aux leudes Burgondes, en particulier, d'accabler de toutes leurs forces celui des deux partis qui ne voudrait pas se soumettre à son jugement, et de cette manière la paix fut rétablie (627). »

Chlother mourut l'année suivante. Son règne n'avait pas été troublé ; mais on avait vu déjà l'Austrasie se séparer des deux autres royaumes, et il existait des germes de rivalité dont le clairvoyant Dagobert attendait pour lui de fâcheuses conséquences.



DAGOBERT.

Lorsque le roi Chlother eut cessé de vivre (628), son fils Dagobert lui rendit pieusement les derniers devoirs, et fit transporter son corps dans l'église de St-Vincent de Paris, où reposaient déjà quelques rois de sa famille. Ce premier soin accompli, le roi d'Austrasie envoya l'ordre à tous les chefs de son royaume, ducs ou comtes, de se réunir aussitôt avec leurs hommes de guerre à un champ de Mars qui leur fut désigné. Cet armement universel des Austrasiens avait quelque chose d'extraordinaire qui annonçait dans le roi des projets importants. En effet, Dagobert avait le cœur porté aux grandes choses, et il voulait régner comme son père sur les trois royaumes. Il pensait, avec raison, trouver un rival dans Haribert qui d'ailleurs lui semblait moins un frère qu'un étranger. Haribert n'avait pas, il est vrai, les hautes qualités de Dagobert; mais, comme fils de la veuve de Chlother, il prétendait à la succession des deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne. Sa famille qui était bien connue des Neustriens, qui avait eu toute la faveur de Chlother, lui formait un parti, et son oncle Brodulf travaillait à l'aug-

menter par ses intrigues près des leudes Burgondes et Neustriens. Aussi, pendant que les diverses bandes austrasiennes arrivaient de toutes parts au rendez-vous, Dagobert fit partir à l'avance des courriers qui allèrent inviter les grands et les évêques de Bourgogne et de Neustrie à le reconnaître pour leur roi. Ensuite il prit, à la tête de l'armée, le chemin de la Neustrie.

A voir tous les hommes de guerre cantonnés, depuis la Meuse et la Moselle jusqu'au Rhin, aller derrière lui en grand nombre; on aurait dit une de ces expéditions lointaines qui, au dernier siècle, entraînaient, par milliers, les Franks de l'Austrasie. Quand on fut arrivé dans les plaines de Rheims, Dagobert apprit que les grands et les évêques de Bourgogne s'avançaient à sa rencontre pour le proclamer roi : on fit une halte, et les Burgondes l'élevèrent sur le pavois en présence de l'armée austrasienne. Les Neustriens firent de même, à l'exception de quelques-uns qui se déclarèrent d'abord pour le parti de Haribert; mais bientôt ils se rangèrent, à leur tour, sous la domination de ce roi puissant que l'on connaissait terrible dans sa colère. De cette manière, le fils aîné de Chlother fut seul maître des trois royaumes : il s'assura ensuite des trésors qui étaient la dépendance la plus précieuse de l'héritage.

Comme roi, Dagobert n'avait pas voulu partager avec le fils de Sighild : mais comme frère, il voyait une injustice à prendre pour lui seul toute la succession paternelle. « Alors ému de pitié et suivant les conseils d'hommes sages », il détacha une part pour Haribert : il lui céda l'Aquitaine de l'autre côté de la Loire, ainsi que le territoire des Gascons qui vivaient à peu près indépendants au pied et dans les gorges profondes des Pyrénées. Mais Dagobert voulut aussi par là obtenir la possession assurée de ses trois royaumes, et Haribert jura en présence des

leudes assemblés, qu'en aucun temps de sa vie, il ne réclamerait rien du royaume de leur père. Haribert établit sa résidence à Toulouse et soumit le pays des Gascons, ce qui donna, suivant l'expression de Frédégaire, un peu plus de largeur à son royaume.

Les choses ainsi réglées, le premier soin de Dagobert fut de se faire voir à ses nouveaux sujets. Il n'était guère connu que de nom dans le pays des Burgondes où il n'avait pas résidé : il résolut de le parcourir avec tout l'appareil royal et partit monté sur le lourd chariot que des bœufs traînaient avec une lenteur solennelle.

Son aspect répondit à l'idée que l'on avait déjà de lui. « En arrivant, il inspira aux grands, aux évêques et aux autres leudes de Bourgogne une crainte profonde, et tous étaient saisis de la plus grande admiration. » Le roi fit une première station à Langres : mais au lieu de se livrer à la joie et aux plaisirs, il s'assit sur son trône et se mit à rendre la justice. Il écouta les plaintes de tous les leudes riches ou pauvres, et l'on fut singulièrement émerveillé de voir que les hommes mêmes qui n'avaient que des habits grossiers, pouvaient approcher de lui, et qu'il jugeait leur cause.

De Langres, Dagobert se rendit à Dijon, et ensuite à saint Jean-de-Lône, où il passa plusieurs jours. La foule se pressait si fort autour de son tribunal, « qu'il ne » donnait point de sommeil à ses yeux, et prenait à peine » quelque nourriture, toujours occupé de penser com» ment chacun, recevant justice, se retirerait content de » sa présence. » Avant son départ, il ordonna un meurtre, dont la cause est facile à deviner. Brodulf avait été à son égard un rebelle, dont il craignait peut-être encore les piéges et les intrigues. Dagobert, s'étant levé avant le jour, pour prendre son bain, appela le duc Arnebert, le duc Amalgher et le patrice Wilbald, à qui il ordonna de

poignarder l'oncle de Haribert. L'ordre fut exécuté dans les ténèbres, et quand la lumière parut, la basterne royale quitta la ville. Châlons, Autun, Auxerre, Sens virent successivement passer le roi dans tout l'éclat de sa puissance, et partout il rendit la justice avec un zèle et une patience qui excitaient la joie et l'admiration du peuple.

Dès-lors le nom de Dagobert fut aussi grand chez les Burgondes que dans le reste de la terre des Franks. Tout le monde reconnaissait sa puissance; la famille de Sighild ne l'inquiétait plus; Haribert avait juré la paix et Brodulf avait péri. Mais il lui restait encore une gêne désagréable dans son union avec Gomatrude, qu'il n'avait épousée que par obéissance à son père. Dès qu'il fut à Paris, il assembla les leudes dans la villa de Romiliacum [1] et rompit son alliance avec la reine Gomatrude; il choisit, pour la remplacer, une fille du Palais, nommée Nanthild qu'il épousa en leur présence.

L'amour de la justice était la qualité éminente de Dagobert. Comme il jugeait souvent lui-même et avec une attention scrupuleuse, il avait remarqué plus d'une fois que les lois n'étaient pas claires ou ne parlaient pas conformément à la véritable justice. Cette imperfection venait de deux causes. D'abord ces lois avaient été faites autrefois par des hommes moins habiles que ceux du temps présent, ensuite beaucoup de choses avaient changé: de sorte que, pour être équitable, le juge devait, en certaines rencontres, prononcer autrement que le texte du code qui était dans sa main. Mais ce n'était pas assez pour Dagobert que la justice sortît de sa bouche ou de celle de ses ministres: il voulait aussi la faire exister dans les lois, de manière à la rendre plus assurée et plus générale. Il était donc nécessaire d'abolir plusieurs de ces anciennes lois, de corriger les autres et

[1] Reuilly, près Paris.

d'en faire de nouvelles. C'était un important et difficile travail, parce qu'il existait différents codes pour les divers peuples qui composaient le royaume des Franks. C'est pourquoi, vers l'année 630, Dagobert réunit les hommes les plus habiles dans la connaissance des lois et des coutumes de chaque nation : ce furent le romain Claudius, Indomagne, Chaude et Agilulf qui rédigèrent ensemble, sous la présidence du roi, les nouveaux codes que devaient suivre les Allemands, les Bavarois, les Ripuaires, les Neustriens, les Burgondes et les Romains.

Cette loi qui abolissait les décrets trop sévères de Brunechild, renfermait une partie des anciennes coutumes du peuple Frank[1] : elle ne punissait que de l'amende même le meurtre, quand le coupable était un homme de condition libre. En général, elle se faisait remarquer par des dispositions pleines d'équité, d'humanité et de douceur : ainsi elle pardonnait en faveur de la religion. « Il n'est pas de faute si grave, dit-elle dans un passage, pour laquelle on ne puisse faire grâce de la vie, par la crainte de Dieu et pour la révérence des saints, parce que le Seigneur a dit : Celui qui pardonnera, on lui fera remise de ses fautes : celui qui ne pardonnera pas, à son tour, n'obtiendra pas miséricorde. »

Si le crime, par sa nature, ne méritait pas une entière rémission, le législateur rendait le prêtre ou l'évêque arbitre de la peine, et la loi menaçait quiconque ne respectait pas l'asyle des églises ou la médiation du ministre sacré qui avait pris le coupable sous sa protection.

---

[1] Il serait curieux d'y chercher le détail des coutumes et des mœurs de la nation, ainsi que de l'état social des différentes classes qui la composaient ; mais il existe sur ce sujet d'excellents travaux que l'on peut consulter. Nous nous bornons à quelques passages qui nous paraissent caractériser plus particulièrement l'époque dont nous nous occupons.

« Si un coupable s'enfuit dans une église, que personne n'ait l'audace de l'en arracher par force, si déjà il a franchi le seuil de la porte; mais que l'on appelle le prêtre ou l'évêque de cette église. Si le prêtre n'ose pas rendre le fugitif et que pourtant la faute soit digne de correction, il faut infliger la peine d'après le conseil du prêtre[1]..... »

« Si quelqu'homme audacieux et superbe, qui n'a point la crainte de Dieu ni le respect dû aux saintes églises, arrache par force d'une église son esclave fugitif, ou tout autre homme qu'il poursuivait, et s'il ne rend pas honneur à Dieu, que le juge l'oblige de payer quarante sous à cette église et quarante sous au fisc pour prix du *frédum,* afin qu'honneur soit à Dieu et respect aux saints; et que l'église de Dieu demeure triomphante à jamais. »

On reconnaît sans peine le souffle de l'esprit épiscopal: mais on voit aussi que la puissance aristocratique des ducs et des comtes avait acquis une consistance qui en faisait déjà une autorité légitime et consacrée comme celle des rois. La loi est inflexible pour l'homme qui attente aux jours du duc établi dans la province.

« Si quelqu'un a tué son duc, que la vie du premier paie la vie du second: que le premier reçoive la mort qu'il a donnée, et que ses biens soient adjugés au fisc public. »

« Si quelqu'un forme contre le duc établi par le roi dans une province, ou choisi par le peuple lui-même,

[1] Il y a une opposition bien marquée entre ce passage et celui qui se lisait dans le décret promulgué par Hildebert II, pendant que Brunechild régnait avec lui en Austrasie. « Si le ravisseur, y est-il dit, s'enfuit dans une église, que l'évêque le rende sans faire pour lui aucune prière. »

(*Decretio Childeberti circà annun* 595.)

le complot de le faire mourir, et si cet homme est convaincu du crime et qu'il ne puisse répondre, que sa vie soit au pouvoir du duc et que ses biens soient adjugés au fisc public. »

« Si quelqu'un a tué le graff, qu'il paie six cents sous d'amende. »

Dagobert apporta le même soin à l'administration du palais : il confia les hautes charges aux hommes les plus recommandables par leur science et leur piété. L'anneau royal avec lequel on scellait les actes publics, donnés par le roi, fut remis à Audoënus, surnommé Dadon (Saint-Ouen) et fils d'Auther, qui avait reçu Colomban dans sa villa des bords de la Marne. Audoënus, à l'âge d'un peu plus de vingt ans, exerça la charge de référendaire, pendant qu'Éloi, son intime et tendre ami, gouvernait le trésor de la Cour.

Personne mieux qu'Éloi ne pouvait répondre aux désirs de Dagobert. Ce roi législateur aimait la magnificence, car c'est une des formes extérieures sous lesquelles le sentiment de la grandeur aime à se développer. Il avait d'ailleurs l'exemple de son père, mais il l'éclipsa de beaucoup; et l'on ne put trouver que Salomon à lui comparer. Aussi le trésorier Éloi qui avait été en grand honneur près de Chlother, fut pour Dagobert un homme véritablement au-dessus de toute estime. « Le roi l'aimait tant, que sou-
» vent il quittait la foule des grands, même les évêques,
» et venait voir Éloi dans le secret : tout ce qu'Éloi lui
» demandait, il le lui accordait sur-le-champ. »

L'orfèvre commença dès-lors à remplir le palais de ses chefs-d'œuvre : il était assis, une partie de la journée, devant son creuset, avec un esclave saxon, nommé Thillé, qu'il avait racheté pour le faire chrétien et lui enseigner les règles de son art. Dagobert lui donnait à foison l'or et les pierreries du trésor : Eloi jetait dans le creuset, tantôt

une chose, tantôt l'autre, et en tirait quelqu'ouvrage merveilleux que les leudes admiraient ensuite dans la maison du roi. Mais à cause de sa sainteté et de celle de son maître, il travaillait le plus souvent pour la décoration des églises et les tombeaux des martyrs : dans les trois royaumes, il n'y eut presque pas de province qui ne s'enrichît d'un monument sacré, dont la beauté ravissait les yeux et donnait l'idée la plus merveilleuse de l'ouvrier. Saint-Germain de Paris, S[t]-Severin d'Agaune, S[t]-Piato, S[t]-Quentin, S[t]-Lucien de Beauvais, S[te]-Geneviève, S[te]-Colombe, S[t]-Maximien, S[t]-Julien, S[t]-Lollien, S[t]-Martin de Tours et S[t]-Brice reçurent tour-à-tour des châsses d'or ou d'argent garnies de diamants.

Mais Éloi se surpassa lui-même quand il fit le tombeau de S[t]-Denys pour l'église de Catulliacum. Dagobert honorait d'un culte particulier le saint évêque qui avait le premier apporté la foi aux habitants de Paris. Cette ville de Paris avait été le séjour de Chlother II : c'était à Paris que Dagobert avait passé les jours de sa jeunesse, et il avait reçu plus d'une impression religieuse en parcourant cette terre marquée du sang de l'illustre martyr. Sa confiance et son respect s'étaient encore augmentés beaucoup depuis que le saint lui avait offert un asyle assuré contre la fureur de son père.

Le roi donna de l'or, de l'argent, du marbre, des pierres précieuses, et l'orfèvre déploya une éclatante accumulation de richesses avec toute l'élégance, toute la recherche que son imagination put lui inspirer. Il fit avec le marbre une espèce de ciel ou de dais auquel il attacha des lames d'or enrichies de diamants. Il fit ensuite pour le couvercle du tombeau un couronnement ouvragé, et décora le devant d'un autre ornement d'or et de pierreries, non moins artistement travaillé. Au pied du tombeau il plaça l'autel dédié au martyr. Cet ouvrage

achevé, il environna le tombeau et l'autel d'une enceinte à jour, dont les colonnes, revêtues d'or, étaient surmontées de pommes également d'or et parsemées de pierres précieuses. Le pupitre, destiné à la lecture des évangiles, fut garni d'argent, ainsi que les portes qui s'ouvraient dans l'enceinte. Éloi avait fait paraître avec tant d'éclat son génie et son art, que ce monument « était une merveille presqu'unique dans les Gaules, » et longtemps après, « il était encore en grande admiration à tout le monde. »

L'auteur des gestes de Dagobert parle aussi d'une croix d'or pur et de diamants, faite par Éloi pour être placée derrière l'autel, et que l'on regardait encore de son temps comme un chef-d'œuvre inimitable. A l'angle de l'autel, suivant le même chroniqueur, on voyait un *gazophylacium*, ou trésor d'argent massif, destiné à recevoir les offrandes pour les pauvres et les étrangers; de riches tentures, brochées d'or et garnies de pierreries, ornaient les murs, les arceaux et les colonnes de la basilique. Enfin, par un effort de magnificence qui dépassait tout le reste, Dagobert fit couvrir de lames d'argent le toit de la chapelle où reposaient les restes des martyrs.

La vue de ces chefs-d'œuvre rendait le nom d'Éloi très-populaire dans la Gaule; mais ce n'était pas comme orfèvre seulement qu'il avait une prodigieuse renommée dans toutes les classes de la nation. A la cour, il donnait des avis aussi habilement qu'il travaillait l'or et les pierreries. C'était un homme « profond dans le conseil, éloquent dans les choses du siècle : » aussi le trésorier habitait dans la maison royale, à côté de la chambre du référendaire Dadon, et souvent le roi l'appelait, même avant le jour, pour le consulter.

Il n'y avait donc pas d'homme plus puissant qu'Eloi dans toute la Cour. Les ambassadeurs qui venaient

d'Espagne, d'Italie, de Constantinople, ne parlaient pas d'abord à Dagobert: ils demandaient Eloi: celui-ci quittait son atelier ou sortait de la chambre du roi et venait recevoir les étrangers. Alors ils le priaient de les aider et de leur dire comment il faudrait faire: quelquefois même, quand ils avaient dépensé tout leur argent dans la route, ils en demandaient un peu à Eloi; et l'orfèvre leur en donnait sur-le-champ.

Dagobert était au comble de la gloire : on l'admirait chez les peuples civilisés de l'Orient et du Midi. Son nom allait jusque chez les barbares du nord ; les Avares et les Slaves du Danube lui témoignèrent publiquement leur respect, et les Slaves mêmes lui envoyèrent offrir leur soumission.

Mais la suite assez ordinaire de la magnificence et du luxe, ce sont les plaisirs. Il arrive que la multiplicité des sensations agréables y accoutume l'esprit et le cœur: on ne distingue pas toujours dans le nombre ; et la louange fine d'un courtisan, les grâces d'une femme et ses flatteries se mêlent, comme naturellement, à la foule des autres impressions et passent avec elles. On aime à les renouveler, à les multiplier parce qu'elles plaisent: elles deviennent insensiblement une nécessité, et sans le savoir, l'on a changé quelquefois de manière à ne plus pouvoir que très-difficilement se détacher des nouvelles habitudes. Rien n'est plus dangereux pour un caractère passionné, parce que la passion l'entraîne plus vîte et plus loin que tout autre. Ce fut là même ce qui arriva à Dagobert.

Une fois que Dagobert parcourait l'Austrasie avec toute la pompe royale, une jeune fille, nommée Ragentrude frappa de sa beauté les yeux du roi, et il lui fit partager sa couche (630). Il revint avec elle en Neustrie et choisit, pour sa résidence, la ville de Paris où déjà

Chlother II avait fixé son séjour. Ce changement de demeure lui devint encore plus funeste qu'à son père. D'abord il vécut éloigné de Pépin et de Cunibert, et puis il y avait dans cette cour de Neustrie quelque chose de corrupteur qui gagnait facilement le cœur des rois. Dagobert y trouva des hommes agréables par leurs manières et leurs flatteries; les femmes belles et séduisantes charmèrent bientôt avec les courtisans l'intérieur du palais. Dagobert en distingua deux particulièrement Ulfgonde et Berthild, auxquelles il fit porter, comme à Nanthild, la couronne et les décorations royales. Il y eut donc trois reines dans le palais et beaucoup de concubines que Frédégaire n'a pas même voulu compter.

Ainsi, dit l'auteur de la vie de Pépin, il suivit la ligne droite de la vertu, tant qu'il aima les préceptes de ce sage conseiller et qu'il n'assembla pas autour de lui des maîtres dociles à ses désirs..... Mais à l'exemple de Salomon, il laissa corrompre son cœur par les femmes: et comme dans une grande abondance de toutes choses et avec une liberté sans frein il est naturel aux hommes d'être enclins au péché, ce roi, par suite de ses grandes richesses et de sa prospérité, fut précipité du bien dans le mal et ferma ses oreilles aux sages avertissements.

Cette intronisation des femmes dans le palais scandalisa et affligea vivement les leudes du royaume. Mais on avait eu pour Dagobert tant d'affection et de respect que le changement de ses mœurs causait encore plus de douleur que d'indignation. Les leudes *gémissaient* de ses égarements, et presque tout le monde gardait le silence.

Cependant le prêtre Amandus quitta un moment les bords sauvages du Rhin, où il prêchait les peuples, et vint à Paris réprimander le roi avec toute la sévérité du fondateur de Luxeuil; mais Dagobert le chassa de sa présence avec ignominie. Toutefois Amandus ne fut pas le

seul qui vint lui faire des remontrances. Le maire du palais d'Austrasie souffrait encore plus que les autres des égarements de son élève. On voit, aux expressions naïves des historiens, comment sa propre conscience alarmée le faisait toujours lutter pour le maintien de la justice à laquelle il était si scrupuleusement attaché. « Pour lui, n'oubliant nullement la justice et ne s'écartant pas de la voie du bien, lorsqu'il s'approchait de Dagobert, il avait soin d'agir en toutes choses avec prudence. »

Ainsi Pépin, comme le font entendre ces derniers mots, n'osait plus aborder le roi qu'avec crainte et précaution. C'était contre lui que les hommes de la cour avaient le plus de haine, parce qu'ils redoutaient l'ascendant qu'un retour heureux pouvait lui rendre sur le cœur de son maître. Ils l'éloignaient de tous leurs efforts comme un homme odieux et importun, de sorte qu'il n'avait plus beaucoup de part dans les conseils. Dagobert s'entretenait des affaires du royaume avec les femmes et les nouveaux conseillers, qui se montraient moins scrupuleux que le rigide et pieux maire d'Austrasie. Ces Neustriens corrompus, avides, intrigants, décidaient souvent à leur propre avantage; et voilà sans doute comment Dagobert *oubliait la justice*. Ce n'était pas encore tout: Dagobert faisait briller, sous l'or et les pierreries, les femmes qui régnaient à la cour, et il donnait largement aux hommes du palais, qui prenaient déjà considérablement par leurs propres mains. Il avait consacré une partie de son trésor à faire des aumônes, à décorer les églises, à fonder des monastères. Quand il eut épuisé le reste en prodigalités, il ne trouva plus rien à donner aux gens de guerre, et il fallait alors payer cher les services des Neustriens et des Burgondes, qui n'abandonnaient pas volontiers leurs domaines. « Il dépouilla donc les églises, les monastères et les leudes, pour remplir de nouveaux trésors. »

Un passage fort curieux d'un écrivain de ce temps[1] explique comment Dagobert put venir à ces extrémités, et laisse voir à découvert le courtisan trompeur dans le conseil du roi. « Dagobert fut engagé à faire cette chose par le conseil de Centulf, qui était un homme de la cour, très-rusé, et dont les paroles persuadaient aisément. Le roi ayant ordonné qu'il serait lui-même l'exécuteur de cette résolution, Centulf se mit à visiter les domaines des lieux saints, en inscrivant la moitié de ces domaines sur les registres du fisc royal. Pendant qu'il s'acquittait de cette commission, il vint dans le même dessein à Vertavum[2], où il y avait de beaux domaines. Il en adjugea la moitié au fisc et laissa aux frères l'autre moitié. Ceux-ci en ressentirent de la peine ; mais voyant que cette mesure ne les avait pas atteints seuls, ils crurent devoir garder le silence. De retour près du roi, Centulf lui assura faussement que la seconde partie des biens qu'il avait laissée à Vertavum, dépassait la totalité des possessions des autres églises, et il conseilla au roi de partager encore ce qui restait, disant que le tiers suffirait aux frères qu'il avait vus en ce lieu. Il ajoutait : Pourquoi ces hommes qui doivent se contenter d'une nourriture et d'un habit médiocres, seraient-ils possesseurs de grands domaines ? Qu'ils nous permettent de posséder quelque peu de biens, à nous qui portons les armes et qui servons le seigneur roi. En disant cela, il persuada au roi de faire ainsi, et il fut envoyé lui-même pour exécuter la décision. »

Centulf savait donc parler avec cet air de raison qui séduit facilement un esprit déjà prévenu par la passion. Il se gardait bien de rappeler au roi, que ces domaines

---

[1] (*Ex vitâ S. Martini abbatis Vertavensis.*)

[2] Vertou, sur la Sèvre-Nantoise, à deux lieues de Nantes.

n'étaient pas véritablement la propriété des moines, mais celle des pauvres et des étrangers, nourris des revenus des monastères; il ne disait pas que les moines n'en étaient que les administrateurs, et que l'on dépouillerait non les moines, mais les indigents; par une comparaison louangeuse, il donnait adroitement la supériorité de mérite aux hommes *qui servaient le roi*. Cependant les monastères étaient de véritables hospices, ainsi que des faits authentiques le feront voir un peu plus loin; et par le conseil de Centulf, Dagobert retirait aux malheureux pour donner aux hommes avides qui servaient le roi, il est vrai, mais au poids de l'or.

Cependant Pépin s'efforçait sans cesse de rappeler son élève dans la voie droite et d'empêcher ses injustices, sans toutefois lutter ouvertement contre les hommes qui s'érigeaient à la cour en maîtres superbes et insolents. Mais ceux-ci le voyaient toujours avec plus de défiance, et lui imputaient toutes sortes de mauvaises choses pour engager l'impétueux roi à le tuer[1]. Il est assez curieux d'entendre un écrivain exprimer l'embarras du maire dans cette situation. « Il se tenait, dit-il, sur une adroite réserve, se garantissant des piéges qui lui étaient tendus, et à l'instar de cet animal qui a des yeux devant et derrière, il regardait tout autour de lui.... et se montrait en toutes choses comme un homme qui est sur ses gardes. Mais l'amour de la justice et la crainte de Dieu qu'il avait embrassée avec zèle, le délivrèrent de tous maux. »

L'éducation religieuse de Dagobert avait encore sur son ame une telle puissance, que, même à travers les suggestions les plus pressantes, et malgré sa fougue naturelle, il respecta toujours son ancien maître. Un autre person-

---

[1] *Ad quod scelus non parum incitabatur perversis suggestionibus reproborum hominum, virtuti Pippini invidentium malitiosè.* (*Ex vitâ Beati Pippini Ducis, Dom Bouquet.*)

nage le gardait aussi quelquefois des excès du mal : c'était le Neustrien Ega qui se distinguait du reste des courtisans par des vues droites et une grande probité. On voyait même Dagobert revenir parfois de ses égarements. En l'année 631, un fils lui naquit de l'austrasienne Ragentrude, et de cette naissance heureuse il prit occasion de montrer son amitié à Pépin, de se réconcilier avec Haribert, et surtout avec le prêtre Amandus qu'il avait indignement outragé.

Amandus, chassé du palais, était allé s'enfoncer de nouveau dans les forêts septentrionales de la Gaule, où il était fort difficile de le trouver. « Mais enfin on le découvre et on l'avertit de se rendre au plus tôt près du roi. Amandus se souvenant du précepte de l'apôtre, que toute ame doit être soumise aux puissances élevées au-dessus d'elle, se rend près du roi qui résidait dans sa maison de Clippiacum. En voyant le bienheureux Amandus, le roi fut rempli d'une grande joie ; et se jétant à ses pieds, il le supplia de daigner lui accorder son pardon pour le crime énorme qu'il avait commis contre lui. Mais le prêtre, comme un homme très-doux, tel qu'il était, le releva aussitôt et lui pardonna avec beaucoup de bonté. Alors le roi dit au saint : Je me repens d'avoir agi envers toi d'une manière insensée : je te prie donc de ne pas te souvenir de l'offense que je t'ai faite, et de ne pas dédaigner de consentir à la prière que je vais te faire. Dieu m'a donné un fils, non il est vrai pour mes mérites passés ; je te prie de vouloir bien le laver dans l'eau sacrée du baptême, et le prendre pour ton fils spirituel. L'homme de Dieu s'y refusa fortement, sachant qu'il est écrit que celui qui sert dans la milice de Dieu, ne doit pas se mêler aux affaires du siècle, et il s'éloigna de la présence du roi. Le roi envoya de nouveau près de lui des hommes distingués qui servaient alors dans le

palais sous l'habit laïc, savoir Audoën et Éloi. Ceux-ci demandèrent humblement à l'homme de Dieu de vouloir bien consentir aux prières du roi, disant que s'il ne refusait pas cette grâce, la connaissance intime du roi lui ferait obtenir plus facilement la faculté de prêcher dans son royaume et dans tous les lieux qu'il voudrait choisir : ils lui assuraient que, par cette faveur, il pourrait conquérir à la foi un très-grand nombre de peuples. Vaincu enfin par leurs prières, il promit de faire ce qui était demandé[1]. »

Dagobert remit l'enfant entre les mains de Pépin, qui se rendit avec Amandus dans la ville d'Orléans, sur les limites de la Neustrie et de l'Aquitaine. Haribert y vint exprès pour servir de père spirituel au fils de son frère. Amandus donna le baptême à l'enfant qui reçut le nom de Sighebert : ensuite Haribert le leva des fonts sacrés et contracta avec lui cette paternité spirituelle et inviolable, dont les engagements étaient observés avec le plus religieux respect. Ainsi Dagobert conservait toujours un sentiment de religion qui dominait même à travers les désordres de son palais. Il ne négligeait pas non plus la gloire du royaume chez les nations voisines. Cette année il envoya les deux Romains Servatus et Paternus en Orient pour conclure un traité de paix avec l'empereur Héraclius. Cette alliance unit par l'amitié et l'estime les deux plus glorieux princes du monde ; car l'empereur montrait à l'Orient les grandes qualités que l'Occident admirait dans la personne de Dagobert. « Héraclius » avait la figure belle et la taille noble, il était brave » entre tous les autres, et guerrier distingué : souvent il » tuait des lions dans l'arène, et souvent il en tuait plu» sieurs à lui seul. » Héraclius était aussi fort instruit dans les lettres ; mais à la science dégénérée des Grecs se mê-

[1] (*Ex vitâ S. Amandi Trajectensis episc.*)

laient les superstitions de l'astrologie, et l'empereur y cherchait alors les destinées de l'empire. « Voyant que, par » la volonté divine, une nation circoncise devait ravager » l'empire, il envoya vers Dagobert, roi des Franks, et » le pria d'ordonner de baptiser les juifs de ses états; » chose que Dagobert accomplit aussitôt. »

La précaution ne put détourner le péril: on apprit plus tard que d'autres hommes circoncis, qui se nommaient Agaréniens ou Sarrazins, enlevaient avec la rapidité de l'éclair les villes et les provinces de l'Orient. Le malheureux Héraclius ne put les arrêter, malgré sa valeur, et en conçut un chagrin qui termina ses jours.

Une année seulement s'était écoulée depuis le baptême de Sighebert, lorsque Haribert mourut, laissant un fils très-jeune nommé Hilpérik. L'enfant rejoignit peu après son père au tombeau, et Dagobert avait déjà tant perdu de sa réputation de justice et de vertu, que généralement on le soupçonna de n'avoir pas été étranger à la mort de son neveu. Il envoya aussitôt des ambassadeurs dans les provinces d'Outre-Loire, pour y faire reconnaître son autorité: en même temps il dépêcha le duc Baronte, un de ses conseillers, avec l'ordre de prendre à Toulouse les trésors de Haribert. Mais l'homme chargé de cette importante commission se laissa tenter à la vue du trésor; il fit une part aux trésoriers qui s'engagèrent à ne pas le trahir, prit pour lui-même une autre part très-considérable, et amena le reste dans les coffres de Dagobert.

Il n'y avait presque personne qui n'eût à se plaindre de la rapacité ou de l'insolence des hommes de la cour, et l'un d'eux attira enfin sur la nation une désastreuse affaire. Au temps de Chlother II, le Frank Samon, originaire des environs de Sens et marchand de profession, était devenu roi des Slaves-Wenèdes, qui habitaient sur

maines. Ce fut ensuite un bruit commun que les Slaves devaient cette victoire, non pas tant à leur courage qu'au mécontentement des Austrasiens, qui voyaient Dagobert les haïr et les dépouiller tous les jours (631). »

Les Wenèdes se précipitèrent dans le pays des Thuringiens et y firent, par l'ordre exprès de Samon, d'affreux ravages. Ils renouvelèrent, à loisir, les mêmes dévastations, pendant que les Austrasiens irrités restaient tranquillement dans leurs demeures.

On pouvait avec raison attribuer ces malheurs aux hommes de mauvais conseil qui entouraient Dagobert. Leur influence devenait toujours plus funeste aux bonnes qualités de leur maître. Comme ils n'avaient ni justice, ni piété, ni courage dans les circonstances difficiles, ils ne suggéraient que les moyens plus faciles de la perfidie, quand une affaire demandait de la peine ou quelque mesure généreuse : ils pliaient le cœur du roi jusqu'à la cruauté. Il arriva, dans ce temps, qu'une tribu de Huns ou Abares et une tribu de la nation Bulgare, qui vivaient en Pannonie, sous la même domination, se livrèrent un combat sanglant pour deux chefs, qui des deux côtés prétendaient à la puissance. Les Bulgares furent vaincus : neuf mille d'entre eux, chassés de leur patrie avec leurs femmes et leurs enfants, firent prier Dagobert de les recevoir sur la terre des Franks. Dagobert leur permit de passer l'hiver chez les Bavarois, tandis qu'il délibérerait avec les Franks sur ce qu'il devrait faire. Les Neustriens prévirent des combats à soutenir contre les étrangers ou un nouveau partage de territoire : et neuf mille parts à prendre sur les anciens domaines, faisaient une perte qui effrayait leur esprit. Aussi, « après que les Bulgares furent dispersés dans les maisons des Bavarois, Dagobert, par le conseil des Franks, ordonna que dans une même nuit, les Bavarois tueraient, chacun dans sa

maison, les Bulgares avec leurs femmes et leurs enfants; ce qui fut exécuté sur-le-champ par les Bavarois. Il ne resta de ces Bulgares que Alticée et sept cents hommes, avec leurs femmes et leurs enfants, qui trouvèrent leur salut dans la marche du pays des Wenèdes. »

La même année, survint une autre affaire, mais bien différente et tout-à-fait lucrative pour la cour. Le Wisigoth Sisenand que les grands d'Espagne venaient d'élever à la royauté, fit prier Dagobert de l'aider contre son rival Suintila qui se soutenait encore sur le trône. Les Wisigoths offraient, pour prix du service, un objet d'une richesse extraordinaire, qui était le plus précieux du trésor des rois d'Espagne. C'était un grand plat en or, du poids de cinquante livres, garni de pierreries, que le patrice romain Aëtius avait donné autrefois à Thorismond, roi de Toulouse et son allié dans la fameuse bataille contre Attila. L'offre flatta beaucoup l'esprit de Dagobert, *qui était avide de richesses*. Il fit convoquer aussitôt tous les gens de guerre de la Bourgogne; et deux chefs d'origine romaine, Abundantius et Venerandus, se mirent à la tête de l'armée. Au bruit de leur arrivée, les partisans de Suintila se soumirent à son rival; mais les deux chefs voulurent aller jusqu'à Sarragose pour assister à l'élévation du nouveau roi sur le trône. Leur attente ne fut pas trompée; avant de les laisser partir, Sisenand leur témoigna sa reconnaissance par des présents.

Dagobert envoya ensuite Venerandus avec le duc Amalgher pour recevoir le plat d'or. Mais comme les envoyés s'en retournaient, quelques seigneurs Wisigoths, ne pouvant consentir à le voir emporter, se jetèrent sur les ambassadeurs, le leur arrachèrent des mains et ne permirent jamais de le rendre. Sisenand fit parvenir à Dagobert deux cent mille sous, prix équivalent du riche bassin dont les Wisigoths ne voulaient pas se dessaisir.

Pendant que Dagobert et les hommes de sa cour faisaient dans le midi ces profits avantageux, les Wenèdes continuaient, au nord, leurs ravages sans autre intervalle que le temps de porter le butin dans leurs maisons. Les Austrasiens, toujours irrités, demeuraient tranquilles dans leurs domaines. Dagobert recourut donc aux leudes Burgondes qui venaient d'Espagne, et forma une armée d'hommes choisis entre les plus braves de la Bourgogne et de la Neustrie. Toutes les divisions, commandées par les ducs et les comtes, se rendirent à Metz, sous la conduite du roi. Dagobert y forma une autre armée composée d'Austrasiens; car la vue de leur chef et ce fond de respect qu'ils conservaient encore en eux, lui assurèrent l'obéissance. L'armée traversa l'épaisse forêt des Ardennes et arriva à Mayence, sur les bords du Rhin. On allait passer le fleuve, lorsque des députés Saxons se présentèrent au roi, et lui déclarèrent que les hommes de leur nation s'engageaient à combattre de toute leur puissance les Wenèdes, et à défendre contre eux les marches du royaume, s'il voulait faire remise du tribut de cinq cents vaches, imposé par Chlother l'ancien.

Dagobert consulta les leudes. Les Neustriens conseillèrent d'accepter et leur avis prévalut. Ils trouvaient plus avantageux de renoncer au tribut que de quitter, à tout instant, leurs domaines ou le palais, pour aller repousser au loin des barbares féroces, de qui on ne pouvait attendre que des blessures et point de dépouilles. Dagobert remit aux Saxons une feuille de papyrus où l'accord était écrit; et les envoyés firent, à leur tour, un serment suivant l'ancienne coutume des Germains: ils jurèrent sur leurs sabres, pour eux et pour tous les Saxons, de défendre contre les Wenèdes les marches du royaume des Franks (632).

Mais dès que les leudes furent rentrés dans leurs terres, la nouvelle arriva que les Wenèdes, par ordre de Samon,

exerçaient encore de furieux ravages dans la Thuringe et dans les lieux voisins, et que les Saxons n'étaient pas venus les arrêter. Cette fois Dagobert prit le parti de se réconcilier avec les Austrasiens. Il vint à Metz, assembla les grands, les évêques, tous les leudes d'Austrasie et leur fit reconnaître pour roi son fils Sighebert, né de l'austrasienne Ragentrude, et alors âgé de deux ans (633). Il donna au duc Adelghisel et à l'évêque Cunibert le soin du roi enfant, avec le gouvernement du palais et des affaires, en l'absence de Pépin qui demeurait en Neustrie. « Dès-lors les Austrasiens défendirent avec courage et succès, contre les Wenèdes, la frontière du royaume des Franks. »

L'élévation du fils de Ragentrude à la royauté sanctionnait, en quelque sorte, la division qui tendait fortement à séparer l'Austrasie de la Neustrie et de la Bourgogne. Cette tendance venait de la différence d'intérêt et d'esprit national : mais il faut ajouter que les Austrasiens avaient vu, à deux reprises différentes, les rois établis pour gouverner également les trois peuples, se fixer en Neustrie et devenir Neustriens. La séparation fut consacrée, l'année suivante, d'une manière encore plus remarquable. Nanthild, la reine Neustrienne, donna le jour à un fils qui reçut au baptême le nom de Clovis. Les Neustriens, à leur tour, en firent l'héritier de Dagobert, dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne : ils furent les premiers à demander au roi de lui assurer cet héritage.

Il faut bien remarquer ici que jamais partage entre les fils de roi ne s'était fait à l'avance chez les Franks. Mais les Neustriens craignirent que le roi d'Austrasie, Sighebert, ne voulût, un jour, régner seul, ainsi que l'avait déjà fait Dagobert, après la mort de Chlother II. Le jeune Clovis était, comme autrefois Haribert, l'enfant des Neustriens. Il se fit donc une convention entre les

peuples comme entre les rois; et l'on peut dire que rien, dans le passé, ne fut aussi grave ni aussi solennel.

Les Austrasiens, les Neustriens et les Burgondes, évêques, ducs et comtes, avec leurs hommes de guerre, se réunirent dans une assemblée générale. On voyait d'un côté Sighebert, âgé de trois ans, et avec lui l'évêque Cunibert, le duc Adelghisel et Pépin de Landen, maire d'Austrasie : de l'autre côté, Dagobert avec son fils nouveau-né, et le conseiller Ega qui paraissait à la tête des Neustriens. Dagobert présenta l'enfant dans ses langes aux leudes des trois royaumes : et les hommes du palais de Metz présentèrent le petit roi d'Austrasie. On fit le partage entre les deux enfants. Les Austrasiens levèrent tous ensemble la main et jurèrent que la Neustrie et la Bourgogne appartiendraient sûrement à Clovis, après la mort de Dagobert. Les Neustriens jurèrent, à leur tour, que l'Austrasie, *qui égalait la Neustrie et la Bourgogne pour le nombre d'hommes et l'étendue de territoire*, appartiendrait sûrement et dans toute son intégrité au roi Sighebert : que tout ce qui avait été compris autrefois dans le royaume d'Austrasie, demeurerait sous la domination de Sighebert, excepté le duché de Dentelin, qui reviendrait à Clovis, parce qu'il avait été enlevé injustement par les Austrasiens (634).

La gloire que Dagobert répandait autour de lui, ne parut pas souffrir de ce partage : elle se soutenait toujours par la prodigieuse renommée que donnait à la cour Éloi, le trésorier. Pendant que les courtisans se tenaient à l'intérieur du palais, Éloi était l'homme qui unissait la cour à tout ce qui pouvait au dehors avoir des relations avec elle. Les nations voisines avaient confiance dans Éloi, et c'était à Éloi d'abord que s'adressaient leurs ambassadeurs : au-dedans, il était le lien de la royauté avec tout ce qu'il y avait dans le royaume de souffrant et de

malheureux. Dagobert lui donnait à sa volonté; « et ce qu'il obtenait, il l'employait à faire des aumônes aux pauvres, à racheter les captifs, à soulager les malades. » Le rachat des esclaves l'occupait extraordinairement; et l'auteur de sa vie assure qu'il en rendit un nombre infini à la liberté.

Alors, et c'était un des plus grands maux pour les hommes, le commerce d'esclaves se faisait chez tous les peuples. Au nord de l'Europe, les Danois des péninsules scandinaves pillaient souvent dans leurs courses maritimes les côtes de la Grande-Bretagne, et enlevaient de leurs demeures les habitants qui n'étaient pas assez loin des rivages. C'est d'eux que veut parler probablement l'auteur de la vie de saint Eloi, lorsqu'il dit que l'on arrachait les Saxons de leurs demeures comme des troupeaux. Les Francks, dans leurs guerres fréquentes contre les peuples d'Outre-Rhin, tels que les Saxons, les Suèves, etc., ramenaient aussi des prisonniers qui devenaient des esclaves. Au midi, on vendait également des esclaves, Italiens, Espagnols, Gaulois que la guerre avait réduits de même à cette malheureuse condition. Les marchands qui en faisaient trafic, les achetaient, les chargeaient sur des bateaux, et côtoyaient les mers, ou remontaient les fleuves, en s'arrêtant devant les grandes villes. On débarquait les captifs et on les mettait en vente au lieu même où ils venaient de descendre. On voyait ensemble des hommes de toutes langues et de tous pays; des Saxons que l'on reconnaissait à l'incarnat de leur teint coloré; quelques hommes basanés, amenés de l'Afrique; enfin des hommes d'une physionomie plus douce et qui décélaient une patrie civilisée. Dans le nombre, beaucoup pouvaient mourir de travail et sans avoir jamais été Chrétiens.

Aussitôt qu'Éloi apprenait l'arrivée d'un chargement, il accourait sur les rives du fleuve, et, pour tout ce qu'il

avait d'argent, ce jour-là, il faisait prix avec le maître des esclaves. Il en rachetait vingt, trente, cinquante, quelquefois cent, quelquefois le bateau tout entier. S'il arrivait que le nombre excédât la valeur de ce qu'il pouvait présentement donner, il détachait sa riche ceinture, ou bien tirait ses souliers qui étaient garnis d'or, et les donnait pour compléter la somme. « Quand il avait ainsi racheté des esclaves, il les amenait en présence du roi, jetait les deniers [1] devant lui et leur faisait délivrer des chartes d'affranchissement. Ensuite il leur offrait de choisir entre trois choses : s'ils voulaient retourner librement dans leur patrie, il leur donnait tous les secours nécessaires; si quelques-uns voulaient rester avec lui, il s'accommodait à leur désir très-volontiers, non pour les faire vivre comme esclaves, mais comme ses frères; » enfin, s'il pouvait persuader à quelques-uns d'embrasser la vie religieuse, il leur faisait ouvrir un monastère et les pourvoyait de toutes les choses indispensables à leur profession.

« Mais une multitude de pauvres affluait encore, tous les jours, autour de lui, comme les abeilles autour de la ruche. Si un inconnu ou un étranger, cherchant sa demeure, s'informait à quelqu'un, celui qui était interrogé répondait : Va de ce côté, et là où tu verras une assemblée de pauvres, là certainement tu trouveras Éloi... Il avait une bourse où il portait continuellement avec lui l'or qu'il devait distribuer, afin que, si par hasard, il venait à rencontrer un pauvre, il ne mît pas même le plus petit délai à lui donner l'aumône. »

A l'heure du soir, lorsqu'il allait prendre son repas, il envoyait ses serviteurs de différents côtés, pour lui

[1] C'était une formule d'affranchissement qui consitait à jeter un denier devant le roi, en présence de l'esclave : ce que l'on appelait *denarium jactare*.

amener les pauvres, les étrangers, les mendiants qu'ils pourraient trouver. « Il faisait la même chose, tous les jours; car il n'arrivait que rarement, ou plutôt jamais, que des pauvres ne fussent pas à sa table; et quand on les avait amenés, prenant lui-même les fonctions de serviteur, il les aidait avec une extrême gaîté d'ame; il leur ôtait leur charge de dessus les épaules, secouait la poussière de leurs habits avec des serviettes, leur versait l'eau sur les mains, mettait le vin dans la coupe qu'il leur présentait à boire, et leur donnait ensuite la bouteille. Enfin, il les faisait ranger tous à table, rompait le pain et servait chacun à sa place. Lorsqu'après toutes ces choses leur faim était satisfaite, debout devant eux, ou assis au coin de la table, sur un petit banc grossièrement fait, il mangeait quelque léger morceau, et encore de ceux qui étaient restés des convives. »

« Souvent, lorsque, selon sa coutume, il avait appelé des pauvres, que l'heure du repas était venue, qu'il avait lavé les mains et fait préparer la table, il ne se trouvait pas un seul morceau de pain que l'on aurait pu sur-le-champ apporter aux invités, parce que dans le même jour, tout, jusqu'à la nourriture, avait été consommé en aumônes, ou en rachat de captifs. Et comme quelques-uns des serviteurs présents, voyant une telle chose, se mettaient souvent à rire, que d'autres, au contraire, témoignaient humblement la peine qu'ils en avaient, le bienheureux Eloi, les arrêtant les uns et les autres, disait : Pourquoi vouloir ainsi nous chagriner, hommes de peu de foi? Celui qui a nourri Elie et Jean dans le désert, nous privera-t-il maintenant du même bienfait, nous qui sommes assemblés ici? J'ai confiance en mon Créateur; et si nous ne le méritons pas, nous, du moins ces pauvres du Christ s'en retourneront aujourd'hui de cette demeure, restaurés par le bienfait de Dieu. Bientôt après, quelque-

fois même avant qu'il eût fini de parler, on frappait à la porte de la maison : c'étaient des hommes qui apportaient du pain et toutes choses en abondance. Ils étaient envoyés par le roi, ainsi qu'il arrivait souvent, ou bien par quelqu'homme riche, ou toute autre personne pieuse; car chacun savait quelles étaient les nécessités d'Éloi et dans quelles mains il répandait ses richesses. Et il ne fit pas cela, seulement quelque temps ni pendant un petit nombre de jours, mais presque tout le temps de sa vie, laissant à la Gaule un si bel exemple. »

Mais ces secours, ce n'était pas dans la maison d'Éloi qu'on les trouvait seulement. Lorsqu'il sortait, les pauvres l'attendaient, rangés en troupes sur son passage, et recevaient de lui-même ou des serviteurs dont il se faisait aider, l'argent des aumônières. S'il y avait en quelque lieu un homme malade, il lavait et pansait ses plaies lui-même. Il était, suivant la belle expression de son historien, *le pied des boiteux et l'œil des aveugles*. En arrivant à la cour, il portait des habits magnifiques, des ceintures d'or et de pierreries; mais il se défit de ces ornements pour soulager les pauvres; et quelquefois, le roi le voyant avec un habit ordinaire, serré d'un cordon grossier, lui donnait son propre habit et sa ceinture qu'Éloi trouvait bientôt l'occasion de donner lui-même.

Nous nous arrêtons volontiers à ces détails qui ne sont pas sans importance. Ils font voir à quels soins descendaient eux-mêmes les hommes du plus haut rang, pour remédier en détail à ces maux que ne guérissent pas toujours les institutions sociales. Il y a en effet une classe d'hommes, souvent peu remarquée des historiens et qui cependant paraît mériter, même historiquement, une sérieuse attention. Nous parlons de ces hommes souffrant, non par suite de leur condition sociale, comme les esclaves, par exemple, mais de ces hommes de toute con-

dition, qui souffrent par mille accidents divers, tels que le voyageur pauvre, l'homme réduit à la misère par des revers ou par ses fautes, la femme restée veuve et sans appui, l'enfant qui n'a plus de père ni de mère, le malheureux qui, le matin, n'a pas la subsistance du soir, et la veille, celle du lendemain; le malade délaissé, le prisonnier, le captif, enfin tout individu livré à une douleur quelle qu'en soit la nature. Ces êtres, disons-nous, l'écrivain qui retrace une époque ne s'en occupe pas toujours, par la seule raison qu'ils ne forment pas proprement une classe, qu'ils n'ont pas extérieurement de caractère commun, ne jouent pas un rôle public. Mais ils sont nombreux, et leur existence est de tous les temps. A ces deux titres, leur histoire est bien digne, sans doute, du plus haut intérêt. Cette histoire se confond nécessairement dans celle des institutions, ou des hommes dévoués qui ont soulagé les misères humaines. Or si l'évêque, le prêtre, l'homme pieux étaient des conseillers pour les rois, des régulateurs pour le gouvernement, ils étaient les hommes activement *miséricordieux* pour ces autres hommes qui souffrent toujours, quelle que soit la loi qui gouverne la société. Les monuments historiques de l'époque abondent de ces détails naïfs qui ravissent d'admiration, et font désirer avec toute l'ardeur d'une conviction profonde de les voir prendre aussi quelque place dans l'histoire.

Les monastères que l'on voyait s'élever alors en grand nombre, avaient aussi l'influence la plus heureuse, à n'envisager même que l'utilité temporelle. Un monastère s'ouvrait aux hommes de toute condition, à l'esclave comme au grand du royaume; et lorsque la loi maintenait une profonde inégalité parmi les hommes, l'église et le monastère rapprochaient tous les rangs. L'homme qui ne possédait rien, devenait véritablement propriétaire en

entrant dans la communauté monastique. Le monastère, riche de donations, effaçait par là même l'inégalité territoriale : la terre, par exemple, que lui avait donnée un duc, un comte ou tout autre personnage puissant, devenait la propriété de son esclave qui avait pris l'habit religieux. Le monastère fertilisait, comme chacun sait, le territoire inculte au milieu duquel il s'était planté ; et, puisque le servage était un mal de la société, le servage n'était pas malheureux, comme ailleurs, autour du monastère : on traitait les serfs des églises avec douceur, et ils parvenaient avec plus de facilité que les autres à l'affranchissement.

Mais une chose à laquelle il faut surtout faire attentions, c'est que de tous les possesseurs d'alors, les moines seuls ne consommaient pas par le luxe. Le moine avait un habit de laine, une table bien sobre, et pour occupations, la prière, l'étude, le travail des mains et la transcription des livres. Les revenus du monastère étaient versés sur cette classe d'hommes qui sont dénués de tout, qui n'ont de ressources ni dans leurs forces physiques, ni dans la propriété. Il faut savoir qu'à la porte de chaque monastère, était construit, tout exprès, un édifice sous lequel on donnait tous les jours, en argent ou en nature, la subsistance aux pauvres du canton et aux voyageurs étrangers. Chaque monastère avait une partie de ses revenus destinée à cet entretien dispendieux ; il tenait des registres appelés *matricules* [1], où les noms de ses pauvres étaient inscrits. Ces pauvres, on ne les admettait pas en petit nombre : la seule église de Saint-Nazaire d'Autun en entretenait tous les jours quarante, d'argent et de nourriture. Rien n'était donc plus admirable que de voir l'église ainsi placée entre deux classes d'hommes si différentes, recevoir de ceux qui avaient en surabondance,

---

[1] Voir Ducange au mot MATRICULA.

pour donner à ceux qui n'avaient rien, et donner *tous les jours*.

Éloi se distinguait parmi les hommes les plus zélés pour l'établissement et la prospérité des retraites monastiques. Il visitait très-souvent celle de Luxeuil qui lui inspirait une vénération extraordinaire à cause de la sévérité de sa règle, et il fit servir la munificence de son maître à la propager et à la faire fleurir dans les autres parties de la Gaule. Un jour, il demanda au roi la terre de Solignac dans les environs de Limoges. — O Seigneur, mon roi, dit-il, que ta sérénité daigne m'accorder ce bienfait, pour que je puisse t'en faire ainsi qu'à moi une échelle par laquelle nous méritions de monter dans le royaume céleste. Éloi fonda sur la terre de Solignac un monastère où il reçut cent cinquante religieux : au nombre se trouvaient beaucoup d'esclaves rachetés et beaucoup d'ouvriers habiles en différentes espèces d'art : le fondateur leur donna la règle de saint Colomban, qui fut pour la première fois transplantée dans le midi de la Gaule.

De retour à Paris, Éloi fit d'une maison que lui avait donnée Dagobert, un autre monastère où il assembla trois cents vierges de différentes nations. Les unes étaient les servantes de sa maison; les autres *de nobles dames du royaume des Franks*. Il les mit sous la conduite d'une vierge, nommée Auréa, et leur donna, comme à Solignac, la règle de St-Colomban. Le monastère achevé, on reconnut qu'un petit corps de bâtiment était encore nécessaire, et l'espace manquait pour le construire. Éloi demanda une petite terre contigüe qui appartenait au fisc royal; mais lorsqu'il vint la mesurer avec la règle, il trouva un pied de plus qu'il n'avait dit au roi. Il fut aussitôt saisi d'une grande tristesse, et alla se jeter aux genoux de Dagobert, le conjurant, les larmes aux yeux, de lui pardonner son erreur. « Mais le roi, connaissant

la cause légère de sa peine, fut frappé d'une vive admiration et dit en se tournant vers ceux qui étaient près de lui : O qu'elle est donc grande et vénérable cette foi en J.-C. ! Mes ducs et mes domestiques me volent de spacieux domaines, et le serviteur du Christ, à cause de la foi qu'il a dans le Seigneur, n'a pas voulu me tromper, même d'une palme de terre. Il consola Éloi et donna une fois encore autant de terre qu'il en avait d'abord accordé. » Le trésorier construisit pour les vierges du monastère, l'église de St-Paul qu'il couvrit lui-même d'une toiture en plomb d'un beau travail.

Sous le rapport guerrier, le règne de Dagobert, quoique moins éclatant, ne fut cependant pas sans gloire. L'amour de la paix, comme sous Chlother II, éloignait toujours les occasions de guerre; mais si l'on excepte les longues dévastations des Wenèdes, favorisées par le mécontentement des Austrasiens, Dagobert faisait respecter les limites du royaume. Frédégaire raconte qu'en l'année 636, les Gascons des Pyrénées *se révoltèrent vaillamment* et firent, suivant leur coutume, de grands pillages au midi de l'Aquitaine. Dagobert assembla une armée de toutes les parties de la Bourgogne et lui donna pour chef le référendaire Chadoind, qui s'était fait connaître pour brave en beaucoup de rencontres. Les Franks poursuivirent les Gascons dans les gorges et les ravins de leurs montagnes, en prirent plusieurs, brûlèrent quelques-unes de leurs retraites et forcèrent les chefs à demander humblement la paix. L'armée serait revenue intacte, si le duc Arembert ne s'était laissé surprendre dans la vallée de la Soule, où il fut tué avec ses gens.

Vers le même temps, les Bretons de l'Armorique firent aussi des pillages en Neustrie. Dagobert leur envoya de Clippiacum son trésorier Éloi, pour inviter le roi Judicaël à réparer ces violences et à reconnaître la domination du

roi des Franks. Judicaël accourut près de Dagobert à Clippiacum, s'engagea par serment à réparer les torts que les hommes de son royaume avaient faits aux leudes de Neustrie, et promit une entière soumission à la puissance de Dagobert et des rois Franks. L'heure de dîner étant venue, Dagobert invita le roi des Bretons à manger avec lui; mais comme Judicaël « était un homme religieux et qui avait une grande crainte de Dieu, » il ne voulut point paraître au milieu des courtisans ni des femmes de la cour. « Lorsque le roi se mit à table, Judicaël, sortant du palais, s'en alla chez Dadon, le référendaire, qu'il connaissait pour un homme attaché à la sainte religion, et il dîna avec lui. » Le lendemain, il fit ses adieux à Dagobert qui l'honora toutefois de plusieurs présents.

Cependant la paix n'était pas entièrement rétablie chez les Austrasiens. En élevant son fils à la royauté, Dagobert avait donné pour duc aux Thuringiens, un chef de guerre nommé Radulf, fils du duc Chamar, et distingué entre tous les Austrasiens pour sa bravoure et son habileté dans les combats. Radulf répondit à l'opinion que l'on avait de lui, et défit les Wenèdes dans plusieurs batailles. Mais l'on sait que la valeur guerrière est le premier mérite d'un chef pour une nation belliqueuse, exposée d'ailleurs comme les Austrasiens à des attaques continuelles. Le fier Radulf se crut l'homme le plus digne de dominer en Austrasie, cette terre qu'il avait affranchie le premier de ses redoutables ennemis. La puissance était exercée alors par Adelghisel, que Dagobert avait choisi pour l'administration du palais. A la différence de Radulf, Adelghisel était un de ces hommes entendus au gouvernement, et fort habiles à écarter ces guerriers un peu rudes qui avaient toutefois assez d'orgueil pour vouloir décider dans les affaires. Le duc des

Thuringiens devint son ennemi mortel et fit connaître ses prétentions et sa haine en plusieurs circonstances. Cependant Adelghisel était soutenu de la cour : mais le vainqueur des Wenèdes pensa qu'il saurait vaincre aussi facilement le roi Sighebert et le duc Adelghisel; il attira de son côté les Franks des bords du Rhin, dont l'humeur était assez conforme à la sienne, et qui d'ailleurs l'estimaient beaucoup à cause de sa valeur et des services qu'il venait de leur rendre. Assuré de leur secours, il attendit une occasion favorable pour se déclarer chef indépendant des Franks ripuaires et des Thuringiens.

Mais Dagobert était respecté en Neustrie et en Bourgogne. On voit que le sentiment religieux dominait toujours son cœur, et qu'il finit même par l'entraîner à un repentir public. Cette année, il convoqua dans le mois de juin, un plaid général sur la terre de Bigargium [1], près de Paris. Il exprima devant l'assemblée le regret que lui inspiraient ses fautes, et le désir ardent qu'il avait de les réparer par des bienfaits aux pauvres et aux églises. Il lut ensuite son testament. Les dernières volontés du roi portaient ce même caractère de grandeur qui avait distingué son règne brillant. Il faisait presque toutes les églises des trois royaumes ses héritières pour une partie de ses domaines; au premier rang était placée celle de St-Denys, pour laquelle sa piété se montrait plus particulièrement généreuse. Ensuite il déclara que l'on ferait trois copies de ce testament, pour être envoyées en Austrasie, en Neustrie et en Bourgogne. Il ordonna que la première serait déposée à Lyon; la seconde, à Paris; la troisième, à Metz, sous la garde de l'évêque Goëric; et que le testament même qu'il tenait dans sa main, serait conservé dans le trésor. Il fit jurer à ses deux fils, Sighe-

[1] On croit que c'est Garches, près de Versailles.

bert et Clovis, l'observation exacte et perpétuelle de toutes ses volontés; et les leudes répétèrent le même serment (636).

Deux années ne s'étaient pas encore écoulées depuis cette époque, lorsque Dagobert se trouvant dans la villa de Spinogelum [1], près de Paris, éprouva un flux de ventre qui le rendit gravement malade. Il se fit transporter à Saint-Denys; mais ensuite, sentant que sa vie allait finir, il appela près de lui le jeune Clovis, avec la reine Nanthild, et son conseiller Ega, dont il estimait la prudence et la fermeté dans les affaires. Il lui recommanda Nanthild et Clovis, qu'il remettait entre ses mains; après quoi il fit de nouvelles donations à S[t]-Denys, en présence des hommes du palais; et comme il ne pouvait signer de sa main trop affaiblie, le référendaire Audoënus présenta la charte au jeune Clovis, qui mit au bas une marque pour signature. Dagobert mourut peu de temps après, le quatorzième jour des kalendes de février (638). On embauma son corps qui fut transporté avec pompe dans l'église de Saint-Denys et déposé au côté droit du tombeau des martyrs, où il avait voulu recevoir sa sépulture.

Dagobert mourut à l'âge d'environ trente-cinq ans, et toujours environné de gloire, malgré ses égarements. Les grands et le peuple se souvinrent plutôt de ses qualités que de ses fautes. Une douleur insupportable, dit l'auteur de ses gestes, remplit le palais; et des plaintes amères se firent entendre dans tout le royaume à cause de sa mort.

Lorsqu'on rappelait sa mémoire, on disait de lui que c'était un très-grand roi, un roi rempli de prudence, de sagesse et de justice, plein de bonté pour ses amis et

[1] Epinai-sur-Seine, à une lieue de Paris.

pour ceux qui lui étaient fidèles, terrible pour les rebelles et les ennemis du royaume. On rappelait comment il avait donné des biens aux pauvres et aux églises : on déplorait les fautes qu'il avait commises, *entraîné par la légèreté de l'âge* et *la fragilité humaine ;* et l'on pensait que Dieu, dans sa miséricorde, lui avait pardonné en considération de ses grandes aumônes aux pauvres et de sa piété envers les églises.



PROGRAMME

DES QUESTIONS

MISES AU CONCOURS PAR L'ACADÉMIE,

POUR LES PRIX A DÉCERNER EN 1837.

PREMIÈRE QUESTION.

Une médaille de 100 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur « la culture de la vigne, l'art de faire le vin, de l'améliorer et de le conserver dans le département de la Moselle. »

DEUXIÈME QUESTION.

Une médaille de 200 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Quelle est l'utilité réelle de l'histoire? Sous quels points de vue et dans quelles limites conviendrait-il d'enseigner l'histoire aux diverses classes de la société? Quel serait le meilleur système d'études historiques élémentaires à l'usage des grandes écoles, des colléges et des écoles primaires? »

TROISIÈME QUESTION.

Une médaille de 200 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Quels seraient les moyens de rendre efficace, pour le bonheur de la classe ignorante et pauvre, l'influence de la classe éclairée?

Quels seraient, pour atteindre ce but, les avantages ou les inconvéniens d'une espèce de patronage? »

QUATRIÈME QUESTION.

L'Académie propose pour sujet de concours, l'éloge du maréchal Fabert. Une médaille de 200 francs sera décernée à celui des concurrens qui sera jugé avoir le plus dignement répondu au vœu de l'Académie?

L'Académie accordera en outre des *médailes d'encouragement* ou l'un de *ses titres* aux auteurs de bons mémoires sur les sujets suivans :

1° Examen raisonné des monumens gaulois ou romains, de ceux du moyen-âge et des temps postérieurs, déjà connus ou qu'on pourra découvrir dans le département.

2° Tableau des changemens successifs qu'a éprouvés la ville de Metz dans son emplacement, son étendue, son enceinte, la direction de ses rues : disposition des édifices, leur destination, leur plan, l'époque et le mode de leur construction, etc.

3° Flore complète de la Moselle, comprenant toutes les plantes phanérogames et les plantes cryptogames.

Les prix et les médailles d'encouragement seront décernés s'il y a lieu, dans la séance générale que l'Académie tiendra au mois de mai 1837.

Les mémoires doivent être adressés, *francs de port*, avant le 15 mars 1837, à M. le secrétaire de l'Académie royale, *rue Chèvremont, n°* 20.

Les auteurs auront soin de ne pas se faire connaître ; chacun d'eux mettra seulement une sentence ou devise à son mémoire, et renfermera dans un billet cacheté son nom et son adresse : ce billet ne sera ouvert par l'Académie que dans le cas où l'auteur aura mérité, soit le prix, soit un encouragement.

Cependant, pour tout ce qui concerne l'agriculture, pour tout ce qui a besoin d'être confirmé par des expériences, les concurrens devront se faire connaître, afin que l'Académie puisse s'entendre avec eux à l'effet de constater les résultats.



TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE AU 31 MAI 1836.

BUREAU DE L'ANNÉE 1835-1836.

Président : M. BERGÈRE.

Vice-Président : M. Faivre.
Président honor. : M. Le Masson.
Secrétaire : M. Gosselin.
Secrétaire-archiviste : M. Victor Simon.
Trésorier : M. Marchal.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1836-1837.

Président : M. FAIVRE.

Vice-Président : M. Le Masson.
Président-honor. : M. Bergère.
Secrétaire : M. Macherez.
Secrétaire-archiviste : M. Victor Simon.
Trésorier : M. Munier, profess.

DATES de l'admission.

TITULAIRES.

MM.

1831. **BERGÈRE C.** ✻, colonel du génie, commandant en second l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue de la Garde.*

1830. **BLANC**, rédacteur du Courrier de la Moselle; *rue Fournirue, n° 12.*

1825. **BOUCHOTTE** (Charles) ✻, ancien colonel d'artillerie, ancien député; *rue aux Ours, n° 5.*

1832. **CAIGNART DE SAULCY**, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant d'artillerie, professeur adjoint à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue de la Crête, n° 5.*

1822. **CAILLY O.** ✻, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie, commandant l'école de pyrotechnie militaire; *rue du Haut-de-Ste-Croix, n° 9.*

1819. **CHAMPOUILLON**, professeur de langues anciennes; *rue du Heaume, n°*

1827. **DIDION**, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie; *rue Mazelle, n°* 18.

1831. **FAIVRE**, peintre en miniature; *rue du Four-du-Cloître, n°* 13.

1836. **FOURNEL**, naturaliste, *rue de la Haie, n°* 4.

1819. **GERSON-LEVY**, libraire, ancien professeur de langues orientales; *rue des Jardins, n°* 1.

1828. **GOSSELIN** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie, professeur à l'école d'application de l'artillerie et du génie, *place Royale, n°* 10.

1836. **HARO**, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle au collége de Metz; *place d'Austerlitz, n°*

1833. **HUGUENIN** jeune, professeur d'histoire au collége royal de Metz; *rue de la Chèvre, n°* .

1835. **LA BASTIDE**, professeur de seconde au collége royal; *rue du Pont-des-Morts, n°* .

1831. **LE JOINDRE**, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées; *rue du Heaume, n°* 2.

1831. **LE MASSON** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur en chef des ponts et chaussées; *rue des Bénédictins.*

1819. **MACHEREZ**, professeur de langues; *rue des Piques, n°* 5.

1836. **MARÉCHAL** Félix, docteur en médecine; *quai Saint-Pierre, n°* 23.

1828. **MAUD'HUY** (de), ancien député de la Moselle, conseiller de préfecture; *rue des Trois-Boulangers, n°* 4.

1836. **MORIN**, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie, professeur de mécanique à l'école d'application, *rue du Grand-Cerf, n°* 9.

1821. **MUNIER** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie à l'école de pyrotechnie militaire; *rue Taison, n°* 23.

1819. **MUNIER**, professeur de langue française; *rue des Récollets, n°* 10.

1836. **REVERCHON**, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des mines; *rue du Palais, n°* 19.

1828. **SCOUTETTEN**, docteur en médecine, chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de Metz, membre de plusieurs sociétés savantes; *rue du Haut-Poirier, n°* 4.

1824. **SIMON**, juge au tribunal de première instance de Metz, membre de la société géologique de France; *rue du Haut-Poirier, n°* 10.

1836. **TERQUEM**, pharmacien à Metz; *rue des Jardins, n°*

ASSOCIÉS-LIBRES.

MM.

1829. **ARDANT** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie; *rue Saint-Marcel, n°* 38.

1833. **AUDOY C.** ✱, colonel du 1er rég. du génie, *à la Citadelle.*

1822. **BARDIN** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, professeur de fortification et de dessin à l'école royale d'artillerie; *à Woippy.*

1820. **CHAUMAS**, docteur en médecine et chirurgien des hôpitaux civils; *rue Fournirue, n°* 52.

1829. **COETLOSQUET** (le baron du) ✱, ancien sous-préfet; *rue du Grand-Cerf, n°* 9.

1828. **COLLE** ✱, capit. d'artillerie, correspondant du conseil supérieur d'agriculture; *rue Chévremont, n°* 20.

1829. **DUFOUR** (le baron) C. ✱, intendant militaire; *rue Saint-Marcel, n°* 38.

1827. **DUPUY**, directeur de l'école municipale des arts; *rue des Prêcheresses, n°* 7.

1821. **GARGAN** (de), ancien élève de l'école polytechnique, ancien ingénieur des mines; *rue Nexirue, n°* 9.

1820. **PONCELET** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, membre de l'Institut; *à Paris, rue de la Planche, n°* 9.

1820. **SAVART** ✱, artiste en instrumens de mathématiques, à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue aux Ours, n°* 7.

·3o. **SOLEIROL** *, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, professeur de constructions à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue des Clercs*, n° 38.

325. **TAILLEFERT** *, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie, professeur de chimie appliquée à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue de la Haie*, n° 8.

827. **VELLECOUR** (de)*, ancien inspecteur des forêts; *à Blettange*.

AGRÉGÉS-ARTISTES.

MM.

1820. **AIMÉ** *, conservateur des modèles de l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue Serpenoise*, n° 14,

834. **DEMBOUR**, graveur, *place Saint-Louis*, n° .

.820. **GLAVET** aîné, serrurier-mécanicien; *rue Paille-Maille*, n° 12.

1820. **HISETTE**, ciseleur-graveur et serrurier-mécanicien; *rue du Porte-Enseigne*, n° 6.

1834. **HUMBERT**, horloger-mécanicien; *place Napoléon*, n° .

1830. **LEFÈVRE**, professeur de dessin et des Cours industriels de Thionville.

1833. **MAUJEAN**, profess. de calligraphie; *rue Coislin*, n° .

1819. **NAUD**, peintre, professeur de dessin, *rue du Haut-Poirier*, n° 8.

1835. **NICÉVILLE** (de), propriétaire, *place de la Comédie*, n° .

1830. **SCHUSTER**, garde du génie, chargé des observations météorologiques à l'école d'application de l'artillerie et du génie; *rue de la Haute-Pierre*, n° .

AGRÉGÉS-CULTIVATEURS.

MM.

1829. **LEROY**, fermier; *à Château-Bas*, près d'Augny.

1830. **STEFF**, propriétaire; *à Hauconcourt*.

1830. **HENNEQUIN**, cultivateur ; *à Tichémont.*
1830. **LIA**, maire *d'Auboué.*
1830. **SIMON** (François), pépiniériste ; *à Metz, rue d'Asfeld.*
1830. **SIMON** (Louis), pépiniériste ; *à Metz, rue d'Asfeld.*
1830. **SERARD**, propriétaire ; *à Ditschwiller.*
1830. **DEXIVRY**, propriétaire ; *à Ludelange.*

MEMBRES HONORAIRES,

Qui, en vertu des réglemens, font partie de la nouvelle Académie comme membres de l'ancienne.

MM.

1822. **CESSAC** (le comte de Lacuée) G. C. ✱, pair de France, membre de l'Académie française ; *à Paris, rue du Bac, n° 110.*
1833. **GRAPPIN**, chanoine, membre de l'Académie des lettres, sciences et arts de Besançon.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

1822. **ARAGO** O. ✱, membre de l'Institut ; *à Paris, à l'Observatoire.*
1823. **BALSAC** (le baron de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle ; *à Rodez.*
1823. **DUPIN** (le baron Charles) O. ✱, officier supérieur du génie maritime, membre de l'Institut, etc. ; *à Paris, rue des SS.-Pères, n° 26.*
1821. **GERANDO** (le baron de) C. ✱, conseiller d'état, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; *à Paris, impasse Ferou, n° 7.*
1820. **MOLARD** ✱, membre de l'Académie des sciences ; *à Paris, rue Charonne, n° 47.*
1827. **RIVADAVIA** (Bernardino), ancien président des provinces unies du Rio-de-la-Plata ; *à Paris.*
1824. **SERVOIS** ✱, ancien conservateur du Musée central et

royal d'artillerie ; *à Paris, place Saint-Thomas-d'Acquin.*

1819. **SILVESTRE** (le baron) C. ✻, membre de l'Académie des sciences ; *à Paris, rue Taranne, n° 13.*

1818. **SULEAU** (le vicomte de) O. ✻, ancien préfet de la Moselle ; *à Lannoy.*

1819. **TOCQUEVILLE** (le comte de) O. ✻, ancien préfet de la Moselle ; *à Paris.*

1819. **TURMEL** (de) O. ✻, ancien maire de Metz ; *rue des Trois-Boulangers.*

1825. **VIVILLE** (de) ✻, ancien secrétaire-général de la préfecture de la Moselle ; *rue Mazelle, n° 61.*

ASSOCIÉS-CORRESPONDANS.

MM.

1823. **ADRIAN**, docteur ès-lettres ; *à Francfort-sur-Mein.*

1821. **ALTMAYER** (Nicolas), négociant ; *à Saint-Avold.* (Moselle).

1829. **BALBY** (Adrien de) ; *à Paris, rue du Colombier, n° 19.*

1824. **BENOIST**, ancien professeur à l'école centrale des arts et manufactures ; collaborateur du Bulletin universel des sciences et des arts ; *à Paris, rue d'Enfer, n° 31.*

1820. **BERR** (Michel), homme de lettres, membre de diverses sociétés savantes ; *à Paris, rue Saint-Merry, n° 18.*

1832. **BONAFOUS** ✻, docteur en médecine, directeur du jardin royal d'agriculture ; *à Turin.*

1835. **BONILLÉ**, de *Clermont-Ferrant.*

1820. **BRACONNOT** ✻, professeur d'his. naturelle ; *à Nancy.*

1822. **CÆMMERER**, directeur des postes ; *à Rethel.*

1826. **CAUMONT** (de), avocat, secrétaire de la société linnéenne du Calvados et de la société des antiquaires de Normandie ; *à Caen.*

1821. **CAUMONT** (de), proviseur du collége royal de Nancy.

1822. **CHANLAIRE**, régent de rhétorique au collége de *Thionville.*

1826. **CHENOU** ✻, ancien élève de l'école normale, proviseur du collége royal de Metz.

1819. **CHEVALIER**, ingénieur-opticien du roi, *à Paris, quai de l'Horloge, n° 65.*

1833. **CRESSANT**, agronome, directeur de la ferme expérimentale d'Arfeuille (Creuse).

1824. **CULMANN** ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie; *à Tulle.*

1820. **DELARUE**, pharmacien; *à Evreux.*

1821. **DELCASSO**, professeur d'éloquence; *à Strasbourg.*

1820. **DELCROIX**, ancien secrétaire perpétuel de la société d'émulation de Cambray (Nord).

1835. **DELMAS**, censeur du collége royal de Rheims.

1823. **DEVÈRE**, capitaine d'état-major; *à Nancy.*

1828. **DOUMERC** (Adolphe), naturaliste; *à Paris, rue du Bac, n° 89.*

1821. **DUPRÉ**, docteur en médecine; *à Bar-sur-Aube.*

1829. **ENGELSPACH-LARIVIÈRE**, ingénieur des mines; *à Bruxelles.*

1820. **FABRÉ-PALAPRAT** ✱, docteur en médecine, directeur général de la société médico-philantropique; *à Paris, quai de l'Ecole, n° 20.*

1832. **FÉE**, pharmacien-major et deuxième professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.

1829. **GLOESNER**, professeur de physique; *à Louvain.*

1829. **GOLBÉRY** (de), conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de l'Institut.

1820. **HALDAT**, docteur en médecine, secrétaire de l'Académie de Nancy.

1834. **HALPHEN**, docteur en médecine; *à la Nouvelle-Orléans.*

1827. **HENRION**, de Metz, avocat à la cour royale de Paris; *rue Vaugirard, n° 64.*

1829. **HEYFELDER**, docteur en médecine; *à Trèves.*

1825. **HUOT**, homme de lettres; *à Versailles.*

1829. **KIRKHOFFE**, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Anvers.

1821. **JULIA**, docteur en médecine et professeur de chimie; *à Narbonne.*

1822. **JULLIEN**, directeur de la Revue encyclopédique; *à Paris, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18.*

1821. **LADOUCETTE** (le baron) O. ✱, ancien préfet, président de la société des antiquaires de France; *à Paris, rue Chantreine, n° 14.*

1821. **LAIR** ✱, conseiller de préfecture; *à Caen.*

1820. **LALLEMAND**, de Metz, professeur de clinique chirurgicale et chirurgien en chef de l'hôpital de Montpellier.

1825. **LAMBEL** (le comte de) O. ✱, maréchal-de-camp en retraite; *à Paris, rue St-Dominique-St-Germain, n° 37.*

1822. **LANGLOIS**, peintre; *à Rouen.*

1822. **LARCHE**, docteur en médecine; *à Paris.*

1836. **LASAUSSAYE**, membre de plusieurs sociétés savantes; *à Blois.*

1822. **LEGUEVEL DE LA COMBE**, chirurgien-major.

1828. **LELOUP**, docteur en philosophie, professeur au gymnase royal de Trèves.

1831. **LESAUVAGE**, professeur à l'école de médecine de Caen.

1822. **LÉVY** jeune, professeur de mathématiques; *à Rouen.*

1026. **MALO** (Charles), littérateur, membre de plusieurs académies; *à Paris, rue des Grands-Augustins, n° 20.*

1824. **MARIE-DUMESNIL**; *à Paris.*

1826. **MATHIEU DE DOMBASLE**, correspondant du conseil et de la société royale et centrale d'agriculture, directeur de l'établissement agricole de Roville (Meurthe).

1831. **MERCY** (de), docteur en médecine; *à Paris.*

1821. **MERGAUT**, docteur en médecine; *à Mirecourt.*

1833. **MICHATLT**, officier au 10e régiment de ligne.

1824. **MICHELOT**, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'institution; *à Paris, rue de la Chaisse, n° 24.*

1820. **MONFERRIER** (le marquis de); *à Paris, faubourg Poissonnière, n° 38.*

1830. **MOREAU** (César) ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'académie de l'industrie; *à Paris.*

1822. **NANCY** ✱, chef d'escadron d'artillerie; *à Rennes.*

1826. **NEUROHR**, docteur en médecine, médecin de l'hôpital civil de Trêves.

1824. **NICOT**, recteur de l'académie de Nîmes.

1819. **NOEL**, professeur de sciences physiques et mathématiques, principal de l'athénée royal de Luxembourg.

1820. **OLIVIER**, ancien élève, et répétiteur de l'école polytechnique; *à Paris, rue d'Enfer, n° 31.*

1822. **PAIXHANS**, de Metz, O. ✱, colonel d'artillerie, député; *à Paris, rue de Verneuil, n° 19.*

1820. **PERRIER**, professeur de littérature; *à Paris, rue de Verneuil, n° 7.*

1825. **PIÉRARD** ✱, chef de bataillon du génie; *rue du Pont-Saint-Marcel.*

1836. **PIOBERT**, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie et professeur à l'école d'application; *rue de la Tête-d'Or, n°*

1820. **PONCE** ✱, graveur du roi; *à Paris, impasse des Feuillantines, n° 10.*

1826. **RAUCH**, de Bitche, ancien officier du génie, directeur de la société de fructification générale; *à Paris, rue Basse-du-Rempart, n° 52.*

1824. **REISTELHUBERT**, docteur en médecine; *à Strasbourg.*

1831. **SAMUEL** (Cahen), directeur de l'école consistoriale israélite; *à Paris.*

1821. **SAVART** (Félix), de Metz, membre de l'Institut, *à Paris.*

1826. **SOMERHAUSEN**, docteur en philosophie, traducteur juré et libraire; *à Bruxelles.*

1826. **SOYER-VILLEMET**, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy; *rue des Dominicains, n° 29.*

1825. **TASTU** (Mme Amable), de Metz, membre de la société linnéenne de Paris; *à Paris, rue de Vaugirard, n° 38.*

1822. **TERQUEM**, bibliothécaire du dépôt central de l'artillerie; *à Paris, place Saint-Thomas-d'Acquin.*

1825. **THOMAS** (le baron), O. ✱, maréchal-de-camp en retraite; *à Ars-Laquenexy.*

1819. **THOUVENEL**, docteur en médecine, ancien député; *à Pont-à-Mousson.*

1830. **TRÉLAT**, docteur en médecine; *à Paris.*

1826. **VARAIGNE**, agent de la république de Buénos-Ayres; rédacteur de la Revue européenne; *à Paris, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 2.*

1824. **VARLET**, docteur en médecine; *à Saint-Dié.*

1829. **VILLEROY** (Félix); *au Rittershoff, commune de Hassel* (Bavière).

1829. **VILLEROY** (Charles); *à Fremesdorff,* près Sarrelouis.

1826. **VINCENT**, professeur de mathématiques au collége royal de Saint-Louis, membre de la société philomathique; *à Paris.*

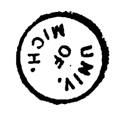
1828. **VITRY** (Urbain), architecte en chef, ingénieur de la ville de *Toulouse, rue des Paradoux, n° 36.*

1825. **WYTTENBACH**, professeur et directeur du gymnase de Trêves, bibliothécaire de la ville, chevalier de l'Aigle-Rouge et membre de plusieurs sociétés savantes.

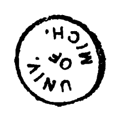
1819. **WORMS** (Eugène), de Metz, professeur de l'école polytechnique; *à Carlsruhe.*

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.


UNIV. OF MICH.




UNIV. OF MICH.